



## NIGER

Novembre 2024

### QUATRIÈME ET CINQUIÈME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATION POUR NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION, DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DE PROROGATION ET DE RÉÉCHELONNEMENT DE L'ACCORD ; PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ, DEMANDE DE PROROGATION ET DE RÉÉCHELONNEMENT DE L'ACCORD – COMMUNIQUÉ DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; NOTE D'INFORMATION COMPLÉMENTAIRE ; LETTRE D'ÉVALUATION DE LA BANQUE MONDIALE ; ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE ; ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE NIGER

Dans le contexte des quatrième et cinquième revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, des demandes de dérogation pour non-respect des critères de réalisation, de prorogation et de rééchelonnement de l'accord, de la première revue de l'accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité et de la demande de prorogation et de rééchelonnement de l'accord, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration et résumant les vues exprimées par le conseil lors de sa réunion du 17 juillet 2024, pendant laquelle il a examiné le rapport des services du FMI sur les questions relatives aux quatrième et cinquième revues de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, les demandes de dérogation pour non-respect de critères de réalisation et de prorogation et de rééchelonnement de l'accord, ainsi que celles relatives à la première revue de l'accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité et la demande de prorogation et de rééchelonnement de l'accord.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 17 juillet 2024. Le rapport a été établi à la suite des entretiens avec les autorités nigériennes sur l'évolution de la situation et

de la politique économiques, qui ont pris fin le 1<sup>er</sup> juin 2024. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 28 juin 2023.

- Une **note d'information complémentaire** rédigée par les services du FMI
- Une **lettre d'évaluation de la Banque mondiale**
- Une **analyse de viabilité de la dette** préparée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- une **déclaration de l'administrateur** pour le Niger.

Les documents énumérés ci-après ont été ou seront publiés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités nigériennes au FMI\*  
Mémorandum de politique économique et financière des autorités nigériennes\*  
Protocole d'accord technique\*

\*Figure aussi dans le rapport des services du FMI

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et les autres documents publiés, d'informations sensibles pour les marchés et d'informations de nature à révéler prématurément les intentions de politique économique des autorités.

Un exemplaire du présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services  
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090  
Tél. : +1 (202) 623-7430 • Téléc. : (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Site Web : <http://www.imf.org>  
Prix : 18 dollars l'exemplaire imprimé

**Fonds monétaire international  
Washington**



## Le conseil d'administration du FMI achève les quatrième et cinquième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit et la cinquième revue de l'accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité en faveur du Niger

### POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- *Le conseil d'administration du FMI a achevé aujourd'hui les quatrième et cinquième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et la cinquième revue de l'accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) avec le Niger. Cette décision permet le décaissement immédiat d'un montant cumulé pour la FEC et la FRD d'environ 71 millions de dollars.*
- *L'instabilité politique et les sanctions qui ont suivi la prise de pouvoir par l'armée en juillet 2023 ont gravement et durablement affecté la situation économique et sociale du pays. La croissance devrait rebondir à 10,6 % en 2024 grâce au démarrage des exportations pétrolières et aux répercussions que celles-ci auront dans toute l'économie (notamment dans le secteur des transports), ainsi qu'à l'augmentation de la production dans le secteur agricole et à la levée des sanctions.*
- *L'exécution du programme était dans l'ensemble en bonne voie à fin juin 2023, mais elle a été perturbée ensuite par la crise politique, qui a conduit à l'accumulation d'arriérés au titre du service de la dette extérieure et intérieure.*

**Washington, le 17 juillet 2024.** Aujourd'hui, le conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé les quatrième et cinquième revue du programme économique et financier du Niger appuyé par l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et la première revue de l'accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD). L'accord avec le Niger au titre de la FEC a été approuvé le 8 décembre 2021 (voir [CP 21/366](#)) et complété par l'accord au titre de la FRD en juillet 2023 (voir [CP 23/256](#)). Ces deux accords ont été prolongés de six mois, jusqu'en décembre 2025, afin de donner suffisamment de temps aux autorités pour exécuter des réformes clés et d'accompagner leurs efforts de rééquilibrage des finances publiques.

L'achèvement des revues permet le décaissement immédiat de 19,74 millions de DTS (environ 26 millions de dollars) au titre de la FEC – ce qui porte le total des décaissements dans le cadre du programme à 157,92 millions de DTS (environ 210 millions de dollars) – et de 34,216 millions de DTS (environ 45 millions de dollars) au titre de la FRD.

L'exécution du programme était dans l'ensemble en bonne voie à fin juin 2023, mais elle a été perturbée ensuite par la crise politique, qui a conduit à l'accumulation d'arriérés au titre du service de la dette extérieure et intérieure. Plusieurs repères structurels n'ont pas été atteints, notamment l'adoption d'une stratégie de gestion des recettes pétrolières. Les autorités ont pris des mesures correctives pour remédier à ces écarts. Plusieurs mesures de réformes dans le cadre de l'accord au titre de la FRD ont été exécutées avec du retard ou reportées.

Les autorités ont réaffirmé leur volonté d'atteindre les objectifs des programmes appuyés par la FEC et la FRD — conforter la stabilité macroéconomique et améliorer la résilience au

changement climatique. Après la levée des sanctions en février 2024, les autorités ont repris leur pleine collaboration avec les institutions de l'UEMOA, bien que le pays ait quitté la CEDEAO en fin janvier 2024.

À l'issue des débats du conseil d'administration sur le Niger, Mme Antoinette Sayeh, directrice générale adjointe et présidente par intérim du conseil d'administration, a fait la déclaration suivante :

« L'économie du Niger a gravement pâti de l'instabilité politique et des sanctions consécutives à la prise de pouvoir par l'armée en juillet 2023. Néanmoins, les perspectives économiques à court et moyen terme se sont améliorées grâce au démarrage des exportations pétrolières, à la levée des sanctions et à l'augmentation de la production agricole. Pour contenir les risques baissiers, les autorités doivent reconstituer la marge de manœuvre budgétaire, mieux gérer la dette, améliorer le filet de protection sociale et renforcer les cadres de gouvernance et de lutte contre la corruption.

Il est primordial de maintenir un solide engagement à l'égard des objectifs du programme et de la trajectoire convenue d'assainissement des finances publiques dans un contexte difficile. Pour l'avenir, les priorités urgentes seront d'adopter une stratégie de gestion des recettes pétrolières pour garantir la transparence et protéger la politique budgétaire de la volatilité des cours pétroliers, de réviser le code général des impôts pour élargir la base d'imposition et accroître l'efficacité et de rétablir la Cour des comptes pour renforcer les cadres de gouvernance. Les autorités sont encouragées à poursuivre une politique d'endettement prudente et, compte tenu du resserrement des conditions financières, de rechercher des financements concessionnels.

Il est indispensable d'accélérer la mobilisation de recettes intérieures afin de créer un espace budgétaire pour les dépenses prioritaires et les dépenses de développement. La dématérialisation des démarches fiscales et douanières et d'autres mesures administratives devraient accroître les recettes. Cependant, les autorités devraient également poursuivre les efforts pour rationaliser les exonérations fiscales, élargir l'assiette de l'impôt et augmenter les recettes provenant du secteur minier. En outre, pour conforter le contrat social, il sera essentiel d'améliorer la qualité des dépenses, en particulier dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

Il est vital, pour une croissance résiliente et inclusive, d'encourager le développement du secteur privé, soutenu par un système financier stable et l'inclusion financière. De plus, il est indispensable d'avancer sur les réformes de gouvernance de la FEC afin de remédier aux sources de fragilité du pays. Dans ce contexte, les autorités sont encouragées à prendre avantage des possibilités de renforcement des capacités offertes par le FMI afin de renforcer la transparence des finances publiques.

Les progrès dans la mise en œuvre des réformes dans le cadre du programme appuyé par la FRD sont les bienvenus. Il est essentiel d'accélérer la mise en œuvre des mesures prévues par le programme pour accroître la résilience au changement climatique et ouvrir la voie à des financements supplémentaires pour des investissements liés au climat. »

## Niger : Principaux indicateurs économiques, 2022-29

	2022	2023		2024		2025	2026	2027	2028	2029
	Est.	3 <sup>e</sup> revue FEC	Est.	3 <sup>e</sup> revue FEC	Proj.	Projections				
(variation annuelle en pourcentage)										
Revenu national et prix										
PIB à prix constants	11,9	7,0	2,4	13,0	10,6	7,4	6,1	6,4	6,0	6,0
-	-									
Volume des exportations	12,7	34,8	-12,3	110,2	113,0	52,5	6,9	0,6	1,3	1,1
Volume des importations	-0,4	11,2	1,2	12,1	14,7	10,1	6,0	6,4	5,7	5,7
IPC (moyenne annuelle)	4,2	2,7	3,7	2,5	4,4	3,6	3,2	2,0	2,0	2,0
IPC (fin de période)	3,1	2,9	7,2	2,5	3,0	4,7	2,5	2,0	2,0	2,0
Monnaie et crédit										
Monnaie au sens large	11,9	15,2	-0,9	16,4	10,5	14,2	11,2	8,5	8,2	8,1
Crédit intérieur	17,1	23,5	10,6	14,3	25,5	12,3	7,2	5,6	4,4	3,9
Crédit à l'État (net)	54,7	122,0	120,6	27,0	74,3	14,8	5,6	1,2	-1,6	-3,4
Crédit à l'économie	12,6	7,1	-7,6	9,9	6,2	10,6	8,2	8,5	8,1	8,0
Crédit au secteur privé	11,3	8,1	-6,5	10,0	6,5	11,6	9,1	9,3	8,9	8,6
(en pourcentage du PIB)										
Finances publiques										
Total des recettes	10,1	11,2	8,7	13,5	9,4	10,6	11,0	11,4	11,9	12,2
Total des dépenses et prêts nets	21,6	21,9	15,8	22,6	16,3	15,8	15,9	16,0	16,1	16,1
Dépenses courantes	10,0	9,9	9,6	10,1	9,6	9,8	9,7	9,6	9,4	9,5
Dépenses d'investissement	10,8	11,0	5,6	12,6	6,4	6,1	6,4	6,6	6,8	6,8
Solde de base (hors dons)	-5,4	-4,4	-3,7	-2,7	-2,4	-1,0	-0,7	-0,5	-0,1	0,2
Solde budgétaire global (dons compris)	-6,8	-5,3	-5,4	-4,1	-4,1	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Investissement brut										
Investissement non public	27,2	31,5	23,6	31,2	19,3	18,5	18,6	18,2	17,6	17,3
Investissement public	19,0	22,1	19,3	20,5	14,5	13,9	13,8	13,3	12,5	12,3
-	8,1	9,4	4,2	10,7	4,8	4,6	4,8	5,0	5,2	5,1
Solde des transactions extérieures courantes										
(dons officiels compris)	-									
Solde des transactions extérieures courantes	16,2	-12,2	-14,4	-5,2	-6,5	-4,1	-4,9	-5,4	-4,4	-5,0
(hors dons)	-									
Solde des transactions extérieures courantes	17,6	-14,2	-15,4	-6,7	-7,1	-4,6	-5,4	-5,9	-4,8	-5,4
Total de la dette publique contractée ou garantie par l'État										
Dette extérieure contractée ou garantie par l'État	50,6	51,3	56,6	48,3	52,5	49,9	48,8	48,2	47,9	47,7
VAN de la dette extérieure	33,0	32,6	32,5	30,9	28,7	27,6	27,0	26,9	27,3	27,9
Dette intérieure publique	22,7	21,1	22,3	19,4	18,9	17,9	17,3	17,1	16,9	17,2
-	17,6	18,7	24,1	17,4	23,7	22,3	21,8	21,3	20,6	19,8
(en milliards de FCFA)										
PIB aux prix de marché courants	9621	10535	10197	12143	11718	13013	14207	15418	16670	18024

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.



## NIGER

28 juin 2024

### QUATRIÈME ET CINQUIÈME REVUES DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATION POUR NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION, DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DE PROROGATION ET DE RÉÉCHELONNEMENT DE L'ACCORD ET PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ ET DEMANDE DE PROROGATION ET DE RÉÉCHELONNEMENT DE L'ACCORD

### RÉSUMÉ

**Contexte.** L'instabilité politique et les sanctions qui ont suivi la prise de pouvoir par l'armée en juillet 2023 ont gravement et durablement affecté le pays sur les plans économique et social. La situation sécuritaire continue d'accentuer la fragilité du pays. Les autorités, qui s'emploient à définir une nouvelle stratégie de développement, ont affirmé leur volonté d'atteindre les objectifs des programmes appuyés par la facilité élargie de crédit (FEC) et par la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD). Après la levée des sanctions en février 2024, les autorités ont repris leur pleine collaboration avec les institutions de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), bien qu'elles aient quitté la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à la fin du mois de janvier 2024 (en même temps que le Burkina Faso et le Mali).

**Évolution économique.** La croissance en 2023 est estimée à 2,4 %, un résultat nettement inférieur aux prévisions antérieures. Les perturbations des échanges transfrontaliers à cause des sanctions conjuguées à la faiblesse de l'offre intérieure de denrées alimentaires ont attisé les tensions inflationnistes. Un moins-perçu de recettes, exacerbé par les événements politiques et les conséquences des sanctions, a persisté tout au long du deuxième semestre de 2023, ce qui a entraîné un déficit budgétaire, légèrement supérieur aux projections, s'établissant à 5,4 % du PIB. Les vulnérabilités du secteur financier demeurent élevées. La croissance devrait connaître un net rebond en 2024 à 10,6 % grâce au démarrage des exportations pétrolières et aux répercussions qu'il aura dans toute l'économie ainsi qu'à une production en hausse dans le secteur agricole et à la levée des sanctions. Malgré l'accélération de la croissance, il faudra du

temps et de la détermination pour remédier aux séquelles engendrées par les chocs à répétition et amplifiées par les sanctions.

**Exécution du programme.** L'exécution du programme était dans l'ensemble en bonne voie à fin juin 2023, mais elle a été perturbée ensuite par la crise politique. À cause des sanctions, le critère de réalisation quantitatif (CRQ) continu relatif au plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs n'a pas été respecté entre juillet 2023 et mai 2024. De plus, le plafond du financement intérieur net a été dépassé en décembre 2023. Tous les objectifs indicatifs (OI) ont été atteints à la date prévue, sauf celui portant sur le plancher de recettes de trésorerie. Plusieurs repères structurels (RS) n'ont pas été observés, en particulier l'adoption d'une stratégie de gestion des recettes pétrolières, tandis que d'autres ont été mis en œuvre avec retard. S'agissant des mesures de réforme (MR) au titre de la FRD, une MR a été appliquée conformément au calendrier initial et trois MR ont été considérées comme exécutées avec du retard lors de la première revue de l'accord FRD. Pour les prochaines revues de l'accord FRD, il est proposé de rééchelonner six MR, sachant que la MR concernant la publication d'une évaluation des risques budgétaires, qui inclut une analyse des risques associés aux catastrophes naturelles, est en bonne voie pour être mise en œuvre dans les délais initialement fixés.

**Point de vue des services du FMI.** Les services du FMI souscrivent à l'achèvement de la quatrième revue et de la cinquième revue de l'accord FEC et de la première revue de l'accord FRD, ainsi qu'à la prorogation et au rééchelonnement des deux accords (FEC et FRD), qui se traduiront par le décaissement respectivement de 19,74 millions de DTS et de 34,216 millions de DTS. Les services du FMI soutiennent également la demande, présentée par les autorités, de dérogation pour non-respect des critères de réalisation et de modification des critères de réalisation et des OI dans le cadre de l'accord FEC. Les services du FMI estiment que malgré l'inobservation de ces critères de réalisation, les objectifs du programme demeurent atteignables, étant donné que les autorités se sont engagées à mettre en œuvre les mesures correctives suivantes : i) l'exécution du plan d'apurement des arriérés ; ii) le respect de la trajectoire d'ajustement budgétaire prévue dans le programme, ce qui permettra d'éviter un recours excessif au financement intérieur ; iii) l'application résolue de politiques d'endettement prudentes, en particulier la mobilisation de financements concessionnels, durant la période couverte par le programme. La prorogation du programme appuyé par la FEC permettra i) la mise en œuvre de nouvelles réformes, ii) l'ancrage des réformes budgétaires de façon à atteindre et à respecter durablement l'objectif régional de déficit et iii) la couverture des besoins persistants de balance des paiements résultant des troubles politiques. Compte tenu des engagements forts des autorités et des activités d'assistance technique prévues, les services du FMI estiment que les MR au titre du programme appuyé par la FRD demeurent réalisables durant la période couverte par le programme.

Approuvé par  
**Annalisa Fedelino**  
 (département Afrique)  
 et **Fabian Valencia**  
 (département de la  
 stratégie, des  
 politiques et de  
 l'évaluation)

Une équipe du FMI a conduit une mission à Niamey du 20 mai au 1<sup>er</sup> juillet 2024. Cette équipe était composée de M. Antonio David (chef de mission), M. Guy Morel Amouzou Agbe, M. Yoro Diallo, M. Jens Reinke (tous du département Afrique), M. Jean-Marc Atsebi, M<sup>me</sup> Sylke von Thadden-Kostopoulos (tous deux du département des finances publiques), M. Yin hao Sun (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), M. Rasmane Ouedraogo (représentant résident du FMI) et de MM. Abdou et Kimso (économistes locaux). M. Cai (département Afrique) a fourni une assistance à la recherche et M<sup>me</sup> Delcambre (département Afrique) a participé à la gestion des documents et de la rédaction. L'équipe de la mission a rencontré le Premier ministre et ministre de l'Économie et des Finances, M. Ali Mahamane Lamine Zeine, le ministre des Affaires étrangères, de la Coopération et des Nigériens à l'extérieur, M Bakary Yaou Sangare, et le ministre directeur de Cabinet du Président du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP), M. Soumana Boubacar. Ils ont également organisé des séances de travail avec le vice-ministre de l'Économie et des Finances, M. Moumouni Boubacar Saidou, le directeur national de la BCEAO pour le Niger, M. Maman Laouali Abdou Rafa, ainsi que d'autres hauts représentants de l'État, des représentants du secteur privé et des partenaires pour le développement.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>CONTEXTE</b>	<b>5</b>
<b>ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE, RÉSULTATS DU PROGRAMME ET PERSPECTIVES</b>	<b>6</b>
A. Évolution économique récente	6
B. Exécution du programme	9
C. Perspectives et risques	10
<b>ENTRETIENS</b>	<b>12</b>
A. Ancrer la politique budgétaire et dégager de l'espace pour les dépenses de développement	12
B. Lever les obstacles à la croissance inclusive, à la gouvernance et à la transparence	17
C. Accroître la résilience au changement climatique	19
<b>MODALITÉS DU PROGRAMME</b>	<b>21</b>
<b>ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI</b>	<b>27</b>

**GRAPHIQUES**

1. Projet de calendrier révisé des mesures de réformes au titre de l'accord FRD, 2024–25	23
2. Évolution économique récente	30
3. Composition du PIB et volatilité de la production	31
4. perspectives à moyen terme, 2019–29	32
5. Résultats fiscaux, 2019–24	34

**TABLEAUX**

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2022–29	35
2. Opérations financières de l'administration centrale, 2022–29	36
3. Opérations financières de l'administration centrale, 2022–29	37
4. Situation monétaire, 2022–29	38
5. Balance des paiements, 2022–29	39
6. Balance des paiements, 2022–29	40
7. Indicateurs de solidité financière, 2018–23	41
8 a. Calendrier de décaissements proposé dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2021–25	42
8b. Calendrier de décaissements proposé dans le cadre de l'accord au titre du FRD, 2024–25	43
9. Décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2023–26	44
10. Tableau récapitulatif des projections concernant le programme d'emprunt extérieur	45
11. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2024–45	46
12. Matrice d'évaluation des risques	47

**ANNEXES**

I. Stratégie de collaboration avec le pays	49
II. Conséquences macroéconomiques du retrait du Niger de la CEDEAO	55

**APPENDICES**

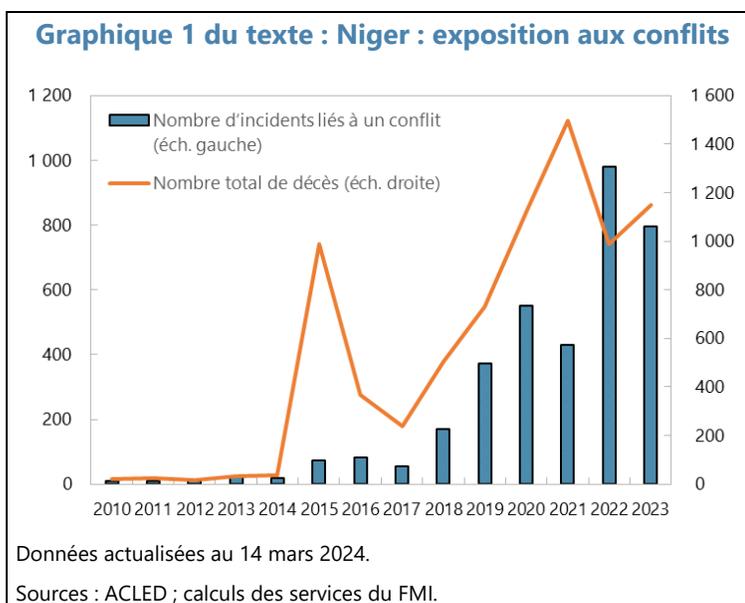
I. Lettre d'intention	61
I. Mémoire de politiques économique et financière du Niger	64
II. Protocole d'accord technique	91

## CONTEXTE

**1. La prise de pouvoir par l'armée en juillet 2023 a changé l'équilibre politique au Niger et tendu les relations du pays avec ses partenaires pour le développement et ses partenaires régionaux traditionnels.** Le président Bazoum a été renversé par un coup d'État militaire, lequel a débouché sur la création du Conseil national pour la sauvegarde de la patrie (CNSP). Le Général Tiani, ancien chef de la garde présidentielle, est devenu le nouveau président. Il s'agit de la huitième tentative de coup d'État depuis l'indépendance du Niger et de la cinquième ayant réussi. Alors qu'il faisait l'objet de sanctions économiques et financières imposées par la CEDEAO et l'UEMOA<sup>1</sup>, le Niger a décidé, avec le Mali et le Burkina Faso, de créer l'Alliance des États du Sahel (AES), en septembre 2023, en vue de favoriser la coopération économique et militaire<sup>2</sup>. En janvier 2024, les tensions politiques se sont accentuées à l'échelle régionale lorsque les trois pays ont décidé de quitter la CEDEAO. Les relations entre le Niger et les institutions de l'UEMOA se sont ensuite normalisées, après la levée des sanctions et le rétablissement de l'accès du Niger au marché financier régional.

**2. La situation sécuritaire continue d'accroître la fragilité du pays.** Le nombre de décès liés à des conflits, qui avait baissé en 2022, est reparti à la hausse en 2023, malgré la diminution du nombre d'événements (graphique 1 du texte). Les conflits s'ajoutent et se conjuguent aux autres facteurs de fragilité (annexe 1).

**3. Les autorités entendent adopter une nouvelle stratégie de développement et ont affirmé leur volonté d'atteindre les objectifs des programmes appuyés par la facilité élargie de crédit (FEC) et la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD).** Le programme de résilience pour la sauvegarde de la patrie reposera sur quatre piliers :  
i) redynamiser le climat des affaires,  
ii) améliorer la gestion de la sécurité,  
iii) restaurer la bonne gouvernance et  
iv) renforcer la cohésion sociale. Les autorités considèrent que les priorités en matière de réforme



<sup>1</sup> Les sanctions comprenaient la suspension des échanges transfrontaliers de biens et de services et des transactions financières, ainsi que le gel des avoirs financiers et monétaires du Niger à la Banque centrale (BCEAO).

<sup>2</sup> L'AES est dans une large mesure une nouvelle version de l'Autorité du Liptako-Gourma initialement instaurée en 1970.

soutenues par les deux accords demeurent pleinement adaptées, malgré la modification du paysage politique.

## ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE, RÉSULTATS DU PROGRAMME ET PERSPECTIVES

### A. Évolution économique récente

**4. L'instabilité politique et les sanctions ont gravement affecté le pays sur les plans économique et social.** La croissance en 2023 est désormais estimée à 2,4 % — contre 7 % lors de la troisième revue de l'accord FEC — un résultat essentiellement imputable aux effets des sanctions et de l'instabilité politique sur les échanges, l'investissement, la consommation privée et publique, ainsi qu'à une saison agricole relativement mauvaise. Les perturbations du commerce transfrontalier à cause des sanctions conjuguées à la faiblesse de l'offre intérieure de denrées alimentaires ont attisé les tensions inflationnistes, poussant l'inflation à 7,2 % à fin décembre 2023. Malgré des exportations plus faibles que prévu, le déficit des transactions extérieures s'est réduit, passant de 16,2 % du PIB en 2022 à 14,4 % du PIB en 2023, principalement en raison de la contraction des importations provoquée par les sanctions et le ralentissement de l'activité économique. D'après le Programme alimentaire mondial, environ 3,4 millions de personnes (13 % de la population) devraient se retrouver en situation d'insécurité alimentaire aiguë pendant la période de soudure 2024. En outre, selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, les réfugiés et les déplacés internes présents au Niger représentaient environ 3 % de la population à fin mars 2024, faisant du pays est le premier pays d'asile en Afrique de l'Ouest<sup>3</sup>.

**5. Le déficit budgétaire s'élevait à 5,4 % en 2023, un chiffre légèrement supérieur au niveau prévu dans le programme (tableau 1 du texte).** Le pays a pâti d'un moins-perçu au titre des recettes, exacerbé par les événements politiques et les conséquences des sanctions, tout au long du deuxième semestre de 2023. D'autres facteurs expliquent l'insuffisance des recettes en 2023, comme les retards dans les exportations de pétrole brut, une insécurité persistante et les nouvelles mesures fiscales visant à atténuer les effets de l'inflation. Face à la diminution du soutien financier des bailleurs de fonds traditionnels et à la perte de l'accès du Niger au marché régional, les autorités ont considérablement réduit les dépenses, en particulier les dépenses d'investissement. Toutefois, elles ont préservé certaines dépenses prioritaires, en matière de sécurité, de santé, d'éducation et de sécurité alimentaire, lesquelles ont été financées par des recettes fiscales et des ressources intérieures.

**6. Les sanctions financières se sont traduites par d'importants arriérés sur le service de la dette, mais les autorités sont déterminées à les apurer (tableau 2 du texte et §20 du MPEF).** Au 15 mai 2024, les arriérés sur le service de la dette s'élevaient à 172,9 milliards de francs CFA (1,5 % du PIB). De plus, les autorités ont accumulé des arriérés envers des fournisseurs locaux, estimés à

<sup>3</sup> <https://data.unhcr.org/fr/country/ner>.

0,7 % du PIB en avril 2024. Les arriérés au titre du service de la dette extérieure étaient estimés à 64,5 milliards de francs CFA (0,6 % du PIB) et la dette intérieure à 108,4 milliards de francs CFA<sup>4</sup> (0,9 % du PIB). Les autorités ont défini un plan de règlement de ces arriérés (**mesure préalable 1**) devant permettre d'en apurer l'intégralité d'ici la fin de 2024, ce qui devrait favoriser la reprise économique. Les services du FMI estiment que les autorités ont arrêté des plans crédibles pour apurer leurs arriérés extérieurs envers les institutions multilatérales et qu'elles s'efforcent, en toute bonne foi, de régler les arriérés commerciaux. Le Niger a des arriérés sur le service de sa dette envers les créanciers bilatéraux suivants : la Belgique, la Chine, les Émirats arabes unis, l'Espagne, la France, l'Inde, le Koweït et la province chinoise de Taiwan<sup>5</sup>.

**Tableau 1 du texte. Niger : comptes budgétaires comparés aux projections de la 3<sup>e</sup> revue, 2023**

		Milliards de FCFA			En % du PIB		
		Proj. 3 <sup>e</sup> revue	Est.	Diff.	Proj. 3 <sup>e</sup> revue	Est.	Diff.
(1)	Recettes	1 182,4	888,3	-294,1	11,2	8,7	-2,5
(2)	Dons budgétaires (dont fonds fiduciaire ARC)	150,2	46,0	-104,2	1,4	0,5	-1,0
(3)	Dépenses courantes	1 045,0	977,2	-67,8	9,9	9,6	-0,3
(4)	Investissements financés sur ressources intérieures	505,6	227,5	-278,1	4,8	2,2	-2,6
(5)	Prêts nets (oléoduc)	99,6	59,5	-40,1	0,9	0,6	-0,4
(6) = (1)+(2)-(3)-(4)-(5)	Solde intérieur	-317,6	-329,9	-12,3	-3,0	-3,2	-0,2
(7)	Investissement financé sur prêts étrangers	240,8	217,9	-22,9	2,3	2,1	-0,1
(8) = (6)-(7)	Solde budgétaire (définition de l'UEMOA)	-558,4	-547,8	10,5	-5,3	-5,4	-0,1
(9)	Pour mémoire : investissement financé sur don	416,7	129,0	-287,7	4,0	1,3	-2,7

Sources : ministère des Finances du Niger ; calculs des services du FMI.

**7. Après la levée des sanctions, un certain nombre de partenaires pour le développement, dont la Banque mondiale et la Banque africaine pour le développement, ont repris leurs opérations de financement au bénéfice du Niger.** Certains partenaires bilatéraux traditionnels mènent à l'heure actuelle des programmes de financement et les autorités nigériennes avancent bien dans leurs pourparlers avec d'autres partenaires en vue d'obtenir de nouveaux soutiens financiers.

<sup>4</sup> Le 26 avril 2024, les autorités nigériennes ont pu revenir sur le marché régional et émettre des titres pour un montant de 458 milliards de francs CFA (3,9 % du PIB). Le produit de cette émission a été utilisé pour rembourser une partie des arriérés sur le service de la dette intérieure.

<sup>5</sup> Les autorités nigériennes ont engagé un dialogue bilatéral avec leurs homologues libyennes en vue d'un rapprochement et d'une régularisation des arriérés envers la Libye antérieurs à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés. Étant donné que le Procès-verbal agréé du Club de Paris était suffisamment représentatif et que les autorités font tout leur possible pour régler ces montants, les arriérés de paiement envers la Libye sont ignorés conformément à la politique générale du FMI en matière d'arriérés envers les créanciers bilatéraux officiels.

**8. À l'échelle régionale, la banque centrale a resserré sa politique monétaire en réponse aux tensions inflationnistes et aux déperditions des réserves.** La BCEAO a relevé ses taux de référence de 50 points de base au total entre juillet et décembre 2023, sans modifier son taux directeur, lequel s'établissait à 3,5 % en mai 2024.

**9. Les vulnérabilités du secteur financier demeurent élevées, bien que le remboursement des arriérés sur le service de la dette sous forme d'effets publics a atténué les pressions sur la liquidité dans le système bancaire.** Selon les premières estimations, les prêts improductifs ont augmenté d'environ 5,6 points de pourcentage pour atteindre 22,6 % à fin décembre 2023. Le ratio de fonds propres à l'échelle du système a diminué, reculant à 8,1 % à fin décembre 2023<sup>6</sup>, soit un niveau inférieur à la norme régionale fixée à 11,5 %.

**Tableau 2 du texte. Niger : Montant total des arriérés extérieurs par créancier  
(En milliards de francs CFA, au 15 mai 2024)<sup>1</sup>**

Créanciers	2023			2024		
	Capital	Intérêts	Total	Capital	Intérêts	Total
Multilatéral	30,3	14,2	44,5	14,7	7,0	21,7
BOAD	13,4	6,4	19,8	11,6	5,5	17,1
Banque mondiale <sup>2</sup>	9,7	4,7	14,4	0,0	0,0	0,0
BID	2,7	0,4	3,1	0,0	0,0	0,0
FS-OPEP	1,7	0,3	2,0	2,1	0,4	2,5
FIDA	0,7	0,3	1,0	0,0	0,0	0,0
BAfD	1,0	1,5	2,5	0,0	0,0	0,0
BADEA	0,5	0,1	0,6	0,0	0,0	0,0
Banque européenne d'investissement	0,3	0,1	0,5	0,7	0,3	0,9
EBID	0,2	0,5	0,7	0,3	0,8	1,2
Bilatérale	16,1	2,4	18,5	23,5	4,4	27,8
<i>Club de Paris</i>	5,0	0,8	5,8	6,5	2,2	8,7
France	4,7	0,8	5,5	6,2	2,2	8,3
Belgique	0,3	0,0	0,3	0,3	0,0	0,3
<i>Pays non membres du club de Paris</i>	11,1	1,6	12,7	17,0	2,2	19,2
Chine	6,4	0,7	7,1	11,4	1,0	12,4
Koweït	1,1	0,1	1,2	2,3	0,3	2,5
Arabie saoudite	1,9	0,4	2,3	0,0	0,0	0,0
Inde	1,4	0,2	1,7	3,0	0,6	3,6
Taiwan (province chinoise de)	0,2	0,1	0,3	0,2	0,1	0,3
Émirats arabes unis	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,4
Commerciale	4,7	2,8	7,6	9,4	5,6	15,0
Total	51,1	19,4	70,5	47,6	17,0	64,5

Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI

<sup>1</sup> Estimations des autorités au 15 mai 2024. Les arriérés envers l'Espagne sont estimés à 3 millions de francs CFA. Montants hors arriérés vis-à-vis de la Libye antérieurs à l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (voir la note de bas de page 5).

<sup>2</sup> Les arriérés envers la Banque mondiale ont été apurés à la fin du mois d'avril 2024.

<sup>6</sup> Si l'on exclut les banques présentant une valeur nette négative, ce ratio était estimé à 15 % à fin décembre 2023.

## B. Exécution du programme

**10. L'exécution du programme était dans l'ensemble en bonne voie à fin juin 2023, mais elle a été perturbée ensuite par la crise politique et par les sanctions imposées au pays.**

- **Le respect des critères de réalisation quantitatifs (CRQ) a été inégal.** Le CRQ relatif au financement intérieur net des administrations publiques a été satisfait à chaque échéance, à l'exception de celle de fin décembre 2023. Le CRQ concernant la valeur actualisée de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État (« dette CGE ») a été observé à chaque échéance. Les CRQ continus sur le contrôle des changes, la pratique de taux de change multiples et les restrictions aux importations ont été atteints. En revanche, à cause des sanctions, le CRQ continu relatif au plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs n'a pas été respecté entre juillet 2023 et mai 2024.
- **Tous les OI ont été atteints à la date prévue, sauf celui portant sur le plancher de recettes de trésorerie.** Les OI relatifs au solde budgétaire de base (dons inclus ou exclus) ont été respectés à chaque échéance tout comme les OI concernant les dépenses sociales et le ratio des dépenses exceptionnelles. En revanche, l'OI portant sur le plancher des recettes de trésorerie a été systématiquement manqué.
- **Plusieurs RS n'ont pas été respectés et d'autres ont été mis en œuvre avec du retard (tableaux 2 et 3 du MPEF).** Trois des quatre RS continus ont été atteints en mai 2024, mais seul un (sur trois) a été observé en septembre 2023. Les autorités continuent de publier les informations relatives aux bénéficiaires réels des sociétés attributaires de contrats par entente directe (<https://www.arnp-niger.org/marches-passes-par-ed>). Elles comptent renforcer l'instrument juridique en matière de procédures de passation des marchés publics, en transformant la circulaire actuelle en décret, afin de collecter de façon systématique des informations sur les bénéficiaires réels, d'améliorer le respect des obligations applicables et d'étendre le périmètre de l'instrument aux sociétés anonymes. Les trois RS concernant l'automatisation et l'interconnexion des systèmes des administrations fiscale et douanière ont été respectés. En revanche, les deux RS relatifs à la dématérialisation des ordres et autorisations de dépenses n'ont pas été atteints et ont été mis en œuvre avec du retard. En outre, le RS portant sur la mise en place d'un comité chargé de préparer un rapport détaillé sur les projections de flux de recettes issues de la production de pétrole brut et d'évaluer les risques budgétaires n'a pas été respecté et a été mis en œuvre avec du retard en mai 2024. Plus important, le RS relatif à l'adoption d'une stratégie de gestion des recettes pétrolières, dont l'échéance initiale était fixée à septembre 2023, n'a pas été atteint et a été reporté à décembre 2024 (§23 du MPEF).
- **Les autorités ont réalisé avec succès quatre réformes touchant à la gestion des risques budgétaires et des risques de catastrophe naturelle (GRC) et à la promotion des initiatives liées aux énergies renouvelables et il est proposé de reporter la plupart des mesures restantes (tableau 4 du MPEF).** Les autorités ont adopté et publié un guide sur l'analyse des

risques budgétaires liés aux catastrophes naturelles (MR7, §53 du MPEF)<sup>7</sup>. Poursuivant la mise en œuvre du programme de GRC, le gouvernement a adopté un arrêté portant création de points focaux dans les directions concernées des ministères sélectionnés pour mener à bien les fonctions définies dans la nouvelle loi de GRC (MR9, §53 du MPEF). Les évaluations des risques d'inondation et de sécheresse ont été publiées sur la plateforme nationale de données sur la GRC ([www.risques-niger.ne](http://www.risques-niger.ne)) (MR10, §53 du MPEF). Enfin, les autorités ont signé un décret portant création d'un nouveau guichet au sein du Fonds national d'appui aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux petites et moyennes industries (FONAP), lequel fournit une assistance technique et financière aux entreprises qui investissent dans le domaine des énergies renouvelables (MR11, §54 du MPEF). Pour les prochaines revues de l'accord FRD, il est proposé de rééchelonner six MR, sachant que la MR concernant la publication d'une évaluation des risques budgétaires, qui inclut une analyse des risques associés aux catastrophes naturelles est en bonne voie pour être mise en œuvre dans les délais initialement fixés (MR1 à MR6, §55 et §56 du MPEF).

## C. Perspectives et risques

**11. Les perspectives macroéconomiques sont favorables compte tenu de la levée des sanctions et au démarrage des exportations de pétrole brut empruntant le nouvel oléoduc construit en mai 2024<sup>8</sup>.** Les projections de référence intègrent les conséquences économiques de la décision du Niger de quitter la CEDEAO (annexe II). La croissance devrait connaître un net rebond en 2024 à 10,6 % grâce au démarrage des exportations pétrolières et aux répercussions qu'il aura dans toute l'économie (notamment dans le secteur des transports) ainsi qu'à une production en hausse dans le secteur agricole et à la levée des sanctions. En outre, la réouverture des frontières conjuguée à la reprise dans le secteur de l'agriculture devrait contribuer à contenir les tensions inflationnistes. Le taux d'inflation annuel moyen devrait atteindre 4,4 % en 2024 et 3,6 % en 2025 (ce dernier chiffre s'expliquant en partie par les effets de la sortie de la CEDEAO), avant de descendre à moyen terme en dessous de la limite supérieure de l'objectif régional d'inflation fixé par l'UEMOA à 3 % (tableau 3 du texte). À mesure que les exportations de pétrole augmentent, le déficit courant devrait se réduire pour s'établir à 6,5 % du PIB en 2024 et à moins de 5 % du PIB en moyenne à partir de 2025.

---

<sup>7</sup> [Publications du ministère de l'Économie et des Finances — Guide méthodologique pour la quantification des risques budgétaires liés aux catastrophes naturelles — Ministère des Finances du NIGER \(gouv.ne\)](#).

<sup>8</sup> La production de pétrole brut devrait passer de 20 000 barils par jour à 110 000 barils par jour à moyen terme.

**Tableau 3 du texte. Niger : principaux indicateurs économiques à moyen terme**

	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Est.			Projections			
	(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
PIB à prix constants (variation en pourcentage)	2,4	10,6	7,4	6,1	6,4	6,0	6,0
Indice des prix à la consommation, moyenne (variation en %)	3,7	4,4	3,6	3,2	2,0	2,0	2,0
Indice des prix à la consommation, fin de période (variation en %)	7,2	3,0	4,7	2,5	2,0	2,0	2,0
Crédit au secteur privé (variation en %)	-6,5	6,5	11,6	9,1	9,3	8,9	8,6
Total des recettes	8,7	9,4	10,6	11,0	11,4	11,9	12,2
Total des dépenses et prêts nets	15,8	16,3	15,8	15,9	16,0	16,1	16,1
Solde budgétaire global (base engagements, dons compris) <sup>1</sup>	-5,4	-4,1	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Solde des transactions extérieures courantes (hors dons)	-15,4	-7,1	-4,6	-5,4	-5,9	-4,8	-5,4
Solde des transactions extérieures courantes (dons compris)	-14,4	-6,5	-4,1	-4,9	-5,4	-4,4	-5,0
Total de la dette publique contractée ou garantie par l'État	56,6	52,5	49,9	48,8	48,2	47,9	47,7
Dette extérieure contractée ou garantie par l'État	32,5	28,7	27,6	27,0	26,9	27,3	27,9
Dette publique intérieure	24,1	23,7	22,3	21,8	21,3	20,6	19,8

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Y compris allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC.

**12. Le risque de surendettement demeure modéré.** Bien que l'économie ait fortement pâti des sanctions, le démarrage des exportations pétrolières cette année, les efforts d'assainissement des finances publiques, la mise en œuvre d'une politique d'endettement prudente et les perspectives relativement favorables à moyen terme devraient permettre de maintenir les risques de surendettement public extérieur et global à un niveau modéré selon le cadre de l'analyse de la viabilité de la dette des pays à faible revenu. Cependant, le recours accru au financement intérieur, plus onéreux, a accentué les risques de refinancement.

**13. Cela étant, les projections de référence sont entourées de fortes incertitudes et les risques baissiers dominant (tableau 12).** La dégradation de la situation sécuritaire pourrait entraver un peu plus l'activité économique. De plus, un resserrement des conditions de financement aux niveaux mondial et régional pourrait compromettre l'espace budgétaire. Le soutien des bailleurs de fonds pourrait rester modéré, ce qui pourrait se traduire par le report de dépenses en capital, notamment dans de grands projets d'investissement. La persistance des tensions politiques avec le Bénin pourrait perturber la production de pétrole brut et les exportations de ce dernier qui passent par le port béninois de Sémé, ce qui pourrait miner les résultats économiques attendus. La vulnérabilité du pays face au changement climatique et aux catastrophes naturelles pourrait affaiblir les résultats du secteur agricole. Parmi les risques extérieurs figurent la volatilité des prix des produits de base et les répercussions d'une éventuelle aggravation des conflits régionaux (comme celui entre Gaza et Israël). À l'inverse, la réalisation de nouveaux projets d'investissement dans l'extraction d'or et d'uranium et la mise en service d'une nouvelle raffinerie de pétrole pourrait dynamiser la croissance à moyen terme.

## ENTRETIENS

### A. Ancrer la politique budgétaire et dégager de l'espace pour les dépenses de développement

**14. Les efforts de rééquilibrage des finances publiques devraient se poursuivre en 2024 et la projection de déficit budgétaire s'élève à 4,1 % du PIB.** Le Niger devrait respecter l'objectif de déficit régional, fixé à 3 % du PIB en 2025. L'ajustement budgétaire cumulé, qui devrait représenter 2,4 % du PIB en 2023–25, reposera principalement sur une augmentation des recettes tirées des ressources naturelles, tandis que l'accroissement des dépenses devrait être limité (tableau 4 du texte). Le resserrement du financement extérieur (en particulier la diminution des flux provenant des donateurs par rapport aux projections établies avant le coup d'État) a engendré des pressions sur le financement intérieur et accru les risques de refinancement. En outre, il vient renforcer le bien-fondé des plans de rigueur budgétaire des autorités.

**Tableau 4 du texte. Niger : sources de rééquilibrage budgétaire**  
(En pourcentage du PIB)

		Référence	Rééquilibrage		Global
		2023	Δ 2023–24	Δ 2024–25	Δ 2023–25
1)	Recettes, secteur des ressources naturelles	2,0	1,4	1,1	2,5
(2)	Recettes, autres	6,7	-0,7	0,1	-0,6
(3)	Dons budgétaires (dont fonds fiduciaire ARC)	0,5	-0,1	0,0	-0,2
(4)	Dépenses intérieures	12,4	-0,5	-0,2	-0,8
(5)	Dépenses en capital financées sur prêts étrangers	2,1	-0,2	0,3	0,1
(6) = (1)+(2)+(3)-(4)-(5)	Solde budgétaire / rééquilibrage total	-5,4	1,3	1,1	2,4
<i>Pour mémoire : Taux de croissance moyen composé du PIB</i>			14,9 %	11,1 %	10,6 %

Sources : ministère des Finances du Niger ; calculs des services du FMI.

**15. La mobilisation des ressources intérieures reste difficile et pourrait menacer la réalisation de l'objectif du programme relatif à la création d'un espace budgétaire pour les dépenses prioritaires.** Le déficit de recettes s'est maintenu au premier trimestre de 2024. Les recettes de trésorerie ont été inférieures à l'objectif de 144 milliards de francs CFA prévu dans le programme et ont diminué de 19 % en glissement annuel en termes nominaux. Ce résultat tient à une combinaison de facteurs, dont les répercussions des sanctions, plus durables qu'initialement anticipé, les retards dans le démarrage des exportations de pétrole brut, la perturbation des flux commerciaux et les progrès en matière de recettes fiscales qui se sont concrétisés au dernier semestre de 2023. Le déficit de recettes s'est ensuite creusé à cause de l'aggravation de l'insécurité en particulier dans le corridor commercial Lomé-Ouagadougou-Niamey. Par conséquent, les projections de recettes fiscales pour 2024 ont été abaissées de 539 milliards de francs CFA. À moyen terme, l'écart de revenu par rapport aux projections antérieures devrait se réduire lorsque les facteurs défavorables qui pèsent sur les recettes se dissiperont et que les réformes de la politique

fiscale (comme la révision du code fiscal) et de l'administration des recettes commenceront à porter leurs fruits.

**16. Sur le plan des dépenses, l'allocation des ressources suivra de nouvelles priorités, mettant l'accent sur les dépenses de sécurité et sociales (santé, éducation, sécurité alimentaire et dispositifs de protection sociale).** Les autorités prévoient de recruter de nouveaux fonctionnaires dans les administrations chargées de la fiscalité, de l'éducation et de la santé, tout en soulignant qu'il existe des déficits de capacités structurels dans ces fonctions essentielles. Ces nouveaux recrutements, conjugués à des hausses de salaire, se traduiront par une augmentation de la masse salariale annuelle moyenne de 35 milliards de francs CFA (0,3 % du PIB). Malgré cette augmentation, le ratio masse salariale/recettes budgétaires devrait rester inférieur à la norme de l'UEMOA fixée à 35 %<sup>9</sup>. Dans le même temps, les autorités accroîtront les dépenses sociales de façon à soutenir les populations vulnérables et à améliorer les indicateurs en matière d'éducation et de santé, notamment par un relèvement des subventions et des transferts d'un montant annuel moyen de 40 milliards de francs CFA<sup>10</sup>. Cela étant, pour respecter l'objectif de déficit convenu, les autorités se sont engagées à reporter certaines dépenses en capital moins prioritaires (§24 du MPEF).

**17. L'adoption d'une stratégie de gestion des recettes pétrolières d'ici fin 2024 demeure prioritaire afin de protéger le budget des fluctuations des prix du pétrole et sera encadrée par une feuille de route détaillée (mesure préalable 2).** La mise en œuvre du RS prévu pour septembre 2023 a été reportée en raison du changement de régime. Un comité technique, chargé de réaliser des prévisions de recettes fiscales provenant de la production et des exportations de pétrole et d'évaluer les risques budgétaires, a été créé (RS6). Pour ce qui est des prochaines étapes, les autorités devront mettre officiellement en place, un mécanisme de stabilisation, prévoyant une formule de calcul du prix de référence, un fonds de stabilisation et un comité d'experts qui procédera au calcul dudit prix (RS9). La stratégie devrait également consolider les processus d'établissement et d'exécution du budget pour faire face aux difficultés en matière de gestion des recettes pétrolières et garantir la transparence et la redevabilité budgétaires (Rapport des services du FMI n° 23/254).

**18. Les autorités devraient poursuivre leur politique d'endettement prudente dans un contexte d'incertitudes accrues.** Bien que les risques de surendettement extérieur et global du Niger soient jugés « modérés », les incertitudes entourant le financement de certains créanciers

<sup>9</sup> La masse salariale au Niger demeure faible en comparaison à celle d'autres pays en développement à faible revenu (PDFR) et à d'autres pays de l'UEMOA. En 2022, la masse salariale dans les PDFR et les autres pays de l'UEMOA avoisinait en moyenne 6 % du PIB d'après la base de données du FMI sur l'emploi et la rémunération dans les administrations publiques établie par le département des finances publiques, contre 3,6 % du PIB au Niger. L'emploi public (rapporté à la population en âge de travailler) est aussi nettement plus faible au Niger que dans d'autres pays comparables.

<sup>10</sup> Plus précisément, l'augmentation des subventions et des transferts est liée à l'élargissement des programmes de protection sociale, comme la distribution de denrées alimentaires, la réinstallation de personnes déplacées, les transferts monétaires non conditionnels dans le cadre du projet national de protection sociale, les transferts monétaires conditionnels en faveur de l'éducation, les subventions agricoles ciblées (notamment sur les cultures irriguées) et la gratuité des soins de santé pour les femmes enceintes et les enfants de moins de 5 ans.

traditionnels posent des risques. En outre, les récentes émissions nationales laissent présager une hausse des taux d'intérêt, ces derniers ayant atteint 9,35 % pour les titres à trois ans<sup>11</sup>. Le recours accru au financement intérieur accentue également les risques de refinancement. Les services du FMI ont recommandé aux autorités de continuer à chercher des dons et des financements concessionnels tout en augmentant l'échéance moyenne de la dette intérieure afin de réduire le risque de refinancement.

## Mobiliser des recettes intérieures

**19. Il est devenu encore plus urgent d'accroître les recettes pour que les objectifs du programme puissent être réalisés (§25-28 du MPEF).** Les autorités mettent actuellement en œuvre des mesures portant sur l'administration fiscale, principalement axées sur l'amélioration du recouvrement de l'impôt, la lutte contre la fraude fiscale et la collecte d'arriérés d'impôt, qui ne devrait avoir qu'un faible impact net. En vue d'augmenter encore les recettes fiscales non tirées des ressources naturelles, les services du FMI ont préconisé une application intégrale de ces mesures ainsi que des efforts supplémentaires visant à accroître les recettes issues de la fiscalité du patrimoine et des ressources naturelles. Les autorités estiment que les nouvelles propositions des services du FMI sont pertinentes, mais elles ont fait valoir qu'une analyse interne supplémentaire est nécessaire avant qu'elles puissent s'engager à mettre en œuvre ces nouvelles mesures. C'est pourquoi les échanges sur la mise en œuvre de mesures de recettes supplémentaires et sur les nouveaux efforts visant à accroître les recettes hors ressources naturelles se poursuivront lors de la prochaine revue.

- À court terme : il conviendra d'intensifier les efforts visant à élargir l'assiette de l'impôt en réduisant les exonérations fiscales et en augmentant le nombre de contribuables actifs. En outre, il est essentiel de respecter les dispositions de la loi de finances 2024<sup>12</sup> concernant l'alignement des droits de réexportation applicables au sucre et aux huiles alimentaires sur leurs droits pour mise en consommation et la redevance spéciale sur le pétrole brut, l'or et l'uranium.
- À moyen terme : les mesures devraient être axées sur la révision et la simplification du code général des impôts, la promotion de la généralisation du numérique et la poursuite de stratégie visant à accroître les recettes tirées des secteurs miniers et pétroliers. D'autres mesures pourraient être envisagées comme l'accélération de l'enregistrement de la propriété immobilière et foncière, par la création d'un cadastre et l'amélioration de l'estimation des biens en vue d'établir ultérieurement un impôt sur la propriété.

<sup>11</sup> Ces taux d'intérêt sont semblables à ceux observés lors d'émissions réalisées récemment par le Burkina Faso et le Mali.

<sup>12</sup> Le réaligement des droits de réexportation sur les droits pour mise en consommation a pour objectif de réduire les pratiques frauduleuses et les erreurs dans les déclarations, et donc de diminuer les pertes de recettes potentielles.

**20. Les autorités poursuivent la révision et la simplification du code général des impôts (CGI), mais enregistrent des retards par rapport au calendrier prévu (§31 du MPEF).**

Ces délais tiennent aux troubles politiques et à la suspension de l'assistance technique. Le nouveau CGI devrait être adopté par le conseil des ministres d'ici fin avril 2025 (RS4).

**21. La dématérialisation des administrations fiscale et douanière et l'utilisation de données de source tierce sont des facteurs déterminants pour accroître les recettes (§29, §32 et §33 du MPEF).**

- Les plateformes informatiques des administrations fiscale et douanière permettent maintenant l'échange d'informations en temps réel. Les prochaines pistes de réforme devraient être axées sur l'exploitation des données pour déterminer, évaluer et hiérarchiser les principaux risques de non-conformité.
- La plateforme en ligne gratuite (système électronique certifié de facturation, e-SECEF) et le système de facturation certifiée de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) ont contribué à accroître les recettes de TVA et d'impôt sur les sociétés. Il convient aussi de préciser que des contrôles, des campagnes de sensibilisation et des activités de communication sont actuellement menés afin d'accroître le taux de conformité des petites entreprises et des détaillants.
- Les avancées dans le déploiement du système intégré informatisé de suivi des impôts et des contribuables (SISIC) se poursuivent. Les autorités devraient mettre en place des centres des impôts dans les zones qui en sont dépourvues.

**Améliorer la qualité des dépenses publiques**

**22. Pour renforcer le contrat social, il faut améliorer l'adéquation et la qualité des dépenses (§35 à §37 du MPEF).** Les services du FMI soutiennent les efforts des autorités visant à préserver les dépenses sociales et à consolider le dispositif de protection sociale. Les autorités entendent transférer 36 000 salles de classe installées des huttes de paille dans des bâtiments faits en matériaux résistants. Le gouvernement est aussi attaché à la mise en œuvre des mesures d'amélioration de la qualité du système éducatif. Environ 2 150 enseignants contractuels ont déjà accédé au statut de fonctionnaire. Pour lutter contre les inégalités de genre dans le domaine de l'éducation, la priorité demeure de construire des internats pour les filles. Par ailleurs, le gouvernement soutient la scolarisation et la persévérance scolaire des filles par des bourses, des aides au transport, des programmes de tutorat et des dispositifs de familles d'accueil. En revanche, l'élargissement du registre social unique et son intégration dans d'autres bases de données sociales existantes, initiative qui devrait toucher 800 000 ménages d'ici 2024, ont été retardés en raison de la suspension du soutien des partenaires pour le développement. Le déploiement de nouvelles solutions numériques, qui a pris du retard, devrait reprendre et à ce titre des bourses d'études et des pensions devraient être versées sous la forme de cartes prépayées distribuées en 2024.

## Renforcer la gouvernance budgétaire

### **23. Les autorités ont accepté d'intégrer le nouveau Fonds de solidarité pour la sauvegarde de la patrie (FSSP) dans le budget (nouveau RS10), ce qui contribuera à améliorer la transparence budgétaire.**

Le FSSP est un petit fonds dont les contributions ont totalisé 13 milliards de francs CFA (0,1 % du PIB) entre octobre 2023 et mai 2024 et dont les dépenses demeurent nettement inférieures aux contributions<sup>13</sup>. Dans sa configuration actuelle, il pourrait limiter la flexibilité du budget tout en augmentant les risques de gouvernance, car il sert à financer des dépenses spécifiques, comme la réinstallation de personnes déplacées et des dépenses militaires, en dehors du cadre budgétaire classique (§38 du MPEF). Les services du FMI ont préconisé que les recettes et dépenses continuent d'être communiquées de façon transparente et que le fonds fasse l'objet d'un contrôle par des mécanismes d'audit des comptes éprouvés. De plus, dans le cadre de ses programmes, la Banque mondiale actualisera son évaluation fiduciaire d'ici la fin de 2024, évaluation qui inclura une évaluation et des recommandations en matière de transparence budgétaire, de gouvernance et de passation de marché.

### **24. Les autorités avancent à bon pas dans la mise en œuvre de réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques (§40 et §44 du MPEF).**

Le système de double comptabilité du budget en AE/CP (autorisations d'engagement/crédits de paiement) sera étendu à tous les ministères d'ici 2025. Les autres axes de réforme sont notamment : i) améliorer, simplifier et dématérialiser les méthodes de paiement des dépenses et les pièces justificatives ; ii) réviser la nomenclature budgétaire et préparer une note d'orientation pour mieux coder les dépenses ; iii) nommer des fonctionnaires qui seront chargés de la gestion et des programmes publics.

### **25. Il convient de reprendre l'élargissement du périmètre du compte unique du Trésor aux administrations locales afin d'améliorer la gestion de la trésorerie (§42 du MPEF).**

Les services du FMI ont recommandé de conduire un inventaire des comptes bancaires des entités publiques ou à participation publique dans les banques commerciales, en particulier ceux des administrations locales et de fermer les 34 comptes qui restent ouverts si les projets qu'ils servaient à financer sont terminés.

### **26. Une analyse détaillée des risques budgétaires et de leurs conséquences a été effectuée et les autorités entendent publier une déclaration des risques budgétaires dans la loi de finances 2026.**

La déclaration des risques budgétaires devrait en principe couvrir les risques macroéconomiques, les entreprises publiques et les risques liés au changement climatique. Les autorités devraient définir un plan de mesures budgétaires d'urgence pour atténuer les risques budgétaires répertoriés.

### **27. Les autorités ont entrepris de renforcer le suivi et la surveillance des entreprises publiques et des établissements publics (§43 du MPEF).**

Le Niger a fusionné plusieurs établissements publics et la qualité des budgets soumis pour approbation par le ministère de

<sup>13</sup> Les informations sur les activités financières du FSSP sont librement accessibles sur le site <https://fssp.ne/>.

l'Économie et des Finances s'est améliorée. Les contrats d'objectifs n'ont toutefois pas encore été mis en place.

## B. Lever les obstacles à la croissance inclusive, à la gouvernance et à la transparence

### Renforcer le développement du secteur privé

**28. Les autorités nigériennes se sont engagées à améliorer le climat des affaires afin de poser les bases d'une croissance inclusive et tirée par le secteur privé (§45 du MPEF).** Plusieurs comités institutionnels et techniques ont été créés pour consolider le cadre de concertation entre les secteurs public et privé instauré en 2022. Une nouvelle charte pour les PME, visant à accroître leur compétitivité et à faciliter leur accès aux financements a été soumise pour adoption. La mise en place du guichet unique du commerce extérieur offre un écosystème numérique conçu pour le secteur privé, qui améliore considérablement l'efficacité et la traçabilité.

**29. Cependant, des efforts supplémentaires sont nécessaires pour éliminer les freins au développement du secteur privé.** Il faudra ainsi : i) renforcer la représentation du secteur privé dans le comité arbitral des recours fiscaux<sup>14</sup>, ii) remédier à la hausse des coûts des transports et des intrants engendrés par les perturbations du commerce frontalier et iii) simplifier le code des impôts et le code de l'investissement.

### Promouvoir la stabilité financière et l'inclusion

**30. L'inclusion financière est un élément essentiel pour favoriser le développement du secteur privé, stimuler la croissance économique et renforcer la résilience face aux chocs (§46 du MPEF).** L'inclusion financière demeure une priorité pour les autorités malgré les retards importants dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de finance inclusive (SNFI 2019–23). L'évaluation de la stratégie, programmée en 2024, permettra d'affiner les politiques, de définir un plan d'action pour concevoir une nouvelle stratégie et de tirer des leçons de façon à simplifier les actions visant à accroître l'inclusion financière des populations vulnérables, notamment des femmes et des jeunes dans les zones rurales et urbaines défavorisées. Le programme national d'éducation financière est toujours en cours. Les autorités nigériennes sont déterminées à encourager la généralisation du numérique par la promotion des services bancaires mobiles et d'autres services numériques appuyant l'inclusion financière.

<sup>14</sup> Le comité arbitral des recours fiscaux (CARFI) a été créé pour faciliter le règlement des litiges entre les secteurs public et privé. Toutefois, à la suite de la crise politique et des sanctions, les activités de ce comité ont été fortement perturbées.

**31. Les deux principaux fonds en faveur de l'inclusion financière, le Fonds de développement de la finance inclusive (FDIF) et le FONAP, sont opérationnels, mais ils ont du mal à mobiliser les ressources financières (§47 et §48 du MPEF).** Un nouveau guichet axé sur le développement des services de finance islamique a été créé en 2024 dans le FDIF. Dans la même veine, le FONAP a mis en place un guichet supplémentaire pour apporter un soutien plus important aux PME, en particulier à celles ayant leurs activités dans le secteur des énergies renouvelables. Cependant, tant le FDIF que le FONAP peinent à mobiliser des ressources financières extérieures suffisantes auprès de partenaires pour le développement.

**32. Le secteur de la microfinance doit encore faire face à d'importantes difficultés, malgré la mise en œuvre d'un plan de restructuration (§49 du MPEF).** TAANADI a perdu son agrément à l'initiative de l'Agence de régulation du secteur de la microfinance (ARSM), mais les deux autres grandes institutions de microfinance (ASUSU et UCMN) sont toujours sous administration provisoire. L'application des réglementations régionales (UEMOA) dans le secteur de la microfinance, adoptée en décembre 2023, facilitera la restructuration et le renforcement du secteur.

**33. Les facteurs de vulnérabilité dans le secteur bancaire demeurent élevés.** Le ratio des prêts improductifs au Niger demeure structurellement supérieur à la moyenne de l'UEMOA. Cette situation s'explique par les risques de concentration des portefeuilles de prêts de certaines banques, les conséquences des sanctions et les délais de paiement pour ce qui est des contrats de marché public. Afin de répondre aux risques d'instabilité financière, les services du FMI ont insisté sur l'importance de renforcer les contrôles internes, la gestion de trésorerie, l'octroi de prêt et le suivi des portefeuilles et de recapitaliser les banques présentant une valeur nette négative, le cas échéant. En outre, il s'avérera essentiel de mettre en œuvre les récentes réglementations bancaires de l'UEMOA, adoptées au niveau régional en 2023, à commencer par le relèvement des exigences de fonds propres réglementaires applicable aux banques de 10 milliards de francs CFA à 20 milliards de francs CFA.

### **Poursuivre le programme de réformes de la gouvernance**

**34. Le nouveau régime a placé la lutte contre la corruption au centre de son programme, mais la dissolution de l'institution supérieure de contrôle des finances publiques, la Cour des comptes, met à mal cette ambition (§50 du MPEF).** Les autorités ont créé la Commission de lutte contre la délinquance économique, financière et fiscale (CoLDEFF), qui constitue la principale institution en matière de lutte contre la corruption<sup>15</sup>. Depuis sa mise en place, elle a recouvré des fonds représentant 42 milliards de francs CFA. Cela étant, la dissolution de l'institution supérieure de contrôle des finances publiques, la Cour des comptes, a suspendu le suivi des recommandations des précédents rapports d'audit sur les dépenses liées à la crise du COVID-19 et sur le secteur extractif, ainsi que de la déclaration de patrimoine des hauts fonctionnaires. Les autorités préparent un nouveau décret prévoyant l'organisation et le fonctionnement d'une nouvelle institution supérieure

<sup>15</sup> La CoLDEFF a remplacé l'ancienne agence anticorruption, la Haute autorité de lutte contre la corruption et les infractions assimilées (HALCIA).

de contrôle des finances publiques. De plus, les autorités ont sollicité une mission d'assistance technique du FMI portant sur l'évaluation diagnostique de la gouvernance afin de répertorier les lacunes des cadres existants et de formuler des recommandations sur les moyens d'y remédier.

**35. Les autorités s'emploient à renforcer le cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (§51 du MPEF).** Elles ont entrepris de transposer, dans le cadre juridique national, la nouvelle loi de l'UEMOA relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive, adoptée en 2023. Elles continuent d'appliquer les recommandations formulées dans le rapport d'évaluation mutuelle établi en 2021 par le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment de l'argent (GIABA). Par exemple, des évaluations des risques ont été menées au niveau sectoriel afin de déterminer les facteurs de vulnérabilité en matière de blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme et d'étayer les mesures d'atténuation. Cela étant, la Cellule nationale de traitement des informations financières (CENTIF) est confrontée à d'importantes difficultés en matière de capacités et de ressources, notamment un faible taux de signalement d'opérations suspectes par secteur.

## C. Accroître la résilience au changement climatique

**36. Les autorités demeurent déterminées à mettre en œuvre le programme de réformes appuyé par la FRD, malgré les perturbations provoquées par les événements politiques et la suspension de l'assistance technique (§52 à §57 du MPEF).** Au regard du rééchelonnement des MR demandé (graphique 2 du texte) et du calendrier révisé des activités d'assistance technique, la mise en œuvre du programme appuyé par la FRD avance à bon pas, sachant que quatre MR portant sur la planification et la gestion du budget tenant compte des risques associés aux catastrophes naturelles et la promotion des énergies renouvelables sont en cours d'exécution :

- **Intégrer les risques associés aux catastrophes naturelles dans la planification du budget.** Le Guide méthodologique pour la quantification des risques budgétaires liés aux catastrophes naturelles, qui a fait l'objet d'une assistance technique du FMI, a été publié en mai 2024 sur le site du ministère de l'Économie et des Finances (**première revue de l'accord FRD, MR7**). Pour ce qui est des prochaines étapes, les autorités ont déjà accompli d'importants progrès grâce à l'incorporation d'une première analyse quantitative des risques budgétaires associés aux catastrophes naturelles dans la note de cadrage macroéconomique et budgétaire pour 2025-2027. Les autorités continuent d'enrichir l'analyse en vue de la publier sous la forme d'une déclaration des risques budgétaires (**deuxième revue de l'accord FRD, MR8**) accompagnant le Document de programmation budgétaire et économique pluriannuel (DPBEP).
- **Renforcer la réduction et la gestion des risques de catastrophe.** En application de la loi de 2022 sur la GRC, les autorités ont adopté un arrêté portant création de points focaux dans les directions idoines de cinq ministères pour mener à bien les fonctions en matière de GRC, comme : i) la préparation et la mise en œuvre de plans sectoriels de réduction des risques de catastrophe ; ii) le suivi et l'évaluation des mesures de réduction des risques de catastrophe ;

iii) la préparation aux catastrophes et les interventions en cas de catastrophe et iv) la coordination de la gestion des risques de catastrophe entre les ministères (**première revue de l'accord FRD, MR9**). Pour assurer son exécution concrète, cette réforme est complétée par la fourniture de capacités techniques aux unités chargées de la GRC, activité menée par la Banque mondiale dans le cadre du Projet intégré de développement urbain et de résilience multisectorielle (PIDUREM). Avec l'appui de la Banque mondiale, les autorités ont publié, en juin 2024, des évaluations des risques d'inondation et de sécheresse réalisées dans sept zones urbaines sur la plateforme nationale de données sur la GRC (**première revue de l'accord FRD, MR10**).

- **Promouvoir les sources d'énergies renouvelables** Le gouvernement a signé un arrêté en juin 2024 portant création d'un nouveau guichet au sein du FONAP destiné à apporter un soutien financier et technique aux PME ayant des activités dans le secteur des énergies renouvelables (**première revue de l'accord FRD, MR11**). La priorité est désormais de mettre en service le guichet et de faire en sorte que les PME puissent l'utiliser. Dans ce contexte, la Banque mondiale fournira une assistance technique pour accompagner les autorités dans la définition du manuel technique prévoyant les règles de fonctionnement du guichet. Plusieurs mesures supplémentaires sont en cours d'adoption, dont i) l'élaboration d'une note conceptuelle devant encadrer la mise en service du guichet et ii) la création d'un cadre de consultation réunissant toutes les parties prenantes en vue de mobiliser des savoirs et des financements locaux et faire connaître aux PME l'assistance technique disponible au moyen de ce guichet. Compte tenu des faibles capacités d'exécution et des financements extérieurs limités, il existe un risque que le guichet ne soit pleinement opérationnel qu'en 2025.
- **D'autres réformes importantes visant à améliorer la prise en compte des questions liées au changement climatique dans la gestion de l'investissement public avancent également à bon pas.** Une assistance technique est actuellement fournie par la Banque mondiale et le FMI à l'appui de l'exécution des MR liées à la gestion de l'investissement public (**deuxième revue de l'accord FRD, MR4 et troisième revue de l'accord FRD, MR5**). Une première version du guide pour la préparation et l'évaluation de projets a été établie. Cette version sera ensuite étoffée en y intégrant une méthodologie d'évaluation de la vulnérabilité face au changement climatique et les résultats de consultations avec des ministères sectoriels. L'arrêté relatif à la gestion de l'investissement public adopté en 2021 sera révisé au deuxième semestre de 2024 sur la base du guide en question. Le retard pris dans la mise en œuvre de cette réforme (qui aurait dû être exécutée en octobre 2023) tient à des contraintes pesant sur la fourniture de l'assistance technique, assistance qui ne peut être apportée avec le deuxième semestre de 2024. Tant la MR4 que la MR5 sont conçues pour améliorer les capacités des autorités, les dispositions législatives et les lignes directrices en matière d'évaluation de l'exposition aux risques climatiques et de hiérarchisation des investissements publics au profit des projets résilients. Quant à la MR6 (appui au pilotage des études de faisabilité tenant compte des questions climatiques), elle pourrait nécessiter un délai supplémentaire compte tenu de la complexité et du calendrier de ces études.

- **La mise en œuvre des MR portant sur la planification et la budgétisation des dépenses liées au changement climatique se fait aussi à bon rythme.** Reportée d'un an, la préparation d'une méthode de marquage des dépenses liées au climat, dirigée par le ministère de l'Économie et des Finances et le ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement, est maintenant sur la bonne voie (**deuxième revue de l'accord FRD, MR1**). Par conséquent, il est proposé de reporter de 12 mois les MR connexes (MR2 et MR3, qui soutiennent le pilotage du cadre de marquage des dépenses climatiques et la modification de la circulaire sur le budget de façon à rendre obligatoire l'utilisation de l'outil dans les ministères sectoriels) — cette nouvelle échéance respecte l'enchaînement des réformes initial et tient compte de la disponibilité de l'assistance technique.

**37. Il est primordial que les autorités instaurent un environnement propice à l'accroissement du financement de l'action climatique.** Il existe des possibilités considérables d'amélioration de l'accès au financement de l'action climatique par le renforcement des fonctions d'accréditation, de coordination et de gestion des finances publiques. Avec le soutien de la Banque mondiale, le gouvernement organisera des formations sur les options permettant de définir de nouveaux instruments de financement de l'action climatique (obligations vertes, échanges de créances, régimes d'assurance, par exemple) et de débloquer des financements concessionnels supplémentaires aux fins de l'action climatique. Dans le cadre de l'engagement du gouvernement à respecter l'article 6 de l'Accord de Paris, les autorités ont obtenu des ressources pour financer l'élaboration d'une stratégie de développement du marché du carbone. Faisant fond sur l'appui fourni par l'accord FRD, les autorités appliquent des mesures visant à améliorer la planification tenant compte des enjeux climatiques et la qualité des projets, ce qui leur permet *in fine* de mobiliser des financements privés. De même, la création, dans le cadre de l'accord FRD, de conditions propices à la promotion des énergies renouvelables a pour objectif d'augmenter l'investissement privé et de favoriser la transition énergétique du pays.

## MODALITÉS DU PROGRAMME

**38. L'engagement du FMI aux côtés du Niger est crucial pour que le pays puisse dégager une marge de manœuvre budgétaire et mobiliser le soutien d'autres partenaires pour le développement.** Les ressources fournies par le FMI seront intégralement utilisées comme appui budgétaire et contribueront à couvrir les besoins anciens de balance des paiements qui résultent : i) de la détérioration des perspectives de financement provenant de sources traditionnelles et ii) de facteurs de vulnérabilité liés à l'insécurité, au changement climatique et à d'autres problèmes structurels. Il est déterminant que les exercices de revue de programme reprennent pour que le Niger puisse de nouveau solliciter un soutien financier, en particulier une aide budgétaire, auprès d'autres partenaires pour le développement.

**39. Les autorités ont demandé une prorogation de six mois de l'accord FEC pour le porter jusqu'à décembre 2025, ainsi qu'un rééchelonnement et une modification des critères de réalisation de façon à tenir compte du changement de régime et de l'évolution de l'environnement macroéconomique et du cadre d'action publique et à donner au pays suffisamment de temps pour appliquer les principales réformes.** La prise de pouvoir par l'armée et les sanctions imposées par la CEDEAO et l'UEMOA ont eu de fortes conséquences sur le paysage économique du pays et ont retardé la mise en œuvre des RS ainsi que des réformes soutenues par l'assistance technique. La prorogation du programme appuyé par la FEC permettra i) la mise en œuvre de nouvelles réformes, ii) l'ancrage des réformes budgétaires de façon à atteindre et à respecter durablement l'objectif régional de déficit et iii) la couverture des besoins persistants de balance des paiements résultant des troubles politiques. Les décaissements au titre de la quatrième et de la cinquième revues seraient révisés à la baisse et fixés à 9,87 millions de DTS chacun et le reliquat serait mis à disposition au moment d'une huitième revue, qui serait définie en cas de prorogation et se tiendrait fin juin 2025. Le montant total des décaissements au titre de la FEC et de la FRD resterait le même (tableaux 8a et 8b). Dans ce contexte, les autorités demandent la modification du CRQ relatif au plafond du financement intérieur net des administrations publiques, hors financement net du FMI, prévu pour fin juin 2024. Ces nouvelles cibles correspondent aux objectifs du programme.

Graphique 1. Niger : Projet de calendrier révisé des mesures de réformes au titre de l'accord FRD, 2024–25



**40. Les autorités ont également demandé une dérogation pour non-respect des critères de réalisation relatifs à l'accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs et au plafond du financement intérieur net des administrations publiques ainsi que l'achèvement des quatrième et cinquième revues de l'accord au titre de la FEC.**

Le plafond sur l'accumulation de nouveaux arriérés extérieurs a été franchi sous l'effet des sanctions imposées au lendemain de la prise de pouvoir par l'armée. De plus, le dépassement du plafond du financement intérieur net, d'environ 1 % du PIB, est directement lié aux sanctions, au non-remboursement du service de la dette intérieure qui en a suivi et à la suspension de l'essentiel des flux de financement extérieur au deuxième semestre de 2023. Les services du FMI estiment que malgré l'inobservation de ces critères de réalisation, les objectifs du programme demeurent atteignables, étant donné que les autorités se sont engagées à mettre en œuvre les mesures correctives suivantes : i) exécution du plan d'apurement des arriérés sur le service de la dette ; ii) respect de la trajectoire d'ajustement budgétaire prévue dans le programme, ce qui permettra d'éviter un recours excessif au financement intérieur ; iii) application résolue de politiques d'endettement prudentes, en particulier la mobilisation de financements concessionnels, durant la période couverte par le programme. Le plafond de la valeur actualisée de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État (dette CGE) a été recalibré conformément au plan d'apurement des arriérés défini par les autorités.

**41. Un facteur d'ajustement de l'objectif du solde budgétaire de base a été ajouté pour permettre le financement de dépenses prioritaires et une trajectoire d'assainissement plus progressive si le pays reçoit de nouveaux financements extérieurs concessionnels.**

Il serait possible d'assouplir l'objectif du solde budgétaire de base d'un montant équivalent à 0,5 % du PIB, exprimé en milliards de francs CFA, de façon à pouvoir effectuer des dépenses de sécurité et des dépenses sociales prioritaires pour remédier aux effets persistants des sanctions, à condition que les autorités obtiennent des financements concessionnels supplémentaires destinés à servir d'aide budgétaire (en sus des montants envisagés actuellement). Tout écart par rapport à l'objectif devrait être utilisé pour financer les dépenses prioritaires exposées plus haut, à commencer par la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire et les dispositifs de protection sociale.

**42. Les autorités demandent l'achèvement de la première revue de l'accord FRD ainsi qu'une prorogation et un rééchelonnement des MR prévues dans le programme pour tenir compte : i) des retards dans la mise en œuvre des réformes engendrés par la crise politique et ii) du nouveau calendrier des activités d'assistance technique concernant ces réformes.**

Le rééchelonnement est défini en fonction de la capacité des autorités à mettre en œuvre les MR et de la disponibilité de l'assistance technique. Par conséquent, six MR doivent faire l'objet d'un nouveau calendrier (graphique 2 du texte), à l'exception de la MR concernant la publication de la déclaration des risques budgétaires. Cela étant, le rééchelonnement proposé des MR n'a pas d'effet sur le résultat des deux axes de réforme. Les services du FMI estiment que le nouveau calendrier est réaliste sachant qu'il tient compte de la disponibilité de l'assistance technique et que le gouvernement s'est montré très attaché à l'exécution du programme appuyé par la FRD. Malgré un contexte fragile et des contraintes de capacité, trois des six MR initialement prévues pour

octobre 2023 et une MR prévue pour juin 2024 ont été mises en œuvre dans le cadre de la première revue de la FRD en juin 2024.

**43. La capacité du Niger à rembourser le FMI demeure satisfaisante, mais elle est exposée à des risques baissiers élevés.** Malgré le contexte difficile en 2023, les perspectives favorables à moyen terme laissent au Niger une capacité suffisante pour rembourser le FMI (tableau 11). Les obligations de remboursement envers le FMI culmineront à 1,7 % du PIB en 2029 et à 3,0 % des recettes budgétaires en 2027 tandis que les décaissements nets sont positifs durant la période couverte par le programme, s'élevant respectivement à 3,2 % et à 1,0 % des exportations en 2024 et en 2025. Toutefois, plusieurs risques pèsent sur la capacité de remboursement du pays, tels que l'éventualité de dérapages budgétaires et des chocs liés à des phénomènes climatiques. La mise en œuvre rapide du programme de réformes des autorités et la prise de mesures pour imprévus en cas de choc négatif sont des facteurs d'atténuation de ces risques.

**44. Le programme serait entièrement financé dans le cadre de la prorogation et du rééchelonnement proposés,** avec des engagements fermes au cours des 12 prochains mois et de bonnes perspectives pour le reste de la période couverte par le programme (tableau 5 du texte). Le resserrement du financement extérieur vient renforcer le bien-fondé des plans de rigueur budgétaire des autorités. Il conviendra de corriger tout déficit de financement par des mesures pour imprévus, notamment des coupes dans les dépenses.

**45. Évaluation des sauvegardes** Il ressort de l'évaluation des sauvegardes de la BCEAO réalisée en 2023 que la banque centrale dispose toujours de dispositifs d'audit bien établis et d'un environnement de contrôle solide. La BCEAO doit encore réviser ses statuts conformément aux modifications apportées à l'accord de coopération de 2019 avec la France.

**46. Les autorités ont sollicité une assistance technique pour soutenir la mise en œuvre de deux programmes.** Les axes prioritaires seraient notamment : i) le marquage du budget climatique, ii) la gestion de l'investissement public, iii) la gestion du trésor et de la dette et iv) l'amélioration de la compilation des statistiques de finances publiques.

**Tableau 5 du texte. Niger : besoins et sources de financement extérieur**  
(En milliards de francs CFA)

	2023	2024	2025	2026
<b>Total des besoins de financement</b>	<b>1 272</b>	<b>985</b>	<b>967</b>	<b>1 092</b>
Déficit courant (hors dons budgétaires)	1 514	798	569	728
Amortissement de l'administration centrale	57	211	147	143
Variations du compte d'opérations financières, hors décaissements au titre de la FRD (+ : augmentation) <sup>1</sup>	-299	-24	251	221
<b>Total des sources de financement</b>	<b>1 210</b>	<b>893</b>	<b>849</b>	<b>994</b>
Investissements directs étrangers	557	225	139	172
Financement lié aux projets	347	522	539	597
Autres flux	306	145	170	225
<b>Besoin de financement</b>	<b>62</b>	<b>93</b>	<b>119</b>	<b>98</b>
Aide budgétaire	46	66	97	98
BAfD	...	...	...	...
BOAD	...	...	...	...
Banque mondiale	28	...	...	...
Partenariat mondial pour l'éducation	...	15	15	15
Union européenne	0	0	...	...
France	0	0	...	...
Luxembourg	...	12	12	12
Autres <sup>2</sup>	18	39	71	71
FEC	16	26	21	0
Fonds fiduciaire ARC	0	0	0	0
<b>Écart de financement résiduel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Décaissement FRD	0	48	32	0
Total des variations du compte d'opérations financières, y compris décaissements au titre de la FRD <sup>1</sup>	-299	25	283	221

<sup>1</sup> Les montants sont nets des opérations qui concernent les passifs autres que les décaissements au titre des prêts du FMI.

<sup>2</sup> Les montants estimés incluent l'appui budgétaire accordé par la Banque mondiale en 2024-2026, qui sera rendu effectif après confirmation officielle au terme de la procédure d'approbation interne.

## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**47. Les services du FMI félicitent les autorités pour les efforts déployés en vue d'appliquer les programmes soutenus par la FEC et la FRD, malgré les défis considérables auxquelles elles sont confrontées.** Tous les CRQ et les OI (sauf l'OI portant sur le plancher des recettes de trésorerie) étaient atteints avant la prise de pouvoir par l'armée. Cependant, les sanctions régionales et les troubles politiques ont perturbé la réalisation de plusieurs CRQ et OI. La plupart des RS ont été respectés, mais avec du retard, à l'exception notable de l'adoption de la stratégie de gestion des recettes pétrolières. Les autorités s'engagent à adopter une telle stratégie d'ici la fin de 2024 après la définition d'une feuille de route et la tenue de nouvelles consultations internes. Malgré le report proposé de plusieurs MR liées au climat, les autorités sont parvenues à améliorer la planification et la gestion du budget tenant compte des risques associés aux catastrophes naturelles et à créer de nouveaux instruments visant à promouvoir les énergies renouvelables. Ces mesures devraient favoriser la réalisation de leur programme climatique tant sur le plan de l'adaptation que sur celui de l'atténuation. Les services du FMI enjoignent les autorités à maintenir le rythme des réformes appuyées par l'accord FRD.

**48. L'activité économique devrait connaître un net rebond cette année grâce au démarrage des exportations, bien que des risques baissiers subsistent.** Le démarrage des exportateurs de pétrole brut en mai 2024 devrait stimuler la croissance et accroître les recettes budgétaires. L'augmentation des investissements dans l'agriculture irriguée devrait également renforcer la croissance. Cependant, les tensions politiques avec le Bénin, les problèmes d'insécurité et les chocs climatiques font peser des risques sur ces perspectives favorables. Les services du FMI invitent les autorités à accélérer la mise en œuvre des mesures qui amplifieraient la contribution du secteur privé à la croissance de façon à générer une économie plus inclusive, plus diversifiée et plus résiliente, notamment en mettant l'accent sur l'amélioration du climat des affaires et la promotion de l'inclusion financière.

**49. La trajectoire du déficit budgétaire, qui doit permettre au pays d'atteindre le critère de convergence de l'UEMOA fixé à 3 % d'ici 2025, constitue un bon compromis entre préservation de la viabilité des finances publiques et maintien des dépenses de développement, dans des conditions de financement restrictives.** Le rééquilibrage budgétaire repose sur une augmentation des recettes tirées des ressources naturelles, tandis que l'accroissement des dépenses devrait être limité. Compte tenu du poids des recettes tirées des ressources naturelles, l'adoption d'une stratégie de gestion des recettes pétrolières d'ici la fin de 2024 demeure une priorité si le pays veut parvenir à protéger le budget des fluctuations des prix du pétrole, à consolider les processus d'établissement et d'exécution du budget pour faire face aux défis en matière de gestion des recettes pétrolières et à garantir la transparence et la redevabilité budgétaires. La réduction des flux des donateurs a accentué les pressions sur la mobilisation de financements intérieurs, plus onéreux, et accru les risques de refinancement. En outre, elle vient renforcer le bien-fondé des plans de rigueur budgétaire des autorités.

**50. Il conviendrait d'intensifier les efforts en matière de mobilisation des recettes intérieures afin d'assurer la réalisation de l'objectif du programme relatif à la création d'un espace budgétaire pour les dépenses prioritaires.** Les services du FMI encouragent les autorités à faire preuve de détermination et de constance dans la mise en œuvre de la réforme concernant la révision et la simplification du code général des impôts, dont l'échéance est désormais fixée à avril 2025. Maintenant que l'intégration des plateformes informatiques des administrations fiscale et douanière est achevée, il est essentiel d'exploiter les données partagées afin de répertorier les principaux risques de non-conformité, de les évaluer et de les classer par ordre de priorité et de mener des profilages automatiques des risques. Il convient de maintenir l'élan de réformes en faveur de la généralisation du numérique, notamment en poursuivant le déploiement du SISIC et en facilitant le paiement des impôts par voie électronique. Il faut également continuer de simplifier les exonérations fiscales. La refonte de la fiscalité du patrimoine pourrait aussi constituer un moyen prometteur de mobiliser des recettes.

**51. L'engagement des autorités à intégrer le FSSP dans le budget est bienvenu.** En effet, une telle intégration faciliterait le suivi du programme sur la base de données budgétaires consolidées et favoriserait l'efficacité et la transparence des dépenses, tout en permettant un suivi plus précis des ressources.

**52. Il est indispensable de continuer de faire preuve de prudence en matière d'endettement et d'améliorer la qualité des dépenses, compte tenu de la faible marge budgétaire dont le pays dispose.** À court terme, il est essentiel d'appliquer l'intégralité du plan d'apurement des arriérés pour restaurer la confiance des citoyens dans l'action publique et soutenir la reprise économique. Dans le même temps, il est fondamental de continuer à privilégier le financement extérieur, sous forme de prêts et de dons concessionnels et semi-concessionnels et d'éviter de recourir de façon excessive à l'emprunt intérieur, plus onéreux et exposé à des risques de refinancement pour financer le budget. À moyen et long terme, des efforts continus doivent être déployés pour mettre en place durablement des politiques macroéconomiques saines, renforcer les pratiques de gestion de la dette, améliorer la gestion de l'investissement public, et accroître l'efficacité des dépenses publiques, afin d'asseoir la viabilité de la dette.

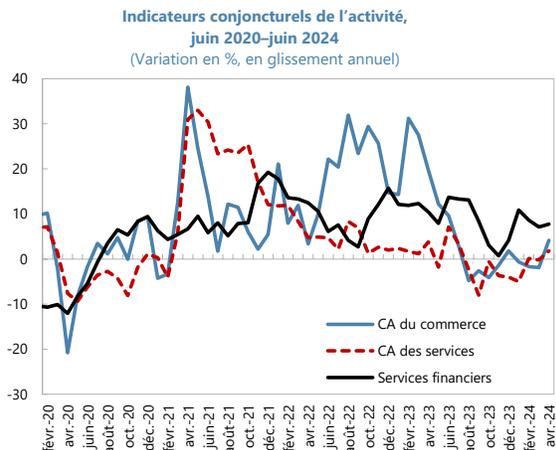
**53. Il est crucial de renforcer les cadres de gouvernance, de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et de lutte contre la corruption afin d'appuyer la stabilité macroéconomique et la viabilité de la croissance.** La dissolution de l'institution supérieure de contrôle des finances publiques marque un recul important, se traduisant par l'interruption de l'audit de la gestion des ressources publiques et de la mise en place du cadre de déclaration de patrimoine des hauts fonctionnaires. Les services du FMI invitent instamment les autorités à instaurer une nouvelle institution supérieure de contrôle des finances publiques indépendante dans les meilleurs délais afin de garantir une utilisation des ressources publiques transparente et efficace dans le respect du principe de responsabilité. Les services du FMI recommandent également d'accroître l'indépendance financière et administrative de la nouvelle agence anticorruption, la CoLDEFF, et accueillent favorablement la demande d'évaluation diagnostique de la gouvernance prévue par les autorités. En outre, les services du FMI encouragent

les efforts actuellement déployés pour assurer la mise en œuvre de l'intégralité des recommandations du GIABA en vue de renforcer le cadre du pays en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

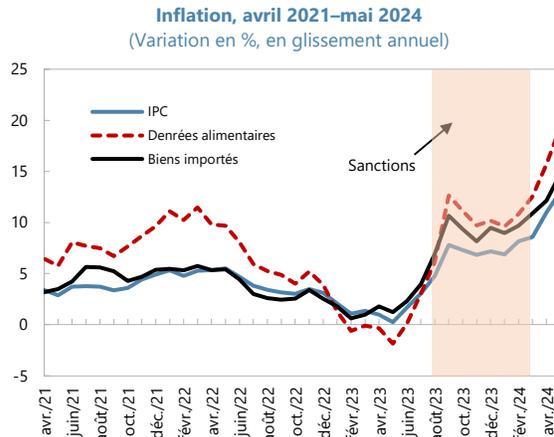
**54. Sur la base des résultats du programme et des engagements au titre du programme, les services du FMI souscrivent à l'achèvement de la quatrième et de la cinquième revue de l'accord au titre de la FEC et de la première revue de l'accord au titre de la FRD.** Les services du FMI soutiennent également : i) la demande de prorogation et de rééchelonnement des deux accords ; ii) la demande de modification des critères de réalisation et des OI prévus dans l'accord FEC ; iii) la demande de dérogation pour non-respect des critères de réalisation relatifs à l'accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs et au plafond du financement intérieur net des administrations publiques et iv) le décaissement de la cinquième tranche et de la sixième tranche de l'accord FEC et des montants associés aux réformes exécutées au titre de l'accord FRD s'élevant respectivement à 19,74 millions de DTS et à 34,216 millions de DTS. Les politiques énoncées dans le MPEF ci-joint sont appropriées pour atteindre les objectifs du programme. Les services du FMI estiment que les MR au titre de la FRD demeurent réalisables compte tenu des engagements forts des autorités et de l'assistance technique programmée fournie par les partenaires pour le développement du Niger.

### Graphique 2. Niger : évolution économique récente

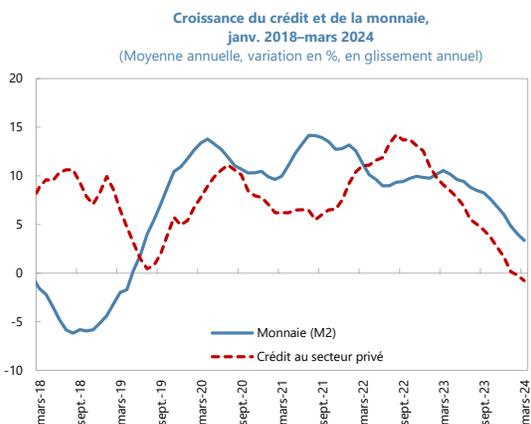
Les sanctions et l'instabilité politique ont lourdement pesé sur la croissance des services et du commerce.



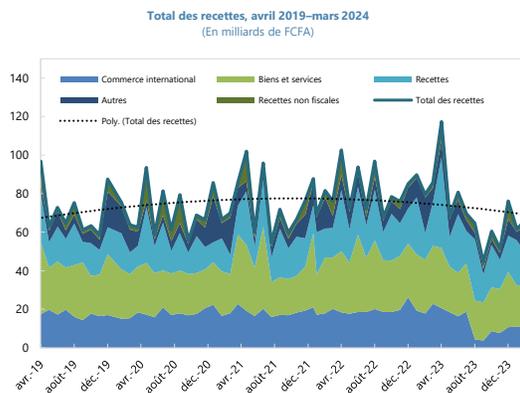
Malgré la levée des sanctions, les pressions inflationnistes ont persisté au cours du premier trimestre 2024.



La croissance de la monnaie au sens large et le crédit au secteur privé ont sensiblement reculé au second semestre 2023 ...



... et c'est également le cas de toutes les catégories de recettes publiques.

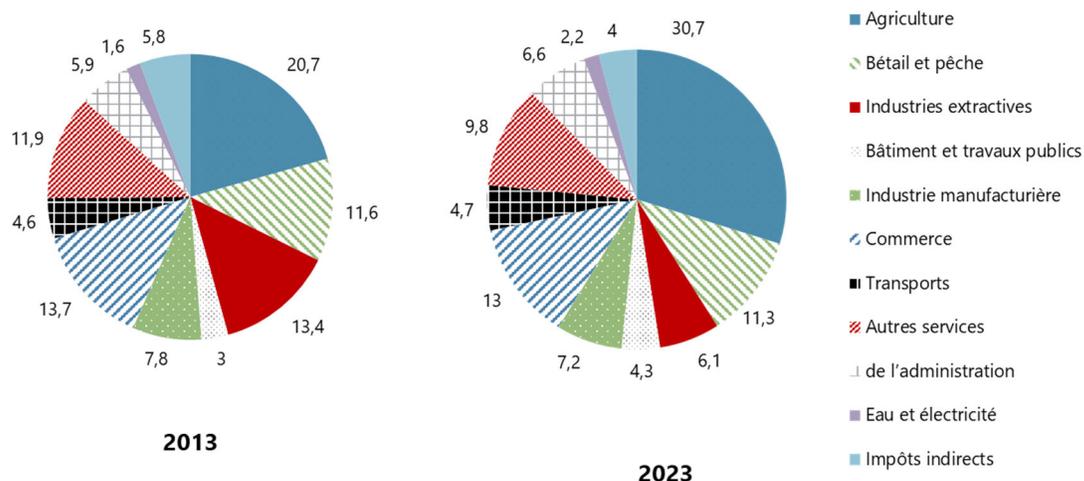


Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

### Graphique 3. Niger : composition du PIB et volatilité de la production

*Les secteurs primaire, extractif et commercial dominent toujours l'activité économique malgré les efforts déployés de diversification.*

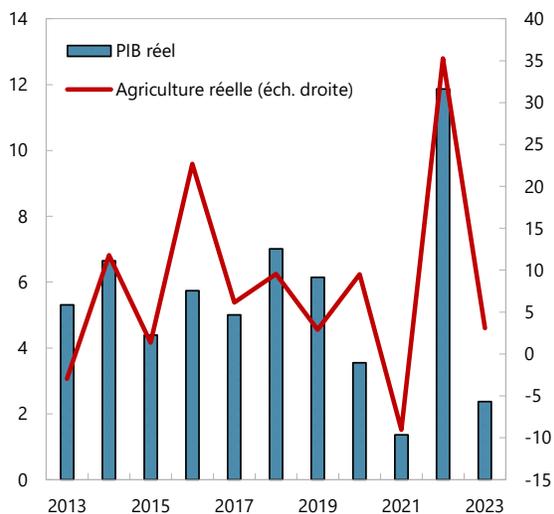
Composition du PIB, 2013 et 2023



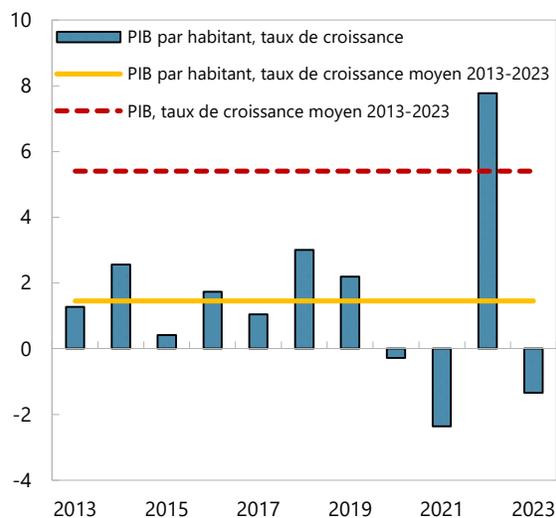
*La croissance du PIB est très instable et principalement soumise aux chocs climatiques sur l'agriculture.*

*La croissance du PIB par habitant est aussi volatile et relativement modeste en raison de la forte croissance démographique.*

Croissance du PIB réel  
(Variation en %, glissement annuel)



Croissance du PIB réel par habitant  
(Variation en %, glissement annuel)

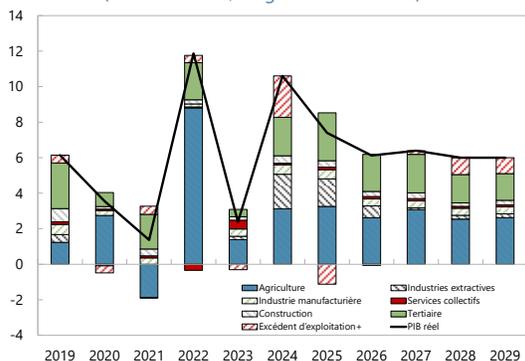


Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

### Graphique 4. Niger : perspectives à moyen terme, 2019–29

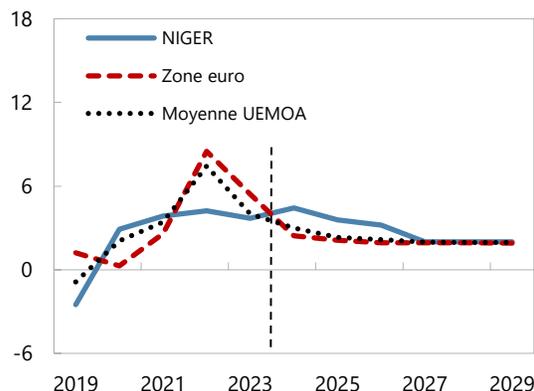
La croissance devrait rebondir en 2024 sous l'impulsion du secteur extractif et d'une reprise de la production agricole.

**Contribution à la croissance du PIB réel, 2019-29**  
(Variation en %, en glissement annuel)



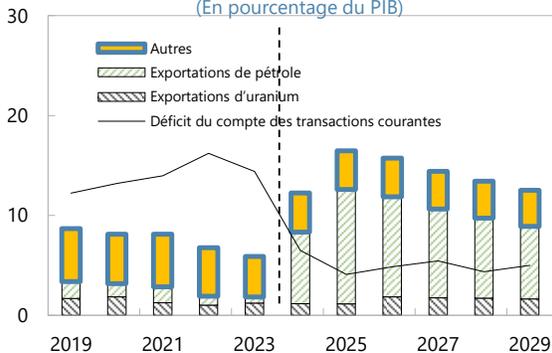
L'inflation devrait se rapprocher de la limite supérieure de la fourchette définie par l'UEMOA d'ici à la fin 2026.

**Inflation mesurée par l'IPC, 2019-29**  
(Variation en pourcentage)



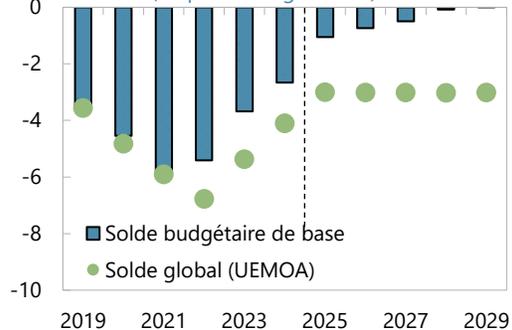
Le déficit des transactions courantes devrait se réduire à court terme grâce à une augmentation des exportations pétrolières.

**Déficit du compte courant et exportations 2019-29**  
(En pourcentage du PIB)



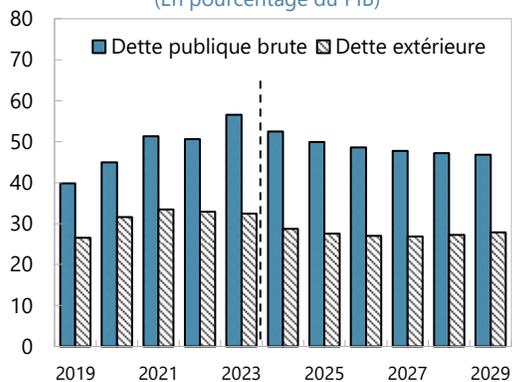
Le processus de rééquilibrage des finances publiques pour atteindre l'objectif régional en matière de déficit se poursuivra à court terme.

**Solde budgétaire et global de base, 2019-29**  
(En pourcentage du PIB)



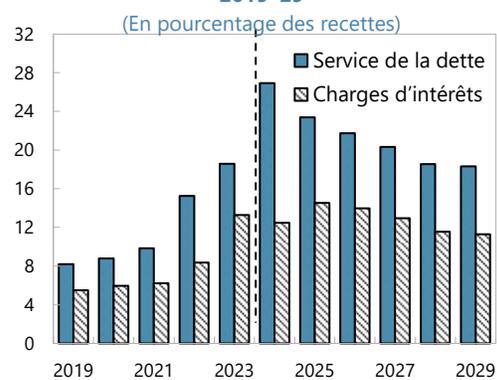
La dette publique devrait rester relativement maîtrisée malgré des chocs importants ...

**Dette publique brute et dette extérieure, 2019–29**  
(En pourcentage du PIB)



... tandis que la charge du service de la dette devrait décliner progressivement à moyen terme.

**Service de la dette et paiement d'intérêts, 2019–29**  
(En pourcentage des recettes)

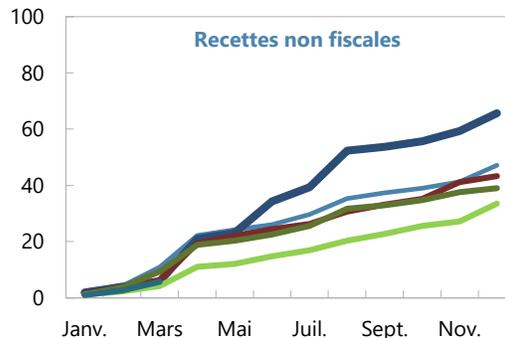
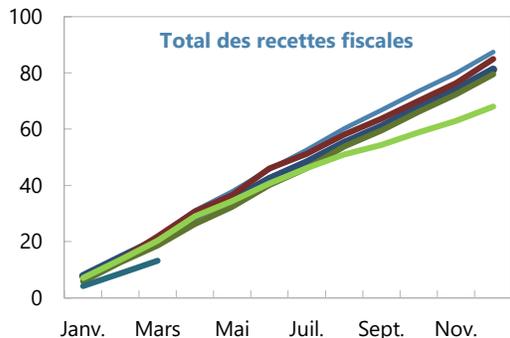


Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

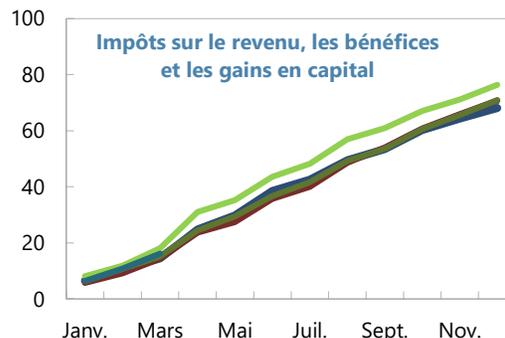
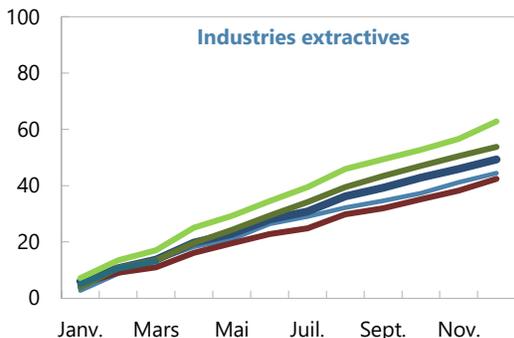
**Graphique 5. Niger : résultats fiscaux, 2019–24**  
 (Valeurs cumulées, décembre 2014 = 100, PIB nominal actualisé)

— 2019 — 2020 — 2021 — 2022 — 2023 — 2024

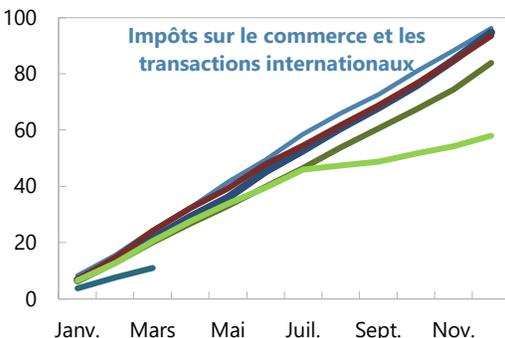
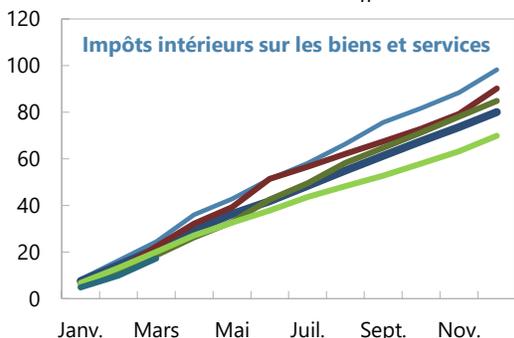
Les chocs récents, notamment la pandémie et la situation sécuritaire, ont constamment perturbé la perception des recettes ...



... alors que les impôts sur les activités extractives et les revenus ont dépassé les niveaux observés avant la pandémie ...



... ce n'est pas le cas des impôts sur les biens et services. En 2023, les événements politiques et les mesures prises pour atténuer les effets de la hausse de l'inflation ont accentué ces tendances.



Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

Tableau 1. Niger : principaux indicateurs économiques et financiers, 2022–29

	2022	2023		2024		2025	2026	2027	2028	2029
		3 <sup>e</sup> revue FEC	Est.	3 <sup>e</sup> revue FEC	Proj.					
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)										
Revenu national et prix										
PIB à prix constants	11,9	7,0	2,4	13,0	10,6	7,4	6,1	6,4	6,0	6,0
Production pétrolière (en milliers de barils par jour)	17	28	20	102	61	105	106	106	107	108
Déflateur du PIB	4,0	2,4	3,5	2,0	3,9	3,4	2,9	2,0	2,0	2,0
Indice des prix à la consommation										
Moyenne annuelle	4,2	2,7	3,7	2,5	4,4	3,6	3,2	2,0	2,0	2,0
Fin de période	3,1	2,9	7,2	2,5	3,0	4,7	2,5	2,0	2,0	2,0
Secteur extérieur										
Exportations, f.à.b. (en francs CFA)	-2,9	48,6	-7,9	108,2	138,8	49,4	4,3	-0,6	0,7	0,9
<i>dont: exportations hors pétrole</i>	4,7	18,6	-5,2	-3,5	10,8	9,5	23,7	5,7	5,9	4,7
Importations, f.à.b. (en francs CFA)	17,0	5,7	-9,9	5,8	-3,2	11,3	8,3	1,6	-5,3	4,8
Volume des exportations	-12,7	34,8	-12,3	110,2	113,0	52,5	6,9	0,6	1,3	1,1
Volume des importations	-0,4	11,2	1,2	12,1	14,7	10,1	6,0	6,4	5,7	5,7
Termes de l'échange (= déterioration)	-5,3	15,9	18,0	5,0	32,9	-3,1	-4,5	3,4	10,9	0,7
Finances publiques										
Total des recettes	8,4	21,7	-8,6	39,1	24,4	24,7	13,4	12,6	12,8	10,8
Total des dépenses et prêts nets	3,4	11,2	-22,4	18,8	18,6	7,4	10,3	9,3	8,6	8,0
Dépenses courantes	8,5	8,6	1,5	17,9	15,4	13,3	7,8	7,5	5,8	8,8
Dépenses d'investissement	-3,7	11,9	-44,8	31,6	30,0	6,7	13,9	11,8	12,5	6,7
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)										
Monnaie et crédit										
Crédit intérieur	17,1	23,5	10,6	14,3	25,5	12,3	7,2	5,6	4,4	3,9
Crédit à l'État (net)	54,7	122,0	120,6	27,0	74,3	14,8	5,6	1,2	-1,6	-3,4
Crédit à l'économie	12,6	7,1	-7,6	9,9	6,2	10,6	8,2	8,5	8,1	8,0
Avoirs intérieurs nets	20,7	17,8	24,2	0,8	16,9	3,6	2,3	6,7	1,6	7,6
Monnaie au sens large	11,9	15,2	-0,9	16,4	10,5	14,2	11,2	8,5	8,2	8,1
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large (ratio)	5,2	4,9	5,5	4,9	5,7	5,6	5,5	5,5	5,5	5,5
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)										
Finances publiques										
Total des recettes	10,1	11,2	8,7	13,5	9,4	10,6	11,0	11,4	11,9	12,2
Total des dépenses et prêts nets	21,6	21,9	15,8	22,6	16,3	15,8	15,9	16,0	16,1	16,1
Dépenses courantes	10,0	9,9	9,6	10,1	9,6	9,8	9,7	9,6	9,4	9,5
Dépenses d'investissement	10,8	11,0	5,6	12,6	6,4	6,1	6,4	6,6	6,8	6,8
Solde global (base engagements, dons inclus) <sup>1,2</sup>	-6,8	-5,3	-5,4	-4,1	-4,1	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Formation brute de capital fixe	27,2	31,5	23,6	31,2	19,3	18,5	18,6	18,2	17,6	17,3
Investissement privé	19,0	22,1	19,3	20,5	14,5	13,9	13,8	13,3	12,5	12,3
Investissement public	8,1	9,4	4,2	10,7	4,8	4,6	4,8	5,0	5,2	5,1
Épargne nationale brute	11,1	19,4	9,4	26,1	12,9	14,5	13,8	12,9	13,3	12,4
<i>dont: hors secteur public</i>	9,6	16,2	9,4	21,2	12,5	13,2	12,0	10,6	10,4	9,3
Épargne intérieure	9,1	16,8	8,1	24,2	11,9	14,3	14,0	13,3	13,9	13,2
Solde des transactions extérieures courantes										
Dons officiels non compris	-17,6	-14,2	-15,4	-6,7	-7,1	-4,6	-5,4	-5,9	-4,8	-5,4
Solde des transactions extérieures courantes (dons compris)	-16,2	-12,2	-14,4	-5,2	-6,5	-4,1	-4,9	-5,4	-4,4	-5,0
Ratio du service de la dette (avant allègement dette)										
Exportations de biens et de services	12,8	13,2	8,7	7,1	12,2	7,1	6,6	6,9	7,0	7,3
Recettes publiques	15,3	18,5	11,9	11,8	23,0	13,9	12,1	11,1	10,3	10,0
Total de la dette publique contractée ou garantie par l'État	50,6	51,3	56,6	48,3	52,5	49,9	48,8	48,2	47,9	47,7
Dette extérieure contractée ou garantie par l'État <sup>3</sup>	33,0	32,6	32,5	30,9	28,7	27,6	27,0	26,9	27,3	27,9
VA de la dette extérieure	22,7	21,1	22,3	19,4	18,9	17,9	17,3	17,1	16,9	17,2
Dette publique intérieure	17,6	18,7	24,1	17,4	23,7	22,3	21,8	21,3	20,6	19,8
Total des arriérés	...	...	4,6	...	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Arriérés intérieurs	...	...	3,9	...	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Arriérés extérieurs	...	...	0,7	...	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Aide étrangère <sup>4</sup>	9,2	9,2	3,9	8,4	5,0	4,9	4,9	4,8	4,8	4,7
(En milliards de francs CFA)										
PIB aux prix de marché courants	9 621	10 535	10 197	12 143	11 718	13 013	14 207	15 418	16 670	18 024
PIB aux prix courants (variation annuelle en pourcentage)	16,3	9,6	6,0	15,3	14,9	11,1	9,2	8,5	8,1	8,1

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Recettes dons compris moins dépenses ; critère de l'UEMOA.<sup>2</sup> Y compris allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC.<sup>3</sup> Les chiffres des projections de la dette publique ont été obtenus en tenant compte des nouveautés du financement au titre d'IDA-20.<sup>4</sup> Les projections sont basées sur les échanges entre l'équipe et les autorités et ne tiennent pas nécessairement compte des engagements fermes de la part des donateurs.

**Tableau 2. Niger : opérations financières de l'administration centrale, 2022–29**  
(En milliards de francs CFA)

	2022	2023		2024		2025	2026	2027	2028	2029
		3 <sup>e</sup> revue FEC	Est.	3 <sup>e</sup> revue FEC	Proj.					
Total des recettes	972	1 182	888	1 644	1 105	1 378	1 563	1 759	1 985	2 200
<i>dont</i> : recettes de trésorerie	940	...	864	...	1 023	...	...	...	...	...
<i>dont</i> : recettes tirées de ressources naturelles	179	221	206	466	402	584	584	566	559	594
Recettes fiscales	905	1 084	821	1 528	979	1 222	1 374	1 541	1 749	1 945
Commerce international	232	275	169	348	200	270	317	350	410	463
Biens et services	348	406	304	599	367	445	496	565	637	703
Revenu	243	307	278	458	332	411	459	511	560	625
Autre	82	97	70	124	80	95	103	115	142	154
Recettes non fiscales	54	77	49	94	107	136	167	191	206	223
Recettes des comptes spéciaux	13	21	18	22	19	20	22	28	30	32
Total des dépenses et prêts nets	2 076	2 308	1 611	2 741	1 911	2 053	2 264	2 473	2 686	2 899
<i>dont</i> : financés sur ressources intérieures	1 492	1 650	1 264	1 967	1 389	1 514	1 667	1 834	1 994	2 168
<i>dont</i> : financés sur ressources intérieures, base caisse	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Total des dépenses courantes	962	1 045	977	1 232	1 128	1 277	1 377	1 480	1 566	1 704
<i>dont</i> : arriérés d'intérêts et envers les fournisseurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses budgétaires	951	1 014	939	1 196	1 093	1 239	1 336	1 435	1 517	1 651
Traitements et salaires	346	350	367	442	397	432	467	501	536	571
Biens et services	133	146	116	161	155	170	184	204	221	246
Transferts et subventions	353	388	316	435	360	392	425	463	500	557
Intérêts	119	131	141	158	182	246	261	267	260	277
<i>dont</i> : dette extérieure	43	38	41	35	35	35	37	38	41	44
Ajustements apportés aux dépenses budgétaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses des comptes spéciaux <sup>1</sup>	11	31	38	35	34	38	42	45	49	53
Dépenses en capital et prêts nets	1 113	1 263	634	1 509	784	776	887	993	1 120	1 196
Dépenses d'investissement	1 040	1 163	574	1 531	747	797	908	1 015	1 141	1 217
Financées sur ressources intérieures	456	506	227	757	225	258	311	375	450	486
<i>dont</i> : financées sur ressources intérieures, base caisse	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Financées sur ressources extérieures	584	658	347	774	522	539	597	640	692	731
<i>dont</i> : dons	378	417	129	452	292	249	239	216	163	118
prêts	205	241	218	322	230	290	358	424	528	613
Prêts nets	73	100	60	-22	37	-21	-21	-21	-21	-21
Solde global (base engagements)	-1 104	-1 125	-723	-1 097	-806	-675	-701	-714	-701	-700
Solde global <sup>2,3</sup>	-652	-558	-548	-497	-478	-390	-426	-462	-499	-539
Solde global, hors investissement oléoduc	-578	-459	-488	-518	-441	-411	-447	-483	-520	-560
Solde de base hors dons	-520	-468	-376	-323	-284	-136	-104	-74	-10	32
Solde de base <sup>3</sup>	-446	-318	-330	-174	-248	-100	-68	-38	30	74
Variation des arriérés de paiement et des fonds en route	37	0	-87	0	-5	0	0	0	0	0
<i>dont</i> : variation des arriérés de paiement	0	0	0	0	-5	0	0	0	0	0
Solde global (base caisse)	-1 066	-1 125	-810	-1 097	-811	-675	-701	-714	-701	-700
Financement	1 066	1 125	810	1 097	811	675	701	714	701	700
Financement extérieur	791	795	357	873	307	489	551	590	644	680
Dons	452	567	175	600	328	285	276	253	203	161
<i>dont</i> : financement du budget	74	150	46	148	36	36	36	36	39	43
Crédits	436	401	218	424	260	351	419	485	595	684
<i>dont</i> : financement du budget	231	160	0	101	30	61	61	61	66	72
Amortissement	-98	-173	-57	-150	-211	-147	-143	-148	-153	-165
Allègement de la dette (y compris dette en négociation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Accumulation nette d'arriérés extérieurs (- = paiement)	0	0	20	0	-71	0	0	0	0	0
Financement intérieur	276	330	453	223	504	186	150	125	57	20
Secteur bancaire	156	196	299	135	369	128	56	13	-17	-35
FMI	53	55	5	28	37	12	-35	-26	-23	-14
<i>dont</i> : Décaissement au titre de la FRD du FMI	0	42	0	28	48	32	0	0	0	0
Avances statutaires (y compris autres avances)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts auprès de la BCEAO	30	7	164	57	74	54	-6	-26	-46	-66
<i>dont</i> : Remboursement de tous les types d'arriérés	0	0	0	0	466	0	0	0	0	0
Titres d'État nets et autres	74	134	131	51	259	63	98	66	53	46
Secteur non bancaire et autres	120	134	154	88	135	58	94	112	74	55
<i>dont</i> : Accumulation nette d'arriérés intérieurs (- = paiement)	0	0	33	0	-395	0	0	0	0	0

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Les comptes spéciaux servent notamment à financer le fonds national de retraite, le fonds d'investissement prioritaire et le fonds de formation professionnelle continue.

<sup>2</sup> Base engagements. Critère de l'UEMOA.

<sup>3</sup> Y compris dons budgétaires et allègement de dette au titre du fonds fiduciaire ARC.

**Tableau 3. Niger : opérations financières de l'administration centrale, 2022–29**  
(En pourcentage du PIB)

	2022	2023		2024		2025	2026	2027	2028	2029
		3 <sup>e</sup> revue FEC	Est.	3 <sup>e</sup> revue FEC	Proj.					
Total des recettes	10,1	11,2	8,7	13,5	9,4	10,6	11,0	11,4	11,9	12,2
<i>dont</i> : recettes de trésorerie	9,8	...	8,5	...	8,7	...	...	...	...	...
<i>dont</i> : recettes tirées de ressources naturelles	1,9	2,1	2,0	3,8	3,4	4,5	4,1	3,7	3,4	3,3
Recettes fiscales	9,4	10,3	8,1	12,6	8,4	9,4	9,7	10,0	10,5	10,8
Commerce international	2,4	2,6	1,7	2,9	1,7	2,1	2,2	2,3	2,5	2,6
Biens et services	3,6	3,9	3,0	4,9	3,1	3,4	3,5	3,7	3,8	3,9
Revenu	2,5	2,9	2,7	3,8	2,8	3,2	3,2	3,3	3,4	3,5
Autre	0,9	0,9	0,7	1,0	0,7	0,7	0,7	0,7	0,9	0,9
Recettes non fiscales	0,6	0,7	0,5	0,8	0,9	1,0	1,2	1,2	1,2	1,2
Recettes des comptes spéciaux	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
Total des dépenses et prêts nets	21,6	21,9	15,8	22,6	16,3	15,8	15,9	16,0	16,1	16,1
<i>dont</i> : financés sur ressources intérieures	15,5	15,7	12,4	16,2	11,9	11,6	11,7	11,9	12,0	12,0
<i>dont</i> : financés sur ressources intérieures, base caisse	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Total des dépenses courantes	10,0	9,9	9,6	10,1	9,6	9,8	9,7	9,6	9,4	9,5
<i>dont</i> : arriérés d'intérêts et envers les fournisseurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses budgétaires	9,9	9,6	9,2	9,9	9,3	9,5	9,4	9,3	9,1	9,2
Traitements et salaires	3,6	3,3	3,6	3,6	3,4	3,3	3,3	3,3	3,2	3,2
Biens et services	1,4	1,4	1,1	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	1,4
Transferts et subventions	3,7	3,7	3,1	3,6	3,1	3,0	3,0	3,0	3,0	3,1
Intérêts	1,2	1,2	1,4	1,3	1,6	1,9	1,8	1,7	1,6	1,5
<i>dont</i> : dette extérieure	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Ajustements apportés aux dépenses budgétaires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses des comptes spéciaux <sup>1</sup>	0,1	0,3	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Dépenses en capital et prêts nets	11,6	12,0	6,2	12,4	6,7	6,0	6,2	6,4	6,7	6,6
Dépenses d'investissement	10,8	11,0	5,6	12,6	6,4	6,1	6,4	6,6	6,8	6,8
Financées sur ressources intérieures	4,7	4,8	2,2	6,2	1,9	2,0	2,2	2,4	2,7	2,7
<i>dont</i> : financés sur ressources intérieures, base caisse	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Financées sur ressources extérieures	6,1	6,2	3,4	6,4	4,5	4,1	4,2	4,1	4,1	4,1
<i>dont</i> : dons	3,9	4,0	1,3	3,7	2,5	1,9	1,7	1,4	1,0	0,7
prêts	2,1	2,3	2,1	2,7	2,0	2,2	2,5	2,7	3,2	3,4
Prêts nets	0,8	0,9	0,6	-0,2	0,3	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Solde global (base engagements)	-11,5	-10,7	-7,1	-9,0	-6,9	-5,2	-4,9	-4,6	-4,2	-3,9
Solde global <sup>2,3</sup>	-6,8	-5,3	-5,4	-4,1	-4,1	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0	-3,0
Solde global, hors investissement oléoduc	-6,0	-4,4	-4,8	-4,3	-3,8	-3,2	-3,1	-3,1	-3,1	-3,1
Solde de base hors dons	-5,4	-4,4	-3,7	-2,7	-2,4	-1,0	-0,7	-0,5	-0,1	0,2
Solde de base <sup>3</sup>	-4,6	-3,0	-3,2	-1,4	-2,1	-0,8	-0,5	-0,2	0,2	0,4
Variation des arriérés de paiement et des fonds en route	0,4	0,0	-0,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>dont</i> : variation des arriérés de paiement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global (base caisse)	-11,1	-10,7	-7,9	-9,0	-6,9	-5,2	-4,9	-4,6	-4,2	-3,9
Financement	11,1	10,7	7,9	9,0	6,9	5,2	4,9	4,6	4,2	3,9
Financement extérieur	8,2	7,5	3,5	7,2	2,6	3,8	3,9	3,8	3,9	3,8
Dons	4,7	5,4	1,7	4,9	2,8	2,2	1,9	1,6	1,2	0,9
<i>dont</i> : financement du budget	0,8	1,4	0,5	1,2	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Crédits	4,5	3,8	2,1	3,5	2,2	2,7	2,9	3,1	3,6	3,8
<i>dont</i> : financement du budget	2,4	1,5	0,0	0,8	0,3	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4
Amortissement	-1,0	-1,6	-0,6	-1,2	-1,8	-1,1	-1,0	-1,0	-0,9	-0,9
Allègement de la dette (y compris dette en négociation)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Accumulation nette d'arriérés extérieurs (- = paiement)	0,0	0,0	0,2	0,0	-0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement intérieur	2,9	3,1	4,4	1,8	4,3	1,4	1,1	0,8	0,3	0,1
Secteur bancaire	1,6	1,9	2,9	1,1	3,2	1,0	0,4	0,1	-0,1	-0,2
FMI	0,5	0,5	0,0	0,2	0,3	0,1	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1
<i>dont</i> : Décaissement au titre de la FRD du FMI	0,0	0,4	0,0	0,2	0,4	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Avances statutaires (y compris autres avances)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dépôts auprès de la BCEAO	0,3	0,1	1,6	0,5	0,6	0,4	0,0	-0,2	-0,3	-0,4
<i>dont</i> : Remboursement de tous les types d'arriérés	0,0	0,0	0,0	0,0	4,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Titres d'État nets et autres	0,8	1,3	1,3	0,4	2,2	0,5	0,7	0,4	0,3	0,3
Secteur non bancaire	1,2	1,3	1,5	0,7	1,2	0,4	0,7	0,7	0,4	0,3
Accumulation nette d'arriérés intérieurs (- = paiement)	0,0	0,0	0,3	0,0	-3,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Les comptes spéciaux servent notamment à financer le fonds national de retraite, le fonds d'investissement prioritaire et le fonds de formation professionnelle continue.

<sup>2</sup> Base engagements. Critère de l'UEMOA.

<sup>3</sup> Y compris dons budgétaires et allègement de dette au titre du fonds fiduciaire ARC.

Tableau 4. Niger : situation monétaire, 2022–29

	2022	2023		2024		2025	2026	2027	2028	2029
		3 <sup>e</sup> revue FEC	Est.	3 <sup>e</sup> revue FEC	Proj.					
(En milliards de francs CFA)										
Avoirs extérieurs nets	699	775	402	1 115	352	582	803	903	1 103	1 203
BCEAO	369	445	87	785	37	267	488	588	788	888
Banques commerciales	331	331	315	331	315	315	315	315	315	315
Avoirs intérieurs nets	1 163	1 370	1 444	1 381	1 688	1 748	1 788	1 909	1 939	2 086
Crédit intérieur	1 583	1 955	1 751	2 234	2 198	2 468	2 645	2 793	2 917	3 031
Créances bancaires nettes sur l'État	226	501	497	636	867	995	1 051	1 064	1 048	1 012
BCEAO	70	132	232	217	343	409	367	314	245	164
Créances	397	452	393	480	430	442	407	380	357	343
<i>dont</i> : avances statutaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépôts	-327	-320	-161	-263	-87	-33	-40	-66	-112	-178
Banques commerciales	156	368	265	419	524	587	684	750	802	848
Créances	396	531	423	581	682	745	842	908	960	1 006
Dépôts	-162	-162	-158	-162	-158	-158	-158	-158	-158	-158
Crédit aux autres secteurs	1 358	1 454	1 254	1 598	1 332	1 473	1 594	1 729	1 869	2 019
<i>dont</i> : crédit au secteur privé	1 199	1 271	1 121	1 398	1 194	1 333	1 455	1 590	1 731	1 880
Monnaie et quasi-monnaie	1 862	2 145	1 846	2 496	2 039	2 330	2 591	2 811	3 042	3 289
Circulation fiduciaire hors banques	655	755	718	878	793	906	1 008	1 093	1 183	1 279
Dépôts auprès des banques	1 207	1 390	1 128	1 618	1 246	1 424	1 583	1 718	1 859	2 010
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)										
Avoirs extérieurs nets	-0,2	10,9	-42,6	43,9	-12,4	65,4	38,0	12,5	22,2	9,1
BCEAO	-12,0	20,6	-76,5	76,5	-57,7	627,3	82,9	20,5	34,0	12,7
Avoirs intérieurs nets	20,7	17,8	24,2	0,8	16,9	3,6	2,3	6,7	1,6	7,6
Crédit intérieur	17,1	23,5	10,6	14,3	25,5	12,3	7,2	5,6	4,4	3,9
Créances bancaires nettes sur l'État	54,7	122,0	120,6	27,0	74,3	14,8	5,6	1,2	-1,6	-3,4
BCEAO	573,0	88,8	231,9	64,1	47,5	19,2	-10,2	-14,3	-22,0	-32,9
<i>dont</i> : avances statutaires	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Banques commerciales	-3,2	136,9	70,5	13,7	97,7	11,9	16,6	9,6	7,0	5,7
Créances	22,9	33,8	6,7	9,5	61,2	9,2	13,1	7,8	5,8	4,7
Dépôts	0,0	0,0	-2,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Crédit aux autres secteurs	12,6	7,1	-7,6	9,9	6,2	10,6	8,2	8,5	8,1	8,0
<i>dont</i> : crédit au secteur privé	11,3	8,1	-6,5	10,0	6,5	11,6	9,1	9,3	8,9	8,6
Monnaie au sens large	11,9	15,2	-0,9	16,4	10,5	14,2	11,2	8,5	8,2	8,1
<i>Postes pour mémoire :</i>										
Vitesse de circulation de la monnaie au sens large (ratio)	5,0	4,9	5,5	4,9	5,7	5,6	5,5	5,5	5,5	5,5
Crédit à l'économie (en pourcentage du PIB)	14,1	13,8	12,3	13,2	11,4	11,3	11,2	11,2	11,2	11,2
Crédit au secteur privé (en pourcentage du PIB)	12,5	12,1	11,0	11,5	10,2	10,2	10,2	10,3	10,4	10,4
PIB aux prix courants (variation annuelle en pourcentage)	16,3	9,6	6,0	15,3	14,9	11,1	9,2	8,5	8,1	8,1

Sources : BCEAO ; estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 5. Niger : balance des paiements, 2022–29**  
(En milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	2022	2023		2024		2025	2026	2027	2028	2029
		3 <sup>e</sup> revue FEC	Est.	3 <sup>e</sup> revue FEC	Proj.					
Solde des transactions courantes	-1 560	-1 290	-1 468	-629	-762	-532	-692	-839	-727	-900
Balance commerciale de biens, services et revenus	-1 898	-1 704	-1 740	-1 043	-1 054	-803	-944	-1 100	-997	-1 181
Solde des biens	-1 170	-951	-1 041	-30	-154	375	319	276	394	327
Exportations, f.à.b.	653	954	601	1 986	1 435	2 143	2 235	2 221	2 236	2 256
Uranium	99	148	124	125	136	147	259	271	288	294
Pétrolier	86	294	64	1 349	839	1 491	1 429	1 369	1 333	1 311
Autres produits	468	511	413	512	459	505	546	581	614	651
Importations, f.à.b.	1 822	1 905	1 642	2 016	1 588	1 768	1 916	1 945	1 842	1 929
Produits alimentaires	463	445	299	437	372	411	436	455	467	481
Produits pétroliers	125	110	111	131	131	140	144	144	145	147
Biens d'équipement	543	596	736	587	548	603	670	674	621	661
Autres produits	693	754	495	860	537	614	666	673	609	640
Services et revenus (net)	-728	-752	-700	-1 013	-901	-1 178	-1 264	-1 375	-1 391	-1 508
Services (nets)	-588	-615	-567	-830	-724	-941	-991	-1 049	-1 021	-1 090
Revenu (net)	-140	-138	-133	-183	-176	-237	-273	-327	-370	-418
<i>dont</i> : intérêts sur dette publique extérieure	-43	-38	-41	-35	-35	-37	-38	-41	-41	-44
Transferts courants sans contrepartie (net)	338	414	272	414	293	271	253	260	270	281
Privés (net)	203	213	175	232	222	200	183	191	198	206
Publics (net)	135	201	97	183	71	71	70	70	72	75
<i>dont</i> : dons pour assistance budgétaire	74	150	46	148	36	36	36	36	39	43
Compte de capital et compte d'opérations financières	1 551	1 366	1 082	969	782	762	913	939	927	1 000
Compte de capital	435	475	178	519	378	345	344	330	286	251
Transferts de capitaux privés	57	58	49	67	86	96	105	114	123	133
Dons-projets	378	417	129	452	292	249	239	216	163	118
Actifs non financiers non produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Compte d'opérations financières	1 116	891	904	450	404	417	569	610	640	749
Investissement direct	597	594	557	212	225	139	172	133	167	181
Investissement de portefeuille	157	67	195	43	87	79	84	95	97	105
Autre investissement	362	230	152	195	91	199	312	382	376	463
Secteur public (net)	343	233	166	269	45	197	264	326	441	519
Décaissements	436	401	218	424	260	351	419	485	595	684
Prêts pour assistance budgétaire	231	160	0	101	30	61	61	61	66	72
Prêts-projets	205	241	218	322	230	290	358	424	528	613
Amortissement	98	173	57	150	211	147	143	148	153	165
Autres (net)	19	-4	-15	-74	46	2	49	56	-65	-56
Erreurs et omissions	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde global	-2	76	-386	340	20	230	221	100	200	100
Financement	2	-77	386	-340	-20	-230	-221	-100	-200	-100
Avoirs extérieurs nets (BCEAO, - : augmentation)	51	-77	299	-340	50	-230	-221	-100	-200	-100
<i>dont</i> : Décaissements au titre de la FRD	...	42	0	28	48	32	...	...	...	...
<i>dont</i> : utilisation nette des ressources du FMI autres que les décaissements au titre de la FRD	53	12	5	-1	-12	-19	-35	-26	-23	-14
<i>dont</i> : allocation de DTS <sup>1</sup>	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Avoirs extérieurs nets (banques commerciales, - : augmentation)	-49	0	16	0	0	0	0	0	0	0
Rééchelonnement obtenu	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Écart de financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement exceptionnel au titre de la FCR	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Financement exceptionnel au titre du fonds fiduciaire ARC	0	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Variation des arriérés	...	...	71	...	-70	0	0	0	0	0
<i>Postes pour mémoire :</i>										
Solde courant (hors dons)	-1 695	-1 491	-1 565	-812	-833	-603	-762	-909	-799	-975
Exportations de biens et services	1 156	1 659	1 215	2 750	2 079	2 686	2 861	2 839	2 920	3 004
Variations des avoirs extérieurs, hors décaissements au titre de la FRD (BCEAO, - : augmentation) <sup>2</sup>	-1	-89	294	-339	62	-211	-186	-74	-177	-86
Variations des avoirs extérieurs, y compris décaissements au titre de la FRD (BCEAO, - : augmentation) <sup>2</sup>	-1	-131	294	-368	13	-242	-186	-74	-177	-86
Réerves internationales brutes centralisées de l'UEMOA (en milliards de dollars)	18,4	...	17,5	...	...	...	...	...	...	...
Réerves internationales brutes centralisées de l'UEMOA (en milliards de FCFA)	11 397	...	10 759,8	...	...	...	...	...	...	...
En mois d'importations de biens et de services de l'année suivante	4,1	...	3,6	...	...	...	...	...	...	...
En pourcentage de la monnaie au sens large	24,9	...	21,5	...	...	...	...	...	...	...
PIB aux prix courants	9 621	10 535	10 197	12 143	11 718	13 013	14 207	15 418	16 670	18 024

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Puisque l'allocation de DTS fait augmenter les actifs et les passifs du même montant, les avoirs étrangers nets n'augmentent pas.

<sup>2</sup> Les montants sont nets des opérations qui concernent les passifs autres que les décaissements et les remboursements au titre des prêts du FMI et l'allocation de DTS.

**Tableau 6. Niger : balance des paiements, 2022–29**  
(En pourcentage du PIB)

	2022	2023		2024		2025	2026	2027	2028	2029
		3 <sup>e</sup> revue FEC	Est.	3 <sup>e</sup> revue FEC	Proj.					
Solde des transactions courantes	-16,2	-12,2	-14,4	-5,2	-6,5	-4,1	-4,9	-5,4	-4,4	-5,0
Balance commerciale de biens, services et revenus	-19,7	-16,2	-17,1	-8,6	-9,0	-6,2	-6,6	-7,1	-6,0	-6,6
Solde des biens	-12,2	-9,0	-10,2	-0,2	-1,3	2,9	2,2	1,8	2,4	1,8
Exportations, f.à.b.	6,8	9,1	5,9	16,4	12,2	16,5	15,7	14,4	13,4	12,5
Uranium	1,0	1,4	1,2	1,0	1,2	1,1	1,8	1,8	1,7	1,6
Pétrolier	0,9	2,8	0,6	11,1	7,2	11,5	10,1	8,9	8,0	7,3
Autres produits	4,9	4,9	4,1	4,2	3,9	3,9	3,8	3,8	3,7	3,6
Importations, f.à.b.	18,9	18,1	16,1	16,6	13,6	13,6	13,5	12,6	11,0	10,7
Produits alimentaires	4,8	4,2	2,9	3,6	3,2	3,2	3,1	3,0	2,8	2,7
Produits pétroliers	1,3	1,0	1,1	1,1	1,1	1,1	1,0	0,9	0,9	0,8
Biens d'équipement	5,6	5,7	7,2	4,8	4,7	4,6	4,7	4,4	3,7	3,7
Autres produits	7,2	7,2	4,9	7,1	4,6	4,7	4,7	4,4	3,7	3,6
Services et revenus (net)	-7,6	-7,1	-6,9	-8,3	-7,7	-9,1	-8,9	-8,9	-8,3	-8,4
Services (nets)	-6,1	-5,8	-5,6	-6,8	-6,2	-7,2	-7,0	-6,8	-6,1	-6,0
Revenu (net)	-1,5	-1,3	-1,3	-1,5	-1,5	-1,8	-1,9	-2,1	-2,2	-2,3
<i>dont</i> : intérêts sur dette publique extérieure	-0,4	-0,4	-0,4	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,2	-0,2	-0,2
Transferts courants sans contrepartie (net)	3,5	3,9	2,7	3,4	2,5	2,1	1,8	1,7	1,6	1,6
Privés (net)	2,1	2,0	1,7	1,9	1,9	1,5	1,3	1,2	1,2	1,1
Publics (net)	1,4	1,9	1,0	1,5	0,6	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4
<i>dont</i> : dons pour assistance budgétaire	0,8	1,4	0,5	1,2	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2
Compte de capital et compte d'opérations financières	16,1	13,0	10,6	8,0	6,7	5,9	6,4	6,1	5,6	5,5
Compte de capital	4,5	4,5	1,7	4,3	3,2	2,7	2,4	2,1	1,7	1,4
Transferts de capitaux privés	0,6	0,6	0,5	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
Dons-projets	3,9	4,0	1,3	3,7	2,5	1,9	1,7	1,4	1,0	0,7
Actifs non financiers non produits	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Compte d'opérations financières	11,6	8,5	8,9	3,7	3,4	3,2	4,0	4,0	3,8	4,2
Investissement direct	6,2	5,6	5,5	1,7	1,9	1,1	1,2	0,9	1,0	1,0
Investissement de portefeuille	1,6	0,6	1,9	0,4	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6
Autre investissement	3,8	2,2	1,5	1,6	0,8	1,5	2,2	2,5	2,3	2,6
Secteur public (net)	3,6	2,2	1,6	2,2	0,4	1,5	1,9	2,1	2,6	2,9
Décaissements	4,5	3,8	2,1	3,5	2,2	2,7	2,9	3,1	3,6	3,8
Prêts pour assistance budgétaire	2,4	1,5	0,0	0,8	0,3	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4
Prêts-projets	2,1	2,3	2,1	2,7	2,0	2,2	2,5	2,7	3,2	3,4
Amortissement	1,0	1,6	0,6	1,2	1,8	1,1	1,0	1,0	0,9	0,9
Autres (net)	0,2	0,0	-0,1	-0,6	0,4	0,0	0,3	0,4	-0,4	-0,3
Erreurs et omissions	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Solde global	0,0	0,7	-3,8	2,8	0,2	1,8	1,6	0,6	1,2	0,6
Financement	0,0	-0,7	3,8	-2,8	-0,2	-1,8	-1,6	-0,6	-1,2	-0,6
Avoirs extérieurs nets (BCEAO, - : augmentation)	0,5	-0,7	2,9	-2,8	0,4	-1,8	-1,6	-0,6	-1,2	-0,6
<i>dont</i> : Décaissements au titre de la FRD	...	0,4	0,0	0,2	0,4	0,2	...	...	...	...
<i>dont</i> : utilisation nette des ressources du FMI autres que les décaissements au titre de la FRD	0,5	0,1	0,0	0,0	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1
<i>dont</i> : allocation de DTS <sup>1</sup>	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Avoirs extérieurs nets (banques commerciales, - : augmentation)	-0,5	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement exceptionnel au titre de la FCR	...	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Financement exceptionnel au titre du fonds fiduciaire ARC	0,0	...	...	...	...	...	...	...	...	...
Variation des arriérés	...	...	0,7	...	-0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>Postes pour mémoire :</i>										
Compte courant, hors dons (en pourcentage du PIB)	-17,6	-14,2	-15,4	-6,7	-7,1	-4,6	-5,4	-5,9	-4,8	-5,4
Exportations de biens et de services (en pourcentage du PIB)	12,0	15,7	11,9	22,6	17,7	20,6	20,1	18,4	17,5	16,7
Variations des avoirs extérieurs, hors décaissements au titre de la FRD (BCEAO, - : augmentation) <sup>2</sup>	0,0	-0,8	2,9	-2,8	0,5	-1,6	-1,3	-0,5	-1,1	-0,5
Variations des avoirs extérieurs, y compris décaissements au titre de la FRD (BCEAO, - : augmentation) <sup>2</sup>	0,0	-1,2	2,9	-3,0	0,1	-1,9	-1,3	-0,5	-1,1	-0,5
Réserves internationales brutes centralisées de l'UEMOA (en milliards de dollars)	18,4	...	17,5	...	...	...	...	...	...	...
Réserves internationales brutes centralisées de l'UEMOA (en milliards de FCFA)	11 397	...	10 760	...	...	...	...	...	...	...
En mois d'importations de biens et de services de l'année suivante	4,1	...	3,6	...	...	...	...	...	...	...
En pourcentage de la monnaie au sens large	24,9	...	21,5	...	...	...	...	...	...	...

Sources : autorités nigériennes ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Puisque l'allocation de DTS fait augmenter les actifs et les passifs du même montant, les avoirs étrangers nets n'augmentent pas.

<sup>2</sup> Les montants sont nets des opérations qui concernent les passifs autres que les décaissements et les remboursements au titre des prêts du FMI et l'allocation de DTS.

**Tableau 7. Niger : indicateurs de solidité financière, 2018–23**  
(En pourcentage, sauf indication contraire)

	2018 Juin <sup>1</sup>	2018 Déc. <sup>1</sup>	2019 Juin <sup>1</sup>	2019 Déc. <sup>1</sup>	2020 Juin <sup>1</sup>	2020 Déc. <sup>1</sup>	2021 Juin <sup>1</sup>	2021 Déc. <sup>1</sup>	2022 Juin <sup>1</sup>	2022 Déc. <sup>1</sup>	2023 Juin <sup>1</sup>	2023 Déc. <sup>1</sup>
<b>Ratios de solvabilité</b>												
Ratio fonds propres réglementaires/actifs pondérés des risques	13,3	12,3	12,8	14,8	14,9	14,6	14,3	14,4	14,3	14,0	14,6	8,1
Ratio fonds propres de niveau 1/actifs pondérés des risques	13,2	12,3	12,8	14,2	14,3	14,1	13,8	13,9	14,1	13,8	14,4	7,9
Fonds propres de première catégorie (CET1)/actifs pondérés en fonction des risques	13,2	12,3	12,8	14,2	14,3	14,3	13,8	13,9	14,1	13,8	14,4	7,9
Provisions/actifs pondérés en fonction des risques	11,9	8,7	8,2	8,2	8,5	7,9	8,1	7,4	7,2	6,8	7,1	12,5
Fonds propres/total des actifs	9,1	8,3	8,0	9,1	8,7	9,0	8,5	8,7	9,6	8,1	8,3	4,5
<b>Composition et qualité des actifs</b>												
Ratio total des crédits/total des actifs	56,6	52,9	52,8	56,1	53,3	55,5	54,5	53,2	54,5	55,0	53,9	52,7
Concentration <sup>2</sup>	96,0	93,4	92,5	91,1	75,9	74,0	178,0	214,4	158,0	272,4	257,1	650,3
Ratio prêts improductifs bruts/total des prêts	19,0	17,0	15,1	16,1	15,0	12,6	15,8	21,2	15,8	17,0	16,1	22,6
Taux de constitution de provisions	65,9	59,0	58,2	51,5	57,1	64,3	51,3	36,5	51,4	39,6	43,0	51,1
Prêts improductifs nets/total des prêts	7,4	7,8	6,9	8,5	7,0	4,9	8,4	14,6	8,4	11,0	9,9	12,5
Prêts improductifs nets/fonds propres	46,3	49,4	45,7	52,3	42,8	30,1	53,7	89,6	47,6	74,8	64,3	146,6
<b>Bénéfices et rentabilité</b>												
Coûts moyen des fonds empruntés	...	2,4	...	1,0	...	1,6	...	1,9	...	1,9	...	2,1
Taux d'intérêt moyen sur les prêts	...	8,9	...	7,7	...	8,4	...	8,7	...	7,5	...	8,9
Taux d'intérêt moyen (après taxes sur les opérations financières)	...	6,6	...	6,7	...	6,8	...	6,8	...	5,6	...	6,8
Rendement net d'impôt des actifs moyens	...	1,7	...	1,5	...	1,2	...	1,3	...	1,1	...	0,8
Rendement net d'impôt des fonds propres moyens	...	15,0	...	12,8	...	11,1	...	12,2	...	11,3	...	10,3
Ratio dépenses hors intérêts/revenu bancaire net	...	59,9	...	63,0	...	61,9	...	60,0	...	68,8	...	64,9
Ratio traitements et salaires/revenu bancaire net	...	25,9	...	27,1	...	24,2	...	24,9	...	27,0	...	26,6
<b>Liquidités</b>												
Actifs liquides/total des actifs	29,9	27,0	28,6	30,3	27,8	29,5	26,5	25,5	26,6	28,2	27,2	24,7
Actifs liquides/total des dépôts	55,6	49,1	52,2	52,3	51,4	48,1	43,2	40,8	43,2	46,0	45,2	42,0
Total des crédits/total des dépôts	120,3	107,0	105,9	105,3	107,8	98,5	96,6	92,5	96,6	96,2	96,1	101,4
Total des dépôts/total des passifs	53,8	55,0	54,7	58,1	54,0	61,4	61,4	62,4	61,4	61,3	60,3	58,8
Total des dépôts à vue/total des passifs	33,1	35,3	35,2	36,1	32,2	38,3	37,7	39,0	37,7	38,6	38,9	36,9
Ratio total des dépôts à terme/total des passifs	20,7	19,7	19,5	22,0	21,8	23,1	23,8	23,3	23,8	22,7	21,4	21,9

Source : BCEAO.

<sup>1</sup> Établi selon les normes Bâle II/III. Non comparable avec les années précédentes.

<sup>2</sup> Crédit aux 5 principaux emprunteurs aux fins de fonds propres réglementaires.

**Tableau 8 a. Niger : calendrier de décaissements proposé  
dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2021–25**

<b>Montant (en millions de DTS)</b>	<b>Montant (en % de la quote-part)</b>	<b>Conditions requises pour le décaissement</b>	<b>Date de disponibilité</b>
39,48 DTS	30 %	Approbation de l'accord au titre de la FEC par le conseil d'administration	Le 8 décembre 2021
39,48 DTS	30 %	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2021 et achèvement de la première revue de l'accord	Le 29 avril 2022
39,48 DTS	30 %	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2022 et achèvement de la deuxième revue de l'accord	Le 31 octobre 2022
19,74 DTS	15 %	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2022 et achèvement de la troisième revue de l'accord	Le 28 avril 2023
9,87 DTS	7,5 %	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2023 et achèvement de la quatrième revue de l'accord	Le 31 octobre 2023
9,87 DTS	7,5 %	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2023 et achèvement de la cinquième revue de l'accord	Le 30 avril 2024
13,16 DTS	10 %	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2024 et achèvement de la sixième revue de l'accord	Le 31 octobre 2024
13,16 DTS	10 %	Respect des critères de réalisation au 31 décembre 2024 et achèvement de la septième revue de l'accord	Le 30 avril 2025
13,16 DTS	10 %	Respect des critères de réalisation au 30 juin 2025 et achèvement de la huitième revue de l'accord	Le 31 octobre 2025
197,4 DTS	150 %	Total	

Source : FMI.

**Tableau 8b. Niger : calendrier de décaissements proposé  
dans le cadre de l'accord au titre du FRD, 2024–25**

Montant (en millions de DTS)	Montant (en % de la quote-part)	Conditions requises pour le décaissement	Revue FEC	Montant total (en % de la quote-part)	Date de disponibilité
8,554 DTS	6,5 %	Mise en œuvre des mesures de réforme 7			Le 31 octobre 2023 (FEC, 4 <sup>e</sup> revue)
8,554 DTS	6,5 %	Mise en œuvre des mesures de réforme 9	FEC, 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> revues	26 %	Le 31 octobre 2023 (FEC, 4 <sup>e</sup> revue)
8,554 DTS	6,5 %	Mise en œuvre des mesures de réforme 10			Le 30 avril 2024 (FEC, 5 <sup>e</sup> revue)
8,554 DTS	6,5 %	Mise en œuvre des mesures de réforme 11			Le 31 octobre 2023 (FEC, 4 <sup>e</sup> revue)
8,554 DTS	6,5 %	Mise en œuvre des mesures de réforme 1	FEC, 6 <sup>e</sup> revue	19,5 %	Le 31 octobre 2024
8,554 DTS	6,5 %	Mise en œuvre des mesures de réforme 4			
8,554 DTS	6,5 %	Mise en œuvre des mesures de réforme 8			
8,554 DTS	6,5 %	Mise en œuvre des mesures de réforme 2	FEC, 7 <sup>e</sup> revue	13 %	Le 30 avril 2025
8,554 DTS	6,5 %	Mise en œuvre des mesures de réforme 5			
8,554 DTS	6,5 %	Mise en œuvre des mesures de réforme 3	FEC, 8 <sup>e</sup> revue	16,5 %	Le 31 octobre 2025
13,16 DTS	10 %	Mise en œuvre des mesures de réforme 6			
98,7 DTS	75 %	Total			

Source : FMI.

**Tableau 9. Niger : décomposition de la dette publique  
et du service de la dette par créancier, 2023–26**

	Encours de la dette (fin de période)			Service de la dette					
	2023			2024	2025	2026	2024	2025	2026
	(En millions de dollars)	(En % de la dette totale)	(En % du PIB)	(En millions de dollars)			(En % du PIB)		
<b>Total</b>	<b>9 585</b>	<b>100,0</b>	<b>56,6</b>	<b>1 945</b>	<b>2 797</b>	<b>3 283</b>	<b>11,5</b>	<b>13,1</b>	<b>14,1</b>
<b>Extérieure</b>	<b>5 501</b>	<b>57,4</b>	<b>32,5</b>	<b>477</b>	<b>369</b>	<b>346</b>	<b>2,8</b>	<b>1,7</b>	<b>1,5</b>
Créanciers multilatéraux <sup>1</sup>	4 519	47,1	26,7	288	275	265	1,7	1,3	1,1
FMI	520	5,4	3,1						
Banque mondiale	2 446	25,5	14,4						
BAD	452	4,7	2,7						
Autres créanciers multilatéraux	1 101	11,5	6,5						
<i>dont</i> : BOAD	508	5,3	3,0						
Banque islamique de développement	279	2,9	1,6						
Créanciers bilatéraux	651	6,8	3,8	143	62	50	0,8	0,3	0,2
Club de Paris	235	2,5	1,4	0	0	0	0,0	0,0	0,0
<i>dont</i> : France	206	2,1	1,2				0,0	0,0	0,0
Belgique	29	0,3	0,2				0,0	0,0	0,0
Pays non membres du club de Paris	416	4,3	2,5	143	62	50	0,8	0,3	0,2
<i>dont</i> : Chine	170	1,8	1,0				0,0	0,0	0,0
Inde	65	0,7	0,4				0,0	0,0	0,0
Obligations	0	0,0	0,0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
Créanciers commerciaux	215	2,2	1,3	46	32	30	0,3	0,1	0,1
<i>dont</i> : Deutsche Bank	184	1,9	1,1						
<i>dont</i> : CNPC	31	0,3	0,2						
Autres créanciers internationaux	0	0,0	0,0	0	0	0	0,0	0,0	0,0
<b>Intérieurs</b>	<b>4 084</b>	<b>42,6</b>	<b>24,1</b>	<b>1 467</b>	<b>2 428</b>	<b>2 937</b>	<b>8,7</b>	<b>11,4</b>	<b>12,6</b>
Détenue par les résidents, total <sup>2</sup>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Détenue par les non-résidents, total <sup>2</sup>	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Bons du Trésor	731	7,6	4,3	952	1 830	1 758	5,6	8,6	7,6
Obligations	2 360	24,6	13,9	415	563	1 145	2,4	2,6	4,9
Crédits	255	2,7	1,5	64	0	0	0,4	0,0	0,0
Autres	738	7,7	4,4	37	35	35	0,2	0,2	0,1
<b>Postes pour mémoire :</b>									
Dette garantie <sup>3</sup>	0	0,0	0,0						
<i>dont</i> : liée	0	0,0	0,0						
<i>dont</i> : non liée	0	0,0	0,0						
Passifs conditionnels	0	0,0	0,0						
<i>dont</i> : garanties publiques	0	0,0	0,0						
<i>dont</i> : autres passifs conditionnels explicites <sup>4</sup>	0	0,0	0,0						
PIB nominal	16 949	-	-						

<sup>1</sup> Les créanciers multilatéraux sont simplement les institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspondent pas forcément à la classification des créanciers dans les

<sup>2</sup> Données communiqués par les autorités nationales suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux. Le périmètre de la dette est le même que dans l'AVD.

<sup>3</sup> Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou un flux de revenus qui lui permettrait, si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations de remboursement, d'utiliser l'actif ou le flux de revenus pour assurer le remboursement de la dette. Un prêt est garanti lorsque l'emprunteur met en gage certains actifs existants ou certains effets futurs à recevoir contre le remboursement du prêt. Une garantie est « non liée » lorsqu'elle n'a aucun rapport avec un projet financé par l'emprunt. Exemple : un emprunt visant à financer le déficit budgétaire garanti par des recettes pétrolières. Voir la note rédigée conjointement par le FMI et la Banque mondiale pour le G20 intitulée « Collateralized Transactions: Key Considerations for Public Lenders and Borrowers » pour une analyse des questions soulevées par les garanties.

<sup>4</sup> Comprend les autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette garantie par l'État (lignes de crédit par exemple) et d'autres passifs conditionnels explicites non classés ailleurs (créances juridiques potentielles et paiements résultant d'accords de PPP par exemple).

**Tableau 10. Niger : tableau récapitulatif des projections  
concernant le programme d'emprunt extérieur<sup>1</sup>**

Dette extérieure contractée ou garantie par l'État	Volume de nouvelle dette en 2024		VA de la nouvelle dette en 2024 (aux fins du programme)	
	En millions de dollars	En %	En millions de dollars	En %
<b>Par source de financement par l'emprunt</b>	<b>1 117,6</b>	<b>100</b>	<b>465,8</b>	<b>100</b>
<b><i>Dette concessionnelle, dont</i></b>	<b>895,6</b>	<b>80</b>	<b>286,7</b>	<b>62</b>
Dette multilatérale	895,6	80	286,7	62
Dette bilatérale	0,0	0	0,0	0
Autre	0,0	0	0,0	0
<b><i>Dette non concessionnelle, dont</i></b>	<b>222,0</b>	<b>20</b>	<b>179,1</b>	<b>38</b>
Semi-concessionnelle	222,0	20	179,1	38
Conditions commerciales	0,0	0	0,0	0
<b>Par type de créancier</b>	<b>1 117,6</b>	<b>100</b>	<b>465,8</b>	<b>100</b>
Multilatéral	1 117,6	100	465,8	100
Bilatéral - Club de Paris	0,0	0	0,0	0
Bilatéral - hors Club de Paris	0,0	0	0,0	0
Autre	0,0	0	0,0	0
<b>Utilisation du financement par l'emprunt</b>	<b>1 117,6</b>	<b>100</b>	<b>465,8</b>	<b>100</b>
Infrastructures	85,3	8	62,7	13
Dépenses sociales	682,3	61	309,8	66
Financement budgétaire	350,0	31	93,4	20
Autre	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Postes pour mémoire</b>				
<b><i>Projections indicatives</i></b>				
Année 2	<b>1 528,1</b>		<b>635,2</b>	
Année 3	<b>206,1</b>		<b>179,1</b>	

<sup>1</sup> Ce tableau présente les projets des autorités pour de nouveaux contrats de dette dans les années à venir, qui pourraient dépasser les montants de décaissement de la dette des hypothèses du cadre en raison, entre autres facteurs, de l'assainissement budgétaire et de la capacité d'absorption du pays.

Tableau 11. Niger : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2024–45

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045
(En millions de DTS, sauf indication contraire)																						
<b>Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants</b>																						
Principal	26,1	38,1	42,9	50,9	53,1	56,8	40,2	27,6	19,7	3,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Commissions et intérêts	0,1	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
<b>Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants ou prospectifs</b>																						
Capital	26,4	39,9	45,4	53,4	55,6	59,3	50,7	42,0	34,1	18,3	14,4	13,3	12,2	11,9	11,7	11,5	11,3	11,1	10,8	10,6	10,4	3,4
Fonds fiduciaire RPC	26,2	38,4	43,2	51,2	53,4	57,1	48,4	39,8	31,9	16,1	12,2	4,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
FRD	0,2	1,5	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2	2,2
Commissions et intérêts	0,4	1,9	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,3	2,1	1,9	1,6	1,4	1,2	1,0	0,7	0,5	0,4
<b>Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants</b>																						
<b>Crédit prospectif<sup>1</sup></b>																						
Millions de DTS	26,8	41,8	47,9	55,9	58,2	61,8	53,2	44,5	36,6	20,9	16,9	15,7	14,5	14,0	13,6	13,1	12,7	12,2	11,8	11,4	10,9	3,7
Milliards de FCFA	21,6	33,8	39,0	45,6	47,7	50,8	43,7	36,6	30,1	17,1	13,9	12,9	11,9	11,5	11,1	10,8	10,4	10,0	9,7	9,3	9,0	3,1
Pourcentage des exportations de biens et services	1,0	1,3	1,4	1,6	1,6	1,7	1,2	1,0	0,8	0,4	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
Pourcentage du service de la dette <sup>2</sup>	4,3	8,5	10,3	11,9	11,6	11,8	10,0	9,0	7,0	3,8	3,0	2,6	2,1	1,9	1,6	1,4	1,3	1,1	1,0	0,9	0,8	0,3
Pourcentage du PIB	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage des recettes fiscales	2,2	2,8	2,8	3,0	2,7	2,6	2,0	1,5	1,2	0,6	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0
En pourcentage de la quote-part	20,4	31,8	36,4	42,5	44,2	47,0	40,4	33,8	27,8	15,8	12,8	12,0	11,0	10,7	10,3	10,0	9,6	9,3	9,0	8,6	8,3	2,8
Principal	20,1	30,4	34,5	40,6	42,3	45,1	38,5	31,9	25,9	13,9	10,9	10,1	9,2	9,1	8,9	8,7	8,6	8,4	8,2	8,1	7,9	2,6
Fonds fiduciaire RPC	19,9	29,2	32,8	38,9	40,6	43,4	36,8	30,2	24,2	12,2	9,2	3,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2
FRD	0,2	1,2	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
<b>Encours des crédits du FMI sur la base des tirages existants et prévus</b>																						
En millions de DTS	426,1	453,1	410,2	359,4	306,3	249,5	201,3	161,9	130,3	114,5	102,6	91,9	82,0	72,1	62,2	52,4	42,5	32,6	22,8	12,9	3,0	0,0
Fonds fiduciaire RPC	366,2	354,4	311,5	260,7	207,6	150,8	102,6	63,2	31,6	15,8	3,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
FRD	59,9	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7	98,7
En milliards de FCFA	343,3	366,9	333,6	293,4	250,9	204,8	165,3	132,9	106,9	94,0	84,2	75,4	67,3	59,2	51,1	43,0	34,9	26,8	18,7	10,6	2,5	0,0
Pourcentage des exportations de biens et services	16,5	13,7	11,7	10,3	8,6	6,8	4,7	3,6	2,7	2,2	1,9	1,6	1,3	1,1	0,9	0,7	0,5	0,4	0,3	0,1	0,0	0,0
Pourcentage du service de la dette <sup>2</sup>	68,5	92,3	87,8	76,4	60,9	47,4	37,7	32,5	25,0	21,0	18,0	14,9	12,0	9,6	7,4	5,6	4,2	3,0	1,9	1,0	0,2	0,0
Pourcentage du PIB	2,9	2,8	2,3	1,9	1,5	1,1	0,8	0,6	0,5	0,4	0,3	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Pourcentage des recettes fiscales	35,1	30,0	24,3	19,0	14,3	10,5	7,7	5,6	4,2	3,4	2,8	2,3	1,9	1,5	1,2	0,9	0,7	0,5	0,3	0,2	0,0	0,0
En pourcentage de la quote-part	323,8	344,3	311,7	273,1	232,7	189,6	153,0	123,0	99,0	87,0	78,0	69,8	62,3	54,8	47,3	39,8	32,3	24,8	17,3	9,8	2,3	0,0
Fonds fiduciaire RPC	278,3	269,3	236,7	198,1	157,7	114,6	78,0	48,0	24,0	12,0	3,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
FRD	45,5	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0	75,0
<b>Utilisation nette du crédit du FMI (en millions de DTS)</b>																						
Décaissements	66,7	27,0	-42,9	-50,9	-53,1	-56,8	-48,1	-39,5	-31,6	-15,8	-11,8	-9,9	-9,9	-9,9	-9,9	-9,9	-9,9	-9,9	-9,9	-9,9	-9,9	-3,0
Remboursements et rachats <sup>1</sup>	93,5	68,8	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	5,1	4,9	4,6	4,1	3,7	3,3	2,8	2,4	1,9	1,5	1,0	0,7
	26,8	41,8	47,9	55,9	58,2	61,8	53,2	44,5	36,6	20,9	16,9	15,7	14,5	14,0	13,6	13,1	12,7	12,2	11,8	11,4	10,9	3,7
<b>Postes pour mémoire :</b>																						
Exportations de biens et services (en milliards de FCFA)	2 079	2 686	2 861	2 839	2 920	3 004	3 509	3 731	3 974	4 235	4 521	4 782	5 068	5 383	5 725	6 110	6 498	6 897	7 287	7 709	8 164	8 657
Service de la dette extérieure (milliards de FCFA) <sup>2</sup>	501	397	380	384	412	432	438	408	427	448	467	505	559	618	689	763	831	903	974	1 048	1 126	1 202
PIB nominal (en milliards de FCFA)	11 718	13 013	14 207	15 418	16 670	18 024	19 488	21 070	22 781	24 631	26 631	28 793	31 131	33 659	36 392	39 347	42 542	45 996	49 731	53 770	58 136	62 856
Recettes fiscales (en milliards de FCFA)	979	1 222	1 374	1 541	1 749	1 945	2 137	2 381	2 551	2 779	3 049	3 227	3 522	3 977	4 354	4 597	5 021	5 480	5 986	6 552	7 153	7 920
Quote-part (en millions de DTS)	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6	131,6

Sources : estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Le Niger est classé dans le groupe A de la structure des taux d'intérêt de la FRD.<sup>2</sup> Le total du service de la dette extérieure inclut les remboursements au FMI.

Tableau 12. Niger : matrice d'évaluation des risques<sup>1</sup>

Sources de risques	Probabilité relative	Incidence en cas de réalisation du risque	Mesure recommandée
<b>Risques conjoncturels au niveau mondial</b>			
<b>Intensification des conflits régionaux.</b> Sous l'effet d'une escalade ou d'un élargissement du conflit à Gaza et en Israël, de la guerre en Ukraine et/ou d'autres conflits régionaux, ou sous l'effet d'incidents terroristes, le commerce international, les envois de fonds, l'investissement direct étranger (IDE), les flux financiers et les systèmes de paiement connaissent des perturbations, et les flux de réfugiés augmentent.	<b>Élevée</b>	<b>Élevée</b>	Appliquer des réformes en matière de mobilisation des recettes afin de dégager de l'espace budgétaire. Accélérer les réformes structurelles pour accroître la capacité d'adaptation aux chocs extérieurs. Rendre les dépenses sociales plus efficaces.
		Perturbation des flux commerciaux et financiers. Durcissement des conditions financières. Hausse des prix des produits de base. Augmentation des besoins humanitaires et détérioration des finances publiques.	
<b>Volatilité des prix des produits de base.</b> Une succession de perturbations de l'offre et de fluctuations de la demande cause une volatilité récurrente des prix des produits de base, des tensions extérieures et budgétaires dans les pays émergents et les pays en développement, des répercussions par-delà les frontières ainsi qu'une instabilité sociale et économique.	<b>Élevée</b>	<b>Élevée</b>	Prendre des mesures sociales ciblées pour protéger les plus vulnérables. Soutenir la production alimentaire au niveau national. Accroître la marge de manœuvre budgétaire.
		Répercussions négatives sur l'inflation et la sécurité alimentaire. Effet légèrement positif de la hausse des prix du pétrole sur la balance des paiements et la situation budgétaire.	
<b>Risques structurels au niveau mondial</b>			
<b>Approfondissement de la fragmentation géoéconomique.</b> Des conflits plus larges, des politiques autocentrées et l'affaiblissement de la coopération internationale engendrent une configuration moins efficace des échanges et de l'IDE, des perturbations de l'offre, des mesures protectionnistes, une orientation incertaine de l'action des pouvoirs publics, une fragmentation des systèmes technologiques et de paiement, une hausse du coût d'expédition et des intrants, de l'instabilité financière, une fracture du système monétaire et financier international et un ralentissement de la croissance.	<b>Élevée</b>	<b>Élevée</b>	Soutenir les initiatives d'intégration économique régionale. Accélérer les réformes du marché pour améliorer la compétitivité et favoriser la diversification des échanges.
		Perturbation des échanges et ralentissement de la croissance économique. Incertitude concernant les partenariats bilatéraux classiques.	
<b>Risques intérieurs et régionaux</b>			
Détérioration de la situation sécuritaire au Sahel et dans les pays voisins.	<b>Moyenne</b>	<b>Élevée</b>	Assurer un rééquilibrage budgétaire plus progressif pour tenir compte des dépenses de sécurité de première importance. Renforcer la coopération avec la communauté internationale sur les questions de sécurité.
		Perturbation de l'activité économique et baisse des recettes budgétaires et de l'IDE. Déplacements forcés et flux croissants de réfugiés. Augmentation des dépenses de sécurité et des dépenses humanitaires.	
<p><sup>1</sup> La matrice d'évaluation des risques indique les événements qui pourraient modifier sensiblement la trajectoire de référence. La probabilité relative de réalisation des risques correspond à l'évaluation subjective, par les services du FMI, des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 % et « élevée » une probabilité entre 30 et 50 %). La matrice d'évaluation des risques reflète le point de vue des services du FMI sur la source des risques et le niveau général de préoccupation au moment des discussions avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent interagir et se réaliser simultanément. Les chocs et les scénarios conjoncturels mettent en évidence les</p>			

risques qui pourraient se réaliser à un horizon plus court (entre 12 et 18 mois) compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui resteront probablement importants à plus long terme.

Sources de risques	Probabilité relative	Incidence en cas de réalisation du risque	Mesure recommandée
Tensions politiques persistantes avec le Bénin.	Moyenne	Élevée	Poursuivre les discussions avec l'intermédiaire des partenaires pour résoudre les différends. Élaborer et appliquer un plan destiné à accroître les réserves budgétaires et à assurer les dépenses prioritaires.
		Perturbation de la production et des exportations de pétrole brut via le port de Sémé, ce qui remet en cause les résultats économiques attendus, notamment les recettes budgétaires.	
Phénomènes climatiques extrêmes (inondations, sécheresse, hausse des températures)	Moyenne	Élevée	Prendre des mesures sociales ciblées pour protéger les plus vulnérables. Assurer une gestion plus efficace des ressources en eau. Renforcer la planification et la budgétisation des dépenses liées au changement climatique.
		Baisse de la production agricole, dégradation du compte courant et des déficits budgétaires, aggravation de l'insécurité alimentaire et pressions inflationnistes.	
Restrictions des conditions de financement en raison d'un taux d'intérêt élevé et d'une augmentation des primes de risque.	Moyenne	Élevée	Dégager une marge de manœuvre budgétaire en recherchant des financements concessionnels et en mobilisant davantage de recettes nationales.
		Réduction des dépenses en capital, répercussions négatives sur les investissements.	
Soutien moindre des donateurs.	Élevée	Élevée	Renforcer la coopération avec les donateurs habituels et nouveaux. Accroître les moyens de mise en œuvre pour garantir une rentabilité élevée des projets d'investissement.
		Effet négatif sur les projets de développement, les dispositifs de protection sociale et l'exécution du programme.	
Persistance de l'instabilité politique et de la grogne sociale.	Moyenne	Élevée	Accélérer les réformes de gouvernance. Renforcer le socle de la protection sociale
		La montée de l'incertitude sape la croissance économique et l'application des réformes. Effets négatifs sur les projets de développement.	

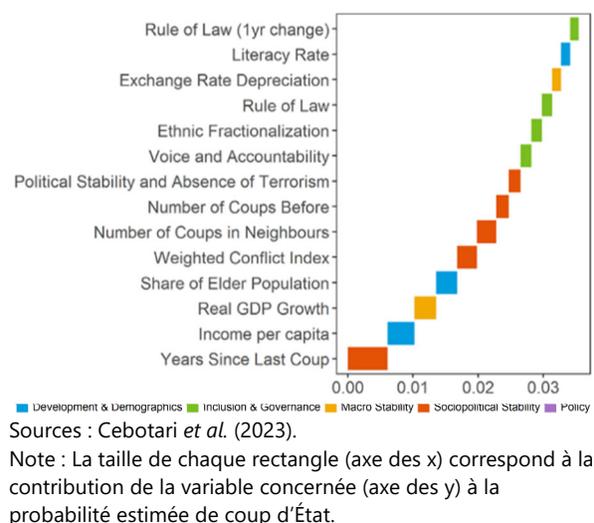
## Annexe I. Stratégie de collaboration avec le pays

Cette annexe résume la stratégie de collaboration avec le Niger, conformément à la stratégie du FMI pour les pays fragiles ou touchés par un conflit, approuvée par le conseil d'administration du FMI en mars 2022. Cette stratégie examine les facteurs de fragilité et de conflit au Niger ainsi que les obstacles rencontrés dans l'application des réformes. L'objectif est de mieux adapter la collaboration, d'assurer une meilleure intégration des programmes de surveillance, de développement des capacités et de prêt, de contribuer à la conception et à la conditionnalité des programmes, ainsi qu'au dialogue avec les autorités et les partenaires du pays

### A. Contexte

**1. La fragilité du Niger transparaît dans son instabilité sur le plan politique, le faible niveau de capital humain et la montée des conflits.** Depuis l'indépendance du pays en 1960, le Niger a été le théâtre de cinq coups d'État aboutissant à une prise de pouvoir, y compris le coup d'État militaire de juillet 2023. La faiblesse des institutions et les revendications socioéconomiques suscitées par un contrat social inadéquat sont autant de facteurs qui contribuent à l'instabilité politique et à la fragilité du pays. Le pays se situe régulièrement au bas du classement établi par le Programme des Nations Unies pour le développement selon l'indice de développement humain. Près de 46 % de sa population vit dans la pauvreté, avec un revenu inférieur à 2,15 dollars par jour.

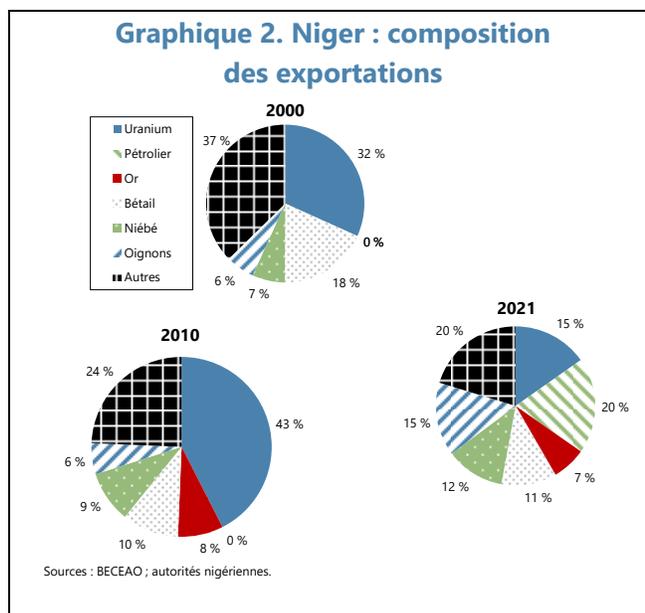
**Graphique 1. Niger : principaux facteurs de probabilité d'un coup d'État estimée en 2022**



**2. L'économie du Niger dépend largement de l'agriculture de subsistance et de la culture pluviale, qui subissent fréquemment les effets de la sécheresse et du changement climatique.** L'agriculture représente environ 40 % du PIB du Niger et emploie près de 80 % de la main-d'œuvre. Par ailleurs, l'économie est fortement tributaire de la production et de l'exportation d'un nombre limité de matières premières, dont l'uranium, le pétrole et l'or.

**3. La collaboration entre le FMI et le Niger prend la forme d'un soutien financier, au titre de la FEC et de la FRD, ainsi que de conseils sur les politiques à mener et de nombreuses initiatives en matière de développement des capacités.**

Cette stratégie de collaboration contribue à adapter l'action du FMI au Niger à la stratégie et au cadre du FMI pour les pays fragiles ou touchés par un conflit.



## B. Fragilité et facteurs de conflit

**4. De nombreux facteurs politiques et sociaux contribuent à la fragilité du Niger.** On peut mentionner i) la fragmentation et la mainmise des élites, qui alimentent le clientélisme et l'exclusion ; ii) la faiblesse du contrat social, qui fausse les incitations économiques ; iii) les capacités limitées de l'État et de la gouvernance, qui compromettent la stabilité politique ; iv) les pressions démographiques et le faible capital humain, qui accentuent les problèmes de développement ; v) les fortes inégalités régionales et entre les sexes, qui accentuent l'exclusion et freinent le développement.

**5. Les facteurs politiques et sociaux se conjuguent aux moteurs économiques et financiers pour accentuer la fragilité.** Les moteurs économiques et financiers de la fragilité au Niger sont notamment : i) le manque de diversification et la dépendance excessive à l'égard du secteur extractif, ce qui favorise la recherche de rentes ; ii) le niveau élevé d'informalité et le manque d'accès au financement, qui attisent le mécontentement et rendent plus probables l'instabilité politique et la violence ; iii) la mobilisation inadéquate des recettes en raison de la généralisation des exonérations, de l'informalité, de l'extrême pauvreté et des problèmes de sécurité ; iv) des dépenses sociales peu efficaces et inadéquates pour remédier à la pauvreté, aux inégalités et aux problèmes de développement.

**6. La faiblesse de la gouvernance, caractérisée par des risques de corruption dans plusieurs secteurs, accentue également la fragilité.** Dans la fonction publique, les bas salaires, le manque de formation des fonctionnaires et la faiblesse des contrôles administratifs sont propices

aux pratiques de petite corruption. À un niveau plus élevé, l'absence de transparence dans les négociations et l'attribution des marchés publics et des contrats des industries extractives accroît les risques de corruption.

**7. D'autres facteurs de stress transversaux, tels que le changement climatique et les répercussions des problèmes de sécurité dans la région, contribuent à la fragilité et aux conflits au Niger.** Le Niger subit fréquemment de graves catastrophes naturelles, en particulier des sécheresses et des inondations. Les coûts sociaux et économiques sont considérables : déplacements de personnes à l'intérieur du pays, effondrement de la croissance, pressions inflationnistes, insécurité alimentaire chronique et pauvreté. De plus, les répercussions de l'insécurité dans la région sont lourdes pour le Niger, avec un ralentissement de l'activité économique, souvent dû à une incertitude accrue ou à des perturbations des échanges commerciaux. L'afflux de réfugiés a aussi un fort impact et peut être une source de tensions sociales. En outre, l'insécurité régionale a un coût budgétaire important à cause de son incidence sur les recettes fiscales et des pressions accrues sur les dépenses.

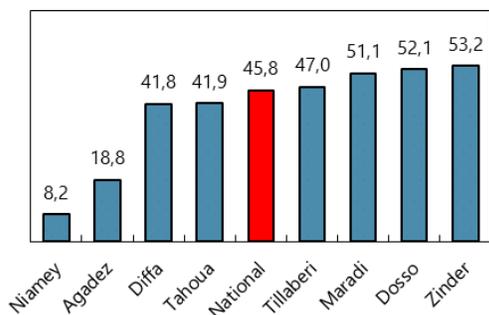
**8. Le Niger, bien que fragilisé sur plusieurs fronts, possède quelques atouts qui lui permettent de mieux résister aux conflits.** On peut citer : i) une culture de dialogue ouvert entretenue par les autorités traditionnelles et religieuses, ce qui favorise la cohésion sociale ; ii) l'existence d'institutions dédiées à la résolution des conflits et à la préservation de la paix ; iii) une société civile dynamique, qui mène des activités et des projets de sensibilisation essentiels sur des sujets liés à la fragilité et aux conflits. En outre, le Niger a toujours bénéficié d'un soutien international important pour adopter des politiques lui permettant d'accroître sa capacité de résistance.

### C. Obstacles à la mise en œuvre des réformes

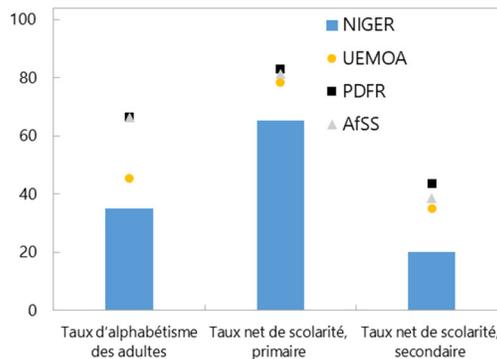
**9. L'instabilité politique récurrente est un obstacle de taille à l'internalisation, à la mise en œuvre et à la poursuite des réformes.** La volonté de concevoir et de mettre en œuvre des réformes réellement ambitieuses se heurte aux risques de troubles sociaux et/ou de rupture d'un équilibre politique précaire. L'instabilité politique compromet également la poursuite des réformes et l'internalisation de leurs objectifs.

### Graphique 3. Niger : facteurs de fragilité et de conflits

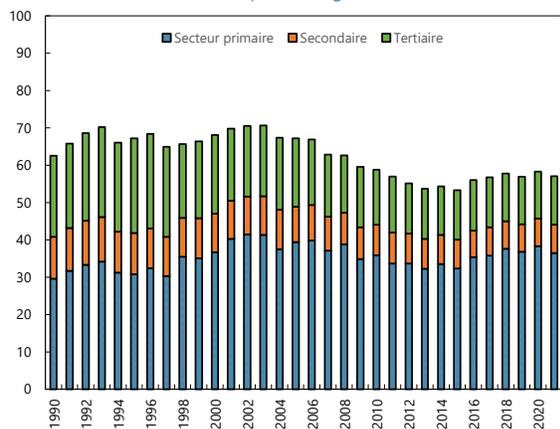
**Pauvreté : 2,15 dollars, avec PPA de 2017 par région en 2019**



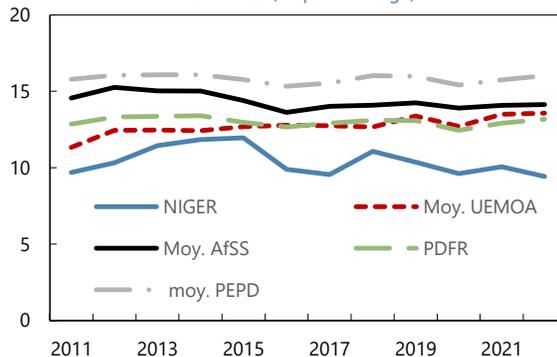
**Indicateurs d'éducation, dernières données disponibles**



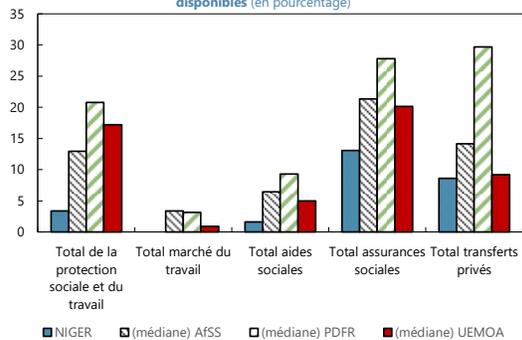
**Taille du secteur informel par activité sectorielle (En pourcentage du PIB)**



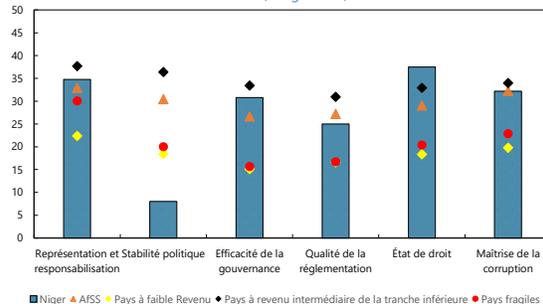
**Niger et pays comparables : ratio impôts/PIB, 2011-22 (en pourcentage)**



**Adéquation des prestations pour l'ensemble des dispositifs de protection sociale et du travail, dernière données annuelles disponibles (en pourcentage)**



**Indicateurs mondiaux de la gouvernance, 2021 (Rang centile)**



Sources : calculs des services du FMI ; autorités nigériennes.

Note : Les indicateurs de gouvernance reposent sur des perceptions et doivent être interprétés avec prudence.

10. Par ailleurs, l'insuffisance du capital humain et des capacités institutionnelles, ainsi que la forte rotation du personnel, freinent la mise en œuvre des réformes. Les connaissances

institutionnelles restent détenues par un petit nombre d'individus, tandis que le processus de réforme est trop centralisé, autant d'obstacles à la mise en œuvre des réformes. Le taux élevé de rotation du personnel et l'absence de transfert des responsabilités entravent également la continuité des efforts de réforme.

## D. Mesures macroéconomiques pour remédier à la fragilité

**11. À court terme, la priorité doit être donnée aux mesures de riposte aux répercussions des récents événements politiques et des sanctions sur l'économie.** L'apurement des arriérés accumulés au titre du service de la dette extérieure et intérieure est essentiel pour retrouver l'accès au marché régional et au financement extérieur, garantir la stabilité budgétaire et rétablir la confiance du public. Il est également nécessaire de prendre des mesures pour faire face aux risques pour la stabilité financière, qui ont été amplifiés par les sanctions, et pour relancer le crédit au secteur privé (tableau I.1 de l'annexe).

**12. À moyen terme, les piliers des programmes actuels soutenus par le FMI restent pertinents pour aider le Niger à sortir de la fragilité.** Les mesures doivent porter sur une meilleure mobilisation des recettes, la réduction des facteurs de vulnérabilité liés à l'endettement, et l'adoption d'un cadre juridique et budgétaire parfaitement opérationnel pour la gestion des recettes pétrolières. Les autres mesures essentielles concernent l'amélioration de la gouvernance et la lutte contre la corruption, la promotion de l'inclusion financière et la réponse au changement climatique (tableau 1).

## E. Renforcement des capacités : priorités

**13. Le Niger a recours de manière intensive aux activités de développement des capacités du FMI.** La mise en œuvre des réformes a été soutenue par des activités couvrant plusieurs domaines clés du renforcement institutionnel, et plus particulièrement les recettes, la gestion des finances publiques, la politique fiscale (simplification du code général des impôts), la gestion de la dette et les statistiques.

**14. Pour la suite, les priorités en matière de développement des capacités sont l'appui à la stratégie d'apurement des arriérés, l'adoption de réformes liées au changement climatique, l'élargissement de l'espace budgétaire, l'amélioration de la qualité des dépenses, le perfectionnement des statistiques macroéconomiques et financières, ainsi que la mise en place d'une meilleure gouvernance et d'une plus grande transparence.** Les priorités sont notamment les suivantes : i) renforcer la politique fiscale et l'administration des recettes, ii) améliorer l'efficacité de la chaîne des dépenses, iii) perfectionner les statistiques de la comptabilité nationale, de la fiscalité et de la balance des paiements, iv) procéder à un marquage du budget alloué au climat, et v) mettre en place une gestion écologique des investissements publics. Toutefois la mise en œuvre du développement des capacités se heurte à certains risques : capacité d'absorption limitée en raison d'une rotation excessive des cadres supérieurs et d'autres employés, absence de transfert des responsabilités, complexité de l'administration publique, avec des mandats qui se chevauchent, et une centralisation excessive du processus de réforme.

## F. Coopération avec les parties prenantes et risques pour l'action du FMI

**15. Le Niger a toujours bénéficié d'un soutien important de la part des partenaires pour le développement.** L'action du FMI reste cruciale pour mobiliser le soutien d'autres partenaires pour le développement. Elle permet en effet de soutenir la conception et la mise en œuvre de mesures macroéconomiques saines et de réformes macro-critiques afin de relever les défis considérables auxquels les pays sont confrontés en matière de développement.

**16. Le FMI est exposé à des risques institutionnels significatifs liés à sa collaboration avec le Niger, bien qu'aucun risque substantiel ne se soit matérialisé jusqu'à présent.** La stratégie de collaboration avec le pays permettrait d'atténuer certains risques liés à l'exécution du programme, à la démondialisation, à la viabilité de la dette et aux obligations en souffrance.

Tableau 1. Niger : réformes prioritaires pour surmonter la fragilité	
Domaine de réforme	Mesures
Budget	Mettre en place une stratégie visant à résorber les arriérés intérieurs et extérieurs et adopter une politique prudente de gestion de la dette.
	Introduire un cadre juridique et budgétaire pour la gestion des recettes pétrolières, renforcer la mobilisation des recettes par la révision et la simplification du code général des impôts, améliorer l'administration des recettes par des réformes ciblant le renforcement de la conformité fiscale, l'intégration des systèmes numériques des agences fiscales, la rationalisation des exonérations fiscales et la dissuasion de la fraude.
	S'engager à réduire progressivement le déficit budgétaire global pour le ramener vers l'objectif régional de 3 % du PIB.
	Promouvoir la gouvernance budgétaire, la qualité et l'efficacité des dépenses par des réformes axées sur une plus grande transparence de la chaîne des dépenses, une préparation, une exécution et un contrôle renforcés du budget, l'élargissement du périmètre du compte unique du Trésor et des prévisions de trésorerie plus rigoureuses.
Secteur financier	S'attaquer aux risques pour la stabilité financière, restructurer le secteur de la microfinance.
	Améliorer les contrôles internes des banques, leur gestion de la trésorerie et leurs procédures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
	Favoriser l'inclusion financière, développer un programme national d'éducation financière et promouvoir la numérisation. Adapter et diversifier les produits financiers en fonction de la situation du pays, y compris la finance islamique et agricole.
Gouvernance	Assurer une plus grande transparence des marchés publics et améliorer le cadre de gouvernance du pays.
	Avancer dans la mise en pratique du dispositif de déclarations de patrimoine.
Changement climatique	Renforcer la planification et la budgétisation des dépenses liées au changement climatique et améliorer la planification et la budgétisation budgétaires en tenant compte des catastrophes.
	Améliorer la prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion des investissements publics et promouvoir les sources d'énergies renouvelables.
	Assurer une gestion plus efficace des ressources en eau et lever les obstacles à l'accès au financement de l'action climatique.

## Annexe II. Conséquences macroéconomiques du retrait du Niger de la CEDEAO

### A. Contexte

1. **Le 28 janvier 2024, le Niger, le Burkina Faso et le Mali ont annoncé conjointement leur décision de se retirer de la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO), un groupe régional de pays d’Afrique de l’Ouest<sup>16</sup>.** Après la prise du pouvoir par des militaires dans ces trois pays, la CEDEAO a décrété des suspensions et imposé des sanctions économiques et financières. En septembre 2023, l’Alliance des États du Sahel (AES) a été créée pour renforcer la coopération économique et militaire entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger. Les juntes militaires ont invoqué comme principales raisons de leur retrait la sévérité et l’iniquité des sanctions de la CEDEAO, l’insuffisance du soutien apporté à la lutte contre le terrorisme dans la région et l’ingérence étrangère dans la gouvernance de la CEDEAO. Selon le traité de la CEDEAO, toute sortie doit faire l’objet d’un préavis d’un an<sup>17</sup>.

2. **En quittant la CEDEAO, les pays de l’AES ne pourront pas bénéficier des dispositions et des mécanismes de l’institution communautaire.** Il s’agit notamment : i) du Protocole sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d’établissement de la CEDEAO ; ii) du Schéma de libéralisation des échanges (SLE) de la CEDEAO (SLC) pour l’opérationnalisation d’une zone régionale de libre-échange ; iii) du Tarif extérieur commun de la CEDEAO pour l’harmonisation et le renforcement d’une union douanière et d’un marché commun (tableau II.1 de l’annexe) ; iv) du Code des investissements et de la Politique commune d’investissement de la CEDEAO pour la réglementation et l’opérationnalisation d’un marché commun des investissements dans l’espace CEDEAO.

Catégorie	Description	Taux de droit (en %)
0	<b>Biens sociaux essentiels</b>	0
1	<b>Biens de première nécessité, matières premières et intrants spécifiques</b>	5
2	<b>Intrants et biens intermédiaires</b>	10
3	<b>Biens de consommation finale</b>	20
4	<b>Biens spécifiques pour le développement économique</b>	35

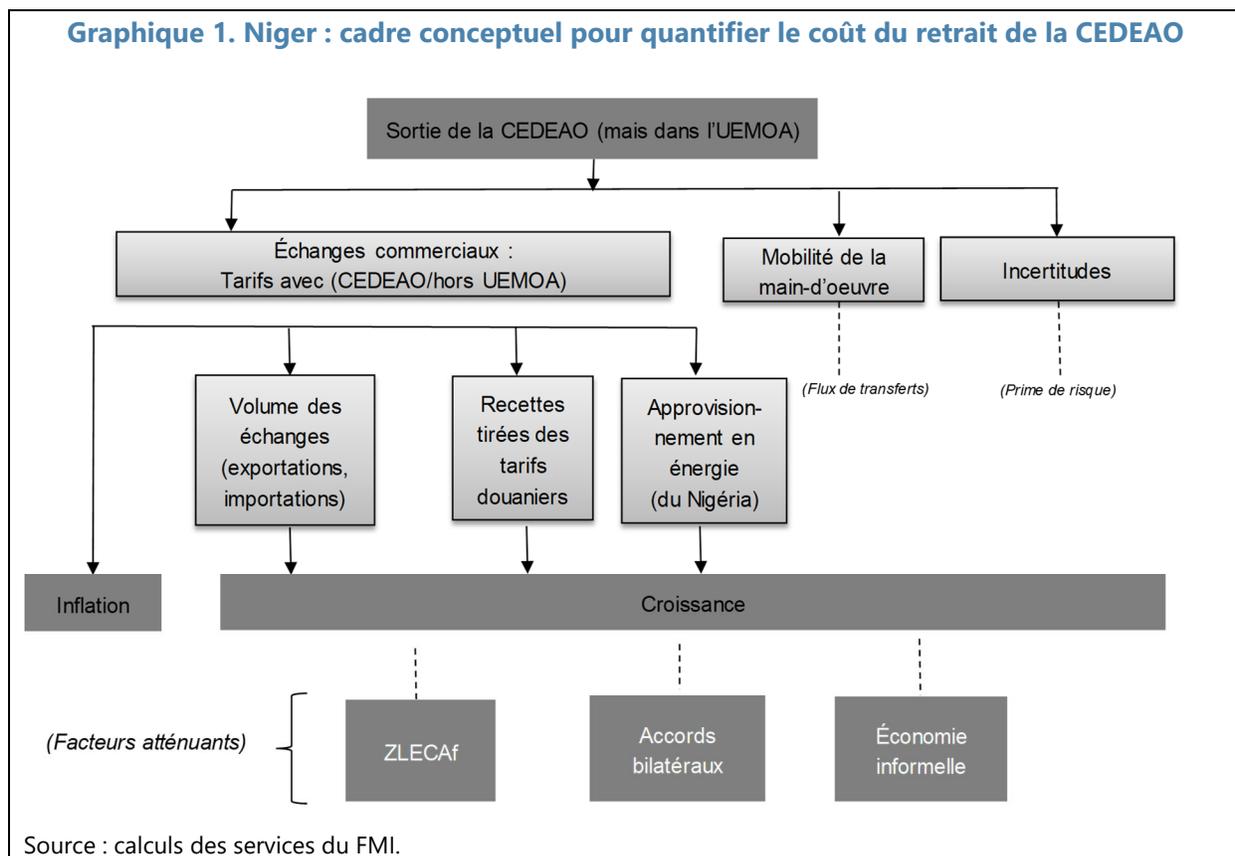
Sources : règlement C/REG.1/06/13 de la CEDEAO ; rapport annuel 2016 de la CEDEAO ; règlement de l’UEMOA n° 06/2014/CM/UEMOA.

<sup>16</sup> Les quinze États membres comprennent les huit pays membres de l’UEMOA (Bénin, Burkina Faso, Côte d’Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo) et les sept pays de la CEDEAO hors UEMOA (Cabo Verde, Gambie, Ghana, Guinée, Libéria, Nigéria et Sierra Leone).

<sup>17</sup> Précédemment, la Mauritanie a suivi cette procédure, en soumettant son retrait en décembre 1999 et en opérant sa sortie officielle en décembre 2000.

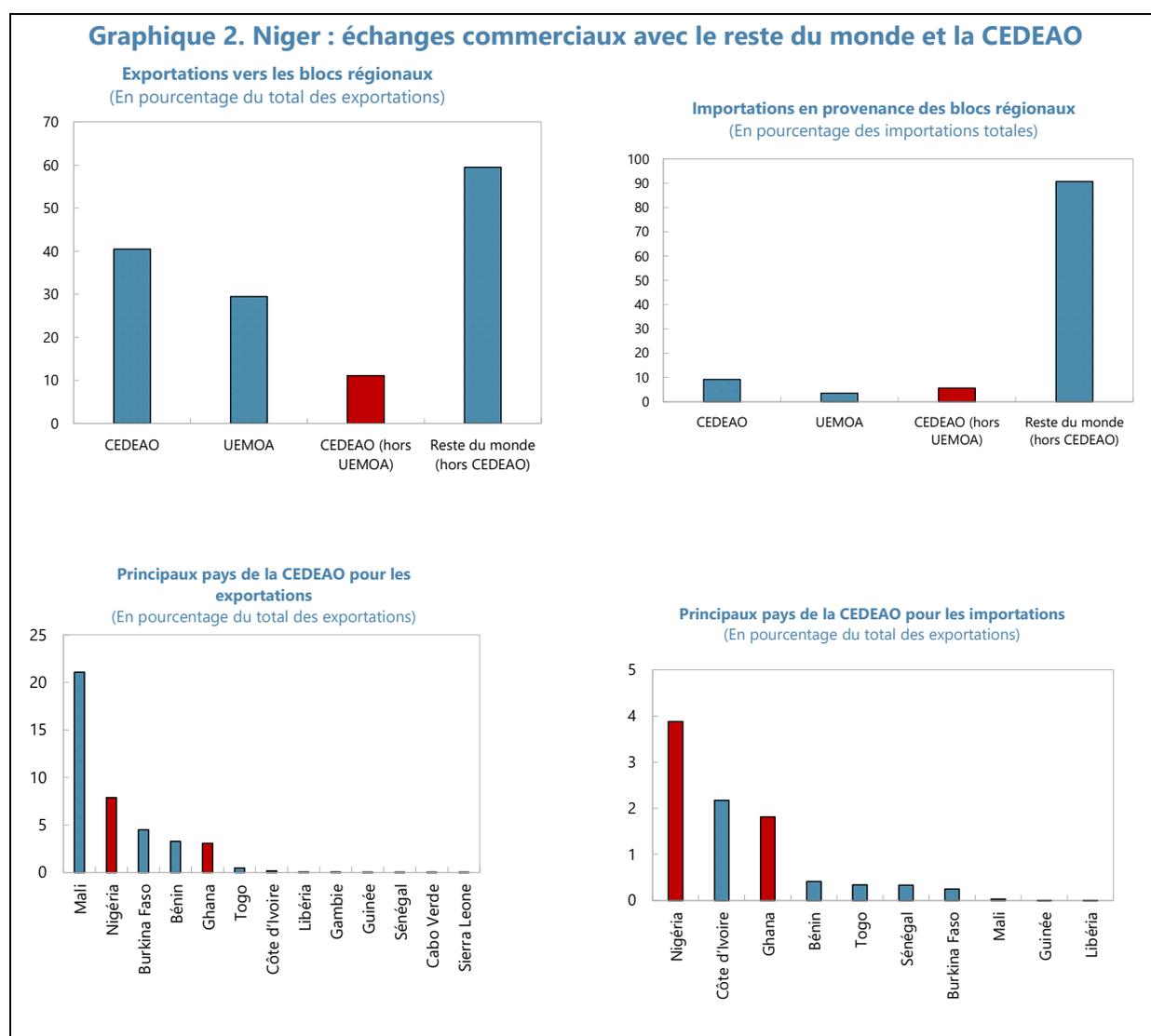
## B. Exemples stylisés

**3. Plusieurs vecteurs ont été identifiés pour quantifier l'impact potentiel du retrait du Niger de la CEDEAO (graphique II.1 de l'annexe).** Ce sont : i) le commerce transfrontalier, ii) la mobilité de la main-d'œuvre et iii) l'incertitude. La décision de retrait se traduira par une augmentation des droits de douane sur les importations, ce qui pourrait affecter le volume des échanges entre le Niger et la CEDEAO hors UEMOA, en l'absence d'accords bilatéraux, même si les recettes douanières devraient augmenter. Les restrictions potentielles à la circulation des personnes auraient une incidence sur la mobilité de la main-d'œuvre et les envois de fonds. L'incertitude globale pourrait également être plus importante après la décision de retrait, ce qui augmenterait les primes de risque, resserrerait les conditions de financement et entraînerait des répercussions négatives sur les flux d'investissement direct étranger. Enfin, la dépendance du Niger à l'égard du Nigéria pour une bonne partie de ses importations d'électricité pourrait également perturber la production de la chaîne de valeur, ce qui pourrait se traduire par une augmentation des coûts et des pressions inflationnistes.



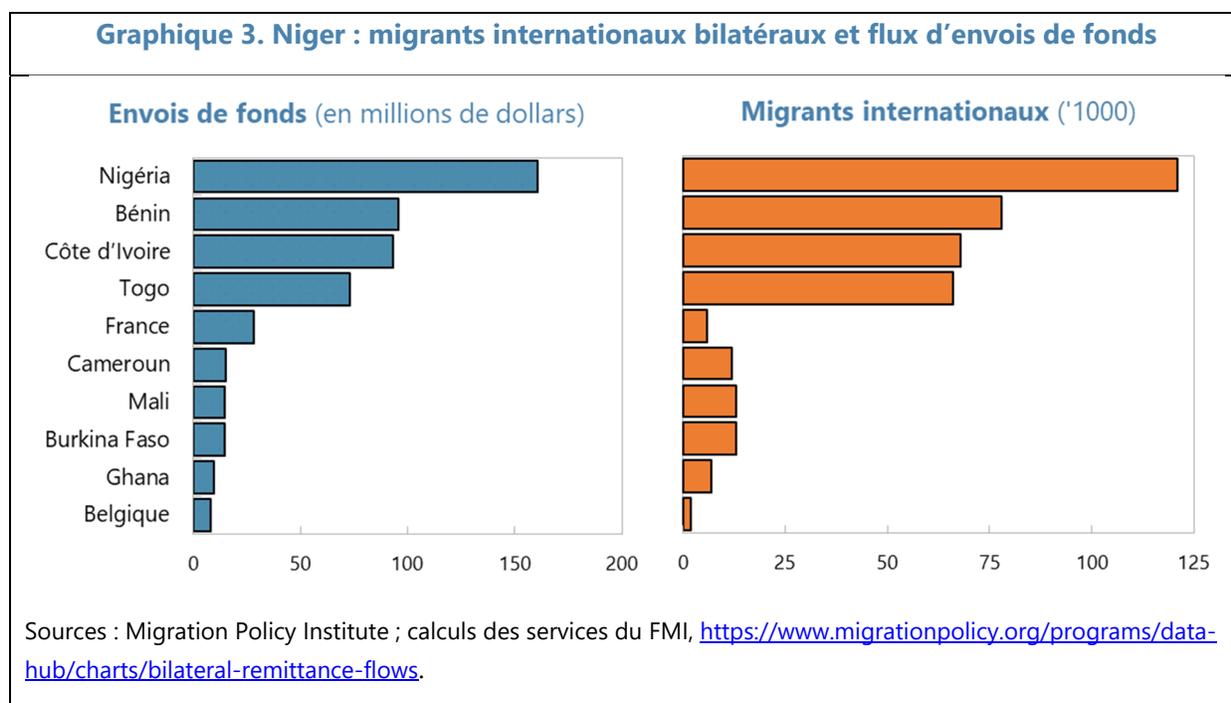
**4. Les conséquences de la sortie de la CEDEAO pourraient néanmoins être atténuées par d'autres accords commerciaux, notamment la zone de libre-échange continentale africaine (ZLEC).** Le haut degré d'informalité du commerce le long de la frontière avec le Nigéria et le Bénin pourrait en outre limiter l'impact économique de la décision de quitter la CEDEAO.

**5. Si les échanges du Niger avec les pays qui sont membres de la CEDEAO mais pas de l'UEMOA sont relativement limités, le pays est plus exposé au Nigéria et au Ghana que les autres pays de l'AES (graphique II.2 de l'annexe).** Le volume des échanges avec les pays de la CEDEAO hors UEMOA représente 11 % et 6 % du total des exportations et des importations, respectivement. Cependant, si l'on considère le volume total des échanges (exportations et importations), le Nigéria (pays non membre de l'UEMOA) est le principal partenaire commercial du Niger parmi tous les pays de la CEDEAO (y compris les pays de l'UEMOA)<sup>18</sup>. Le Ghana est un autre partenaire commercial majeur (parmi les cinq premiers en termes d'exportations et d'importations si l'on considère les pays de la CEDEAO) membre de la CEDEAO mais pas de l'UEMOA. Par ailleurs, le commerce transfrontalier informel, en particulier avec le Nigéria, génère de nombreux emplois, mais n'est pas pris en compte dans les statistiques officielles.



<sup>18</sup> Les échanges avec le Nigéria portent principalement sur les produits alimentaires, le carburant et l'électricité. Le Nigéria assure 70 % de l'approvisionnement en électricité du Niger.

**6. Par ailleurs, la diaspora nigérienne dans les pays de la CEDEAO est une source importante de revenu, en particulier dans les zones rurales.** Les principales destinations des migrants nigériens sont le Nigéria, le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Togo et le Mali, représentant respectivement 30 %, 20 %, 17 %, 16 % et 3 % du contingent total de la diaspora. Les migrations vers le Nigéria sont généralement saisonnières, dans le but de trouver des sources de revenu supplémentaires et de surmonter des chocs, liés au climat par exemple. Les envois de fonds des migrants vers le Niger s'élevaient en 2020 à 514 millions de dollars (3,8 % du PIB), dont 161 millions de dollars en provenance du Nigéria (graphique II.3 de l'annexe). Sans accords bilatéraux, le retrait de la CEDEAO pourrait limiter la mobilité de la main-d'œuvre et les conditions de travail de la diaspora nigérienne dans les pays membres de la CEDEAO hors UEMOA, ce qui limiterait leur capacité à transférer des fonds vers leur pays d'origine.



**7. L'incertitude liée à une éventuelle sortie du Niger de la CEDEAO devrait entraîner des répercussions négatives sur le commerce, les entrées d'investissement direct étranger et les conditions de financement** Une étude menée par les services du FMI indique que cette augmentation de l'incertitude est en corrélation avec un déclin significatif du commerce bilatéral<sup>19</sup>. Par ailleurs, l'incertitude qui pèse sur le climat des affaires et les perspectives économiques est susceptible d'accroître l'aversion au risque et d'augmenter les primes de risque pour le Niger, ce qui limitera les emprunts sur le marché régional.

<sup>19</sup> Ouedraogo *et al.* (2024), « The Heterogeneous Effects of Uncertainty on Trade », mimeo FMI.

## C. Estimation des coûts économiques du retrait de la CEDEAO

**8. Cette analyse part des hypothèses que la sortie de la CEDEAO sera effective en 2025 et que le Niger restera dans l'UEMOA.** Il est supposé que les droits de douane entre le Niger et les pays de la CEDEAO hors UEMOA augmenteront réciproquement de 10 points de pourcentage. La quantification des effets du retrait par le biais du commerce est basée sur une étude du FMI<sup>20</sup>, dans laquelle l'élasticité du commerce à une augmentation des droits de douane est estimée à -1,98. Cela se traduit par une diminution d'environ 18 % des flux commerciaux. Il est de plus estimé que le PIB par habitant diminue de 1,25 point de pourcentage pour chaque réduction d'un point de pourcentage de l'ouverture commerciale.

**9. Selon les estimations, les conséquences directes de la décision de sortie du Niger sur ses flux commerciaux sont limitées, la baisse des importations étant plus importante que celle des exportations (tableau II.2 de l'annexe).** L'étude menée par les services du FMI montre que les effets de la sortie de la CEDEAO réduiront la part des exportations et des importations du Niger dans le PIB de 0,06 et 0,30 point de pourcentage, respectivement. En raison d'une diminution plus importante des importations, le ratio de la balance commerciale au PIB devrait s'améliorer de 0,24 point de pourcentage. La persistance du « choc » lié à la sortie dépendra de la rapidité avec laquelle le Niger pourra rétablir des accords commerciaux bilatéraux avec des pays non membres de l'UEMOA, en particulier le Nigéria.

Part du commerce dans le PIB				Incidence de la sortie de la CEDEAO sur les principaux indicateurs (en points de pourcentage du PIB, sauf indication contraire)						
Exportations	Importations	Exportations vers la CEDEAO hors UEMOA	Importations de la CEDEAO hors UEMOA	Exportations/ PIB	Importations/ PIB	Balance commerciale/ PIB	Ouverture	PIB par habitant	Recettes des droits d'importation, en millions de dollars	
Plage a : exportations déclarées et importations déclarées				Plage a : exportations déclarées et importations déclarées						
Niger	3 %	30 %	0,3 %	1,7 %	-0,06 %	-0,30 %	0,24 %	-0,36 %	-0,45 %	21.42
Plage b : importations soumises à des clauses miroir et exportations soumises à des clauses miroir				Plage b : importations soumises à des clauses miroir et exportations soumises à des clauses miroir						
Niger	27 %	30 %	0,1 %	1,7 %	-0,01 %	-0,30 %	0,29 %	-0,32 %	-0,40 %	21.42

Sources : DOTS ; *Perspectives de l'économie mondiale* publiées ; calculs des services du FMI.  
<sup>1</sup> L'étude estime l'impact d'une augmentation des droits de douane de 10 points de pourcentage sur certaines variables macroéconomiques. La plage a reflète les données des statistiques nationales, tandis que la plage b montre les statistiques miroir, compilées avec les données des partenaires commerciaux.

**10. Les recettes douanières du Niger devraient augmenter légèrement de 21,4 millions de dollars, tandis que l'incidence globale sur les recettes publiques sera déterminée par de multiples facteurs.** La hausse des recettes douanières tient au fait que le Niger importe plus de

<sup>20</sup> El-Ganainy, A.A., Hakobyan, S., Liu, F., Weisfeld, H., Allard, C., Balima, H.W., Bteish, C., Giri, R., Kanda, D.S., Meleshchuk, S. and Ramirez, G., 2023. Intégration commerciale en Afrique : Libérer le potentiel du continent dans un monde en évolution. Document de département 2023/003.

biens des pays de la CEDEAO hors UEMOA qu'il n'en exporte. En abandonnant le Tarif extérieur commun de la CEDEAO, le Niger devrait enregistrer une augmentation plus importante des recettes des droits d'importation que des pertes de volume d'exportation (en raison des droits de douane sur les exportations nigériennes vers d'autres pays). Cependant, l'impact global du retrait de la CEDEAO sur les recettes publiques est plus complexe. La contraction des recettes résultant du ralentissement de l'activité économique pourrait potentiellement l'emporter sur les avantages de la hausse des droits de douane.

**11. Par conséquent, la croissance devrait ralentir de 0,8 point de pourcentage en 2025, et l'inflation annuelle moyenne devrait augmenter de 0,6 point de pourcentage.** Néanmoins, ces répercussions négatives devraient se dissiper complètement à moyen terme, sous réserve de la conclusion d'accords bilatéraux entre le Niger et d'autres pays de la CEDEAO, qui rétabliront les conditions antérieures au retrait du Niger. Les projections de référence des services du FMI concernant les effets sur la croissance et l'inflation ont été calibrées principalement sur la base des effets sur le commerce, les transports et leurs retombées sur l'économie, mais n'ont pas pris en compte les effets de la hausse de l'incertitude, de la mobilité de la main-d'œuvre et de l'interruption de l'approvisionnement en électricité. Pour ce dernier point, alors que les sanctions consécutives à la prise du pouvoir par les militaires en juillet 2023 ont entraîné l'interruption de l'approvisionnement en électricité du Nigéria, les autorités estiment que la sortie de la CEDEAO ne mettra pas fin à cet accord bilatéral entre les deux pays.

REPUBLICQUE DU NIGER

Niamey, le .....



***Fraternité – Travail - Progrès***  
**Ministère de l'Économie et des Finances**

**Son Excellence Monsieur le Premier Ministre,  
 Ministre de l'Économie et des Finances**

A

N° \_\_\_\_\_ MF/SG/DGER

Madame Kristalina Georgieva  
 Directrice Générale  
 Fonds Monétaire International  
 Washington DC, 20431

**Objet** : Lettre d'intention

Madame la Directrice Générale,

1. **Les nouvelles autorités, sous la direction du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP), visent principalement à garantir la souveraineté du pays à travers une gestion efficace de la situation sécuritaire et une bonne gouvernance économique et sociale.** La situation sécuritaire préoccupante dans certaines régions et des multiples problèmes de gouvernance économique et sociale hérités par les nouvelles autorités compliquent les défis auxquels le pays est confronté. Afin de relever ces défis, le CNSP a créé un Fonds de Solidarité pour la Sauvegarde de la Patrie (FSSP) afin de mobiliser des ressources additionnelles pour financer le renforcement des capacités des forces de défense et de sécurité et la participation à la prise en charge des citoyens victimes de déplacement forcé et de la mobilisation sociale des populations. Le budget adopté au titre de l'année 2024 accorde la priorité aux dépenses de sécurité, des secteurs sociaux et de développement rural. Par ailleurs, dans l'élan du gouvernement de lutter contre la corruption, l'impunité, le détournement des biens publics et la mauvaise gouvernance, nous avons signé le 20 septembre 2023 une ordonnance portant création d'une Commission de Lutte contre la Délinquance Économique, Financière et Fiscale (CoLDEFF).

2. **Le Gouvernement prépare une nouvelle stratégie de développement adaptée au contexte du pays, le Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP) pour la période 2024-2026.** L'objectif principal du PRSP est de jeter les bases d'un développement endogène à travers quatre grands axes stratégiques : (i) le renforcement de la gouvernance, de la paix et de la sécurité ; (ii) le développement inclusif du capital humain ; (iii) l'amélioration de la

croissance économique et de l'emploi ; et (iv) l'amélioration de la participation citoyenne et de l'inclusion sociale. Le PRSP sera le cadre de référence pour le développement de la vie socio-économique du Niger durant la période indiquée.

3. **Les sanctions imposées au pays à la suite des événements du 26 juillet 2023 ont entraîné d'importantes conséquences économiques et sociales. Cependant, les perspectives économiques devraient se renforcer et se stabiliser à moyen terme.** La croissance économique est estimée à 2,4 % en 2023, relativement à une prévision initiale de 7 %, essentiellement dû aux effets des sanctions ainsi qu'à une saison agricole relativement défavorable. En conséquence, les pressions inflationnistes et le besoin d'aide humanitaire se sont fait sentir dans tout le pays. Toutefois, le début des exportations de pétrole brute, la levée des sanctions, ainsi que les investissements de l'Etat dans la production de l'agriculture irriguée devraient ramener la croissance à 10,6 % en 2024 et faire baisser les pressions inflationnistes. Par ailleurs, les efforts en cours pour accélérer la mobilisation des recettes intérieures devraient porter davantage de fruits et permettre de respecter le critère de convergence budgétaire de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) de 3 % du PIB à partir de 2025.

4. **La mise en œuvre des deux accords aux titres des facilités du FMI (Facilité Elargie de Crédit-FEC et Facilité de Résilience et Durabilité-FRD) était globalement en bonne voie à la fin du mois de juin 2023, mais perturbée par les sanctions.** Tous les critères de performance quantitatifs ont été réalisés, à l'exception du critère continu concernant l'accumulation des nouveaux arriérés de paiement des services de la dette extérieure et du critère relatif au seuil de financement intérieur net, hors financement net du FMI à fin décembre 2023. Tous les objectifs indicatifs ont été atteints, à l'exception du plancher sur les recettes cash. Les efforts du gouvernement ont permis de réaliser certains repères structurels de la FEC, mais d'autres n'ont pas pu être atteints, notamment l'adoption de la stratégie de gestion des recettes pétrolières, initialement prévue pour fin septembre 2023 et désormais reportée à fin décembre 2024. Cependant, nous avons mis en œuvre plusieurs mesures de réforme prévues dans le cadre de la première revue de la FRD, principalement dans les domaines de la gestion des risques budgétaires et de catastrophes naturelles et la promotion des énergies renouvelables.

5. **Le programme de réforme du Gouvernement pour le reste de l'année 2024 et le moyen terme est détaillé dans le memorandum de politiques économique et financière (MPEF) ci-joint.** Ces réformes devraient permettre de jeter les bases solides d'une croissance plus inclusive et résiliente et renforcer la souveraineté du pays. Le Gouvernement est également disposé à adopter toutes les mesures additionnelles en cas de nécessité afin de respecter les objectifs du programme. Il s'engage à cet effet à consulter au préalable les services du FMI pour toute modification envisagée des politiques contenues dans le MPEF, conformément aux politiques du FMI en matière de consultations. Les informations nécessaires au suivi de la situation économique et à la mise en œuvre des politiques pertinentes pour le programme seront fournies en temps opportun, comme convenu dans le protocole d'accord technique (PAT) ci-joint, à la demande du FMI.

6. **Le Gouvernement sollicite une prolongation de six mois, jusqu'en décembre 2025, et un rééchelonnement des deux accords aux titres de la FEC et de la FRD.** Ce délai supplémentaire est essentiel pour (i) prendre en compte le retard dans la mise en œuvre de certaines réformes et finaliser la mise en œuvre des réformes clés du programme, en particulier le nouveau cadre de gestion des recettes pétrolières, (ii) achever les efforts d'assainissement budgétaire en cours et (iii) répondre aux besoins prolongés de financement de la balance des paiements. La demande d'extension et de rééchelonnement de la FRD répond spécifiquement à la prise en compte de l'impact des sanctions sur le calendrier prévu pour la mise en œuvre des réformes et au nouveau calendrier d'assistance technique attendue des partenaires techniques et financiers pour soutenir la mise en œuvre des réformes, en particulier dans les domaines de la budgétisation climatique et de la gestion des investissements publics.

7. **Compte tenu des résultats satisfaisants enregistrés à ce jour malgré les défis auxquels le pays a fait face, nous sollicitons le décaissement des cinquième et sixièmes tranches de l'accord au titre de la FEC et la première tranche au titre de l'accord de la FRD, correspondant respectivement à 19,74 et 34,216 millions de DTS (soit respectivement 15 % et 26 % de notre quote-part).** Ce décaissement devra permettre de couvrir les besoins de financement de la balance des paiements et répondre aux besoins d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique sur l'économie et les populations. Nous demandons des dérogations pour non-respect du critère continu relatif à la non-accumulation de nouveaux arriérés de paiement des services de la dette extérieure et du critère relatif au financement intérieur net à fin décembre 2023. Ces déviations ont été causées par le gel de notre compte à la banque centrale sous les sanctions imposées à notre pays au lendemain des événements du 26 juillet 2023. Comme mesures correctives, le gouvernement a i) élaboré un plan d'apurement des arriérés ; ii) pris l'engagement de respecter la trajectoire d'ajustement budgétaire dans le cadre du programme ; et iii) reste engagé à mettre en œuvre les réformes structurelles clés du programme et renforcer les politiques d'endettement, en mettant l'accent sur le recours à des financement concessionnels. En outre, afin de refléter les développements budgétaires récents, nous demandons la modification du critère de réalisation relatif au financement intérieur net du gouvernement, hors financement net du FMI.

8. **Conformément à notre engagement de longue date en faveur de la transparence,** nous acceptons la publication du rapport des services du FMI, de la présente lettre d'intention, du MPEF et du PAT sur le site internet du FMI.

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'assurance de ma considération distinguée.

**Pièces jointes :**

- I. Mémoire de Politiques Économique et Financière.
- II. Protocole d'Accord Technique.

**ALI MAHAMAN LAMINE ZEINE**

Premier Ministre et Ministre de l'Économie et des Finances

## Pièce jointe I. Mémoire de Politiques Economique et Financière du Niger

### INTRODUCTION

**1. Le Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie (CNSP) et le Gouvernement sont résolus à assurer la souveraineté du pays.** Dans le cadre de la dynamique de la reconquête de notre souveraineté, la restauration de la dignité des fils et filles de la Nation, la sauvegarde de la patrie, la défense et la sécurité des personnes et de leurs biens sur toute l'étendue du territoire national sont les priorités du Gouvernement. Afin de relever ces défis, le Gouvernement a lancé le processus d'élaboration du Programme de Résilience pour la Sauvegarde de la Patrie (PRSP). Le CNSP et le Gouvernement ont également mis en place le Fonds de Solidarité pour la Sauvegarde de la Patrie (FSSP) et a lancé le Programme Grande Irrigation (PGI). Par ailleurs, le budget 2024 accorde la priorité aux dépenses de sécurité et des secteurs sociaux. En outre, afin d'améliorer la gouvernance et lutter efficacement contre la corruption, le Gouvernement a adopté le 20 septembre 2023 une ordonnance portant création d'une Commission de Lutte contre la Délinquance Économique, Financière et Fiscale (CoLDEFF). La création de cette Commission matérialise l'un des engagements forts pris par le CNSP de lutter contre la corruption, l'impunité, le détournement des biens publics et la mauvaise gouvernance.

**2. L'économie Nigérienne a démontré une résilience face aux sanctions régionales et internationales imposées au lendemain des événements du 26 juillet 2023.** En effet, la croissance économique est ressortie à 2,4 % pour une prévision initiale de 7,0 %. La production irriguée reflète bien cette résilience et a permis d'atténuer la baisse enregistrée au niveau de l'agriculture pluviale et de porter ainsi le taux de croissance de la branche agricole à 3,1 %. Par ailleurs, l'approvisionnement du pays a été assuré malgré la fermeture des frontières et le secteur financier a été résilient en dépit de la rupture des interactions financières avec les institutions financières de la CEDEAO ainsi que la suspension du Niger du marché financier régional.

**3. Le présent mémoire de politiques économique et financière (MPEF) complète et met à jour le MPEF signé le 19 juin 2023.** Il décrit les évolutions économiques récentes et les principales orientations pour le reste de l'année 2024 ainsi que les perspectives à moyen terme. Il dresse également un état des lieux de la mise en œuvre du programme économique et financier conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) pour la période 2021-2025. Les objectifs du programme demeurent centrés sur (i) la consolidation de la stabilité macroéconomique, (ii) le renforcement de la mobilisation des ressources intérieures, (iii) l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique avec un accent sur les dépenses sociales et de réduction de la pauvreté et (iv) la promotion de la bonne gouvernance. Il présente en outre un état des lieux de la mise en œuvre des mesures envisagées au titre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (FRD) en vue de mitiger les risques liés au changement climatique auxquels le Niger fait face.

## ÉVOLUTION MACROÉCONOMIQUE RÉCENTE

**4. Les sanctions injustes et inhumaines imposées au Niger ont entraîné un ralentissement des activités économiques en 2023 et ont engendré d'énormes défis sociaux et humanitaires.** A la suite des événements du 26 juillet 2023, la batterie de sanctions économiques, financières et monétaires des Organisations communautaires (CEDEAO et UEMOA) et la suspension des décaissements de l'aide publique au développement par certains Partenaires techniques et financiers (PTF), ont affecté ces perspectives économiques du pays et ramené les estimations de croissance à 2,4 %. En effet, l'application de ces mesures de rétorsion a entraîné la perturbation des chaînes d'approvisionnement, une hausse des prix des produits importés, la pénurie des produits pharmaceutiques, des difficultés dans les secteurs des transports aérien et terrestre. Elles ont également provoqué des perturbations dans les transactions bancaires et financières, entraînant des pénuries de liquidités et augmentant les vulnérabilités du secteur bancaire et financier nigérien. Cette situation a également engendré des perturbations dans les activités des entreprises publiques et privées en raison de la diminution des commandes publiques, des investissements et de la production. Par ailleurs, en 2023, la situation humanitaire du Niger a continué à être préoccupante avec 3,4 millions de personnes en besoin d'assistance humanitaire, notamment en raison de l'insécurité alimentaire et du terrorisme. Ce besoin s'est accru de 14 % en 2023 dans les régions de Diffa, Maradi, Tahoua et Tillabéri. Par ailleurs, l'inflation en moyenne annuelle est ressortie à 3,7 %, au-dessus du plafond de la norme communautaire de l'UEMOA fixée à 3 %.

**5. Le déficit du compte courant est ressorti à 14,4 % du PIB en 2023.** Selon les dernières estimations de la balance des paiements, le solde des transactions courantes passerait de -1559,5 milliards de FCFA en 2022 à -1468,4 milliards en 2023, soit une amélioration de 5,8 %, imputable à l'amélioration du compte des biens et services. Le déficit du compte courant ressortirait ainsi à 14,4 % du PIB en 2023 contre 16,2 % en 2022. Le déficit de la balance des biens et services s'est en effet atténué de 150,3 milliards (+8,6 %) en 2023. Cette atténuation du déficit en 2023 provient en partie d'une baisse des importations (-9,9 %) en raison de la fermeture des frontières, plus forte que celle des exportations de biens (-7,9 %). Le solde du revenu primaire s'est amélioré en passant de -140 milliards en 2022 à -133,2 milliards en 2023. Le solde du revenu secondaire s'est détérioré en s'établissant à 272 milliards en 2023 contre 338 milliards en 2022, tiré par la baisse des envois de fonds des travailleurs étrangers (-13,8 %) et le retrait des aides budgétaires (-37,8 %).

**6. Le déficit du solde budgétaire global est ressorti à 5,4 % du PIB en 2023, légèrement au-dessus de la cible du programme.** Cette situation reflète, d'une part, les répercussions des lourdes sanctions contre le Niger, une réduction significative du financement extérieur et intérieur, une baisse des recettes, ainsi qu'une coupe significative des dépenses, plus particulièrement des dépenses d'investissement. Spécifiquement, les recettes cash totales en 2023 ont été en deçà de la cible du programme à cause notamment de l'impact des sanctions et du contexte sécuritaire toujours difficile—ce qui a entraîné un ralentissement de l'activité économique et des perturbations sur le corridor douanier Lomé-Ouagadougou-Niamey—et donc des rendements plus faibles qu'attendus des mesures fiscales et des réformes d'administration fiscales et douanières. Face au faible niveau des recettes collectées, le Gouvernement a pris des mesures de maîtrise des dépenses publiques—conformément aux engagements pris dans le cadre du

programme—se traduisant notamment par une réduction des dépenses d'investissement sur financement intérieur et des dépenses courantes moins essentielles. Cette régulation budgétaire a permis effectivement de contenir le déficit de recettes enregistré et la faiblesse du financement.

**7. Les sanctions imposées ont également entraîné une accumulation importante des arriérés du service de la dette à la fois intérieure et extérieure mais des émissions récentes de titres sur le marché régional ont permis de les éponger substantiellement.** Bien que disposant des fonds pour assurer le paiement du service de sa dette, le Niger n'a pu le faire du fait de l'interdiction des transactions bancaires et financières par l'intermédiaire du réseau de la BCEAO dans la zone UEMOA. Il a donc involontairement accumulé des arriérés dus aux sanctions de la CEDEAO. Pour les mêmes raisons, le Niger n'avait plus recours au marché financier régional depuis août 2023. A la suite de la levée des sanctions, le 26 avril 2024, lors d'une opération spéciale de BAT et d'OAT pour un montant de 419,05 milliards de FCFA, le Niger a levé un montant de 457,99 milliards de FCFA pour alléger les arriérés accumulés du service de la dette. En outre, le 6 mai 2024, la BCEAO a procédé à une opération de rachat de 77 milliards de FCFA des titres publics du Niger détenus par les banques de l'UEMOA pour accroître la liquidité, faciliter la gestion et la restructuration de la dette du pays.

**8. La croissance de la masse monétaire s'est contractée en 2023 en rapport avec une baisse considérable des dépôts bancaires et une limitation de la circulation fiduciaire.** En 2023, la masse monétaire s'est contractée de 0,9 % contre une expansion de 11,9 % en 2022. En effet, la masse monétaire est passée de 1862,1 milliards en 2022 à 1845,6 milliards en 2023, soit une baisse de 16,5 milliards. Ce fléchissement résulterait essentiellement d'une baisse des dépôts transférables au niveau des banques commerciales de 6,8 % contre une hausse de 13,9 % et 19,4 % respectivement en 2022 et 2021 et également en raison d'une limitation de la circulation fiduciaire. Du côté des contreparties de la masse monétaire, on a enregistré une baisse de 42,6 % des actifs extérieurs nets et de 7,6 % des créances sur l'économie.

**9. Pour contenir les pressions inflationnistes, la politique monétaire communautaire a été plus restrictive en 2023.** Dans le contexte international et régional de hausse généralisée des prix, la banque centrale a procédé à une politique monétaire restrictive, par le resserrement de ses conditions financières. En effet, en 2023, la BCEAO a procédé à trois relèvements de son taux directeur le faisant passer de 2,75 % à 3,5 %. En outre, le taux d'intérêt sur le guichet de prêt marginal est passé de 4,75 % à 5,5 % sur la même période. Ces mesures visent à contenir la pression des tensions inflationnistes et à améliorer les comptes extérieurs.

**10. Le secteur financier a connu une forte dégradation de la plupart des indicateurs de solidité financière, particulièrement la qualité du portefeuille de crédit, dû aux sanctions.** Le taux de dégradation de portefeuille de crédit est passé de 17,0 % en 2022 à 22,6 % en 2023, soit une détérioration de 5,6 points de pourcentage. Ce niveau reste largement supérieur à la moyenne de l'UEMOA (8,7 % en 2023). Les créances nettes en souffrances enregistrent une hausse d'environ 3,6 milliards pour s'établir à 161,78 milliards en 2023. Il se dégage un taux net de dégradation du portefeuille des banques de 12,6 % à fin décembre 2023 contre 11,0 % en décembre 2022. Les provisions constituées ont augmenté de 66,7 milliards pour atteindre 171,1 milliards à fin décembre 2023.

**11. Toutefois, la construction de l'oléoduc Niger-Bénin, destiné à l'exportation du pétrole brut, a été achevée et les exportations ont débuté au mois de mai 2024.** Le 1er novembre 2023, le Niger a inauguré un oléoduc long de 1980 km reliant les champs pétroliers d'Agadem à la ville portuaire de Sémé au Bénin pour l'exportation initiale de 90 000 barils/jour de pétrole brut. Le chargement du premier bateau d'environ 1 million de barils a eu lieu en mi-mai 2024.

## RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DU PROGRAMME APPUYÉ PAR LA FEC ET LA FRD

**12. Le Gouvernement a respecté la plupart des critères quantitatifs de réalisation du programme à fin juin, septembre et décembre 2023 et à fin mars 2024.** L'exécution du programme est néanmoins mitigée du fait des sanctions. Si le critère de réalisation quantitatif relatif à la valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure publique et garantie par l'Etat a été respecté à toutes les dates cibles, celui relatif au financement intérieur net du Gouvernement n'a pas été atteint à fin décembre 2023. En outre, le critère continu relatif à l'accumulation des nouveaux arriérés de paiements sur la dette extérieure n'a pas été respecté entre juillet 2023 et mai 2024.

**13. Tous les objectifs indicatifs ont été atteints à fin juin, fin septembre, fin décembre 2023 et fin mars 2024, à l'exception du plancher prévu des recettes cash.** Spécifiquement, les objectifs indicatifs relatifs au solde budgétaire de base—incluant et excluant les dons—ont été atteints. Les objectifs indicatifs concernant les dépenses sociales et le ratio des dépenses exceptionnelles ont été respectés à toutes les dates cibles. Cependant, l'objectif indicatif concernant le plancher des recettes budgétaires en cash n'a été atteint à aucune des dates cibles.

**14. En raison des évènements du 26 juillet 2023, la mise en œuvre des repères structurels de la FEC est mitigée.** Tous les repères structurels relatifs à la digitalisation et à l'interconnexion des administrations de la DGI et de la DGD ont été atteints. La dématérialisation des émissions budgétaires et des autorisations de dépenses a été finalisée, bien qu'avec des retards. Nous avons également adopté l'arrêté no 0209/MEF/SG/DGER du 27 mai 2024 portant création d'un comité technique composé de représentants des ministères du pétrole, de l'économie et des finances, chargé de préparer un rapport détaillé sur les prévisions de recettes provenant de la production et de l'exportation de pétrole brut au cours de la durée de vie économique des réserves récupérables et d'évaluer les risques budgétaires. Cependant, l'adoption de la stratégie de gestion des recettes pétrolières, initialement prévue pour septembre 2023, n'a pas encore été effectuée.

**15. La mise en œuvre des repères structurels continus a également été perturbée.** Sur les quatre repères structurels continus, trois ont pu être atteints en mai 2024. Le Gouvernement a fourni aux services du FMI une situation des exonérations fiscales nouvellement accordées ou renouvelées. Le gouvernement continue de produire et de publier des études de faisabilité pour tout projet d'investissement d'un coût supérieur à 5 milliards de francs CFA. Cependant, aucun projet d'investissement de plus de 5 milliards de francs CFA n'a été inclus dans le budget de cette année - en raison de contraintes de financement. Par ailleurs, nous continuons à publier sur le portail des marchés publics les informations relatives aux bénéficiaires effectifs des entreprises attributaires de contrats par entente directe, à l'exception des marchés de défense et de sécurité.

**16. Une reprogrammation des mesures de réformes soutenues dans le cadre de l'accord de FRD est proposée afin de remédier aux retards de mise en œuvre dus à la crise politique et à l'interruption de l'assistance technique.** Sur la base du nouveau calendrier proposé, les quatre mesures de réforme prévues pour juin 2024 ont été toutes réalisées. Des progrès importants ont été réalisés dans l'amélioration de la planification et de la gestion des risques budgétaires liés aux catastrophes naturelles. D'une part, nous avons publié le guide méthodologique pour l'analyse des risques budgétaires liés aux catastrophes naturelles et des évaluations des risques d'inondation et de sécheresse. D'autre part, nous avons renforcé les capacités sectorielles en matière de gestion des risques et d'actions de réponse résilientes en désignant des points focaux dans certains ministères sectoriels. Afin de promouvoir les investissements du secteur privé dans les énergies renouvelables, nous avons adopté l'arrêté no 0208/MEF/SG/SE-FONAP du 27 mai 2024 portant création d'un nouveau guichet au sein du FONAP afin de soutenir les PME opérant dans le secteur des énergies renouvelables.

## CADRE MACROÉCONOMIQUE POUR 2024 ET À MOYEN TERME

**17. Les perspectives à court et moyen termes sont favorables, principalement portées par le début des exportations de pétrole brut via le nouvel oléoduc et l'augmentation de la production agricole irriguée.** L'activité économique en 2024 ressortirait à 10,6 % après 2,4 % en 2023, en lien avec le déroulement normal de la campagne agricole et les effets attendus de la mise en œuvre du Programme de Développement de la Grande Irrigation ainsi que le démarrage de l'exportation du pétrole brut et la reprise de l'activité économique à la suite de la levée des sanctions. Sur la période 2025-2029, la croissance du PIB réel serait attendue, en moyenne, à 6,4 % en lien notamment avec la hausse de la production pétrolière et uranifère. Ainsi, elle s'établirait à 7,4 % en 2025, puis à 6,1 % en 2026 et 6,4 % en 2027. Elle serait essentiellement portée par le secteur primaire avec une croissance moyenne de 7,3 %, suivi des secteurs secondaire et tertiaire avec une moyenne respectivement de 6,4 % et 6,3 %.

**18. Le déficit du compte courant devrait considérablement se réduire avec le démarrage des exportations de pétrole brut.** Grâce à la hausse attendue de la production pétrolière, le déficit du compte courant passerait à 6,5 % du PIB en 2024. A moyen terme, en raison du renforcement des exportations du pétrole brut, le déficit du compte des transactions courantes enregistrerait une amélioration pour s'établir en moyenne à 4,8 % du PIB. Cette amélioration serait également imputable à un excédent de la balance du revenu secondaire et des exportations des produits miniers (uranium et or).

**19. Dans le cadre de notre engagement à assurer la stabilité financière à long terme et à respecter les critères de convergence de l'UEMOA, nous continuerons nos efforts de consolidation budgétaire.** Notre objectif est de réduire le déficit fiscal à 4,1 % du PIB en 2024 et à 3 % du PIB à partir de 2025, grâce principalement à une augmentation des recettes issues des ressources naturelles, une meilleure mobilisation des recettes hors ressources et un meilleur contrôle de la croissance des dépenses publiques. Toutefois, nous sommes conscients des défis potentiels, notamment des décaissements de nos partenaires de développement inférieurs aux attentes ou des conditions d'emprunt sur le marché régional moins favorables. Face à ces risques, nous sommes prêts à intensifier nos efforts de mobilisation des recettes et à reprioriser nos dépenses pour réduire davantage le déficit fiscal et alléger nos besoins de financement.

**20. Le Gouvernement est engagé à apurer les arriérés de la dette et ne plus accumuler de nouveaux arriérés de paiements sur la dette extérieure.** Depuis la levée des sanctions, le Gouvernement a entrepris de régulariser les arriérés envers divers créanciers, y compris ceux relatifs à la dette intérieure. A la date du 15 mai 2024, le montant total des arriérés se chiffrait à 172,9 milliards de FCFA, réparti comme suit : (i) arriérés envers les créanciers multilatéraux pour un montant de 21,7 milliards de FCFA, (ii) arriérés envers les créanciers bilatéraux pour un montant de 27,8 milliards de FCFA, (iii) arriérés de la dette commerciale pour un montant de 14,99 milliards de FCFA et (iv) arriérés sur la dette intérieure pour un montant de 108,4 milliards de FCFA. Afin de respecter ses engagements envers ses partenaires, le Gouvernement a élaboré un plan de règlement des arriérés (**Action préalable #1**) visant un apurement complet d'ici la fin de l'année 2024. Le collectif budgétaire en cours intègrera les paiements relatifs à ces arriérés. Par ailleurs, le Gouvernement s'engage à suivre et à communiquer trimestriellement aux services du FMI, à partir de juin 2024, la situation de l'encours des arriérés et les paiements effectués. Enfin, des efforts seront déployés pour ne plus accumuler de nouveaux arriérés de paiements sur la dette extérieure.

**21. Le Gouvernement entend maintenir une politique d'endettement prudente pour limiter le risque de surendettement.** Fidèle à sa politique de maîtrise de la dette et de renforcement de viabilité des finances publiques, le Gouvernement entend, dans cette perspective, continuer à prioriser le recours aux ressources concessionnelles et aux dons pour le financement de sa politique de développement. Aussi, les efforts en cours pour renforcer les capacités du cadre institutionnel de gestion et de suivi de la dette publique seront accrus en vue d'une meilleure maîtrise des risques et des coûts associés.

**22. L'orientation de la politique monétaire restera conditionnée au niveau d'inflation et des réserves.** La BCEAO a poursuivi en 2023 des actions de resserrement des conditions monétaires en vue de limiter les anticipations inflationnistes et d'assurer la stabilité des réserves de change. Dans le futur, l'orientation de la politique monétaire de la banque centrale restera conditionnée par l'évolution de l'inflation au niveau mondial et des taux d'intérêts des principales banques centrales.

## POLITIQUES ET RÉFORMES BUDGÉTAIRES EN 2024

**23. Le Gouvernement s'engage à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie de gestion des recettes pétrolières d'ici fin 2024.** À cet effet, nous prévoyons de prendre un texte réglementaire pour établir et approuver une feuille de route, avec un calendrier précis, pour l'adoption de la stratégie de gestion des recettes pétrolières avant la fin de l'année 2024 (**Action préalable #2**). Dans le cadre de l'élaboration de cette stratégie, un comité technique a été mis en place. Ce comité est chargé de l'élaboration du cadrage macroéconomique et budgétaire des lois de finances, de la préparation du rapport sur les prévisions des recettes issues des industries extractives, et d'assurer la cohérence des comptes macroéconomiques. Composé de représentants du Ministère de l'Économie et des Finances ainsi que de plusieurs autres Ministères, le comité est également responsable de préparer un rapport détaillé sur les prévisions de recettes provenant de la production et de l'exportation de pétrole brut pendant la durée de vie économique des réserves récupérables et d'évaluer les risques budgétaires (**Repère structurel à fin mars 2024**). Par la suite, nous envisageons d'adopter un texte réglementaire pour mettre en place un mécanisme de stabilisation comportant : (i) la formule de calcul du prix de référence, (ii) un fonds de stabilisation

pétrolier et (iii) un comité d'experts pour la mise en œuvre de cette formule de calcul (**Repère structurel à fin mars 2025**).

**24. Le cadre budgétaire pour 2024 est entièrement financé.** Le Comité Interministériel de Régulation Budgétaire prendra les dispositions nécessaires pour libérer des crédits en tenant compte du rythme de mobilisation des recettes et des dons afin de contenir le déficit dans la limite de 4,1 % du PIB. Les efforts seront accentués pour une mobilisation accrue de recettes intérieures afin de dégager l'espace budgétaire nécessaire pour financer les dépenses sociales prioritaires et de développement.

**25. Le Gouvernement accorde une priorité majeure à la mobilisation des recettes intérieures.** Dans le cadre de ses efforts pour assainir les finances publiques à moyen terme, la mobilisation accrue des recettes intérieures se place au cœur de sa stratégie. Cette démarche est motivée par le potentiel fiscal existant et l'impératif de financer le développement national, particulièrement dans des secteurs prioritaires à savoir la sécurité, l'agriculture et les secteurs sociaux de base (éducation et santé), ainsi que la sécurité alimentaire, les programmes d'appui au développement des cultures irriguées et le recrutement des agents et fonctionnaires de l'Etat.

**26. Les nouvelles mesures fiscales contenues dans le budget 2024 devraient permettre d'accroître les recettes budgétaires.** Parmi celles-ci, il est proposé d'aligner les droits à la réexportation du sucre sur ceux de sa mise à la consommation, soit un taux de 27 %. De la même manière, l'alignement des droits à la réexportation de l'huile alimentaire sur ceux de sa mise à la consommation est envisagé. En outre, il est suggéré d'instituer une Redevance Statistique à l'Exportation (RSE) de 3 % sur le pétrole brut qui transite par le pipeline, au même titre que les produits raffinés, ainsi qu'une RSE de 3 % sur l'or et l'uranate. Ces mesures visent non seulement à harmoniser les taux d'imposition afin de limiter la fraude mais également à générer d'importantes recettes supplémentaires pour le budget de l'État, potentiellement issues des secteurs extractifs.

**27. Un accent particulier sera mis sur les mesures d'accompagnement pour booster la mobilisation des recettes douanières.** Dans cette perspective, plusieurs mesures administratives douanières ont été adoptées. Elles incluent l'activation de l'Unité Spéciale d'Intervention Rapide des Douanes (USIR), qui, sous la direction du Directeur Général des Douanes, jouera un rôle clé dans la lutte contre la fraude. De plus, le renforcement des contrôles douaniers, la mise en application du Plan National contre la fraude des hydrocarbures, le déploiement du Plan Annuel de la Direction des Enquêtes Douanières, du Renseignement et de l'Analyse du Risque (DEDRAR), ainsi que le Programme d'Audit de la Direction d'Audit et du Contrôle interne (DACI) et le Programme d'inspection régionale sont tous destinés à améliorer la prise en charge des marchandises et à maximiser le respect de la réglementation. À cet effet, nous envisageons une réorganisation des services et des agents de la douane pour une meilleure utilisation de nos ressources humaines dans des activités à fort potentiel de recettes. Nous avons également créé un observatoire et un cadre d'échange avec le secteur privé pour une meilleure compréhension des textes réglementaires et accroître la célérité des opérations de dédouanement. Ces initiatives, visant à élargir l'assiette fiscale et à réduire l'évasion fiscale, sont essentielles pour améliorer les performances de mobilisation des recettes douanières, qui ont été jugées insuffisantes lors des précédentes évaluations du programme. Avec ces actions, le Gouvernement aspire à atteindre les objectifs fixés pour les recettes douanières.

**28. Le Gouvernement s'engage à intensifier les efforts pour augmenter les recettes provenant de l'impôt foncier.** Il envisage de mettre en œuvre un projet ambitieux de géolocalisation des propriétés foncières, qui permettra une meilleure identification des biens immobiliers. Ce projet s'accompagnera de la création d'un cadastre et de l'amélioration de l'estimation des valeurs immobilières, facilitant ainsi l'accélération de l'enregistrement des propriétés et des propriétaires. La nécessité de ces réformes a été mise en évidence par une comparaison avec les pays voisins tels que le Mali et le Burkina Faso, où le Niger a été identifié comme faisant moins bien en termes de recettes d'impôt foncier. Les autorités affirment leur détermination à poursuivre ces réformes, conscientes du défi mais motivées par le potentiel de recettes considérable observé dans les pays voisins.

**29. La réforme de la facture certifiée a marqué un tournant significatif dans l'administration fiscale, grâce à la mise en opération de la plateforme gratuite en ligne d'émission de factures électroniques certifiées (e-SECEF).** Cette réforme, associée à la généralisation de l'utilisation du Système Électronique Certifié de Facturation (SECEF) à tous les contribuables, y compris ceux non assujettis à la TVA, a établi les fondations pour un contrôle fiscal plus efficace du chiffre d'affaires des entreprises. En effet, les taux de conformité des grandes et moyennes entreprises avoisinent désormais les 100 %. Cette avancée s'est traduite par une augmentation notable des revenus provenant de la TVA et de l'impôt sur le bénéfice (ISB), surpassant les attentes au premier trimestre de 2024. Pour encourager cette dynamique, des efforts de contrôle, de sensibilisation et de communication sont en cours, essentiels pour inciter les opérateurs économiques à adhérer à cette réforme. Ces mesures visent à augmenter le taux de conformité parmi les petites entreprises et les commerçants détaillants qui s'établit à 50 %.

**30. Le Gouvernement entend poursuivre les efforts de rationalisation des exonérations en vue de maîtriser les dépenses fiscales et protéger l'assiette fiscale.** Dans le cadre de la rationalisation des exonérations, la DGI a entrepris une étude d'évaluation d'impact socioéconomique des dépenses fiscales dont la finalisation est prévue pour juillet 2024. Cette étude a pour objectif d'obtenir un plan de rationalisation des exonérations.

**31. Le Gouvernement s'engage à adopter la refonte du Code Général des Impôts en vue d'une simplification du système fiscal actuel et d'une meilleure distribution de la charge fiscale.** Il est essentiel pour le Gouvernement que cette réforme soit le fruit d'une concertation transparente avec toutes les parties prenantes, y compris les acteurs du secteur privé. À ce jour, le projet du premier livre est disponible et fait l'objet d'un examen et d'une validation en conformité avec les principes légistiques par le comité technique. Six autres livres seront également élaborés et validés. Le Gouvernement s'engage à adopter le nouveau Code Général des Impôts avant fin mars 2025 [*Repère structurel à fin mars 2025*].

**32. La digitalisation et l'interconnexion des administrations fiscales ont été réalisées, et nous envisageons d'améliorer les échanges de données progressivement.** Suite à l'assistance technique du FMI, nous avons révisé et validé le manuel d'interfaçage qui définit les données à échanger, ainsi que l'architecture des échanges. Par la suite, nous avons opérationnalisé l'interconnexion des plateformes SISIC et SYDONIA, à travers les échanges de (i) l'automatisation complète des processus prioritaires liés aux répertoires des contribuables et aux déclarations en douane [*Repère structurel à fin mars 2024*], (ii) les échanges concernant le service de contrôle

des échanges, le service de consultation des déclarations TVA, le service de consultation des passavants, le service de consultations des véhicules automobiles et le service de consultation des affaires contentieuses **[Repère structurel à fin juin 2024]** et (iii) les échanges portant sur l'automatisation complète des processus prioritaires liés au bilan comptable des entreprises **[Repère structurel à fin septembre 2024]**. Cette réforme étant dynamique, nous envisageons d'améliorer la disponibilité des données dans les deux plateformes afin de faciliter leur échange, notamment en ce qui concerne les états financiers des entreprises, qui sont très peu saisis. Nous envisageons d'utiliser ces données échangées pour renforcer notre gestion des risques de conformité, conduire des inspections et audits, et lutter contre la fraude et l'évasion fiscales.

**33. Par ailleurs, ces réformes de digitalisation s'appuient sur l'accroissement des moyens de paiement numériques pour la collecte des recettes budgétaires et le déploiement de la plateforme digitale de l'administration fiscale.** L'augmentation récente des paiements électroniques pour les recettes fiscales au Niger, atteignant 164 milliards de FCFA en 2022 et parvenant à 131 milliards au cours des sept premiers mois de 2023, met en évidence l'adoption croissante des systèmes de paiement numériques au sein du dispositif de collecte des impôts du pays. Cette trajectoire prometteuse a cependant été freinée par les récentes sanctions financières, perturbant temporairement l'élan de l'inclusion financière numérique et érodant la confiance des contribuables dans le système de paiement électronique. Des efforts additionnels seront déployés pour renforcer l'utilisation de ces moyens numériques de paiement afin d'accroître la célérité de la collecte des recettes budgétaires. De plus, des avancées significatives dans le déploiement du système d'information intégré des impôts et des contribuables (SISIC) sont à noter. Ce déploiement permettra de moderniser notre administration fiscale. À ce jour, 67 unités fiscales sur 83 ont été couvertes avec succès par le SISIC, démontrant un engagement louable à utiliser la technologie pour rendre les processus de collecte des impôts plus efficaces et transparents. Le gouvernement s'engage à poursuivre ce déploiement aux unités fiscales restantes.

**34. Face à la nécessité d'adapter les politiques budgétaires aux défis actuels, les autorités ont réorienté les priorités d'allocation des ressources, en mettant l'accent sur les dépenses de sécurité et sociales telles que la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire et les filets de sécurité sociale.** Cette réorientation stratégique vise à répondre aux besoins immédiats et à long terme des populations les plus vulnérables, tout en garantissant la stabilité et la sécurité nationale. En augmentant les investissements et dépenses dans ces secteurs clés, le Gouvernement aspire à bâtir une société plus résiliente, capable de faire face aux crises sanitaires, éducatives et sécuritaires, tout en posant les bases d'un développement durable et inclusif. Cette approche holistique souligne l'engagement des autorités à prioriser le bien-être des citoyens et la cohésion sociale dans leurs efforts de planification budgétaire, malgré les contraintes économiques et les défis complexes imposés par le contexte actuel.

**35. Par ailleurs, le Gouvernement envisage de mettre en œuvre une stratégie de recrutement visant à renforcer l'administration publique, notamment dans l'administration fiscale et les secteurs de l'éducation et de la santé.** Avec un effectif global de 89 002 agents, toutes catégories confondues à fin décembre 2023, la capacité de l'administration publique nigérienne à couvrir et satisfaire les besoins de la population reste très limitée. Un plan de recrutement devrait permettre de renforcer les effectifs et aboutir à une hausse de 7 654 agents et fonctionnaires, en moyenne, par an dans la fonction publique sur la période 2024-2026.

Spécifiquement, les effectifs du personnel de l'administration fiscale doivent être renforcés pour élargir la base taxable, accroître le maillage fiscal et améliorer la collecte des recettes budgétaires. À cet effet, un recrutement de près de 831 agents au profit de la DGI est prévu en 2024. Un accent particulier sera également mis sur les secteurs prioritaires de base. Nous avons effectué une conversion de près de 2 150 contractuels du Ministère de l'Éducation Nationale en fonctionnaires afin d'assurer une offre d'éducation de qualité. Nous envisageons également de recruter du personnel au profit du Ministère de la Santé, où des recrutements n'ont pas eu lieu depuis 2021, notamment pour permettre une fourniture de services de santé de qualité.

**36. Le Gouvernement entend renforcer le cadre du système de protection sociale afin de protéger les populations vulnérables.** A cet effet, les dépenses en subventions et transferts devraient augmenter. Cela permettra non seulement d'offrir un soutien indispensable à ces populations mais également à impulser une amélioration notable des indicateurs sociaux à travers le pays. Dans le cadre de cette démarche, un accent particulier est mis sur l'expansion du registre social unifié (RSU). L'objectif est d'enrôler 800 000 ménages dans les prochaines années, ciblant en particulier 43 % des individus les plus démunis, pour assurer une distribution plus efficace et ciblée des aides. A terme, le plan envisage l'inscription de tous les ménages pauvres et vulnérables d'ici l'année 2030 estimés à plus de 3 millions. Cette initiative ne se concentre pas seulement sur la collecte de données, mais également sur le maintien dynamique du RSU en mettant régulièrement à jour les informations des ménages et en réalisant l'interopérabilité avec d'autres systèmes d'information nationaux. Les autorités sont engagées à surmonter les défis tels que la mobilisation des ressources financières nécessaires pour cette réforme, l'établissement d'un identifiant unique pour les individus et les ménages vulnérables, et l'inclusion de divers groupes sociaux au sein du registre.

**37. En lien avec les priorités des autorités, le Gouvernement a entrepris plusieurs initiatives visant à améliorer l'accès et la qualité de l'éducation, ainsi qu'à renforcer la gouvernance du système éducatif.** Pour augmenter l'accès à l'éducation, le remplacement progressif de 36 000 salles de classe en paillottes par des constructions en matériaux durs a été initié, avec déjà 2 331 salles de classe en construction dans les 8 régions du Niger sur fonds propres en 2022, et 1 059 autres prévues en 2024. En outre, la construction de 100 internats pour filles et la création de centres de regroupement pour les enfants affectés par l'insécurité illustrent les efforts pour scolariser davantage de jeunes filles et réintégrer les déplacés. Sur le plan de la qualité, la poursuite de la réforme curriculaire et l'introduction du numérique à l'école marquent des pas importants vers l'amélioration des pratiques pédagogiques et la formation à distance. Enfin, la gouvernance pourrait être renforcée par le respect de la carte scolaire, la mise en place d'une base de données ressources humaines et l'instauration de contrats de performance, visant une meilleure gestion des ressources et une culture de résultats et de responsabilité. Ces réformes, soutenues par le Gouvernement et ses partenaires, témoignent de l'engagement du Niger à transformer son système éducatif pour répondre aux besoins de développement du pays.

**38. Le Gouvernement s'engage à intégrer le Fonds de Solidarité pour la Sauvegarde de la Patrie (FSSP) comme compte spécial dans le budget 2025 (nouveau repère structurel).** Ce fonds, établi pour faire face aux défis sécuritaires et sociaux de notre pays se focalise sur : (i) le financement des dépenses de défense et de sécurité ; (ii) le soutien aux citoyens victimes de déplacement forcé, en facilitant leur relocalisation, réintégration locale et leur retour volontaire ;

(iii) le financement de la mobilisation sociale dans le cadre des actions citoyennes. Le FSSP tire ses ressources de contributions volontaires et de prélèvements divers (redevances des opérateurs de téléphonies, redevances sur la structure des prix des hydrocarbures, etc.). Nous nous engageons à maintenir une comptabilité rigoureuse de toutes les contributions et dépenses associées à ce fonds, renforçant ainsi notre engagement envers une gestion financière transparente et responsable.

**39. Le Gouvernement formulera également une demande d'une assistance technique pour l'évaluation de la gouvernance afin de renforcer la transparence budgétaire.**

Parallèlement, une évaluation fiduciaire de la Banque Mondiale, prévue d'ici fin 2024 dans le cadre de l'évaluation de ses programmes, devrait permettre de formuler des recommandations pour renforcer la transparence budgétaire et la gouvernance au Niger.

**40. La réforme de la budgétisation en AE/CP (Autorisations d'Engagement / Crédits de Paiement) sera étendue à l'ensemble des Ministères en 2025.**

À ce jour, elle inclut onze Ministères ayant les portefeuilles d'investissements les plus élevés. Une évaluation préalable sera réalisée pour identifier et trouver une solution aux défis rencontrés lors de cette réforme. Suite à cette évaluation, la réforme devra couvrir l'ensemble des Ministères d'ici 2025. Parallèlement, des formations complémentaires sont prévues pour renforcer les capacités des Ministères sectoriels, garantissant ainsi que le personnel concerné soit bien équipé pour appliquer ce modèle de budgétisation.

**41. Le Gouvernement du Niger a entamé la digitalisation des processus de paiement de l'État pour révolutionner l'efficacité, la transparence et l'accessibilité des opérations financières au sein du secteur public.**

Au cœur de cette réforme se trouvent les plateformes eTrésor Niger et I-ATS, qui promettent de moderniser les paiements en permettant diverses méthodes de paiement, en favorisant la gestion en temps réel des comptes bancaires de l'État et en assurant une interconnectivité sans faille entre les banques et le Trésor Public. A cet effet, les cartes prépayées seront prochainement distribuées aux étudiants et aux retraités en vue de leur permettre de recevoir le paiement respectivement de leurs bourses et pensions. Cette réforme permettra non seulement de réduire de manière significative les temps et coûts de transaction, mais joue également un rôle crucial dans la lutte contre la corruption et l'amélioration de l'inclusion financière en minimisant la dépendance au cash et en promouvant les transactions numériques. La réussite de ces réformes nécessite un effort concerté de la part de tous les acteurs, soutenu par un cadre réglementaire robuste, des stratégies complètes de gestion du changement et un engagement indéfectible envers la cybersécurité.

**42. Le Gouvernement a préservé les acquis de la réforme du Compte Unique du Trésor (CUT) afin de renforcer la gestion de la trésorerie.**

Malgré le gel du compte du Trésor, le gouvernement a restreint l'ouverture de nouveaux comptes bancaires par les entités publiques dans les banques commerciales. Nous continuerons l'inventaire de ces comptes, y compris ceux des collectivités locales, et fermerons les 34 comptes toujours actifs au terme des projets qui y sont associés. Actuellement, les comptables du Trésor gèrent les comptes de 122 sur 266 collectivités locales. L'expansion de la couverture par les comptables directs du Trésor devrait se poursuivre, facilitée par la collaboration entre le Trésor et la direction des finances des collectivités

territoriales, en se concentrant sur la fusion des collectivités locales en fonction de leur proximité géographique et de leurs similitudes.

**43. Des efforts visant à mieux encadrer et suivre la performance des entreprises et établissements publics ont été déployés.** Les budgets soumis à l'approbation du Ministre des Finances ont été significativement améliorés. Plusieurs fusions d'établissements publics ont été effectuées. Cependant, l'implémentation des contrats de performance est encore en attente, bien que leur mise en œuvre soit activement poursuivie. Pour l'année 2024, il s'agira de mettre à jour la base de données des budgets et états financiers transmis par ces entreprises et établissements publics, de publier leurs états financiers, et de mener des analyses qui devront aboutir à trois rapports, à savoir le rapport portant sur les dettes et créances, le rapport du portefeuille de l'État, et le rapport général des entreprises publiques. Les actions porteront également sur la mise à jour de la participation de l'État, la mise à jour des entreprises prévues dans le dernier arrêté, l'organisation de l'assemblée générale, et la sensibilisation des dirigeants de ces entreprises et établissements publics. Dans les années à venir, les autorités souhaitent se doter d'un système d'information et gestion qui leur facilitera la saisie et l'exploitation des informations sur les budgets et états financiers, à les archiver de manière électronique, ainsi que mieux définir les textes de nominations des membres des conseils d'administration, et les outiller à travers des formations et certifications.

**44. Le Gouvernement a entrepris une série de réformes dans le but de renforcer la chaîne des dépenses publiques et d'assurer une gestion plus transparente et efficace des finances publiques.** Ces réformes incluent, notamment, la révision de l'arrêté sur les pièces justificatives pour simplifier et alléger le processus d'exécution des dépenses, l'élaboration de guides destinés à une meilleure utilisation de la nomenclature budgétaire et à l'exécution des dépenses publiques dans le contexte du budget programme, un traitement accéléré et efficace des dossiers liés aux dépenses de personnel par les agents de la solde, ainsi que l'élaboration d'un décret sur la gestion budgétaire visant à établir un cadre réglementaire cohérent pour le nouveau système de gestion publique. Ces initiatives, accompagnées de la mise en place d'un cadre de communication entre la Direction Générale du Budget (DGB) et les acteurs de la préparation et de l'exécution du budget, visent à garantir une mise en œuvre efficace des réformes et à promouvoir une gouvernance financière de qualité.

## RÉFORMES STRUCTURELLES

**45. Le Gouvernement reste résolu à créer les conditions pour un secteur privé plus productif, diversifié et résilient.** Afin d'impulser la mise en œuvre des réformes nécessaires à l'amélioration de l'environnement des affaires, le Gouvernement a créé un nouveau cadre de dialogue public-privé en avril 2022 et mis en place le cadre institutionnel pour son fonctionnement, aussi bien au niveau central que régional. Des comités techniques ont également été constitués pour accompagner le secteur privé. Parallèlement, le Gouvernement prévoit d'adopter avant la fin de l'année un décret instituant une charte des PME en vue d'améliorer leur compétitivité et faciliter leur accès au financement. Par ailleurs, une stratégie d'accès à l'électricité pour la période 2018-2035 a été adoptée en 2018 visant à fournir à tous les Nigériens une électricité fiable, abordable

et respectueuse de l'environnement. Une meilleure couverture énergétique favorisera l'éclosion du secteur privé, notamment à travers le développement des industries locales.

**46. Le développement du secteur financier et l'inclusion financière restent un axe important de l'agenda de développement du Gouvernement.** Dans le cadre de la promotion de l'inclusion financière au Niger, le Gouvernement s'est doté depuis 2018 d'une stratégie nationale de finance inclusive, dont une évaluation est prévue pour cette année. Cette évaluation permettra de tirer des leçons pour affiner les actions visant à augmenter l'inclusion financière des populations économiquement vulnérables, notamment les femmes et les jeunes dans les milieux ruraux et urbains défavorisés. Parallèlement, un plan d'éducation financière est en cours d'élaboration. L'élaboration de ce plan devrait se baser sur une étude diagnostique sur l'inclusion financière. En outre, les autorités nigériennes sont engagées à poursuivre la digitalisation du système financier à travers la promotion du mobile money et d'autres services digitaux.

**47. Le Gouvernement dispose du Fonds de Développement de l'Inclusion Financière (FDIF) pour la promotion de l'inclusion financière.** Ledit Fonds est le principal instrument de financement du Gouvernement en matière de promotion de l'inclusion financière. A cet égard, il a pour mission d'assurer le renforcement des capacités technique et financière des prestataires des services financiers (PSF), par la mise en place des lignes de crédit au profit des Systèmes Financiers Décentralisés (SFD), du fonds de garantie pour les opérations de crédit, des Fonds de facilitation pour le refinancement bancaire des SFD et de subventions d'assistances techniques et de contreparties aux acteurs notamment les prestataires des services financiers, les prestataires des services techniques, les FinTechs, les structures d'accompagnement à travers ses quatre guichets. Un guichet additionnel axé sur le développement des services de finance islamique a été créé en 2024 pour renforcer les activités d'inclusion financière du FDIF.

**48. En plus du FDIF, le Niger dispose également d'un Fonds National d'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises et aux Petites et Moyennes Industries (FONAP) opérationnel pour soutenir l'accès au financement des PME et accroître l'inclusion financière.** Les interventions du FONAP s'inscrivent dans une démarche complémentaire et synergique avec d'autres instruments comme le Fonds de Développement de l'Inclusion Financière (FDIF), le Fonds d'Investissement pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (FISAN) et le Dispositif du financement des PME de la BCEAO. Le FONAP dispose de 04 guichets à savoir le Guichet 1 sur les Fonds de Prêts et refinancement, Participation et des Garanties de Crédits aux PME/PMI, le Guichet 2 sur les Fonds de Bonification de Taux d'Intérêt, le Guichet 3 sur les Fonds du crédit-bail/leasing (FCB) et le Guichet 4 sur les Fonds d'Assistance Technique et de Contrepartie. Au titre de l'année 2023, le FONAP a bénéficié des subventions de l'Etat à hauteur de 3,78 milliards de FCFA.

**49. La mise en œuvre du plan de restructuration du secteur de la microfinance se poursuit.** Au terme d'une négociation avec la BOAD, l'État du Niger a réussi à sécuriser un prêt de 10 milliards de FCFA pour une rétrocession à ASUSU. Ce prêt devrait permettre de réhabiliter la structure sous administration provisoire depuis 2018 et de relancer ses activités. Le décaissement des fonds à ASUSU est conditionné à la certification de ses comptes des exercices par le commissaire aux comptes. En ce qui concerne TANAADI, le retrait d'agrément a été prononcé à

l'initiative de l'ARSM, validé par la BCEAO. Des procédures sont en cours pour la désignation d'un liquidateur dans les délais réglementaires. L'Union des Caisses Mutuelles du Niger demeure pour sa part toujours sous administration provisoire. En matière de réformes et réglementation du secteur de la microfinance, l'Etat du Niger reste engagé à internaliser la récente loi communautaire de l'UEMOA sur la réglementation de la microfinance, adoptée en décembre 2023.

**50. Le Gouvernement concentre ses efforts dans l'amélioration de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption.** Après la prise du pouvoir, les nouvelles autorités ont pris l'engagement d'améliorer la gouvernance économique. C'est ainsi qu'elles ont créé, par ordonnance N°2023-09 du 13 septembre 2023, la Commission de Lutte contre la Délinquance Économique, Financière et Fiscale (CoLDEEF). Celle-ci a pour missions de (i) mener des investigations sur tous les faits de délinquance économique, financière et fiscale sur l'ensemble du territoire national ; (ii) recevoir et traiter les rapports d'enquêtes économiques, financières et fiscales et les procès-verbaux de passation de service ; (iii) exploiter les rapports d'audit circonstanciés ; (iv) recouvrer les avoirs dus à l'Etat et ses démembrements ; et (v) formuler des recommandations aux autorités compétentes. Depuis sa création, la CoLDEEF a pu recouvrer un montant de 42 milliards de FCFA. Cependant, la dissolution de la Cour des Comptes a induit systématiquement une interruption dans la déclaration des patrimoines. Une ordonnance portant organisation et fonctionnement d'une nouvelle Cour des Comptes est en cours d'élaboration, en phase avec l'axe stratégique du PRSP : « Renforcement de la gouvernance, paix et sécurité ». Le Gouvernement a également étendu l'application du dispositif d'enquête de moralité à la nomination des cadres administratifs.

**51. Le Gouvernement est engagé à renforcer le cadre de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.** Le processus de transposition de la nouvelle loi communautaire de l'UEMOA sur la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive (LBC/FT/FP), adoptée en 2023, dans le cadre juridique national, est en cours. De plus, un arrêté a été signé et quatre projets de décrets sont en cours de validation pour renforcer le dispositif LBC/FT du Niger. Les autorités nigériennes poursuivent également la mise en œuvre des recommandations de GIABA. Aussi, la Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières (CENTIF) prévoit la mise en place d'un forum de respect de conformité des entreprises qui sera un cadre de concertation périodique avec tous les acteurs selon une fréquence trimestrielle. L'évaluation nationale du risque de financement du terrorisme ainsi que les évaluations sectorielles (y compris pour les secteurs bancaire, immobilier, à but non lucratif et minier) ont été entreprises pour comprendre l'exposition au risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

## **POLITIQUES ET MESURES DE LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

**52. Le Gouvernement poursuit ses engagements afin de renforcer la résilience en matière de climat et la transition de notre économie vers une économie verte.** Pour mieux soutenir la mise en œuvre de la Contribution nationale déterminée (CDN) nous avons mis en place des

organes de gouvernance chargés de l'orientation des politiques, du suivi et de la coordination.<sup>21</sup> Les documents stratégiques prévus dans la CDN ont tous été finalisés. Ceux-ci comprennent : (i) une stratégie de mobilisation des ressources (2021-2025), (ii) un plan d'investissement climat (2022-2026), (iii) un plan de partenariat afin de répondre aux besoins de financement en accédant aux sources de financement potentielles, (iv) un plan national d'adaptation (2022-2027) et (v) une stratégie de communication (2023). De plus, nous avons réalisé une vulgarisation de la CDN dans les huit chefs-lieux de régions et dans tous les départements et communes des régions de Dosso et Tahoua (en juin 2022), ceux de Maradi et Zinder (en cours), et soutenu l'intégration des considérations climatiques dans les Plans de Développement Communaux. Avec l'appui de la Banque Mondiale, nous nous attelons à mettre en place, avant la fin 2024, un dispositif MRV (« Measuring, Reporting and Verification ») dans le contexte du Cadre de Transparence Renforcé qui permettra l'évaluation du niveau d'avancement des actions prévues dans la CDN. Nous prévoyons de réviser notre CDN en 2025 afin d'inclure d'autres aspects qui représentent des défis majeurs pour le pays et leur lien avec le climat, tels que la migration, la sécurité et la paix, et la gestion des déchets.

### **53. Nous avons avancé dans l'amélioration de la planification et de la gestion des risques budgétaires liés aux catastrophes naturelles.**

- **Déclaration des risques budgétaires liés aux catastrophes naturelles.** Avec l'appui d'une assistance technique fournie par le FMI en juillet 2023, nous avons élaboré et publié en mai 2024 un guide pour l'analyse des risques budgétaires liés aux catastrophes naturelles sur le site web du Ministère de l'Economie et des Finances (**Première Revue de la FRD, MR7**). Sur la base de ce guide, une analyse quantitative des impacts macroéconomiques des catastrophes naturelles a été élaborée dans la Note de Cadrage Macro-Economique et Budgétaire 2025- 2027, y compris les impacts sur le budget de l'Etat. Aussi, nous envisageons de publier la déclaration des risques budgétaires, y compris ceux liés aux catastrophes naturelles, dans le Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle (DPBEP 2025-2027) avant fin septembre 2024 (**Deuxième Revue de la FRD, MR8**).
- **Le renforcement des capacités sectorielles en matière de prévention et de gestion des risques de catastrophes.** Pour l'application de la loi no 2022-61 déterminant les principes fondamentaux en matière de gestion des risques de catastrophes, nous avons adopté en mars 2023 un arrêté pour la mise en place d'une Plateforme nationale pour la prévention et la réduction des risques de catastrophes. Il s'agit d'un mécanisme de coordination, d'analyse, de conseils et d'appui en matière de Réduction des Risques de Catastrophes, crée auprès du Ministère de l'Action Humanitaire et de la Gestion des Catastrophes, et composé d'institutions ministérielles et d'organisations non gouvernementales (secteur privé et société civile). Aussi, nous renforçons les capacités sectorielles concernant la planification de la gestion des risques et la mise en œuvre des actions de réponses plus résilientes. A cette fin, les autorités ont adopté un arrêté en juin 2024 nommant des points focaux (un titulaire et un adjoint) dans les

<sup>21</sup> Etablis respectivement par arrêtés n°0100/ME/LCD/SG/DGE/DD/DRR/ACC/DL du 7 juin 2022 et n°0101/ME/LCD/SG/DGE/DD/DRR/ACC/DL du 7 juin 2022.

directions concernées de cinq Ministères<sup>22</sup> pour assumer les responsabilités définies dans la nouvelle loi sur la gestion des risques de catastrophe, y compris : (i) la préparation et la mise en œuvre des plans sectoriels de réduction des risques de catastrophe, (ii) le suivi et l'évaluation des actions de réduction des risques de catastrophe, (iii) la préparation et la réponse aux catastrophes, et (iv) la coordination de la gestion des risques de catastrophe entre les ministères. (**Première Revue de la FRD, MR9**). La Banque mondiale, dans le cadre du projet PIDUREM et le CREWS (Fonds fiduciaire pour les risques climatiques et système d'alerte précoce), nous appuiera à renforcer les capacités des ministères sectoriels à assumer ces différentes responsabilités.

- **Gestion des risques de catastrophes naturelles.** Pour améliorer la maîtrise des risques de la sécheresse et des inondations au niveau des municipalités, nous avons mené avec l'appui technique de la BM (dans le cadre du projet PIDUREM) des évaluations des risques d'inondation et de sécheresse dans sept zones urbaines (Niamey, Maradi, Tessaoua, Diffa, Gaya, Agadez, et Tahoua). Suite à un atelier de pré-validation en 2023 de ces études par les principales parties prenantes, et une appropriation par le Ministère de l'Action Humanitaire, nous avons publié, en juin 2024, les études sur la plateforme ([www.risques-niger.ne](http://www.risques-niger.ne)) (**Première Revue de la FRD, MR10**).

**54. Nous avons avancé dans la mise en œuvre de notre agenda visant une transition énergétique à faible coût.** La CDN révisée à partir de 2021 s'engage à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) de 12,5 % par rapport au statu quo en 2030 et jusqu'à 22,7 % au cas où elle bénéficierait d'un soutien international. Le secteur de l'énergie joue un rôle important dans les contributions aux réductions d'émissions (48 %). Notre pays possède d'importantes ressources en énergies renouvelables pour répondre à ses besoins énergétiques actuels et futurs. Le gouvernement a signé un arrêté pour la création d'un nouveau guichet au sein du FONAP afin de fournir un appui financier et technique aux PME opérant dans le secteur des énergies renouvelables en Mai 2024 (**Première Revue de la FRD, MR11**). Les règles de fonctionnement et les mécanismes d'intervention du guichet seront élaborés dans un manuel technique, avec le soutien de la Banque mondiale. En attendant la finalisation du manuel technique, les autorités prévoient de rédiger une note conceptuelle pour assurer l'opérationnalisation du guichet. Par ailleurs, le Gouvernement envisage de mettre en place un cadre de concertation afin de rendre inclusive la participation au guichet. Le cadre portera sur trois axes stratégiques : (i) la mobilisation des chercheurs au sein des institutions locales afin d'enrichir les modalités de fonctionnement du guichet et de l'adapter au contexte du Niger, (ii) l'élaboration d'une note argumentaire afin de renforcer la contribution des partenaires techniques et financiers au financement du guichet, et (iii) le développement de stratégies de communication et de sensibilisation à l'égard des PME concernant les offres et les assistances techniques prévues dans le guichet. Par ailleurs, le Niger bénéficiera du Projet d'Approfondissement du Secteur Financier et d'Inclusion Financière (PASFIF),

<sup>22</sup> Les Ministères concernés comprennent: le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de l'Environnement, le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat, le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et le Ministère de l'Action Humanitaire.

avec l'appui de la BAD, qui prévoit des activités liées à la formation de tout l'écosystème financier afin d'accélérer l'accès au fond vert.

**55. Rendre les investissements dans les infrastructures écologiques et résilientes est essentiel pour atteindre nos objectifs en matière de climat et de développement durable.**

Dans le cadre de notre engagement en faveur d'une gestion des investissements publics (GIP) sensible au climat, nous avons commencé à réviser l'arrêté relatif à la GIP (n° 0041 du 3 novembre 2021) afin de renforcer l'intégration des aspects liés au changement climatique dans l'évaluation et la sélection des projets. Nous avons renforcé les dispositions institutionnelles en établissant un Comité pour l'Analyse et d'Eligibilité au Programme des Investissements Publics. Afin de bénéficier de l'expérience internationale, nous poursuivons la révision de l'arrêté avec l'appui d'une assistance technique du FMI, qui devrait être achevée avant fin mars 2025 (**Troisième Revue de la FRD, MR5**). Avec l'appui des experts de la GIZ, la Direction Générale de la Planification et de la Programmation du Développement a validé, en septembre 2023, un projet de guide des méthodes de préparation et d'évaluations des projets d'investissement. Une assistance technique de la Banque mondiale est prévue pour inclure systématiquement dans le guide la prise en compte du changement climatique dans les différentes phases de la GIP et ensuite organiser des ateliers de dissémination du guide auprès des Ministères sectoriels avant septembre 2024 (**Deuxième Revue de la FRD, MR4**). Sur la base de ce guide, les autorités s'engagent à publier des études de faisabilité, comprenant des évaluations de la vulnérabilité climatique, pour au moins trois projets d'investissement public de plus de 5 milliards de FCFA avant fin septembre 2025 (**Quatrième Revue de la FRD, MR6**).

**56. Nous avons également avancé dans la mise en œuvre de nos réformes visant à renforcer la planification et la budgétisation des dépenses liées au climat.** Avec l'appui technique du FMI, nous avons finalisé l'élaboration d'une méthodologie pour le marquage budgétaire des dépenses liées au climat. Cette assistance technique a porté essentiellement sur la formation des représentants de plusieurs ministères, sous la direction du Ministère de l'économie et des finances et du Ministère de l'hydraulique, de l'assainissement et de l'environnement, le dispositif organisationnel requis dans le processus de marquage, la définition de la taxonomie des dépenses liées au climat (y compris les aspects d'adaptation et d'atténuation) ainsi que les outils de marquage. La méthodologie sera soumise au comité technique de la CDN pour validation avant fin septembre 2024 (**Deuxième Revue de la FRD, MR1**). L'assistance technique du FMI nous appuiera également dans l'application pilote de la méthodologie sur le budget 2025 pour au moins quatre Ministères sectoriels, dont les résultats devraient être disponibles d'ici mars 2025 (**Troisième revue de la FRD, MR2**).

**57. La mobilisation des financements pour la lutte contre le changement climatique constitue une priorité essentielle pour répondre aux besoins d'investissement prévus dans notre agenda climatique.** Les besoins de financement pour l'adaptation et l'atténuation dans le cadre de la CDN sont estimés à 9,9 milliards de dollars pour la période 2021-2030. Nous avons mobilisé des ressources auprès des fonds climatiques internationaux tels que le fonds d'adaptation (10 millions de dollars) et le Fond vert pour le Climat (11 millions de dollars). À ce jour, seule la Banque Agricole du Niger (BAGRI) est accréditée en tant qu'entité nationale de mise en œuvre du

Fonds d'Adaptation. L'Agence Nationale de Financement des Collectivités Territoriales a été proposée comme candidat potentiel en tant qu'entité d'accréditation auprès du fonds vert. Le Gouvernement envisage également de renforcer les capacités des cadres en matière de financement climatique, notamment dans l'élaboration de notes conceptuelles de projets, afin de mieux répondre aux critères d'accès au financement des fonds existants. Par ailleurs, dans le cadre de notre engagement à mettre en œuvre l'article 6 de l'Accord de Paris, nous avons obtenu un financement pour élaborer une stratégie de développement des marchés de carbone, visant à développer ce secteur et à générer des ressources de financement supplémentaires.

## **SUIVI DU PROGRAMME**

**58. Le suivi du programme au titre de la FEC s'appuiera sur des critères de réalisation (tableau 1) et des repères structurels (tableaux 2 et 3).** Ces indicateurs sont définis dans le Protocole d'Accord Technique, ci-joint, ainsi que les exigences de déclaration des données aux services du FMI. Les autorités transmettront au FMI les données et informations statistiques conformément au protocole d'accord technique, ainsi que toutes les autres informations qu'elles jugent nécessaires ou que le FMI sollicite à des fins de suivi.

**59. Les programmes soutenus par la FEC et la FRD feront l'objet d'un suivi sous la forme de revues conjointes semestrielles par le Conseil d'administration du FMI.** Les revues semestrielles de la FEC seront basées sur les critères de performance à fin juin et à fin décembre, et sur les objectifs indicatifs à fin mars et à fin septembre. De nouveaux critères de performance quantitatifs sont proposés pour fin décembre 2024 et fin juin 2025, ainsi que de nouveaux objectifs indicatifs pour fin septembre 2024 et fin mars 2025, sur la base du tableau 1. Quant aux revues de la FRD, elles s'appuieront sur l'évaluation de la mise en œuvre des mesures de réforme contenues dans le tableau 4.

**Tableau 1. Niger: Critères de performance quantitatifs et objectifs indicatifs (mars 2023-décembre 2023)**  
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	Fin Mars 2023			Fin Juin 2023			Fin Sep. 2023			Fin Déc. 2023		
	2e Revue	Eff.	Statut	3rd Revue	Eff.	Statut	3rd Revue	Eff.	Statut	3rd Revue	Eff.	Statut
<b>A. Critères de réalisation et objectifs indicatifs 1</b> (Plafond sur le montant cumulé pour chaque année fiscale)												
Financement intérieur net du gouvernement, hors crédit net du FMI	109.7			286.7			456.1			289.3		
Ajustement pour insuffisance d'appuis budgétaires extérieurs 2		0.0			0.0			0.0			30.0	
Ajustement pour paiements des obligations domestiques (restes à payer) 3		20.1			20.1			20.1			20.1	
Ajustement pour l'opération de reprofilage de la dette publique 4					0.0			0.0			0.0	
Financement intérieur net du gouvernement ajusté, hors crédit net du FMI 2	129.8	80.9	Réalisé	306.8	306.5	Réalisé	476.2	428.9	Réalisé	339.5	448.6	Non réalisé
<i>Pour mémoire :</i>												
Appuis budgétaires extérieurs 5	15.0	27.9		32.6	46.0		53.3	46.0		310.2	46.0	
Dons budgétaires extérieurs 6	12.6	27.9		24.6	46.0		45.4	46.0		150.2	46.0	
<b>B. Critères de réalisation continus 1</b> (Plafond)												
Accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs	0.0	0.0	Réalisé	0.0	0.0	Réalisé	0.0	107.8	Non réalisé	0.0	274.0	Non réalisé
Valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure publique et publiquement garantie par l'Etat contractée à partir du début de l'année civile concernée	550.0	43.6	Réalisé	550.0	139.5	Réalisé	550.0	164.9	Réalisé	550.0	164.9	Réalisé
Ajustement pour l'opération de reprofilage de la dette publique 7												
Valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure publique et publiquement garantie par l'Etat ajustée contractée à partir du début de l'année civile concernée				550.0	139.5	Réalisé	550.0	164.9	Réalisé	550.0	164.9	Réalisé
<b>C. Objectifs indicatifs</b> (Cumulés pour chaque année fiscale)												
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus), plancher	-92.3	-63.8	Réalisé	-256.0	-168.9	Réalisé	-389.7	-262.4	Réalisé	-467.8	-375.9	Réalisé
Solde budgétaire de base (base engagements, dons budgétaires inclus), plancher	-79.6			-231.4			-344.4			-317.6		
Ajustement pour insuffisance d'appuis budgétaires extérieurs 8		0.0			0.0			0.0			30.0	
Solde budgétaire de base (base engagements, dons budgétaires inclus) ajustée, plancher	-79.6	-36.0	Réalisé	-231.4	-122.9	Réalisé	-344.4	-216.4	Réalisé	-347.6	-329.9	Réalisé
Recettes budgétaires, plancher	265.9	245.0	Non réalisé	520.0	502.4	Non réalisé	785.2	676.3	Non réalisé	1114.0	864.4	Non réalisé
Dépenses social, plancher	20.3	73.8	Réalisé	50.6	154.1	Réalisé	100.0	203.1	Réalisé	120.0	286.5	Réalisé
Ratio des dépenses exceptionnelles sur les dépenses ordonnées (en pourcentage), plafond 9	5.0	0.0	Réalisé	5.0	0.0	Réalisé	5.0	0.0	Réalisé	5.0	0.0	Réalisé

Sources: Autorités nigériennes et estimations et projections des services du FMI.

Note: Les éléments contenus dans ce tableau sont définis dans le PAT.

\*\*\*Outre les critères de performance énumérés dans ce tableau, les critères de performance standard continus s'appliqueront également : (i) Ne pas imposer de nouvelles restrictions ou intensifier les restrictions existantes sur les paiements et les transferts pour les transactions internationales courantes ; (ii) Ne pas introduire de nouvelles pratiques ou intensifier les pratiques existantes en matière de monnaies multiples ; (iii) Ne pas conclure d'accords bilatéraux sur les paiements qui soient incompatibles avec les statuts du FMI (article III) ; et (iv) Ne pas imposer de nouvelles restrictions ou intensifier les restrictions existantes sur les importations pour des raisons liées à la balance des paiements.

1 Les indicateurs du programme sous A et B sont les critères de réalisation (CR) à fin juin et fin décembre; objectifs indicatifs (OI) autrement.

2 Le plafond du financement intérieur du budget fera l'objet d'ajustements au cas où le montant des décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure (définie dans la note 5) est inférieur aux prévisions du programme ; les plafonds trimestriels seront alors relevés pro tanto dans la limite de 30 milliards de FCFA.

3 Le plafond du financement intérieur du budget sera augmenté par la réduction du flottant à partir de 2021 de 115 milliards de FCFA. A partir de 2023, cet ajustement sera plafonné à 75 milliards de FCFA.

4 Le plafond du financement intérieur du budget sera abaissé du montant de l'emprunt sous garantie de l'ATI (Agence africaine d'assurance du commerce) pour refinancer le service de la dette intérieure pour fin septembre 2023 et fin décembre 2023.

5 Assistance budgétaire extérieure (financement net du FMI exclu).

6 Dons budgétaires extérieur

7 Le plafond de la VA de la nouvelle dette extérieure publique et publiquement garantie par l'Etat sera augmenté du montant de l'emprunt sous garantie de l'ATI (Agence Africaine d'Assurance du Commerce) pour refinancer le service de la dette intérieure du 6 juillet 2023 au 31 décembre 2023 jusqu'à un montant de 300 milliards de FCFA.

8 Le plancher du solde budgétaire de base incluant les dons budgétaires sera ajusté si le montant des décaissements des dons budgétaires extérieurs est inférieur aux prévisions. Le plafond trimestriel sera diminué au prorata, jusqu'à un maximum de 30 milliards de FCFA.

9 Les dépenses exceptionnelles se réfèrent à des paiements effectués par le Trésor sans autorisation préalable, à l'exclusion des paiements au titre du service de la dette et des dépenses en relation avec des exonérations.

**Tableau 1. Niger: Critères de performance quantitatifs et objectifs indicatifs (mars 2024-juin 2025)**  
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)

	Fin Mars 2024			Fin Juin 2024		Fin Sep. 2024	Fin Déc. 2024	Fin Mars 2025	Fin Juin 2025
	3rd Revue	OI	Statut	3rd Revue	CP	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<b>A. Critères de réalisation et objectifs indicatifs 1</b>									
(Plafond sur le montant cumulé pour chaque année fiscale)									
Financement intérieur net du gouvernement, hors crédit net du FMI	125.0			159.8	323.6	435.2	491.1	86.3	204.8
Ajustement pour insuffisance d'appuis budgétaires extérieurs 2	...	7.7		...	...	...	...	...	...
Ajustement pour paiements des obligations domestiques (restes à payer) 3	...	0.0		...	...	...	...	...	...
Ajustement pour l'opération de reprofilage de la dette publique 4	...	0.0		...	...	...	...	...	...
Financement intérieur net du gouvernement ajusté, hors crédit net du FMI 2	132.7	66.1	Réalisé	159.8	323.6	435.2	491.1	86.3	204.8
<i>Pour mémoire :</i>									
Appuis budgétaires extérieurs 5	9.9	0.0		19.6	5.4	19.2	66.2	3.2	6.6
Dons budgétaires extérieurs 6	7.7	0.0		15.7	4.2	14.2	36.5	1.9	4.2
<b>B. Critères de réalisation continus 1</b>									
(Plafond)									
Accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs	0.0	119.9	Non réalisé	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure publique et publiquement garantie par l'Etat contractée à partir du début de l'année civile concernée	541.0	0.0	Réalisé	541.0	541.0	541.0	541.0	403.1	403.1
Ajustement pour l'opération de reprofilage de la dette publique 7	...			...	...	...	...	...	...
Valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure publique et publiquement garantie par l'Etat ajustée contractée à partir du début de l'année civile concernée	541.0	0.0	Réalisé	541.0	541.0	541.0	541.0	403.1	403.1
<b>C. Objectifs indicatifs</b>									
(Cumulés pour chaque année fiscale)									
Solde budgétaire de base (base engagements, dons exclus), plancher	-95.3	-52.8	Réalisé	-113.2	-195.1	-233.4	-284.2	-51.5	-136.8
Solde budgétaire de base (base engagements, dons budgétaires inclus), plancher	-87.6			-97.5	-190.9	-219.2	-247.8	-49.6	-132.5
Ajustement pour insuffisance d'appuis budgétaires extérieurs 8	...	7.7		...	...	...	...	...	...
Solde budgétaire de base (base engagements, dons budgétaires inclus) ajustée, plancher	-95.3	-52.8	Réalisé	-97.5	-190.9	-219.2	-247.8	-49.6	-132.5
Recettes budgétaires, plancher	342.2	197.8	Non réalisé	738.4	423.8	712.5	1022.7	281.9	526.4
Dépenses social, plancher	20.3	82.3	Réalisé	50.6	85.0	127.5	170.0	50.0	100.0
Ratio des dépenses exceptionnelles sur les dépenses ordonnancées (en pourcentage), plafond 9	5.0	0.5	Réalisé	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0

Sources: Autorités nigériennes et estimations et projections des services du FMI.

Note : Les éléments contenus dans ce tableau sont définis dans le PAT.

\*\*\*Outre les critères de performance énumérés dans ce tableau, les critères de performance standard continus s'appliqueront également : (i) Ne pas imposer de nouvelles restrictions ou intensifier les restrictions existantes sur les paiements et les transferts pour les transactions internationales courantes ; (ii) Ne pas introduire de nouvelles pratiques ou intensifier les pratiques existantes en matière de monnaies multiples ; (iii) Ne pas conclure d'accords bilatéraux sur les paiements qui soient incompatibles avec les statuts du FMI (article III) ; et (iv) Ne pas imposer de nouvelles restrictions ou intensifier les restrictions existantes sur les importations pour des raisons liées à la balance des paiements.

1 Les indicateurs du programme sous A et B sont les critères de réalisation (CR) à fin juin et fin décembre; objectifs indicatifs (OI) autrement.

2 Le plafond du financement intérieur du budget fera l'objet d'ajustements au cas où le montant des décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure (définie dans la note 5) est inférieur aux prévisions du programme ; les plafonds trimestriels seront alors relevés pro tanto dans la limite de 30 milliards de FCFA.

3 Le plafond du financement intérieur du budget sera augmenté par la réduction du flottant à partir de 2021 de 115 milliards de FCFA. A partir de 2023, cet ajustement sera plafonné à 75 milliards de FCFA.

4 Le plafond du financement intérieur du budget sera abaissé du montant de l'emprunt sous garantie de l'ATI (Agence africaine d'assurance du commerce) pour refinancer le service de la dette intérieure pour fin septembre 2023 et fin décembre 2023.

5 Assistance budgétaire extérieure (financement net du FMI exclu).

6 Dons budgétaires extérieur

7 Le plafond de la VA de la nouvelle dette extérieure publique et publiquement garantie par l'Etat sera augmenté du montant de l'emprunt sous garantie de l'ATI (Agence Africaine d'Assurance du Commerce) pour refinancer le service de la dette intérieure du 6 juillet 2023 au 31 décembre 2023 jusqu'à un montant de 300 milliards de FCFA.

8 Le plancher du solde budgétaire de base incluant les dons budgétaires sera ajusté si le montant des décaissements des dons budgétaires extérieurs est inférieur aux prévisions. Le plafond trimestriel sera diminué au prorata, jusqu'à un maximum de 30 milliards de FCFA.

9 Les dépenses exceptionnelles se réfèrent à des paiements effectués par le Trésor sans autorisation préalable, à l'exclusion des paiements au titre du service de la dette et des dépenses en relation avec des exonérations.

Tableau 2 : Niger : Repères Structurels Continus du Programme

Mesures	Rationalité	Echéance	Progression	Commentaires
1. Fournir aux services du FMI, sur une base semestrielle, à partir de mars 2022, une situation des exonérations fiscales nouvellement accordées ou renouvelées, avec leurs détails et leurs dates d'expiration.	Protéger la base des recettes et améliorer la mobilisation des recettes intérieures	Continu, suivi sur une base semestrielle	Non réalisé en septembre 2023, réalisé en mai 2024	La situation des exonérations en septembre 2023 a été partagée avec les services du FMI en mai 2024.
2. Publier les plans de passation de marchés publics, les avis d'appel d'offres et les résultats définitifs d'attribution des marchés sur le portail des marchés publics, à partir de mars 2022.	Améliorer la gestion de la dépense publique	Continu, suivi sur une base semestrielle	Non réalisé en septembre 2023, non réalisé en mai 2024	La situation politique en 2023 et le changement du personnel administratif ont entraîné un retard dans la publication des avis d'appel d'offres et des résultats définitifs d'attribution des marchés sur le portail des marchés publics. Toutefois, ces documents peuvent être consultés sur le site de l'ARCOP.
3. Produire une étude de faisabilité pour tout projet d'investissement de plus de 5 milliards de FCFA, dont le résumé sera publié sur le site internet du Ministère de l'Economie et des Finances, préalablement à sa prise en compte dans le Plan d'Investissement de l'Etat à partir du budget de 2023, à partir de janvier 2023.	Améliorer l'efficacité de la dépense	Continu, suivi sur une base annuelle	Réalisé en mai 2024	
4. Publier sur le portail des marchés publics les informations relatives aux bénéficiaires effectifs des entreprises attributaires de contrats par entente directe, à l'exception des marchés de défense et de sécurité, à partir de janvier 2023.	Améliorer la gestion des dépenses publiques et promouvoir la transparence et la redevabilité	Continu, suivi sur une base semestrielle	Réalisé en septembre 2023, réalisé en mai 2024	

Tableau 3 Niger : Repères Structurels de la FEC et Propositions de Nouveaux Repères

Mesures	Rationalité	Echéance	Progression	Commentaires
<b>Actions Préalables</b>				
1. Élaborer un plan d'apurement des arriérés extérieurs et intérieurs qui doit inclure : (i) un calendrier précis ; (ii) l'engagement à allouer des fonds dans les futures lois budgétaires pour le paiement des arriérés ; et (iii) l'engagement de suivre et de communiquer aux services du FMI l'encours des arriérés et les arriérés payés, sur une base trimestrielle.	Regagner l'accès au financement, assurer la stabilité fiscale et rétablir la confiance du public.			
2. Approuver une feuille de route par texte réglementaire, avec un calendrier précis, pour l'adoption de la stratégie de gestion des recettes pétrolières avant la fin de l'année 2024.	Réduire la dépendance du budget à l'égard des recettes pétrolières, constituer des réserves et garantir l'efficacité et la transparence des dépenses.			
<b>Repères Structurels</b>				
1. Adopter une stratégie de gestion des recettes pétrolière avec l'assistance technique du FMI.	Améliorer la gouvernance et la transparence de l'allocation des recettes pétrolières.	Fin septembre 2023	Non réalisé	La date d'adoption de la stratégie a été reportée à fin décembre 2024 (voir Action Préalable n° 2).
2. Dématérialiser toutes les émissions budgétaires de dépense.	Améliorer la transparence et l'efficacité des dépenses publiques.	Fin septembre 2023	Non réalisé, mis en œuvre avec retard	La digitalisation des ordres de dépenses a été achevée en mars 2024.
3. Dématérialiser toutes les autorisations de dépense (AD).	Améliorer la transparence et l'efficacité des dépenses publiques.	Fin décembre 2023	Non réalisé, mis en œuvre avec retard	La digitalisation des autorisations de dépenses a été achevée en mars 2024.
4. Adoption par le Conseil des Ministres du Code Général des Impôts (CGI) révisé et simplifié conformément aux recommandations des services du FMI.	Simplifier le Code Général des Impôts, favoriser le développement du secteur privé, déplacer la charge fiscale sur les facteurs de productions vers la consommation, et accroître les recettes.	Fin juin 2024	Reporté à fin avril 2025.	

<p>5. Continuer le processus d'interconnexion intégrale des systèmes informatiques de la DGD et de la DGI en implémentant l'automatisation complète des processus prioritaires liés aux répertoires des contribuables et aux déclarations en douane conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI.</p>	Protéger l'assiette fiscale.	Fin mars 2024	Réalisé	
<p>6. Créer un comité technique composé de représentants des Ministères du pétrole, de la planification et des finances, chargé de préparer un rapport détaillé sur les prévisions de recettes provenant de la production et de l'exportation de pétrole brut pendant la durée de vie économique des réserves récupérables et d'évaluer les risques budgétaires.</p>	Améliorer la gouvernance et la transparence de l'allocation des recettes pétrolières.	Fin mars 2024	Non réalisé, mis en œuvre avec retard	L'arrêté pour la création du comité a été adopté en mai 2024
<p>7. Continuer le processus d'interconnexion intégrale des systèmes informatiques de la DGD et de la DGI à travers l'automatisation des activités concernant le service de contrôle des échanges, le service de consultation des déclarations TVA, le service de consultation des passavants, le service de consultations des véhicules automobiles et le service de consultation des affaires contentieuses, conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI.</p>	Protéger l'assiette fiscale.	Fin juin 2024	Réalisé	Réalisé en avance
<p>8. Finaliser le processus d'interconnexion intégrale des systèmes informatiques de la DGD et de la DGI en implémentant l'automatisation complète des processus prioritaires liés au bilan comptable des entreprises conformément aux recommandations de l'assistance technique du FMI.</p>	Protéger l'assiette fiscale.	Fin septembre 2024	Réalisé	Réalisé en avance

9. Adopter un décret déterminant la formule de calcul du prix de référence du fonds de stabilisation pétrolier et créer un comité d'experts pour la mise en œuvre du calcul.	Améliorer la gouvernance et la transparence de l'allocation des recettes pétrolières.	Fin septembre 2024		La date de ce repère a été reportée à fin mars 2025.
10. Intégrer dans le budget 2025, le Fonds de Solidarité pour la Sauvegarde de la Patrie (FSSP) comme compte spécial. Le budget doit également comporter une annexe détaillant les modalités de financement du FSSP.	Garantir la transparence fiscale dans la mobilisation des ressources publiques.	Décembre 2024		Nouveau repère

Tableau 4 : Niger : Mesures de Réforme dans le Cadre de la FRD

No	Mesures de Réforme	Type de Réforme	Echéance indicative 1/	Assistance Technique	Progression
<b>Domaine de réforme 1. Renforcement du suivi et de l'exécution des dépenses liées au climat</b>					
MR1	Le Gouvernement validera la méthodologie pour le marquage des dépenses liées au climat.	GFP-climat	FEC 6 <sup>e</sup> revue (fin septembre 2024)	FMI	Rééchelonnée
MR2	Le Gouvernement appliquera le cadre pour le marquage climat du budget pour au moins 4 ministères sectoriels dans leur budget de 2025 et partagera les résultats avec les services du FMI.	GFP-climat	FEC 7 <sup>e</sup> revue (fin mars 2025)	FMI	Rééchelonnée
MR3	Le Gouvernement amendera la circulaire budgétaire relative à la préparation du budget de l'Etat de 2026 pour inclure des instructions sur l'identification des allocations liées au climat dans la préparation du budget de 2026.	GFP-climat	FEC 8 <sup>e</sup> revue (fin août 2025)		Rééchelonnée
<b>Domaine de réforme 2. Améliorer la sensibilité de la gestion des investissements publics aux questions climatiques</b>					
MR4	Le Gouvernement élaborera et publiera (sur le site internet du Ministère de l'Economie et des Finances) un guide définissant la méthodologie d'analyse de la vulnérabilité aux effets du changement climatique des projets et programmes d'investissements publics.	GFP-climat	FEC 6 <sup>e</sup> revue (fin septembre 2024)	FMI et BM	Rééchelonnée
MR5	Le Gouvernement amendera l'arrêté N°41 du 03 Novembre 2021 portant sur le processus d'analyse et de sélection des projets et programmes d'investissements pour exiger l'intégration des aspects liés au changement climatique dans les différentes étapes de la gestion des investissements publics (évaluation et	GFP-climat	FEC 7 <sup>e</sup> revue (fin mars 2025)	FMI	Rééchelonnée

	sélection) et le publiera sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances.				
MR6	Le Gouvernement publiera les études de faisabilité, incluant des analyses de la vulnérabilité climatique, pour au moins trois projets d'investissement public dont le coût est supérieur ou égal à 5 milliards de FCFA.	GFP-climat	FEC 8 <sup>e</sup> revue (fin septembre 2025)	FMI	Rééchelonnée
<b>Domaine de réforme 3. Améliorer la gestion des risques climatiques (risque budgétaire et catastrophes naturelles)</b>					
MR7	Le Gouvernement publiera sur le site internet du Ministère de l'Economie et des Finances un guide pour l'analyse des risques budgétaires liés aux catastrophes naturelles.	GFP-climat	FEC 4 <sup>e</sup> revue (fin septembre 2023)	FMI	Réalisé avec retard.
MR8	Le Gouvernement publiera une déclaration sur les risques budgétaires, incluant une évaluation des risques budgétaires liés aux catastrophes naturelles, sur le site du Ministère de l'Economie et des Finances.	GFP-climat	FEC 6 <sup>e</sup> revue (fin septembre 2024)		
MR9	Le Gouvernement adoptera un arrêté pour mettre en place des points focaux des directions pertinentes d'au moins deux personnes (un titulaire et son suppléant) dans 3 ministères sélectionnés pour mener à bien les fonctions définies dans la nouvelle loi de GRC, incluant : (i) la préparation et la mise en œuvre des plans de réduction des risques de catastrophes au niveau sectoriel, (ii) le suivi et l'évaluation des actions de réduction des risques de catastrophes, (iii) la préparation et la réponse aux catastrophes, et (iv) la coordination de la GRC entre les ministères.	GRC	FEC 4 <sup>e</sup> revue (fin octobre 2023)	Banque Mondiale	Réalisé avec retard.

MR10	Le Gouvernement publiera les évaluations des risques d'inondation et de sécheresse dans les principales zones exposées sur la plateforme nationale de données de GRC : <a href="http://www.risques-niger.ne">www.risques-niger.ne</a>	GRC	FEC 5 <sup>e</sup> revue (fin avril 2024)	Banque Mondiale (Projet PIDUREM ).	Réalisé
<b>Domaine de réforme 4. Promouvoir les énergies renouvelables</b>					
MR11	Le Gouvernement créera un nouveau guichet au sein du FONAP qui fournit une assistance technique et financière pour renforcer la bancabilité des projets des petites et moyennes entreprises ainsi que leur mise en œuvre dans le domaine des énergies renouvelables.	Energie verte	FEC 4 <sup>e</sup> revue (fin octobre 2023)		Réalisé avec retard.
Note : 1/ Selon le document de politique générale du FMI ("Proposal to Establish a Resilience and Sustainability Trust", document de politique générale n° 2022/013, avril 2022), le calendrier est indicatif et une certaine flexibilité dans le calendrier de mise en œuvre est accordée pour tenir compte de la difficulté d'évaluer le temps exact nécessaire à l'achèvement des réformes.					

## Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

1. **Le présent protocole d'accord technique définit les critères de réalisation et les objectifs indicatifs du programme du Niger au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) pour la période courant du 2<sup>ème</sup> trimestre 2024 au 2<sup>ème</sup> trimestre 2025.** Les critères de réalisation et les objectifs indicatifs pour la période allant de juin 2024 à juin 2025 sont énoncés au tableau 1 du mémorandum de politiques économique et financière (MPEF) joint à la lettre d'intention du xx juin 2024. Les repères structurels sont définis dans les tableaux 2 et 3. Ce protocole d'accord technique présente également les obligations de communication des données nécessaires au suivi du programme.

### Définitions

2. **Aux fins du présent protocole d'accord technique, les termes « État », « dette », « arriérés de paiement » et « obligations de l'État » sont définis de la façon suivante :**

- a) Par **État**, on entend l'administration centrale de la République du Niger ; il n'inclut aucune subdivision politique, entité publique ou banque centrale ayant une personnalité juridique distincte.
- b) Comme il est spécifié au paragraphe 8 des directives sur la conditionnalité relative à la dette publique dans le cadre des accords avec le FMI, adoptées par la décision n° 16919-(20/103) du conseil d'administration du FMI du 28 octobre 2020, la **dette** s'entend comme une obligation directe, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeur sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé ; ces paiements libèrent le débiteur des engagements contractés en capital et/ou en intérêts. La **dette** peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont les suivantes : i) un prêt, c'est-à-dire une avance de fonds effectuée par le créancier au profit du débiteur sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds à l'avenir (notamment dépôts, bons, titres obligataires, crédits commerciaux et crédits-acheteurs) et un échange temporaire d'actifs, équivalant à un prêt totalement garanti, en vertu duquel le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant à l'avenir les actifs donnés en garantie à l'acheteur (accords de rachat ou accords officiels d'échange, par exemple) ; ii) un crédit-fournisseur, c'est-à-dire un contrat par lequel un fournisseur accorde à un client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison du bien ou de la réalisation du service ; et iii) un accord de crédit-bail, c'est-à-dire un contrat donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pendant une (ou plusieurs) période(s) généralement plus courte(s) que la durée de vie

attendue de ce bien, le titre de propriété étant conservé par le bailleur. Aux fins de la présente directive, la dette est la valeur actuelle (au début du bail) de tous les paiements anticipés au titre du bail au cours de la période couverte par le contrat, à l'exception de ceux nécessaires à l'exploitation, aux réparations et à l'entretien du bien concerné. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice suite à un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de la dette constituent également une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

- c) La valeur actuelle (VA) de la nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État actualise à un taux annuel de 5 % le flux de paiements futurs, sauf pour les emprunts ayant un élément don négatif, auquel cas la VA est considérée comme égale à la valeur de l'emprunt. Le calcul de la VA est basé sur le montant des emprunts contractés au cours d'une année donnée, indépendamment de la date des décaissements.
- d) Les **arriérés de paiement intérieurs** sont les montants dus en interne par l'État, mais non versés. Ils comprennent les dépenses de l'exercice budgétaire engagées et non réglées dans un délai de 90 jours. Les **arriérés de paiement extérieurs** sont des engagements extérieurs échus mais non réglés.
- e) Les **obligations** de l'État comprennent tous les engagements financiers de l'État acceptés comme tels par ce dernier (y compris toute dette de l'État).

## A. Critères de réalisation quantitatifs

### Financement intérieur net de l'État

#### *Définition*

3. Le **financement intérieur net de l'État** se définit comme la somme i) du **crédit bancaire net à l'État** et ii) du **financement intérieur net non bancaire de l'État**, qui inclut les titres émis par l'État en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales résidentes, le produit de la cession d'actifs publics et celui des privatisations.

4. Le **crédit bancaire net à l'État est égal au solde entre les créances et les dettes de l'État à l'égard des institutions bancaires nationales**. Les créances de l'État incluent les encaisses du Trésor nigérien, les obligations cautionnées, les dépôts à la banque centrale et les dépôts du Trésor (y compris des agences régionales) dans les banques commerciales. Ne sont pas pris en compte les dépôts de l'État dans les banques commerciales qui sont utilisés exclusivement pour le financement des dépenses en capital financées sur ressources extérieures.

**5. La dette de l'État à l'égard du système bancaire comprend les concours de la banque centrale (à l'exclusion du financement net par le FMI),** la contrepartie en FCFA des allocations générales de DTS effectuées en 2009 et 2021, les concours des banques commerciales (dont les titres d'État détenus par la banque centrale et les banques commerciales) et les dépôts auprès des comptes chèques postaux (CCP).

**6. Le crédit bancaire net à l'État défini par la BCEAO englobe l'ensemble des administrations publiques.** Le crédit bancaire net à l'État, ainsi que le montant des bons et des obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA, sont calculés par la BCEAO.

**7. Le financement intérieur net non bancaire comprend :** i) la variation de l'encours des titres d'État (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales résidentes ; ii) la variation de l'encours des comptes de dépôt des correspondants du Trésor ; iii) la variation des soldes de divers comptes de dépôt auprès du Trésor ; (iv) la variation de l'encours des créances sur l'État auquel le secteur privé a renoncé, (v) les paiements résultant des contrats de PPP ; et (vi) le revenu net des privatisations. Le financement net non bancaire de l'État est calculé par le Trésor nigérien.

**8. Les objectifs trimestriels de 2024 et 2025** portent respectivement sur le cumul des montants depuis le début de l'année de 2024 et 2025 jusqu'à la date choisie pour le critère de réalisation ou l'objectif indicatif.

### ***Ajustements***

**9. Le plafond du financement intérieur net de l'État** fera l'objet d'un ajustement si les décaissements au titre de l'aide budgétaire extérieure nette du service de la dette extérieure et du paiement des arriérés extérieurs, y compris le financement net accordé par le FMI, sont inférieurs aux prévisions du programme.

**10. Si les décaissements de l'appui budgétaire extérieur** s'avèrent inférieurs aux montants prévus à la fin de chaque trimestre, les plafonds trimestriels correspondants seront relevés dans les mêmes proportions, dans la limite de 30 milliards de FCFA.

**11. Le plafond du financement intérieur net sera également ajusté en fonction des paiements des fonds en route de l'année précédente.** Cet ajustement sera plafonné dans la limite de 75 milliards de FCFA.

***Obligation d'information***

- 12. Des données détaillées sur le financement intérieur de l'État** seront communiquées mensuellement, dans un délai de six semaines après la fin de chaque mois.

**Nouveaux arriérés de paiement sur la dette publique extérieure*****Définition***

- 13. La dette de l'État** correspond à l'encours de dette détenue ou garantie par l'État. Les arriérés extérieurs sont des obligations n'ayant pas été payées à échéance ou à l'expiration des éventuels délais de grâce consentis par les créanciers. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiement sur sa dette extérieure (qui comprend les bons et les obligations du Trésor émis sur le marché financier régional de l'UEMOA), à l'exception des arriérés au titre de dettes en cours de renégociation avec des créanciers extérieurs, notamment ceux du Club de Paris, entre autres créanciers bilatéraux officiels.

***Obligation d'information***

- 14. Des données sur l'encours, l'accumulation et le remboursement des arriérés de paiement extérieurs seront communiquées mensuellement**, dans un délai de six semaines après la fin de chaque mois.

**Valeur actuelle du nouvel encours de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État depuis le début de l'année civile correspondante*****Définition***

- 15. Contrat.** Aux fins des critères de réalisation pertinents, la dette est considérée comme ayant été contractée ou garantie par l'État lorsqu'elle relève d'un contrat signé par ce dernier, qu'elle a été votée par le parlement dans le cadre d'une loi, et qu'elle a été ratifiée par le président de la République. Pour les besoins de suivi du programme, la dette extérieure est réputée contractée ou garantie à la date de signature du contrat.

- 16. Garantie.** Aux fins des critères de réalisation pertinents, la garantie d'une dette survient de toute obligation juridique explicite incombant à l'État de rembourser une dette en cas de défaut de paiement par le débiteur (que les paiements soient à effectuer en numéraire ou en nature).

- 17. La dette extérieure est définie comme une dette contractée ou remboursée dans une monnaie autre que le franc de la Communauté financière africaine (FCFA)**, à l'exception des emprunts contractés auprès de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), qui bien que libellés en monnaie locale, sont considérés comme relevant de la dette extérieure.

- 18. Le critère de réalisation est un plafond qui s'applique à la valeur actuelle de toute nouvelle dette extérieure (concessionnelle ou non) contractée ou garantie par l'État, y**

compris des engagements contractés ou garantis pour lesquels aucune valeur n'a été reçue. Il ne s'applique pas aux éléments suivants :

- (a) crédits à court terme, auprès de fournisseurs ou liés aux échanges, dont l'échéance ne dépasse pas trois mois;
- (b) accords de rééchelonnement;
- (c) décaissements du FMI.

**19. Monnaie de libellé.** Aux fins du programme, la valeur en FCFA de la nouvelle dette extérieure de 2024 et celle de 2025 est calculée respectivement en utilisant les taux de change à fin mars 2023 et fin mai 2024, qui figurent dans la base de données des statistiques financières internationales (IFS) du FMI.

Taux de change (fin mars 2023)	
FCFA/DTS	811.4146
Dollar américain/DTS	1.3452
Euro/DTS	1.2370
Yen/DTS	179.5614
Livre sterling/DTS	1.0870
Dirhams émiratis/DTS	4.9404

Taux de change (fin mai 2024)	
FCFA/DTS	800.02484
Dollar américain/DTS	1.32354
Euro/DTS	1.21963
Yen/DTS	207.333
Livre sterling/DTS	1.04035
Dirhams émiratis/DTS	4.85725

**20. Calcul de la VA.** La valeur actuelle de la nouvelle dette extérieure est calculée en actualisant tous les décaissements et paiements liés au service de la dette (capital et intérêt) prévus, en appliquant le taux d'actualisation de 5 % du programme et en tenant compte de toutes les modalités du prêt : décaissements prévus, échéance, période de grâce, calendrier des paiements, commissions à régler immédiatement et commissions de gestion. La VA est calculée en utilisant le « modèle AVD » du FMI, qui est basé sur le montant du prêt et sur les paramètres

mentionnés ci-dessus. S'agissant des prêts dont l'élément don est égal ou inférieur à zéro, la VA est considérée comme égale à la valeur nominale.

**21. Taux de référence. Pour les emprunts ayant un taux d'intérêt variable sous la forme d'un taux d'intérêt de référence majoré d'un écart fixe, la VA de la dette sera calculé en appliquant le taux de référence du programme majoré de l'écart fixe (en points de base) indiqué dans le contrat de prêt.** Le taux de référence du programme pour le SOFR dollar à six mois est de 0,04 % et restera fixe pendant toute la durée du programme, tout comme les écarts des taux d'intérêt en d'autres devises par rapport au SOFR dollar à six mois, comme suit : (1) l'écart entre le LIBOR euro à six mois et le SOFR dollar à six mois est de -56,4 points de base ; (2) l'écart entre le LIBOR yen à six mois et le SOFR dollar à six mois est de -9,0 points de base ; (3) l'écart entre le SONIA livre sterling à six mois et le SOFR dollar à six mois est de 2,5 points de base ; (4) pour les taux d'intérêt en devises autres que l'euro, le yen et la livre sterling, l'écart par rapport au SOFR dollar à six mois est de 15 points de base. (5) Lorsque le taux variable est lié à un taux d'intérêt de référence autre que le SOFR dollar six mois, un écart reflétant la différence entre le taux de référence et le SOFR dollar six mois (arrondi aux 50 points de base les plus proches) sera ajouté.

### ***Obligation d'information***

**22. Les autorités informeront les services du FMI de tout emprunt extérieur programmé et de ses modalités avant qu'il soit contracté ou garanti par l'État,** et consulteront les services du FMI concernant toute opération éventuelle de gestion de la dette.

## **B. Objectifs indicatifs**

### ***Définitions***

**23. Les recettes de trésorerie sont un objectif indicatif du programme.** Elles comprennent les recettes fiscales, non fiscales et des comptes spéciaux, mais excluent le produit du règlement de dettes réciproques entre l'État et les entreprises, ainsi que les recettes hors trésorerie.

**24. Le solde budgétaire de base est défini comme la différence entre** i) les recettes totales, qui correspondent à la somme des recettes de trésorerie définies au paragraphe 22 et des recettes hors trésorerie, et ii) les dépenses budgétaires totales, calculées en excluant les investissements financés sur ressources extérieures mais en incluant les dépenses financées au titre de l'initiative PPT. Deux objectifs indicatifs ont été fixés pour le solde budgétaire de base : le premier inclut les subventions budgétaires, tandis que le second n'en tient pas compte.

**25. Si les décaissements des dons budgétaires externes sont inférieurs** aux montants projetés à la fin de chaque trimestre, tels que quantifiés dans le tableau des critères de performances (voir le tableau 1 du MPEF), le plancher trimestriel correspondant du solde

budgétaire de base, y compris les dons budgétaires, sera diminué au prorata, dans la limite de 30 milliards de FCFA.

**26. Le plancher des dépenses sociales est un objectif indicatif du programme.** Les dépenses sociales sont définies comme les dépenses engagées par l'État sur ses ressources propres et affectées aux secteurs sociaux (dépenses poursuivant des objectifs sociaux au niveau de chaque secteur), et comme les dépenses bénéficiant directement aux ménages pauvres, aux enfants, aux jeunes et aux femmes en situation de vulnérabilité, aux personnes âgées, aux handicapés, aux victimes de conflits armés et de trafics, aux réfugiés, aux personnes déplacées et aux chômeurs. Pour faciliter leur suivi, ces dépenses seront codées dans le budget, conformément aux recommandations de l'UNICEF (voir tableau ci-dessous). La vulnérabilité correspond au risque que court un individu de basculer dans la pauvreté, d'avoir des difficultés à s'alimenter correctement ou de se retrouver dans l'incapacité physique et financière d'assurer ses besoins essentiels.

<b>Codification des différents types de dépenses sociales</b>	
<b>Dépenses budgétaires</b>	<b>Codes</b>
Dépenses hors dépenses sociales	00
Dépenses sociales : santé	11
Dépenses sociales : éducation	12
Dépenses sociales : protection sociale	13
Dépenses sociales : nutrition	14
Dépenses sociales : eau courante/assainissement	15
Dépenses sociales : autres	19

**27. Un plafond est fixé au montant des dépenses réglées selon des procédures exceptionnelles (sans ordonnancement préalable), à l'exclusion des paiements au titre du service de la dette et des charges liées aux exonérations fiscales.** Il représente 5 % du total des dépenses autorisées au cours du trimestre pour lequel l'objectif est évalué.

### ***Ajustement***

**28. La cible du solde budgétaire de base** sera assouplie d'un montant équivalent à 0,5 % du PIB, exprimé en milliards de FCFA, pour tenir compte des dépenses prioritaires, à condition que les autorités obtiennent un financement concessionnel (au-delà des montants actuellement envisagés).

### ***Obligation d'information***

**29. Les informations sur les recettes et les dépenses du budget de base seront communiquées au FMI mensuellement,** dans un délai de six semaines après la fin de chaque mois.

**30. Les informations sur les dépenses sociales seront communiquées au FMI trimestriellement**, dans un délai de six semaines après la fin de chaque trimestre.

**31. Les informations sur les dépenses exceptionnelles seront communiquées au FMI trimestriellement**, dans un délai de six semaines après la fin de chaque trimestre.

## Informations complémentaires pour le suivi du programme

### A. Finances publiques

**32. Les autorités communiqueront aux services du FMI les informations suivantes :**

- Des estimations mensuelles détaillées des recettes et dépenses, y compris les dépenses prioritaires et le paiement des arriérés intérieurs et extérieurs, ainsi que les recettes détaillées des douanes, de la DGI et du Trésor.
- Le tableau des opérations financières de l'État avec les données mensuelles complètes sur le financement intérieur et extérieur du budget, les variations des arriérés et des restes à payer au Trésor. Ces données devront être transmises mensuellement, dans les six semaines suivant la fin de chaque mois.
- Des données mensuelles complètes sur le financement net non bancaire : i) la variation de l'encours des titres d'État (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger ; ii) la variation de l'encours des comptes de diverses consignations au Trésor ; et iii) la variation de l'encours des créances sur l'État abandonnées par le secteur privé.
- Des données trimestrielles sur les dépenses sociales (situation des crédits votés, libérés et consommés).
- Des rapports trimestriels sur l'exécution du budget, incluant le taux d'exécution des dépenses de réduction de la pauvreté et notamment la consommation de crédits des principaux ministères concernés (Éducation nationale, Santé publique, Équipement, Agriculture et Élevage).
- Les données mensuelles des soldes des comptes du Trésor, par exercice budgétaire de référence, avec la ventilation de plus et moins de 90 jours de durée.
- Des données mensuelles sur le service de la dette effectif (principal et intérêt) par rapport aux échéances programmées. Ces données seront transmises dans les quatre semaines à compter de la fin du mois.
- La liste des prêts extérieurs conclus ou en cours de négociation et des emprunts envisagés dans les prochains six mois, avec les termes financiers.

## B. Secteur monétaire

**33. Les autorités communiqueront les informations suivantes mensuellement, dans un délai de huit semaines après la fin de chaque mois :**

- Le bilan consolidé des institutions monétaires et, le cas échéant, le bilan consolidé des banques individuelles.
- La situation monétaire, dans les huit semaines à compter de la fin du mois, pour les données provisoires.
- Les taux d'intérêt créditeurs et débiteurs.
- Les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires (le cas échéant, ces mêmes indicateurs pour des institutions individuelles).

## C. Balance des paiements

**34. Les autorités communiqueront aux services du FMI les informations suivantes :**

- Toute révision des données relatives à la balance des paiements (concernant les services, les transferts privés, les transferts officiels et les transactions en capital), chaque fois qu'elle est effectuée ;
- Les données annuelles préliminaires de balance des paiements, dans les six mois à compter de la fin de l'année de référence.

## D. Secteur réel

**35. Les autorités communiqueront aux services du FMI les informations suivantes :**

- Les indices mensuels désagrégés des prix à la consommation, dans un délai de deux semaines après la fin de chaque mois.
- Les comptes nationaux, dans les six mois à compter de la fin de l'année.
- Toute révision des comptes nationaux.

## E. Réformes structurelles et autres données

**36. Les autorités communiqueront aux services du FMI les informations suivantes :**

- Tout(e) étude ou rapport officiel sur l'économie du Niger, dans un délai de deux semaines après sa publication.

- Tout(e) décision, arrêté, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant des implications économiques ou financières, dès sa publication ou, au plus tard, dès son entrée en vigueur.
- Tout projet de contrat dans les secteurs minier et pétrolier, y compris les volumes de production et de vente, les prix et l'investissement extérieur.
- Tout accord avec des interlocuteurs du secteur privé ayant des répercussions économiques ou financières pour l'État, y compris dans le secteur des ressources naturelles.

## Résumé des données à transmettre

Type de données	Tableau	Fréquence	Délai de transmission
Secteur réel	Comptes nationaux.	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
	Révisions des comptes nationaux.	Variable	8 semaines à compter de la révision
	Indices désagrégés des prix à la consommation.	Mensuelle	Fin du mois + 2 semaines
Finances publiques	Position nette des administrations publiques envers le système bancaire.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Données mensuelles complètes sur le financement intérieur net non bancaire : i) la variation de l'encours des titres d'État (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional de l'UEMOA et non détenus par les banques commerciales du Niger ; ii) la variation de l'encours des comptes de diverses consignations au Trésor ; et iii) la variation de l'encours des créances sur l'État abandonnées par le secteur privé.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	TOFE provisoire, incluant la décomposition des recettes (DGI, DGD et DGTCP) et des dépenses, y compris le remboursement des arriérés de paiement intérieurs, salariaux et non salariaux, existants à fin 1999 et la variation des restes à payer au Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Données sur l'encours des restes à payer (RAP) au Trésor, par exercice budgétaire de référence (total et RAP à plus de 90 jours).	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Situation mensuelle des comptes de dépôt des correspondants du Trésor.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Exécution du budget d'investissement.	Trimestrielle	Fin du trimestre + 6 semaines

Résumé des données à transmettre (suite et fin)			
Type de données	Tableau	Fréquence	Délai de transmission
Données monétaires et financières	Tableau d'exécution des dépenses budgétaires, des dépenses de la liste unifiée et des dépenses financées au titre de l'initiative PPTE.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Solde provisoire des comptes du Trésor.		
	État mensuel des soldes des comptes du Trésor et des autres comptes publics à la BCEAO.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines (provisoire) Fin du mois + 10 semaines (définitif)
	Formule de fixation des prix des produits pétroliers, recettes tirées de la taxation des produits pétroliers et différentiels de prix.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Situation monétaire		
	Bilan consolidé des institutions monétaires et, le cas échéant, bilan consolidé des différentes banques.	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
	Taux d'intérêt créditeurs et débiteurs.	Mensuelle	Fin du mois + 8 semaines
Balance des paiements	Indicateurs prudentiels de la supervision bancaire	Trimestrielle	Fin du trimestre + 8 semaines
	Balance des paiements	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
Dette extérieure	Révisions de la balance des paiements	Variable	Au moment de la révision.
	Encours et remboursements des arriérés de paiement extérieurs.	Mensuelle	Fin du mois + 6 semaines
	Décomposition de tous les nouveaux emprunts extérieurs signés et des emprunts prévus, y compris leurs conditions financières.		Fin du mois + 6 semaines
	Tableau sur le service mensuel effectif de la dette extérieure (principal et intérêts) par rapport aux échéances programmées.	Mensuelle	Fin du mois + 4 semaines





## NIGER

Le 11 juillet 2024

### QUATRIÈME ET CINQUIÈME REVUES AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATION POUR NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION, DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DEMANDE DE PROLONGATION ET DE RÉÉCHELONNEMENT DE L'ACCORD, ET PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ ET DEMANDE DE PROROGATION ET DE RÉÉCHELONNEMENT DE L'ACCORD – INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Approuvé par  
**Annalisa Fedelino**  
(département Afrique) et  
**Fabian Valencia**  
(département de la  
stratégie, des politiques et  
de l'évaluation)

Établi par le département Afrique en consultation avec le département juridique et le département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation

***Le présent supplément fait le point sur la mise en œuvre des deux mesures préalables prévues dans le cadre de l'accord au titre de la FEC (tableau 1) et ne modifie pas l'orientation générale de l'évaluation effectuée par les services du FMI. Ces mesures préalables concernent i) l'élaboration d'un plan d'apurement des arriérés sur le service de la dette extérieure et intérieure et ii) l'approbation par voie réglementaire d'une feuille de route pour l'adoption d'une stratégie de gestion des recettes pétrolières.***

**1. Les autorités nigériennes ont élaboré un plan d'apurement des arriérés sur le service de la dette extérieure et intérieure, qui a été adopté par le Premier ministre.** Ce plan d'apurement des arriérés a été élaboré en concertation avec les différents créanciers et suit les recommandations des services du FMI. Il contient : i) un calendrier précis pour le règlement des arriérés accumulés dans le cadre du programme ; ii) un engagement à allouer des fonds dans les futures lois de finances pour le paiement des arriérés ; et iii) un engagement à suivre et à signaler aux services du FMI les montants des arriérés payés et impayés sur une base trimestrielle. Dans le

cadre de la mise en œuvre de ce plan, les autorités ont récemment apuré les arriérés envers la Banque européenne d'investissement. Les autorités estiment que les arriérés sur le service de la dette extérieure à fin juin 2024 s'élèvent à 64,5 milliards de FCFA (0,6 % du PIB), tandis que ceux sur le service de la dette intérieure s'élèvent à 118,2 milliards de FCFA (1 % du PIB).

**2. Les autorités ont également approuvé par voie réglementaire une feuille de route pour l'adoption avant fin 2024 d'une stratégie de gestion des recettes pétrolières.**

Conformément à la recommandation des services du FMI, cette feuille de route, adoptée par le Premier ministre et entérinée par le Président, contient un calendrier précis qui ouvrira la voie à l'adoption avant fin 2024 d'une stratégie de gestion des recettes pétrolières en cinq étapes. La première étape de cette feuille de route consiste à mettre en place d'ici fin juillet une équipe technique interministérielle composée de membres du ministère de l'Économie et des Finances, du ministère du Pétrole et de représentants d'institutions, telles que la présidence et le cabinet du Premier ministre. Cette équipe effectuera une analyse sur la base des recommandations du rapport d'assistance technique préparé par le FMI en 2023 et élaborera un projet de stratégie. Pour la deuxième étape, un atelier technique sera organisé d'ici fin août pour examiner le projet de stratégie avec différentes parties prenantes gouvernementales, des organisations de la société civile et des partenaires au développement. Le projet de stratégie sera affiné en fonction des commentaires reçus lors de l'atelier et présenté aux autorités d'ici fin octobre, ce qui constituera la troisième étape. La quatrième étape prendra la forme d'une campagne d'information sur la stratégie et ses objectifs à destination du grand public. Elle devrait se terminer d'ici fin novembre. Enfin, la cinquième étape consistera à finaliser le projet de stratégie pour qu'il soit adopté par le Premier ministre d'ici fin 2024.

**3. Les services du FMI approuvent l'achèvement des quatrième et cinquième revues au titre de l'accord FEC avec la mise en œuvre des mesures préalables.** Les services du FMI estiment que la mise en œuvre des mesures préalables est conforme à leurs recommandations.

<b>Tableau 1. Niger : mesures préalables au titre de l'accord FEC</b>		
<b>Mesures</b>	<b>Justification</b>	<b>Statut</b>
1. Élaborer un plan d'apurement des arriérés sur le service de la dette extérieure et intérieure qui devrait contenir : i) un calendrier précis ; ii) un engagement à allouer des fonds dans les futures lois de finances pour le paiement des arriérés ; et iii) un engagement à suivre et à signaler aux services du FMI les montants des arriérés payés et impayés sur une base trimestrielle.	Rétablir l'accès au financement, assurer la stabilité budgétaire et regagner la confiance du public	Respecté
2. Approuver une feuille de route par voie réglementaire, avec un calendrier précis, pour l'adoption de la stratégie de gestion des recettes pétrolières avant fin 2024.	Réduire la place prépondérante des recettes pétrolières dans le budget, créer des réserves et assurer l'efficacité et la transparence des dépenses.	Respecté



## NIGER

Le 3 juillet 2024

QUATRIÈME ET CINQUIÈME REVUES AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATION POUR NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION, DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION ET DEMANDE DE PROLONGATION ET DE RÉÉCHELONNEMENT DE L'ACCORD, ET PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ ET DEMANDE DE PROROGATION ET DE RÉÉCHELONNEMENT DE L'ACCORD

### MISE À JOUR DE LA LETTRE D'ÉVALUATION DE LA BANQUE MONDIALE RELATIVE À LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ AU NIGER

*La mise à jour de la lettre d'évaluation relative à la facilité pour la résilience et la durabilité au Niger<sup>1</sup> (datée de juin 2023) met en évidence les changements pertinents survenus depuis la publication de la lettre d'origine.*

- 1. Vulnérabilité du pays au changement climatique, comprenant les coûts humains, sociaux et économiques qui en découlent.** La vulnérabilité du Niger au changement climatique, y compris les coûts humains, sociaux et économiques décrits dans la lettre d'évaluation de juin 2023 (basée sur le rapport 2022 sur le climat et le développement des pays G5 Sahel), reste d'actualité.
- 2. Politiques et engagements du pays en matière d'adaptation au changement climatique et domaines prioritaires pour renforcer la résilience ; et politiques et engagements du pays en matière d'atténuation du changement climatique et domaines prioritaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.** Les politiques et programmes des pouvoirs publics liés au changement climatique (pour l'adaptation et l'atténuation) restent globalement inchangés depuis juin 2023, malgré le changement de gouvernement. Toutefois, comme pour d'autres programmes publics, leur financement et leur mise en œuvre ont été retardés en raison du coup d'État de juillet 2023 et des sanctions qui ont suivi, et en raison de la suspension de l'aide des partenaires au développement, qui ont affecté tous les secteurs au cours des 12 derniers mois.

<sup>1</sup> [Niger – Lettre d'évaluation de la Banque mondiale, juin 2023](#)

Ces retards dans le financement des programmes devraient occasionner d'autres retards en cascade dans leur mise en œuvre et dans l'obtention de résultats. Les contributions déterminées au niveau national (CDN) du Niger restent les mêmes que l'année dernière. La Banque mondiale a soutenu l'élaboration de plans d'investissement sectoriels en lien avec les CDN, elle a également organisé des formations pour le comité national des CDN du Niger sur l'article 6 de l'accord de Paris pour débloquer le financement de la lutte contre les émissions de carbone. Les autorités préparent des rapports sur la mise en œuvre des CDN pour la prochaine COP.

**3. Autres défis.** Les principaux autres défis identifiés dans la lettre d'évaluation de juin 2023 restent d'actualité.

**4. Engagement de la Banque mondiale dans le domaine du changement climatique.** Les engagements de la Banque mondiale dans les domaines du changement climatique, tels que décrits dans la lettre d'évaluation de juin 2023, restent inchangés, bien que la mise en œuvre des projets et l'approbation de nouveaux programmes aient été interrompues en raison de la suspension pendant 10 mois des décaissements de la Banque mondiale décidée après le coup d'État. La Banque mondiale a repris les décaissements fin mai 2024 et prépare de nouveaux projets qui devront être approuvés par le Conseil, notamment dans le domaine du renforcement de la résilience climatique des ménages ruraux et du secteur agricole. Dans le cadre de son soutien aux réformes stratégiques et institutionnelles liées au changement climatique, la Banque mondiale n'a pas procédé à la deuxième opération du programme de financement nécessaire à l'appui des politiques de développement (P179536), qui contenait des mesures liées à la mobilisation des ressources intérieures et aux énergies renouvelables qui étaient complémentaires à ce qui est prévu au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité. Toutefois, les réformes liées à la mobilisation des ressources intérieures et aux énergies renouvelables continuent d'être soutenues par d'autres opérations de prêt et par l'assistance technique de la Banque mondiale.





## NIGER

Le 3 juillet 2024

QUATRIÈME ET CINQUIÈME REVUES AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATION POUR NON-OBSERVATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION, MODIFICATION DES CRITÈRES DE RÉALISATION ET DEMANDE DE PROLONGATION ET DE RÉÉCHELONNEMENT DE L'ACCORD, ET PREMIÈRE REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ POUR LA RÉSILIENCE ET LA DURABILITÉ ET DEMANDE DE PROROGATION ET DE RÉÉCHELONNEMENT DE L'ACCORD — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

Approuvé par  
**Annalisa Fedelino**  
(département Afrique),  
**Fabian Valencia**  
(département de la  
stratégie, des politiques  
et de l'évaluation) et  
**Manuela Francisco (IDA)**

Rédigé par les services du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA)<sup>1</sup>.

<b>Niger : analyse de viabilité de la dette réalisée conjointement par la Banque mondiale et le FMI</b>	
<b>Risque de surendettement extérieur</b>	<i>Modéré</i>
<b>Risque global de surendettement</b>	<i>Modéré</i>
<b>Niveau de détail dans la notation du risque</b>	<i>Marge limitée d'absorption des chocs</i>
<b>Exercice du jugement</b>	<i>Non</i>

<sup>1</sup> La présente analyse de viabilité de la dette (AVD) respecte la note d'orientation sur le cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu établie conjointement par le FMI et la Banque mondiale, 2017.

*Le risque de surendettement public extérieur et global du Niger est jugé « modéré », comme dans la précédente AVD publiée en décembre 2023<sup>2</sup>. Toutefois, la prise du pouvoir par l'armée en juillet 2023 a modifié l'équilibre politique au Niger et mis à mal la relation du pays avec les partenaires traditionnels de son développement, exacerbant les facteurs préexistants de vulnérabilité liés à la dette imputables à l'intensification du conflit dans le Sahel et aux phénomènes météorologiques extrêmes. Les indicateurs de la dette demeurent inférieurs aux seuils du scénario de référence, à l'exception d'un dépassement pendant une seule année, de celui du ratio dette extérieure/recettes, ce dont il a été tenu compte dans l'analyse. Ce dépassement est surtout imputable à la diminution des nouveaux financements et au redressement de l'économie qui a suivi la levée des sanctions et le début des exportations de pétrole brut en 2024. Selon l'évaluation qui en est faite, la marge d'absorption des chocs est limitée, ce qui souligne l'importance de maintenir des marges de manœuvre. Une attention particulière devrait être portée à l'évolution des risques, particulièrement ceux liés à la volatilité des cours du pétrole brut, à la détérioration de la sécurité et à la vulnérabilité au changement climatique, car s'ils se concrétisent, ces risques sont tous susceptibles d'influer sur la viabilité de la dette. Étant donné la forte incertitude, les politiques d'endettement poursuivies devraient être prudentes et la consolidation budgétaire demeure une obligation compte tenu de l'exacerbation des vulnérabilités. À court terme, il est essentiel de mettre en œuvre intégralement le plan d'apurement des arriérés, de regagner la confiance de la population et de soutenir la relance de l'économie. Dans un même élan, il est vital de continuer à prioriser le financement extérieur sous la forme de prêts concessionnels et semi-concessionnels et de dons, et d'éviter de dépendre exagérément des emprunts intérieurs à coût élevé pour financer le budget. À moyen et à long terme, des efforts continus devraient être déployés pour consolider de saines politiques macroéconomiques, mettre en œuvre les réformes, améliorer les pratiques de gestion de la dette, rehausser la qualité de la gestion des investissements publics et accroître l'efficacité des dépenses publiques de manière à consolider la viabilité de la dette malgré l'incertitude économique croissante. Étant donné la vulnérabilité du Niger au changement climatique, il est capital de renforcer sa résilience grâce à des investissements et mesures d'adaptation, tout en faisant preuve de prudence budgétaire.*

---

<sup>2</sup> La capacité d'endettement du Niger reste jugée « moyenne », avec un indicateur composite égal à 2,87 calculé à partir de l'édition d'avril 2024 des *Perspectives de l'économie mondiale* du FMI et de la note EPIN (évaluation de la politique et des institutions nationales) de la Banque mondiale en 2022.

## PÉRIMÈTRE DE LA DETTE PUBLIQUE

**1. La dette du Niger contractée et garantie par l'État (CGE) est constituée surtout des emprunts de l'administration centrale** (tableau 1 du texte). Les administrations publiques d'État et locales n'empruntent pas directement de leur propre chef et le fonds de sécurité sociale ainsi que les fonds extrabudgétaires ne sont pas visés par l'AVD<sup>3</sup>. Les garanties octroyées par l'État aux secteurs public et privé pour des emprunts extérieurs sont incluses. La dette privée garantie par l'État se limite à la garantie consentie à la China National Petroleum Company (CNPC) pour un emprunt destiné à financer la raffinerie SORAZ afin de couvrir la participation minoritaire de l'État<sup>4</sup>. Les entreprises publiques n'empruntent pas directement à l'étranger, car elles bénéficient plutôt de rétrocessions de l'État, qui sont prises en compte dans les statistiques de la dette<sup>5</sup>. L'accès à des données fiables sur la dette intérieure imputable aux entreprises publiques est limité. Avec l'aide de la Banque mondiale, les autorités ont publié les états financiers certifiés pour 2019 et 2020 des 10 plus importantes entreprises publiques sur le site web officiel du ministère des Finances, mais la couverture en termes de données devrait être accru. La plus grande partie de la dette extérieure est définie en fonction de la monnaie d'émission en raison de la disponibilité limitée d'information sur la résidence des détenteurs de dettes de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA)<sup>6</sup>.

<sup>3</sup> Le Conseil national pour la sauvegarde de la patrie (CNSP) a créé en octobre 2023 un fonds de solidarité pour financer la lutte contre le terrorisme et l'insécurité. On indique que ce fonds est financé par des prélèvements sur les hydrocarbures, des opérateurs de téléphonies et les frais de transport, entre autres choses. Des contributions financières et en nature volontaires sont également attendues des sociétés privées, des ONG et de la diaspora.

<sup>4</sup> La CNPC a consenti en 2008 un prêt de 880 millions de dollars (7,0 % du PIB) au titre de la construction de la raffinerie SORAZ. Ce prêt est garanti par l'État à hauteur de 352 millions de dollars (2,8 % du PIB). L'encours de 30,7 millions de dollars à fin 2023 avec des remboursements échelonnés jusqu'en 2024 est inclus dans le stock de dette du scénario de référence.

<sup>5</sup> Ces entreprises publiques sont notamment la compagnie d'électricité (NIGELEC), la compagnie des eaux (SPEN) et l'entreprise de télécommunication (Niger Télécoms), ainsi que l'entité administrative publique chargée de la mise en œuvre du projet du barrage de Kandadji.

<sup>6</sup> À l'exception des créanciers dont la résidence peut être établie, pour lesquels la dette est définie en fonction de la résidence. La dette de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD), par exemple, est classée comme une dette extérieure.

**Tableau 1 du texte. Niger : couverture de la dette du secteur public et conception du test de résistance des passifs conditionnels**

Périmètre de la dette publique

Sous-secteurs du secteur public	Cocher la case
1 Administration centrale	X
2 État et administrations locales	
3 Autres éléments des administrations publiques	
4 dont : Caisse de sécurité sociale	
5 (dont : Fonds extrabudgétaires (FEB))	
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)	X
7 Banque centrale (emprunt au nom de l'État)	X
8 Dette non garantie des entreprises publiques	

Couverture des données sur la dette publique et ampleur du choc retenu pour le test de résistance adapté aux passifs conditionnels

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Dette de l'administration centrale, dette de la banque centrale et dette garantie par l'État		
	Défaut de paiement	Utilisé pour l'analyse	Raisons de l'écart avec les paramètres par défaut
2 Autres éléments des administrations publiques non pris en compte dans 1.	0 % du PIB	0,0	
3 Dette des entreprises publiques (garantie et non garantie par l'État) <sup>1</sup>	2 % du PIB	3,0	
4 PPP	35 % de l'encours des PPP	0,0	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 % du PIB	5,0	
<b>Total (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)</b>		<b>8,0</b>	

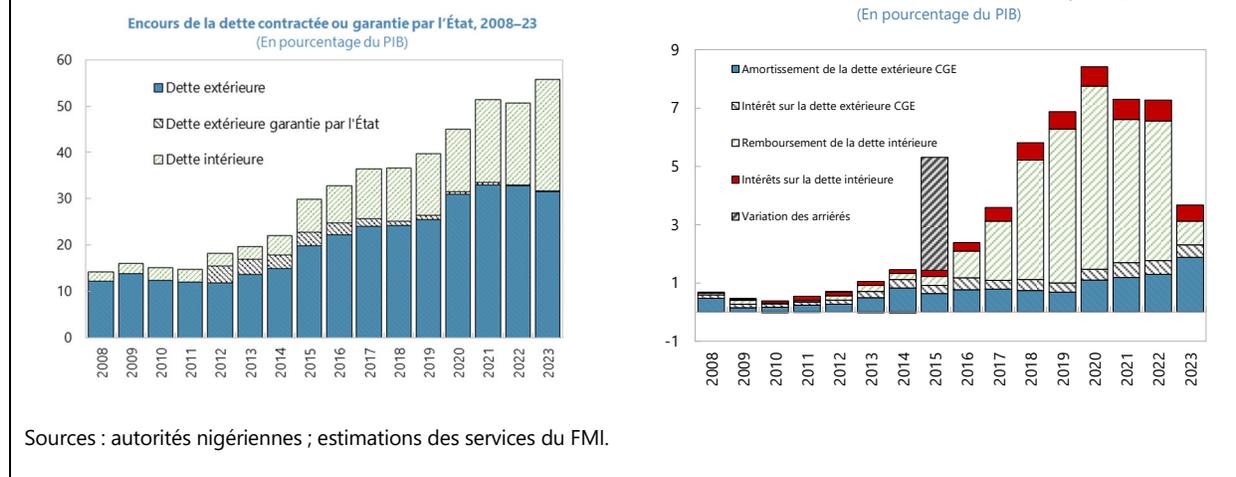
<sup>1</sup> Le choc de 2 % du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0 %.

**2. Le test de résistance adapté des passifs conditionnels est calibré pour tenir compte des lacunes dans la couverture de la dette** (tableau 1 du texte). Premièrement, le choc de couverture est maintenu à 0 % du PIB pour les autres composantes des administrations publiques non prises en compte dans l'encours de la dette considéré dans le scénario de référence car : i) les autorités ont indiqué que la solidité de la position financière de la Caisse nationale de sécurité sociale exclut tout risque budgétaire important ; ii) les administrations locales ne contractent que des dettes à court terme auprès du modeste secteur bancaire intérieur. Deuxièmement, même si le remboursement des arriérés sur le service de la dette des titres d'État a allégé quelque peu la pression sur la liquidité du système bancaire, un choc additionnel équivalent à 1 % du PIB s'est ajouté (à la valeur par défaut de 2 % du PIB des passifs conditionnels) découlant de la dette des entreprises publiques qui impactent fortement le secteur bancaire. Troisièmement, les partenariats public-privé (PPP) régis par l'actuelle loi relative aux PPP ne font pas appel aux fonds publics. Voilà pourquoi les passifs conditionnels ne sont pas soumis à un test de résistance à ce stade. Compte tenu des niveaux relativement faibles du crédit par rapport à l'économie, la valeur de 5 % du PIB attribuée par défaut aux risques liés aux passifs conditionnels des marchés financiers semble adéquate.

## HISTORIQUE DE LA DETTE

**3. La dette contractée ou garantie par l'État (CGE) du Niger à fin 2022 est estimée à 50,3 % du PIB** (graphique 1 du texte). L'encours de la dette CGE du Niger a suivi une trajectoire haussière ces dernières années, d'où une augmentation correspondante du service de la dette. La crise politique et les sanctions qui en ont découlé en 2023 ont accéléré la dette publique pour culminer à 56,6 % du PIB, un résultat surtout imputable à l'accumulation d'arriérés sur le service de la dette (environ 5,4 % du PIB). D'autres facteurs ont contribué à la poursuite de la tendance d'endettement CGE du Niger, y compris l'augmentation des dépenses de sécurité, les investissements publics de grande envergure et les pressions financières imputables à la pandémie de COVID-19 et aux interventions en réponse à une grave sécheresse en 2021. Auparavant, les déficits plus importants étaient surtout financés au moyen du soutien extérieur des bailleurs de fonds, mais les perspectives de financement par les partenaires traditionnels sont incertaines depuis la prise du pouvoir par l'armée.

### Graphique 1 du texte. Niger : dette contractée ou garantie par l'État, 2008–23



#### 4. La dette extérieure CGE représente 57,4 % de l'encours total de la dette du Niger en 2023.

Les créanciers multilatéraux représentent la plus grande partie de la dette extérieure (les quatre cinquièmes environ), le Niger empruntant surtout auprès de la Banque mondiale (IDA), puis du FMI et de la BOAD. La dette bilatérale officielle représente environ 12 % de la dette extérieure. L'exposition au risque de change est relativement faible étant donné que la plus grande partie de la dette extérieure est libellée en FCFA ou en euros (le FCFA étant arrimé à l'euro). La dette extérieure est en général assortie de conditions concessionnelles, avec un taux d'intérêt réel moyen de 1,06 % en 2023 et une échéance résiduelle de 19 ans à fin 2023. Cependant, cette structure de financement marquée par le retour du financement multilatéral reste tributaire de la suspension de la plupart des appuis financiers bilatéraux<sup>7</sup>.

#### 5. La dette intérieure est essentiellement composée de titres du Trésor à court et moyen terme,

majoritairement détenus par des banques domiciliées au Niger ou dans d'autres pays de l'UEMOA. L'échéance résiduelle moyenne de la dette intérieure du Niger est de six ans avec un taux d'intérêt pondéré moyen de 5,13 % à fin 2023. Le Niger n'avait plus accès au marché régional de l'UEMOA après la prise du pouvoir par l'armée et l'imposition des sanctions connexes, d'où l'accumulation d'arriérés sur le service de la dette intérieure (environ 4 % du PIB à fin 2023). Toutefois, le Niger a fait son retour sur le marché régional des valeurs mobilières en avril 2024, et a procédé à une émission de titres de près de 458 milliards de FCFA (les produits de cette émission ont servi à rembourser les obligations impayées du service de la dette). Les coûts du financement ont augmenté par rapport aux tendances observées avant la prise du pouvoir par l'armée, surtout à cause de la hausse des taux directeurs de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) (qui sont passés de 2 % en 2022 à 3,5 % en décembre 2023) et à cause de la prime de risque que paient les pays membres de l'Alliance des États du Sahel (AES) sur leurs récentes émissions, et ce, même avant l'annonce de leur décision de quitter la CEDEAO. L'AVD prend en compte ces événements et a majoré en conséquence le coût du financement intérieur.

<sup>7</sup> La structure du financement de la Banque mondiale a changé. En vertu de l'IDA19, les prêts ordinaires et les dons de l'IDA étaient les principales facilités utilisées. Toutefois, avec la mise en place de l'IDA20, les prêts sur 50 ans de l'IDA sont devenus la principale facilité de crédit.

**6. L'estimation et l'analyse de la dette extérieure privée s'est aggravée par l'insuffisance de données, elles nécessitent un suivi complémentaire.** La banque centrale régionale (BCEAO) se heurte à des difficultés pour établir les statistiques relatives à l'encours de la dette extérieure privée. Les efforts destinés à recueillir des informations sur le périmètre et la composition de la dette extérieure privée vont se poursuivre avec le soutien technique du département des statistiques du FMI.

## PRINCIPALES HYPOTHÈSES

**7. Le scénario de référence repose sur des hypothèses macroéconomiques reflétant l'évolution récente de l'économie, et notamment les ramifications de la prise du pouvoir par l'armée survenue en juillet l'an dernier (tableau 2 du texte).** On estime que la croissance du Niger en 2023 sera de 2,4 %, comparativement à 7 % dans l'AVD précédente, une baisse surtout imputable aux sanctions et aux incidences de l'instabilité politique sur le commerce, l'investissement, et sur la consommation privée et publique ainsi qu'à la saison agricole relativement mauvaise. Un vif rebond à 10,6 % est attendu en 2024 avec le début des exportations de pétrole brut et la levée des sanctions. Les projections du scénario de référence intègrent les conséquences économiques du retrait du Niger de la CEDEAO. La croissance prévue au début des années 2030 oscille autour de 6 % en raison du développement de la production d'uranium, puis elle retombera progressivement pour atteindre 5,5 % en 2038. La croissance moyenne de 2030 à 2044 devrait s'établir à 5,7 %, ce qui est légèrement inférieur à l'hypothèse de la précédente AVD et à la moyenne antérieure à la pandémie (5,9 % durant la période 2011–19). Cette projection tient compte des caractéristiques historiques des chocs climatiques sur la croissance. La croissance à long terme est soutenue par la persistance d'une croissance démographique prévisionnelle forte et s'explique en partie par le processus de rattrapage en lien avec le faible niveau de développement du pays. Le scénario de référence inclut aussi les investissements liés au climat prévus par les autorités.

**8. Le cadre macroéconomique soutient l'hypothèse d'une consolidation budgétaire qui atteindrait le critère de convergence relatif au déficit budgétaire de l'UEMOA équivalent à 3 % du PIB d'ici 2025.** L'augmentation des recettes publiques prévue en 2024 est inférieure à ce qui était prévu dans l'AVD précédente, mais elle demeure importante, étant donné la levée des sanctions, le redressement de l'économie et le début des exportations de pétrole brut. Les autorités travaillent à la mise en œuvre de nouvelles mesures administratives se concentrant surtout sur le renforcement de l'application des lois fiscales, la lutte contre la fraude fiscale et la corruption, la perception des arriérés de taxes et d'impôts et la gestion des ressources humaines des services fiscaux, dont l'effet net sera probablement plutôt modeste.

Tableau 2 du texte. Niger : principales hypothèses macroéconomiques, 2021–44

	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030–44
<b>Croissance du PIB réel (en pourcentage)</b>										
AVD actuelle	1,4	11,9	2,4	10,6	7,4	6,1	6,4	6,0	6,0	5,7
3 <sup>e</sup> revue FEC	1,4	11,9	7,0	13,0	7,0	6,2	6,0	6,0	6,0	6,0
2 <sup>e</sup> revue FEC	1,4	7,1	7,0	13,0	7,9	6,1	6,0	6,0	6,0	6,0
<b>Inflation (IPC)</b>										
AVD actuelle	3,8	4,2	3,7	4,4	3,6	3,2	2,0	2,0	2,0	2,0
3 <sup>e</sup> revue FEC	3,8	4,2	2,7	2,5	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
2 <sup>e</sup> revue FEC	3,8	4,5	3,0	2,5	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
<b>Solde budgétaire primaire (en % du PIB)</b>										
AVD actuelle	-5,0	-5,5	-4,0	-2,5	-1,1	-1,2	-1,3	-1,4	-1,5	-1,5
3 <sup>e</sup> revue FEC	-3,8	-2,0	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,2	-1,2	-1,2	-1,1
2 <sup>e</sup> revue FEC	-3,8	-2,1	-1,4	-1,4	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,3	-1,1
<b>Total des recettes, dons exclus (en % du PIB)</b>										
AVD actuelle	10,8	10,1	8,7	9,4	10,6	11,0	11,4	11,9	12,2	13,1
3 <sup>e</sup> revue FEC	10,8	10,1	11,2	13,5	14,1	14,6	14,7	14,8	15,2	16,0
2 <sup>e</sup> revue FEC	10,8	11,7	12,8	14,8	14,9	15,0	15,2	15,2	15,3	16,3
<b>Exportations de biens et de services (en % du PIB)</b>										
AVD actuelle	15,5	12,0	11,9	17,7	20,6	20,1	18,4	17,5	16,7	16,1
3 <sup>e</sup> revue FEC	15,5	11,9	15,7	22,6	21,8	21,5	20,3	20,5	21,0	20,9
2 <sup>e</sup> revue FEC	15,5	15,2	16,5	26,6	25,2	24,5	24,9	24,0	23,4	20,1
<b>Prix des exportations de pétrole (en dollars le baril)</b>										
AVD actuelle	65,8	91,5	76,6	77,2	72,6	69,3	66,9	65,2	64,1	75,3
3 <sup>e</sup> revue FEC	65,8	91,5	69,5	65,5	63,6	62,1	60,8	59,6	60,8	71,5
2 <sup>e</sup> revue FEC	65,9	93,3	81,2	76,2	72,4	69,6	67,4	68,8	70,2	80,8
<b>Prix de l'uranium (en milliers de FCFA/kg)</b>										
AVD actuelle	45,0	52,0	75,0	76,0	71,2	75,7	79,1	82,0	83,4	83,4
3 <sup>e</sup> revue FEC	46,9	49,7	76,2	68,3	71,2	75,7	76,1	76,9	76,9	76,9
2 <sup>e</sup> revue FEC	46,9	70,6	80,4	80,2	79,7	79,2	78,7	78,7	78,7	78,7

Source : calculs des services du FMI.

9. Il est tenu pour acquis que l'effet du resserrement des conditions financières, amplifié par les ramifications de la prise du pouvoir par l'armée, entraînera une détérioration des conditions de financement à court terme. Avec le temps, les emprunts extérieurs devraient tendre vers des sources moins concessionnelles et le financement intérieur être graduellement assorti d'échéances plus longues. En ce qui concerne la dette extérieure, l'AVD suppose que la structure des créanciers est appelée à changer dans la mesure où la suspension du financement de certains partenaires au développement traditionnels persistera. À plus long terme, les emprunts extérieurs évolueront, quoique graduellement, vers une diminution des financements concessionnels et des prêts bancaires. En ce qui concerne les emprunts intérieurs, l'AVD a révisé à la hausse les hypothèses sur le taux d'intérêt moyen des obligations d'État en 2024 le faisant passer à 10 %, 10,2 % et 10,6 % pour les obligations à échéance de 1 à 3 ans, de 4 à 7 ans et de plus de 7 ans, respectivement, ainsi que sur le taux d'intérêt des bons du Trésor qui est fixé à 9,8 %. De plus, il est tenu pour acquis que sur le plan des instruments de dette, on délaissera graduellement à moyen terme les bons du Trésor au profit d'obligations à échéances plus longues.

**10. L'AVD intègre le plan des autorités d'apurer en totalité les arriérés sur le service de la dette accumulés à la suite des sanctions en 2024.** L'AVD comprend les arriérés sur le service de la dette extérieure et intérieure accumulés à la fin de décembre 2023 et qui étaient respectivement estimés à 395,2 milliards de FCFA (3,9 % du PIB) et à 70,5 milliards de FCFA (0,7 % du PIB). Avec la mise en œuvre en cours du plan d'apurement des arriérés, les arriérés intérieurs et extérieurs se situaient le 15 mai 2024 à 108,4 milliards de FCFA (0,9 % du PIB) et à 64,5 milliards de FCFA (0,6 % du PIB) (tableau 3 du texte). Les autorités ont élaboré et commencé à mettre en œuvre un plan d'apurement des arriérés qui éliminera tous les arriérés sur le service de la dette d'ici fin 2024, ce que l'AVD intègre entièrement.

**Tableau 3 du texte. Niger : montant total des arriérés extérieurs par créancier  
(En milliards de FCFA, au 15 mai 2024)<sup>1</sup>**

Créanciers	2023			2024		
	Capital	Intérêts	Total	Capital	Intérêts	Total
Dette multilatérale <sup>2</sup>	30,3	14,2	44,5	14,7	7,0	21,7
Bilatérale	16,1	2,4	18,5	23,5	4,4	27,8
<i>Club de Paris</i>	5,0	0,8	5,8	6,5	2,2	8,7
<i>Pays non membres du Club de Paris</i>	11,1	1,6	12,7	17,0	2,2	19,2
Commerciale	4,7	2,8	7,6	9,4	5,6	15,0
Total	51,1	19,4	70,5	47,6	17,0	64,5

Sources : autorités nigériennes ; calculs des services du FMI.

<sup>1</sup> Estimations des autorités au 15 mai 2024.

<sup>2</sup> Le total des arriérés envers la BM (estimé à 27,2 milliards de FCFA soit 0,2 % du PIB) a été apuré fin avril 2024.

**11. L'AVD inclut les décaissements liés à l'accord au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) avec un calendrier rééchelonné par rapport à celui établi au moment de l'approbation du programme.** Les sommes versées au titre de la FRD devraient être décaissées en tranches conditionnellement à l'achèvement de chaque mesure de la réforme. Les ressources de la FRD serviraient de solution de remplacement rentable au financement intérieur, ce qui augmenterait d'autant la marge budgétaire. En tant que pays du groupe A, le Niger continue de bénéficier du plafonnement des taux d'intérêt à 2,25 %<sup>8</sup>. Les décaissements au titre de la FRD ont été rééchelonnés afin de correspondre à ceux de la FEC.

**12. La boîte à outils de l'AVD pour évaluer le réalisme des prévisions macroéconomiques ne produit pas de signaux d'alerte au vu de l'expérience historique et des comparaisons avec les pairs.**

- a. **Déterminants de la dynamique de la dette** (graphique 3). Une partie importante de la dette publique totale s'est accumulée au cours de la période entre 2019 et 2023 en raison des déficits budgétaires primaires. L'accumulation d'arriérés en 2023 a rehaussé la dette publique à son plus haut niveau (56,6 % du PIB). De 2024 à 2028, la contribution de la croissance du PIB à la dynamique de la dette devrait selon les projections dépasser la

<sup>8</sup> Le plafond de taux d'intérêt a été approuvé par le conseil d'administration par défaut d'opposition le 18 mai 2023 : « Fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité — Mise en place du plafond de taux d'intérêt (SM/23/120) ».

contribution défavorable du déficit primaire, ce qui accentuera la tendance à la baisse du ratio dette publique/ au PIB devant atteindre 42,9 en 2044. La dette publique extérieure a atteint 33,5 % du PIB en 2021 et on estime qu'elle baisserait à 22,7 % du PIB en 2044.

Comparativement à l'AVD antérieure, la trajectoire haussière de la croissance du PIB a été interrompue par la prise du pouvoir par l'armée et par les sanctions qui ont suivi, dynamique qui a été assortie d'une accumulation d'arriérés et d'une augmentation des coûts du financement. Tous ces facteurs ont contribué à une augmentation significative de la dette publique. Inversement, la dette extérieure CGE devrait selon les projections être à la baisse en raison du recours moins important au financement extérieur et de la suspension de l'aide financière d'un certain nombre de partenaires au développement traditionnels

- b. **Réalisme de l'ajustement budgétaire envisagé** (graphique 4). L'ajustement budgétaire du solde primaire projeté sur trois ans (3 points de pourcentage du PIB) se situe dans le quartile supérieur de la distribution des ajustements historiques du déficit primaire pour un échantillon de pays à faible revenu. L'ajustement prévu est justifié par des augmentations de recettes suscitées par la relance de l'économie, la levée des sanctions et le début des exportations de pétrole brut. Du côté des dépenses, l'attribution des ressources sera guidée par les nouvelles priorités mettant l'accent sur la sécurité et les dépenses sociales (notamment, en santé, en éducation, en sécurité alimentaire et pour les filets de sécurité sociale).
- c. **Cohérence entre l'ajustement budgétaire et la croissance** (graphique 4). Le faible taux de croissance observé en 2023 est surtout imputable à l'instabilité politique et aux sanctions, et devrait être considéré comme une valeur extrême. La trajectoire prévue de la croissance de 2024 à 2025 serait imputable au démarrage des exportations de pétrole et de ses retombées sur l'ensemble de l'économie (notamment dans le secteur du transport), ainsi que de l'augmentation de la production du secteur agricole et de la mise en œuvre de projets d'irrigation, et finalement, du redressement de l'économie attribuable à la levée des sanctions. Par conséquent, l'effet de la consolidation budgétaire sur la croissance sera vraisemblablement limité.
- d. **Cohérence entre l'investissement public et la croissance** (graphique 4). L'outil montre une baisse de la partie du PIB représentée par les investissements publics et privés comparativement à l'AVD précédente. Ce changement reflète la diminution des dépenses en immobilisation projetées découlant du resserrement des conditions financières.

## CLASSEMENT DU PAYS ET DÉTERMINATION DES SCÉNARIOS DES TESTS DE RÉSISTANCE

**13. La capacité d'endettement du Niger reste jugée « moyenne ».** La méthodologie repose sur un indicateur composite (IC) combinant le score à l'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN), les conditions extérieures représentées par la croissance mondiale et des facteurs propres au pays. Sur la base des données de l'édition d'avril 2024 des Perspectives de l'économie mondiale, les calculs produisent une valeur de l'IC de 2,87, grâce aux contributions positives du score EPIN (46 %) mais aussi des réserves internationales (56 %) et des taux de croissance réels nationaux et mondiaux (respectivement 6 % et 14 %) (tableau 4 du texte). Ce score se situe dans la fourchette correspondant à une capacité d'endettement moyenne, à savoir  $2,69 < IC \leq 3,05$ .

**Tableau 4 du texte. Niger : indicateur composite et seuils**

Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composantes du score de l'IC (A*B) = (C)	Contribution des composantes
Évaluation de la politique et des institutions nationales	0,385	3,426	1,32	46%
Taux de croissance réel (en %)	2,719	5,861	0,16	6%
Couverture des importations par les réserves (en %)	4,052	39,392	1,60	56%
Couverture des importations par les réserves <sup>2</sup> (en %)	-3,990	15,517	-0,62	-22%
Envois de fonds (en %)	2,022	0,912	0,02	1%
Croissance économique mondiale (en %)	13,520	2,909	0,39	14%
<b>Score de l'IC</b>			<b>2,87</b>	<b>100%</b>
<b>Notation de l'IC</b>			<b>Moyenne</b>	

### Capacité d'endettement Moyenne

Évaluations	Classification sur la base de l'édition actuelle	Classification sur la base de l'édition précédente	Classification sur la base des deux éditions précédentes
Moyenne	Moyenne 2,865	Moyenne 2,881	Moyenne 2,875

APPLICABLE	
<b>Seuils de la charge de la dette EXTÉRIEURE</b>	
VA de la dette en % :	
Exportations PIB	180
Service de la dette en % des :	
Exportations	40
Recettes	15
	18

APPLICABLE	
<b>Repère de la dette publique TOTALE</b>	
VA de la dette publique totale en pourcentage du PIB	55

Source : calculs des services du FMI.

Note : La valeur limite de l'indicateur composite pour une capacité d'endettement moyenne est de  $2,69 < IC \leq 3,05$ .

#### 14. Outre les six tests de résistance normalisés, deux tests de résistance adaptés sont effectués :

- Le premier test de résistance adapté associe les passifs conditionnels d'un choc de dette ponctuel (équivalent à 8 % du PIB) pour rendre compte d'un scénario reflétant à la fois les passifs conditionnels des entreprises publiques (égaux à 3 % du PIB) et un besoin de recapitalisation des banques (égal au niveau standard indiqué de 5 % du PIB).
- Le second test de résistance adapté est un choc sur les cours des produits de base<sup>9</sup>. Le scénario rend compte de l'effet d'une brusque baisse d'un écart-type des prix des produits de base exportés par le pays.

## ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

**15. Selon les projections, la dette extérieure chutera brusquement en 2024 puis continuera de diminuer graduellement, la dette publique et la dette privée reculant toutes deux à moyen terme (tableau 1).** Selon le scénario de référence, le ratio dette extérieure CGE/PIB devrait enregistrer une forte baisse et passer de 32,5 % en 2023 à 28,7 % en 2024. Cette baisse est attribuable aux sanctions qui ont empêché le Niger d'emprunter sur les marchés étrangers au premier trimestre de 2024 et à une pénurie continue de financement, ainsi qu'au rebond de la croissance du PIB. Simultanément, il est tenu pour acquis que tous les arriérés extérieurs auront été apurés en 2024. Nous prévoyons qu'une croissance plus forte et un ajustement budgétaire favoriseraient la tendance à la baisse du ratio dette extérieure CGE/PIB jusqu'à 22,7 % en 2044. La dette extérieure totale diminuerait graduellement pour atteindre 32,5 % du PIB en 2044. Le déficit courant hors intérêts reste le principal déterminant de cette dynamique. Le déficit de la balance des biens et services diminuera grâce aux exportations de pétrole via le nouvel oléoduc. Après prise en compte du déficit courant hors intérêts, des investissements directs étrangers nets et de la dynamique de la dette intérieure, les moteurs restants de la dynamique de la dette extérieure, tels que les autres composantes du compte de capital, l'accumulation de réserves, les ajustements de valeur, ainsi que les variations des prix et des taux de change, sont inclus dans le résidu.

**16. Le risque de surendettement extérieur est jugé modéré. Le risque de liquidité est en revanche appréciable (graphique 1).** La valeur actuelle (VA) du ratio dette/PIB et la VA du ratio dette/exportations devraient légèrement augmenter au cours de la période visée par les projections, tout en demeurant nettement inférieures aux seuils. Selon les prévisions, le ratio service de la dette/exportations diminuera avec le renforcement des exportations, surtout dans le contexte de l'augmentation prévue des exportations pétrolières. Toutefois, le ratio service de la dette/recettes devrait demeurer élevé en 2024 et dépasser le plafond établi. Cette situation est attribuée à la crise politique, aux problèmes de sécurité persistants, à la quantité importante d'arriérés à apurer et à l'effet décalé des réformes sur la mobilisation

<sup>9</sup> Selon le cadre de viabilité de la dette, ce test de résistance est appliqué aux pays dont les exportations de produits de base représentent au moins 50 % de leurs exportations totales de biens et de services au cours des trois dernières années. Les produits de base représentaient 75,0 % des exportations de biens et de services du Niger durant la période 2021–23.

des recettes intérieures. Le ratio service de la dette/recettes redescendra sous le plafond à partir de 2025, ce qui explique que le dépassement n'est pas pris en compte dans l'analyse, vu sa nature « ponctuelle et éphémère ». À moyen et à long terme, les recettes pétrolières et les efforts continus de mobilisation des recettes intérieures devraient favoriser une diminution constante du ratio service de la dette/ aux recettes. Toutefois, on constate une augmentation significative du risque de liquidité imputable à la suspension par les partenaires au développement traditionnels de leur financement, et plus particulièrement du financement provenant d'Union européenne. Malgré ces difficultés, le Niger a retrouvé son accès aux réserves extérieures communes de l'UEMOA après la levée des sanctions.

**17. Les tests de résistance indiquent que trois indicateurs dépasseront les seuils en cas de chocs des exportations ou de dépréciation ponctuelle (graphique 1).** Deux indicateurs liés aux exportations (le ratio VA de la dette extérieure CGE/exportations et le ratio service de la dette/exportations) dépassent leurs seuils dans un scénario de choc des exportations, ce qui reflète une base d'exportations relativement modeste par rapport au financement extérieur. Le ratio service de la dette/recettes dépassera le seuil en 2024–25 en raison d'un choc de dépréciation ponctuelle. Conformément à la Note d'orientation relative à l'AVD des pays à faible revenu, les scénarios des tests de résistance sont formulés en soustrayant l'écart-type de la valeur la plus basse entre la moyenne historique et la projection du scénario de référence. Ce scénario met en garde contre l'optimisme excessif qui pourrait découler de la décision de se fier uniquement à la croissance élevée prévue des exportations dans le scénario de référence, particulièrement si elle est attribuable aux exportations de pétrole brut.

**18. L'évaluation de la granularité laisse croire que la marge d'absorption des chocs est limitée (graphique 5).** Après l'exclusion des dépassements éphémères, le ratio service de la dette/recettes demeure encore dans les catégories de « marge de manœuvre limitée » d'absorption en 2025, mais la situation s'améliore à moyen terme. Ce résultat devrait être interprété avec prudence, parce qu'à court terme, la décision de certains partenaires de suspendre leurs prêts pourrait causer une augmentation significative du risque de liquidité et avoir des conséquences négatives sur l'économie. De surcroît, le Niger pourrait être contraint de se tourner vers du financement de sources moins concessionnelles, ce qui augmentera les vulnérabilités de la dette à moyen terme.

## ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

**19. Selon les projections, la dette du secteur public diminuera progressivement à moyen et long terme (tableau 2).** Selon les projections, l'économie se redressera rapidement en 2024 après la levée des sanctions. De plus, l'augmentation des recettes pétrolières qui suivra le début des exportations de pétrole favorisera un allègement de la dette du secteur public. À moyen et long terme, l'augmentation des recettes intérieures, les gains d'efficacité des dépenses et une meilleure maîtrise des dépenses, couplés à la diversification des exportations favorisée par l'expansion du secteur privé, devraient contribuer à stabiliser le déficit primaire. Une orientation progressive vers une moindre concessionnalité et des échéances plus éloignées à moyen et long terme alourdirait légèrement la charge d'intérêts, mais l'allongement des

échéances réduirait les risques de refinancement. Tous ces facteurs contribueraient à ramener la dette du secteur public à 42,9 % du PIB d'ici 2044<sup>10</sup>.

**20. Le ratio VA de la dette publique/PIB reste inférieur au repère dans le scénario de référence et dans les scénarios des tests de résistance (graphique 2).** Le ratio VA de la dette publique/PIB est nettement inférieur au repère de 55 % du PIB en 2023 et, selon les projections, diminuera progressivement au cours de la période du scénario de référence. Un choc des prix des produits de base constituerait le scénario des tests de résistance le plus extrême. Toutefois, le ratio dette publique/PIB demeurera malgré tout sous le seuil même si ce scénario de test de résistance extrême devait se concrétiser.

## NOTATION DU RISQUE ET VULNÉRABILITÉ

**21. Le risque de surendettement extérieur et global du Niger est jugé « modéré », et la dette est considérée comme viable.** Le risque modéré de surendettement découle du fait qu'aucun indicateur de la dette extérieure ou publique CGE ne franchit son seuil dans le scénario de référence (à l'exception d'un dépassement, pendant une seule année, du ratio service de la dette extérieure/recettes). La dette demeure viable car : i) la plupart des indicateurs de la dette restent sur des trajectoires descendantes stables et la viabilité globale de la dette publique demeure solide ; ii) même si la croissance économique a été touchée négativement par l'instabilité politique et les sanctions de la CEDEAO en 2023, un rebond important est prévu en 2024 en raison de la levée des sanctions et du début des exportations de pétrole brut, ce qui accentuera la croissance à moyen et à long terme ; iii) le Niger a de nouveau accès aux réserves extérieures communes de l'UEMOA depuis la levée des sanctions, ce qui pourrait dissocier sa capacité d'assurer le service de sa dette extérieure des exportations nationales et maintenir à un niveau inférieur les risques de liquidité. Conformément à la politique du FMI en matière de plafonds d'endettement, un plafond d'endettement applicable aux nouveaux emprunts extérieurs CGE est intégré à la conditionnalité du programme et est calibré de manière à constituer un amortisseur approprié pour éviter une dégradation du risque de surendettement. Le niveau des arriérés sur la dette extérieure (0,4 % du PIB) est inférieur à 1 % du PIB, ce qui représente un cas de minimis et ne grève donc pas l'évaluation du risque.

**22. Une attention spéciale devrait être accordée à l'évolution des risques, car leur concrétisation pourrait influencer sur la viabilité de la dette.** La dégradation de la situation sécuritaire pourrait aussi nuire à l'activité économique. De plus, la marge budgétaire pourrait être compromise s'il y avait un durcissement mondial et régional des conditions de financement. L'aide des donateurs pourrait rester modeste provoquer des retards dans les dépenses d'investissement, y compris dans les projets d'investissement structurants. La persistance des tensions politiques avec le Bénin pourrait nuire à la production de pétrole brut et aux exportations transitant par le port de Sèmè (Bénin), ce qui minerait les résultats économiques escomptés. Les risques extérieurs englobent la volatilité des prix des produits de base et les effets d'une

<sup>10</sup> Le Niger a obtenu de CNPC-NP Niger, une société résidente qui est aussi une filiale de la China National Petroleum Corporation (CNPC) un nouveau prêt équivalant à 400 millions de dollars. Libellé en FCFA, ce prêt est assorti d'une échéance de 12 mois (qui peut être prolongée à 16 mois) et d'un taux d'intérêt de 7 %. Le remboursement du prêt est lié au produit des exportations pétrolières, CNPC-NP retenant 80 % de la part prévue du Niger (25,36 % du total des exportations pétrolières acheminées par l'oléoduc). Cet emprunt est comptabilisé dans la dette intérieure dans l'AVD.

éventuelle escalade des conflits régionaux (par exemple, Gaza Israël). La concrétisation des risques susmentionnés est susceptible d'avoir un effet négatif sur la viabilité de la dette du Niger en réduisant les exportations et donc les recettes, ce qui augmenterait un peu plus les coûts de financement. De plus, la dépendance accrue au financement intérieur plus onéreux provoquée par la pénurie continue de financement extérieur pose un risque significatif de reconduction des crédits à court et à moyen terme. Toutefois, ces risques ne modifient pas l'évaluation que font les services du FMI sur la viabilité de la dette, étant donné le contexte en cours de reprise économique et la reprise du financement venant de différentes sources. Ces risques peuvent être atténués par la mise en œuvre des politiques appropriées incluses à nos recommandations ci-dessous.

**23. Le Niger continue par ailleurs de souffrir de sa vulnérabilité au changement climatique et aux catastrophes naturelles, ce qui mettra une pression additionnelle sur la viabilité de sa dette.**

Considérant la nature à long terme des risques liés au climat, plusieurs des conclusions formulées dans le scénario alternatif (prenant en compte l'impact du changement climatique) de l'AVD demeurent applicables (rapport du FMI 23/254). Le scénario inclut une croissance plus faible du PIB essentiellement imputable à une baisse de la production agricole par rapport au scénario de référence, ce qui a un effet négatif sur les recettes d'exportation et sur les recettes publiques. Ce scénario prend également en compte la hausse des dépenses publiques inhérentes aux projets d'investissement relatives aux mesures d'adaptation. Le déficit budgétaire est également plus important que celui du scénario de référence tandis que les effets positifs de ces politiques ne se matérialiseront qu'au cours des années ultérieures et que les répercussions négatives du changement climatique ne pourront être que partiellement atténuées. Le creusement du déficit budgétaire qui en découle se soldera par une accumulation de dette extérieure et intérieure, d'où une hausse des indicateurs d'endettement, qui resteront cependant en deçà de leurs seuils respectifs.

**24. Les autorités doivent mener une politique d'endettement prudente tenant compte des vulnérabilités accrues.** Le retrait en cours de certains créanciers traditionnels crée un risque en ce qui concerne le financement de la dette. Les données récentes indiquent que les pays de l'AES doivent composer avec une prime plus élevée pour accéder aux marchés financiers régionaux. Les autorités devraient revoir les perspectives de financement par les pays donateurs et concevoir des stratégies pour que le pays ait de nouveau accès aux financements concessionnels et à des dons. De plus, il est essentiel de mettre en œuvre intégralement la stratégie d'apurement des arriérés. L'apurement des arriérés sur le service de la dette extérieure et intérieure accumulés est en effet vital à la stabilité budgétaire, au rétablissement de la confiance de la population et à une reprise économique soutenue.

**25. Des efforts continus devraient être déployés pour ancrer des politiques macroéconomiques saines, mettre en œuvre les réformes économiques et améliorer les pratiques de gestion de la dette et ce faisant, renforcer la viabilité de la dette dans un contexte d'incertitude économique croissante.**

- **Mobilisation des recettes intérieures** par une bonification de leur administration, la réduction des exonérations fiscales et l'élargissement de l'assiette fiscale. Dans un souci d'assainissement des finances publiques, les nouvelles recettes pétrolières attendues dans les prochaines années, ne devraient être dépensées que dans un cadre juridique et

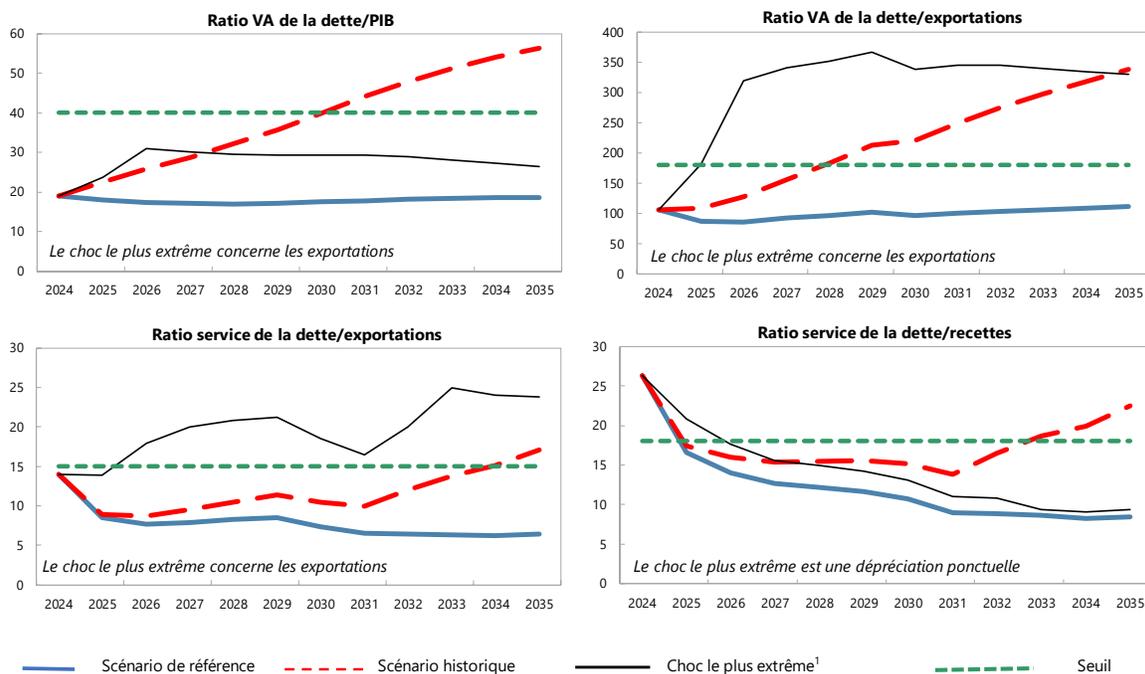
budgétaire bien donne. Dans ce cadre, une stratégie de gestion des recettes pétrolières pourrait être utile à cet égard.

- **Risques budgétaires et qualité des dépenses.** Une évaluation satisfaisante des projets et le respect attentif des bonnes pratiques de gouvernance devraient être appliqués au moment d'exécuter les investissements d'infrastructures. L'efficacité des dépenses publiques devrait être accrue dans un contexte de ressources limitées.
- **Diversification de l'économie.** Des politiques horizontales favorisant la diversification, dont le développement du secteur privé local, la lutte contre l'économie informelle et l'accumulation de capital humain par l'éducation, sont cruciales.
- **Financement.** L'accès à nouveau au financement et la découverte de nouvelles sources de financement sont essentiels. Toutefois, étant donné les taux d'intérêt élevés sur le marché régional, le Niger devrait éviter de trop recourir à des emprunts onéreux intérieurs pour financer son budget. Le financement extérieur sous la forme de prêts concessionnels et semi-concessionnels et de dons devrait continuer d'être priorisé. Afin d'éviter les pénuries de liquidité et de contenir les coûts de financement connexes, les volumes globaux de titres de créances à émettre devraient être conformes au plan d'emprunt annuel et trimestriel. Leur intégration au plan de trésorerie serait essentielle.

## VUES DES AUTORITÉS

**26. Les autorités souscrivent dans une large mesure à l'évaluation que font les services du FMI du risque global et du risque de surendettement extérieur, mais remettent en cause certaines des hypothèses sous-jacentes à l'exercice de préparation de l'AVD.** Elles ont réitéré leur engagement à appliquer des politiques budgétaires prudentes afin d'assurer la viabilité de la dette. Les autorités nigériennes ont souligné que puisqu'elles ont déjà commencé à rembourser les arriérés sur le service de la dette, les problèmes de liquidité dans le secteur financier ont été atténués et que par conséquent, elles considèrent inutile le choc additionnel de 1 % du PIB au titre des passifs conditionnels. Les autorités estiment aussi que les hypothèses sur les taux d'intérêt élevés sur les dettes locales sur le marché de l'UEMOA sont exagérément prudentes, même si elles conviennent que ces hypothèses correspondent globalement aux coûts de financement récemment observés. Elles ont aussi proposé de maintenir les projections de croissance du PIB réel à long terme à 6 % plutôt que de les réviser à la baisse à 5,5 %.

**Graphique 1. Niger : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans différents scénarios, 2024–35**



Adaptation des paramètres par défaut		
	Taille	Interactions
<b>Tests sur mesure</b>		
Ensemble des passifs conditionnels	Oui	
Catastrophes naturelles	s.o.	s.o.
Prix des produits de base 2/	Non	Non
Financement de marché	s.o.	s.o.

Note : « Oui » indique tout changement apporté à la valeur ou aux interactions des paramètres par défaut des tests de résistance. « s.o. » signifie que le test de résistance est sans objet.

Hypothèses d'emprunt pour les test de résistance*		
	Défaut de paiement	Paramètres personnalisés
<b>Part de la dette marginale</b>		
Dette extérieure CGE à MLT	100 %	
<b>Modalités de la dette marginale</b>		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	1,4 %	1,4 %
Taux d'actualisation, dollars	5,0 %	5,0 %
Échéance moyenne (y compris différé d'amortissement)	29	21
Période de grâce moyenne	6	6

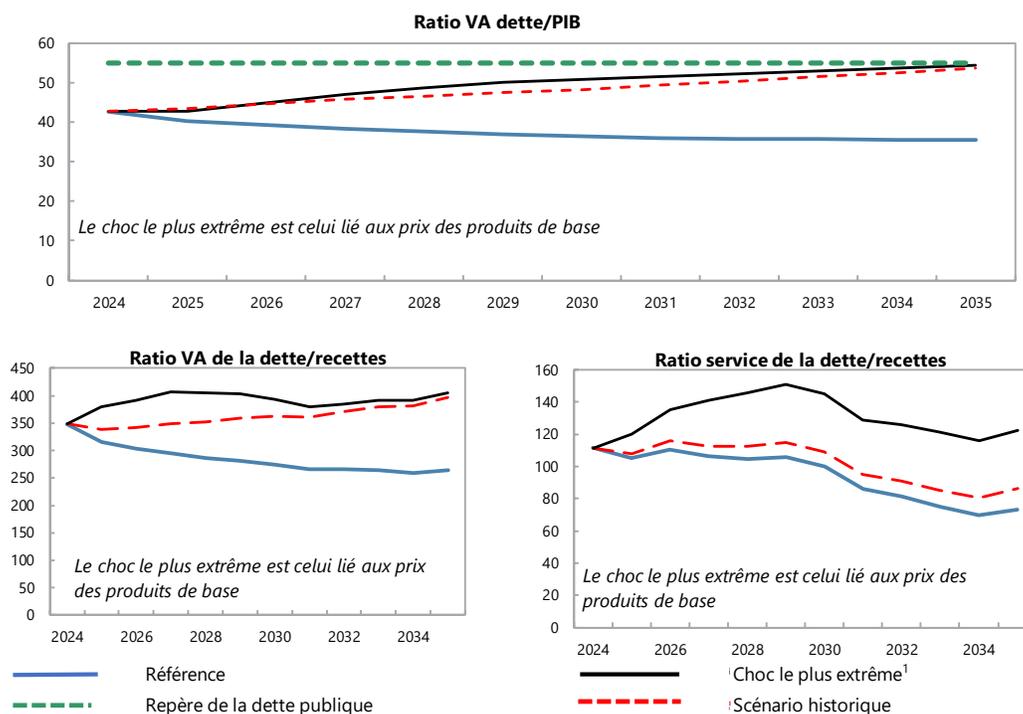
\* Note : On suppose que l'ensemble des nouveaux besoins de financement occasionnés par les chocs simulés dans les tests de résistance sont couverts par la dette extérieure CGE à moyen et long terme dans l'AVD extérieure. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2034 ou avant. Les tests de résistance avec des dépassements ponctuels sont également présentés le cas échéant, mais ces dépassements ne sont pas pris en compte comme signaux mécaniques. Si un test de résistance avec un dépassement ponctuel constitue le choc le plus extrême, même sans tenir compte de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) est présenté.

<sup>2</sup> L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance relatif au choc sur les cours des produits de base se fonde sur les perspectives des prix des produits de base établies par le département des études du FMI.

Graphique 2. Niger : indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2024–35

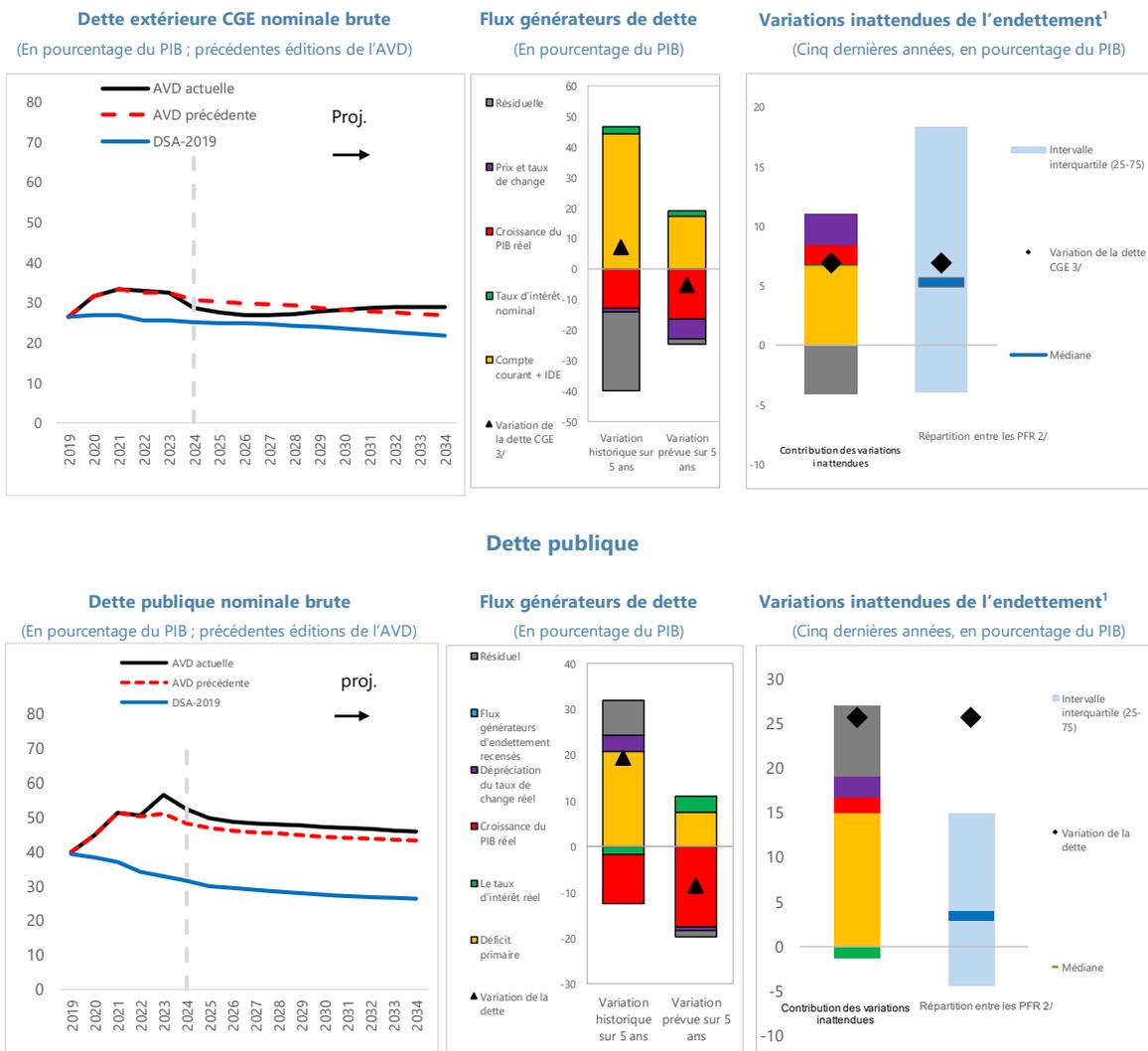


Hypothèses d'emprunt pour les tests de résistance*	Par défaut	Paramètres personnalisés
<b>Part de la dette marginale</b>		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	23 %	23 %
Dette intérieure à moyen et long terme	28 %	28 %
Dette intérieure à court terme	49 %	49 %
<b>Modalités de la dette marginale</b>		
<b>Dette extérieure à MLT</b>		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	1,4 %	1,4 %
Échéance moyenne (y compris différé d'amortissement)	29	29
Différé d'amortissement moyen	6	6
<b>Dette intérieure à moyen et long terme</b>		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	4,8 %	4,8 %
Échéance moyenne (y compris différé d'amortissement)	3	3
Différé d'amortissement moyen	2	2
<b>Dette intérieure à court terme</b>		
Taux d'intérêt réel moyen	4 %	4,0 %

\* Note : Dans ce modèle, le financement intérieur couvre les besoins de financement supplémentaires résultant des chocs dans les tests de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

<sup>1</sup> Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2034 ou avant. Le test de résistance avec un dépassement ponctuel est également présenté le cas échéant, mais ce dépassement n'est pas pris en compte comme signal mécanique. Si un test de résistance avec un dépassement ponctuel constitue le choc le plus extrême, même sans tenir compte de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) est présenté.

**Graphique 3. Niger : facteurs déterminants de la dynamique de la dette**  
**Scénario de référence**



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

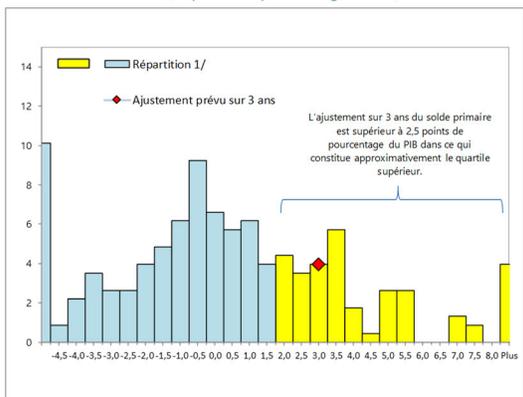
<sup>1</sup> Différence entre les contributions prévues et effectives aux ratios d'endettement.

<sup>2</sup> Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVD ont été établies.

<sup>3</sup> Compte tenu du niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait s'expliquer en grande partie par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

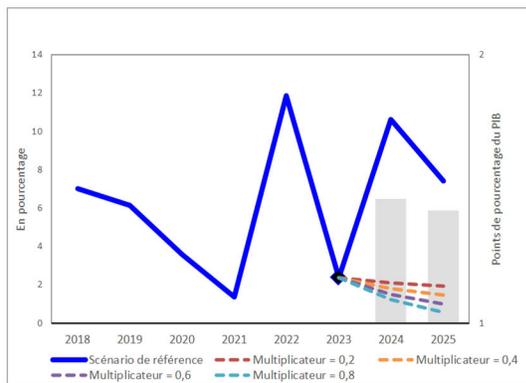
### Graphique 4. Niger : outils de réalisme

**Ajustement sur 3 ans du solde primaire**  
(En points de pourcentage du PIB)



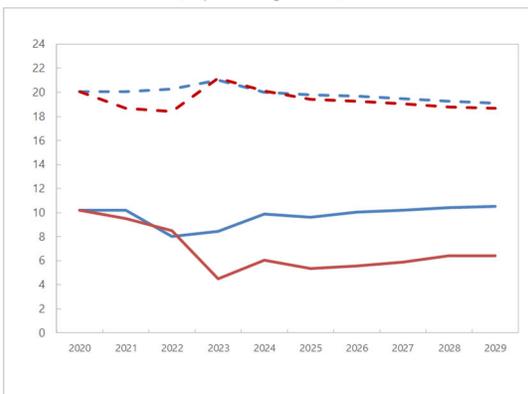
<sup>1</sup> Les données couvrent les programmes appuyés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement sur trois ans pour le lancement du programme est indiquée en abscisse et le pourcentage de l'échantillon en ordonnée.

**Rééquilibrage budgétaire et trajectoires de croissance possibles<sup>1</sup>**



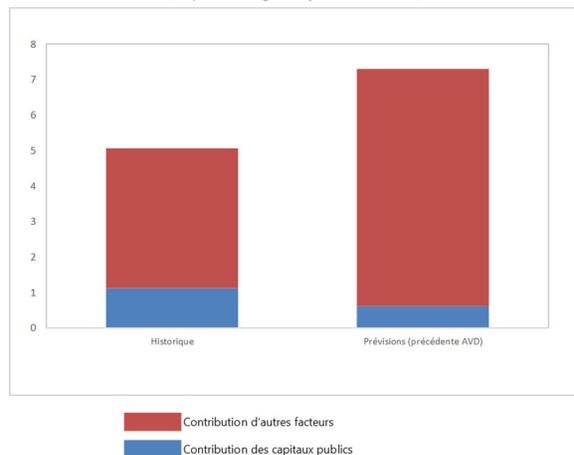
<sup>1</sup> Les barres du graphique illustrent l'ajustement budgétaire annuel projeté (échelle de droite) et les lignes, les trajectoires de croissance possibles du PIB réel avec différents multiplicateurs budgétaires (échelle de gauche).

**Taux d'investissement public et privé**  
(En pourcentage du PIB)



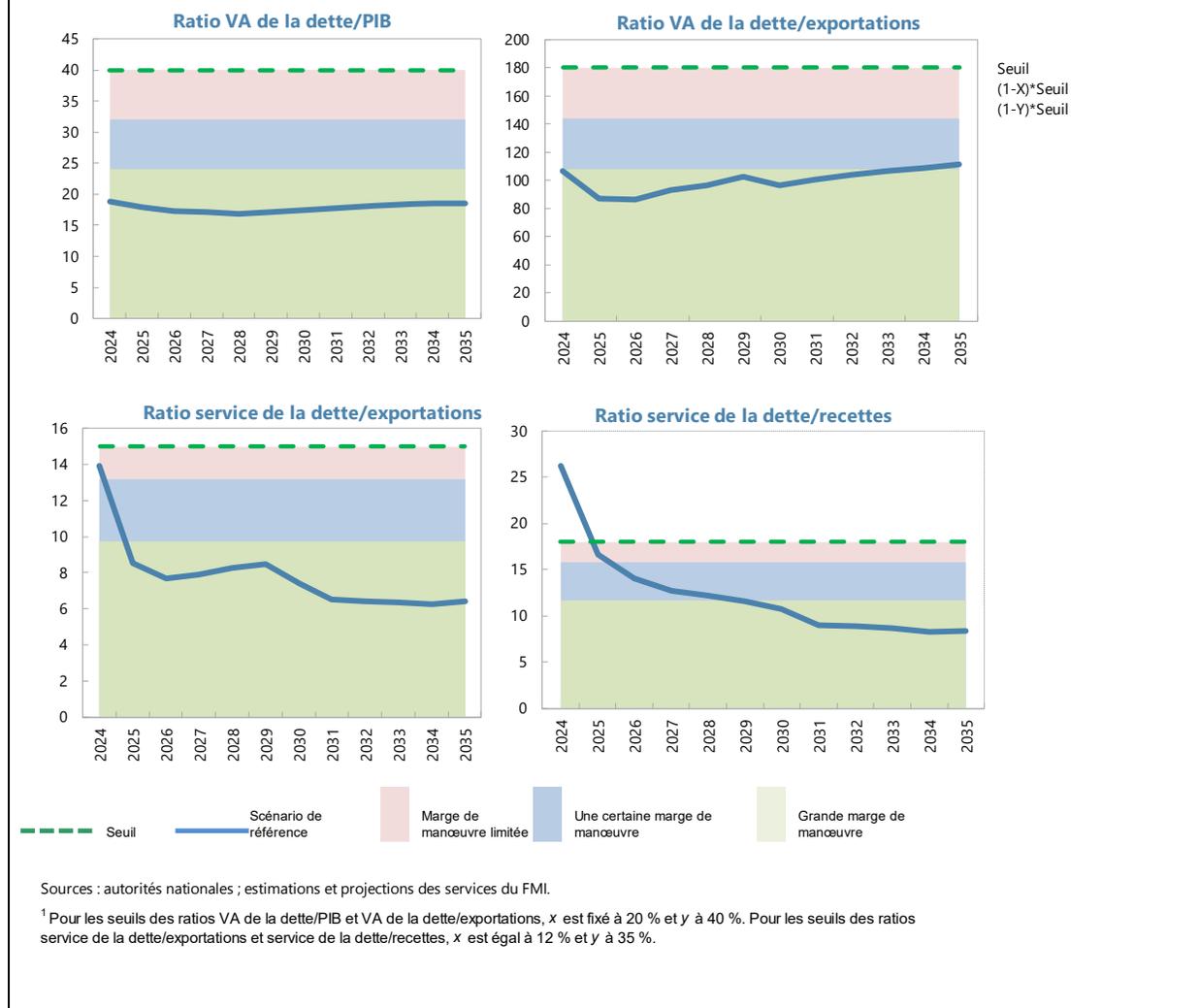
Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

**Contribution à la croissance du PIB réel**  
(En pourcentage, moyenne sur 5 ans)



Contribution d'autres facteurs  
Contribution des capitaux publics

**Graphique 5. Niger : critères de la catégorie de risque modéré, 2024–35<sup>1</sup>**



**Tableau 1. Niger : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2021–44**  
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

Tableau 1. Niger : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2021-2044  
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Valeurs observées			Projections											Moyenne <sup>3</sup>		
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2044	Historique	Projections
<b>Dette extérieure (nominale)<sup>1</sup></b>	56,7	56,9	56,2	50,1	47,4	45,7	44,7	44,3	44,1	43,9	43,7	43,3	42,8	42,2	32,5	49,6	44,8
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	33,5	33,0	32,5	28,7	27,6	27,0	26,9	27,3	27,9	28,3	28,7	28,9	29,0	28,9	22,7	27,3	28,1
Variation de la dette extérieure	4,5	0,1	-0,7	-6,1	-2,7	-1,7	-1,0	-0,4	-0,2	-0,2	-0,2	-0,4	-0,5	-0,6	-0,8	6,5	0,7
<b>Flux générateurs d'endettement net recensés</b>	6,2	8,0	4,3	-0,6	-0,3	1,0	1,9	0,9	1,5	0,5	0,4	0,7	1,0	1,3	4,0	6,5	0,7
<b>Déficit courant hors intérêts</b>	13,4	15,7	13,9	6,1	3,7	4,5	5,1	4,1	4,7	3,6	3,5	3,8	4,0	4,3	6,4	12,9	4,3
Déficit de la balance des biens et services	16,9	18,3	15,8	7,5	4,3	4,7	5,0	3,8	4,2	3,1	2,9	3,2	3,3	3,5	5,2	15,5	4,1
Exportations	15,5	12,0	11,9	17,7	20,6	20,1	18,4	17,5	16,7	18,0	17,7	17,4	17,2	17,0	14,0		
Importations	32,4	30,3	27,7	25,2	25,0	24,9	23,4	21,3	20,9	21,1	20,7	20,6	20,5	20,5	19,3		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-4,5	-3,5	-2,7	-2,5	-2,1	-1,8	-1,7	-1,6	-1,6	-1,5	-1,4	-1,3	-1,3	-1,2	-0,8		
<i>dont : officiels</i>	-2,4	-1,4	-1,0	-0,6	-0,5	-0,5	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,4	-0,3	-0,2		
Autres flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	1,1	0,9	0,8	1,1	1,5	1,6	1,8	1,9	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0	1,1	1,8
<b>IDE nets (négatifs = entrées)</b>	-3,7	-6,2	-5,5	-1,9	-1,1	-1,2	-0,9	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-1,0	-4,4	-1,1
<b>Dynamique endogène de la dette<sup>2</sup></b>	-3,5	-1,5	-4,1	-4,8	-3,0	-2,3	-2,4	-2,2	-2,2	-2,1	-2,1	-2,1	-2,0	-2,0	-1,4		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0,5	0,5	0,5	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3		
Contribution de la croissance du PIB réel	-0,7	-6,5	-1,2	-5,2	-3,3	-2,7	-2,7	-2,5	-2,5	-2,4	-2,4	-2,4	-2,4	-2,3	-1,7		
Contribution des variations de prix et de taux de change	-3,4	4,5	-3,3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—		
<b>Résiduel<sup>4</sup></b>	-1,7	-7,9	-5,0	-5,5	-2,3	-2,7	-2,9	-1,3	-1,7	-0,7	-0,6	-1,1	-1,5	-1,9	-4,8	-4,6	-2,0
<i>dont : financement exceptionnel<sup>5</sup></i>	0,0	0,0	-0,7	0,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
<b>Indicateurs de viabilité</b>																	
<b>VA de la dette extérieure CGE/PIB</b>	—	—	22,3	18,9	17,9	17,3	17,1	16,9	17,1	17,4	17,8	18,1	18,4	18,5	15,9		
<b>VA de la dette extérieure CGE/exportations</b>	—	—	187,1	106,4	86,7	86,1	92,9	96,5	102,8	96,8	100,7	103,9	106,8	108,9	113,0		
<b>Service de la dette CGE/exportations</b>	9,4	15,7	19,6	14,0	8,5	7,7	7,9	8,3	8,5	7,4	6,5	6,4	6,4	6,3	8,5		
<b>Service de la dette CGE/recettes</b>	13,5	18,7	26,8	26,2	16,6	14,1	12,7	12,2	11,6	10,7	9,0	8,8	8,6	8,3	8,6		
Besoin brut en financement extérieur (milliards de dollars)	1 696,7	1 792,4	1 855,7	1 292,1	952,1	1 141,7	1 450,4	1 234,9	1 513,7	1 262,5	1 266,2	1 474,8	1 665,1	1 887,7	6 266,8		
<b>Principales hypothèses macroéconomiques</b>																	
Croissance du PIB réel (en %)	1,4	11,9	2,4	10,6	7,4	6,1	6,4	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	5,9	5,9	5,5	5,4	6,6
Déflateur du PIB en dollars (variation en %)	7,0	-7,4	6,2	3,7	3,0	2,7	1,8	1,9	2,0	2,0	2,0	2,1	2,1	2,1	2,5	0,0	2,3
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) <sup>6</sup>	1,1	0,9	1,0	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,9	1,0	0,9	0,8
Croissance des exportations de biens et services (dollars, en %)	1,2	-19,8	7,9	70,7	28,8	6,3	-0,9	2,8	2,9	16,8	6,3	6,5	6,6	6,8	5,9	3,9	13,9
Croissance des importations de biens et services (dollars, en %)	7,6	-3,3	-0,6	4,5	9,6	8,4	2,1	-1,9	6,2	9,1	5,8	7,8	7,7	8,0	7,8	5,3	6,1
Éléments des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	—	—	—	45,1	43,6	44,7	44,4	51,1	44,0	41,2	39,9	39,1	38,5	38,0	32,0	—	42,7
Revenues publiques (hors dons, en % du PIB)	10,8	10,1	8,7	9,4	10,6	11,0	11,4	11,9	12,2	12,5	12,8	12,7	12,7	12,9	13,9	11,2	11,8
Flux d'aide (en milliards de dollars) <sup>7</sup>	1 547,7	1 435,0	656,0	948,8	1 017,5	1 102,3	1 153,2	1 179,8	1 206,9	1 190,8	1 208,6	1 234,3	1 256,7	1 293,8	2 212,8		
Financement équivalent don (en % du PIB) <sup>8</sup>	—	—	—	4,1	3,5	3,3	3,0	3,0	2,6	2,3	2,1	2,0	1,9	1,9	1,5	—	2,7
Financement équivalent don (en % du financement extérieur) <sup>9</sup>	—	—	—	72,3	66,9	66,7	63,4	63,6	54,7	51,9	50,8	51,4	51,0	51,8	50,8	—	58,6
PIB nominal (en millions de dollars)	14 923	15 458	16 813,4	19 278,2	21 333,2	23 252,9	25 186,0	27 208,8	29 419,6	31 808,4	34 391,3	37 183,9	40 203,2	43 467,7	94 891,4		
Croissance du PIB nominal en dollars	8,4	3,6	8,8	14,7	10,7	9,0	8,3	8,0	8,1	8,1	8,1	8,1	8,1	8,1	8,1	5,3	9,0
<b>Postes pour mémoire :</b>																	
<b>VA de la dette extérieure<sup>10</sup></b>	—	—	46,0	40,2	37,8	36,1	35,0	34,0	33,4	33,0	32,8	32,5	32,2	31,8	25,7		
En pourcentage des exportations	—	—	386,1	226,8	182,9	179,1	189,8	193,8	200,5	183,4	185,1	186,1	187,0	187,2	183,3		
Ratio service de la dette extérieure totale/exportations	10,7	17,5	21,9	14,3	8,8	7,9	8,1	8,5	8,7	7,5	6,6	6,5	6,5	6,3	8,5		
VA de la dette extérieure CGE (millions de dollars)	—	—	3 749,6	3 639,1	3 819,6	4 029,9	4 306,5	4 601,0	5 040,0	5 543,5	6 132,2	6 739,0	7 379,6	8 038,8	15 060,2		
(VAT - VAT-1)/PIBt-1 (en %)	—	—	—	-0,7	0,9	1,0	1,2	1,2	1,6	1,7	1,9	1,8	1,7	1,6	1,1		
Déficit courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	9,0	15,6	14,6	12,2	6,4	6,2	6,1	4,5	4,9	3,9	3,7	4,2	4,5	4,9	7,2		

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Englobe la dette extérieure des secteurs public et privé.

<sup>2</sup> Égale à  $(r - g - p)(1 + g)/(1 + g + p + g)$  fois le ratio d'endettement de la période précédente, où  $r$  = taux d'intérêt nominal,  $g$  = taux de croissance du PIB réel et  $p$  = taux de croissance du déflateur du PIB en dollars.

<sup>3</sup> Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette), les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend aussi la contribution des variations de prix et du taux de change.

<sup>4</sup> L'allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC est compris dans le financement exceptionnel.

<sup>5</sup> Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

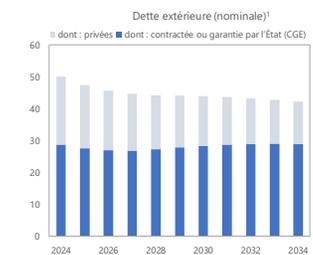
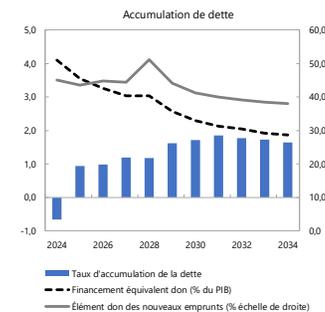
<sup>6</sup> Par définition, dons, prêts concessionnels et allègement de la dette.

<sup>7</sup> Le financement équivalent dons inclut les dons accordés directement à l'État et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur nominale et la VA des nouveaux emprunts).

<sup>8</sup> Suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

<sup>9</sup> Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, tandis que les moyennes des projections portent sur la première année de projection et sur les dix années suivantes.

Définition de la dette extérieure/intérieure	Sur la base de la monnaie
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères ?	Oui



**Tableau 2. Niger : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2021–44**  
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Valeurs observées			Projections							Moyenne <sup>7</sup>		
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2034	2044	Historique	Projections
<b>Dette du secteur public<sup>1</sup></b>	<b>51,3</b>	<b>50,6</b>	<b>56,6</b>	<b>52,5</b>	<b>49,9</b>	<b>48,8</b>	<b>48,2</b>	<b>47,9</b>	<b>47,7</b>	<b>45,9</b>	<b>42,9</b>	<b>40,2</b>	<b>48,0</b>
dont : dette extérieure	33,5	33,0	32,5	28,7	27,6	27,0	26,9	27,3	27,9	28,9	22,7	27,3	28,1
Variation de la dette du secteur public	6,4	-0,7	6,0	-4,1	-2,6	-1,1	-0,6	-0,3	-0,2	-0,4	-0,3		
<b>Flux générateurs d'endettement recensés</b>	<b>6,5</b>	<b>1,4</b>	<b>1,2</b>	<b>-2,9</b>	<b>-2,1</b>	<b>-1,0</b>	<b>-0,7</b>	<b>-0,5</b>	<b>-0,5</b>	<b>-0,4</b>	<b>-0,3</b>	<b>3,0</b>	<b>-0,9</b>
Déficit primaire	5,0	5,5	4,9	2,5	1,1	1,2	1,3	1,4	1,5	1,5	1,3	4,2	1,5
Recettes (dons compris)	18,2	14,8	10,4	12,2	12,8	12,9	13,0	13,1	13,1	13,1	13,7	16,2	13,2
dont : dons	7,3	4,7	1,7	2,8	2,2	1,9	1,6	1,2	0,9	0,9	0,8		
Dépenses primaires (hors intérêts)	23,1	20,3	14,4	14,8	13,9	14,1	14,3	14,6	14,6	14,6	15,2	20,5	14,7
Dynamique automatique de la dette	1,5	-4,1	-2,8	-5,4	-3,2	-2,2	-1,9	-1,9	-1,9	-1,9	-1,6		
Contribution de l'écart taux d'intérêt/croissance	-1,2	-6,9	-1,9	-5,3	-2,9	-2,0	-2,0	-1,9	-1,9	-1,9	-1,5		
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-0,6	-1,5	-0,7	0,1	0,7	0,9	1,0	0,8	0,8	0,7	0,8		
dont : contribution de la croissance du PIB réel	-0,6	-5,4	-1,2	-5,4	-3,6	-2,9	-2,9	-2,7	-2,7	-2,7	-2,3		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	2,8	2,8	-0,9	—	—	—	—	—	—	—	—		
Autres flux générateurs d'endettement recensés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Produit des privatisations (négligeable)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Comptabilisation des passifs conditionnels (par ex., recapitalisation bancaire)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Allègement de la dette (initiative PPTE et autres) <sup>2</sup>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement (veuillez préciser)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
<b>Risque résiduel</b>	<b>-0,1</b>	<b>-2,2</b>	<b>4,7</b>	<b>-1,3</b>	<b>-0,8</b>	<b>-0,2</b>	<b>0,1</b>	<b>0,2</b>	<b>0,2</b>	<b>0,0</b>	<b>-0,1</b>	<b>0,7</b>	<b>-0,2</b>
<b>Indicateurs de viabilité</b>													
<b>Ratio VA de la dette publique/PIB<sup>3</sup></b>	---	---	<b>46,2</b>	<b>42,7</b>	<b>40,2</b>	<b>39,2</b>	<b>38,4</b>	<b>37,5</b>	<b>36,9</b>	<b>35,6</b>	<b>36,1</b>		
<b>Ratio VA de la dette publique/recettes et dons</b>	---	---	<b>443,2</b>	<b>348,7</b>	<b>314,9</b>	<b>302,8</b>	<b>294,6</b>	<b>286,2</b>	<b>282,1</b>	<b>259,9</b>	<b>245,5</b>		
<b>Ratio service de la dette/recettes et dons<sup>4</sup></b>	<b>38,9</b>	<b>50,0</b>	<b>35,4</b>	<b>111,5</b>	<b>105,0</b>	<b>110,7</b>	<b>106,4</b>	<b>104,8</b>	<b>105,9</b>	<b>69,5</b>	<b>57,4</b>		
Besoin brut de financement <sup>5</sup>	10,9	11,8	7,7	16,2	14,5	15,5	15,1	15,2	15,3	11,0	9,7		
<b>Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires</b>													
Croissance du PIB réel (en %)	1,4	11,9	2,4	10,6	7,4	6,1	6,4	6,0	6,0	5,9	5,5	<b>5,4</b>	<b>6,6</b>
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette extérieure (en %)	1,5	1,4	1,4	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,0	1,2	1,5	<b>1,5</b>	<b>1,1</b>
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en %)	2,2	0,7	-0,2	2,0	4,0	4,7	5,2	4,6	4,7	4,6	4,4	<b>3,2</b>	<b>4,4</b>
Dépréciation du taux de change réel (en %, + dénote une dépréciation)	9,2	9,9	-2,8	---	---	---	---	---	---	---	---	<b>3,4</b>	---
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en %)	3,1	4,0	3,5	3,9	3,4	2,9	2,0	2,0	2,0	2,1	2,5	<b>1,8</b>	<b>2,4</b>
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du déflateur du PIB, en %)	9,9	-1,6	-27,4	13,2	1,1	7,8	8,0	7,8	6,0	7,4	5,9	<b>2,9</b>	<b>7,1</b>
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB <sup>6</sup>	-1,4	6,3	-2,0	6,6	3,7	2,2	1,9	1,8	1,7	1,9	1,6	<b>1,0</b>	<b>2,5</b>
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Périmètre de la dette : dette de l'administration centrale, dette de la banque centrale et dette garantie par l'État. La définition de la dette extérieure se fonde sur la monnaie.

<sup>2</sup> L'allègement de la dette au titre du fonds fiduciaire ARC est compris dans le déficit primaire.

<sup>3</sup> Le ratio sous-jacent VA de la dette extérieure/PIB dans l'analyse de viabilité de la dette publique diffère de celui utilisé dans l'analyse de viabilité de la dette extérieure ; cette différence dépend des projections en matière de taux de change.

<sup>4</sup> Le service de la dette est égal, par définition, à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à court, moyen et long terme.

<sup>5</sup> Le besoin de financement brut est égal, par définition, à la somme du déficit primaire, du service de la dette, de l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente, et d'autres flux générateurs ou réducteurs de dette.

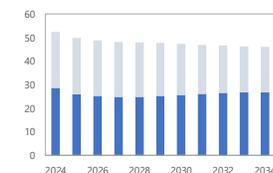
<sup>6</sup> Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-) : excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

<sup>7</sup> Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, tandis que les moyennes des projections portent sur la première année de projection et sur les dix années suivantes.

Definition de la dette extérieure/intérieure	Sur la base de la monnaie
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères ?	Oui

Dette du secteur public<sup>1</sup>

■ Dont : libellée en monnaie nationale  
■ Dont : libellée en devises



**Tableau 3. Niger : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2024–35**

	Projections <sup>1</sup>											
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>												
<b>Scénario de référence</b>	19	18	17	17	17	17	17	18	18	18	18	19
<b>A. Autres scénarios</b>												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2024–44 <sup>2</sup>	19	23	26	29	32	36	40	44	48	51	54	56
<b>B. Tests paramétrés</b>												
B1. Croissance du PIB réel	19	19	20	20	19	20	20	20	21	21	21	21
B2. Solde primaire	19	19	19	19	19	20	20	21	21	21	21	22
B3. Exportations	19	24	31	30	30	29	29	29	29	28	27	26
B4. Autres flux <sup>3</sup>	19	19	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	19	22	19	19	19	19	20	20	21	21	22	22
B6 Combinaison de B1–B5	19	25	25	24	24	24	24	24	24	24	24	24
<b>C. Tests sur mesure</b>												
C1. Passifs conditionnels combinés	19	19	19	19	19	19	20	20	21	21	21	21
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	19	19	19	19	19	19	19	20	20	20	20	19
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Seuil</b>	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
<b>Ratio VA de la dette/exportations</b>												
<b>Scénario de référence</b>	106	87	86	93	97	103	97	101	104	107	109	112
<b>A. Autres scénarios</b>												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2024–44 <sup>2</sup>	106	109	128	156	183	213	221	249	274	297	318	339
<b>B. Tests paramétrés</b>												
B1. Croissance du PIB réel	106	87	86	93	97	103	97	101	104	107	109	112
B2. Solde primaire	106	90	93	103	109	118	112	117	121	124	127	130
B3. Exportations	106	182	319	341	351	367	339	345	345	340	334	331
B4. Autres flux <sup>3</sup>	106	94	101	109	112	119	111	115	117	119	120	121
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	106	87	76	82	86	92	87	91	95	98	101	105
B6 Combinaison de B1–B5	106	155	107	188	194	205	191	197	199	201	201	204
<b>C. Tests sur mesure</b>												
C1. Passifs conditionnels combinés	106	92	94	102	109	117	111	115	119	123	125	128
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	106	96	100	107	111	116	108	111	114	115	117	118
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Seuil</b>	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
<b>Ratio service de la dette/exportations</b>												
<b>Scénario de référence</b>	14	9	8	8	8	8	7	7	6	6	6	6
<b>A. Autres scénarios</b>												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2024–44 <sup>2</sup>	14	9	9	10	11	11	11	10	12	14	15	17
<b>B. Tests paramétrés</b>												
B1. Croissance du PIB réel	14	9	8	8	8	8	7	7	6	6	6	6
B2. Solde primaire	14	9	8	8	9	9	8	7	7	7	7	7
B3. Exportations	14	14	18	20	21	21	19	16	20	25	24	24
B4. Autres flux <sup>3</sup>	14	9	8	8	9	9	8	7	7	8	7	8
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	14	9	8	8	8	8	7	6	6	6	5	6
B6 Combinaison de B1–B5	14	12	13	14	14	15	13	11	14	13	13	13
<b>C. Tests sur mesure</b>												
C1. Passifs conditionnels combinés	14	9	8	8	8	9	8	7	7	7	7	7
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	14	9	8	9	9	9	8	7	7	7	7	7
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Seuil</b>	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
<b>Ratio service de la dette/recettes</b>												
<b>Scénario de référence</b>	26	17	14	13	12	12	11	9	9	9	8	8
<b>A. Autres scénarios</b>												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2024–44 <sup>2</sup>	26	17	16	15	15	16	15	14	17	19	20	23
<b>B. Tests paramétrés</b>												
B1. Croissance du PIB réel	26	18	16	15	14	13	12	10	10	10	9	10
B2. Solde primaire	26	17	14	13	13	12	11	9	9	10	9	10
B3. Exportations	26	17	16	15	15	14	13	11	13	16	15	15
B4. Autres flux <sup>3</sup>	26	17	14	13	13	12	11	9	10	10	10	10
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	26	21	18	16	15	14	13	11	11	9	9	9
B6 Combinaison de B1–B5	26	18	17	15	15	14	13	11	13	12	12	12
<b>C. Tests sur mesure</b>												
C1. Passifs conditionnels combinés	26	17	14	13	13	12	11	9	9	9	9	9
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	26	20	17	15	14	13	12	10	10	10	9	9
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Seuil</b>	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Les valeurs en gras dénotent un dépassement du seuil.

<sup>2</sup> Les variables comprennent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB (en fonction du dollar), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB, et les flux non générateurs d'endettement.

<sup>3</sup> Transferts officiels et privés et IDE inclus.

Tableau 4. Niger : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2024–35

	Projections											
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>												
<b>Scénario de référence</b>	<b>43</b>	<b>40</b>	<b>39</b>	<b>38</b>	<b>38</b>	<b>37</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>	<b>36</b>
<b>A. Autres scénarios</b>												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2018–38 <sup>1</sup>	43	43	45	46	46	47	48	49	50	51	53	54
<b>B. Tests paramétrés</b>												
B1. Croissance du PIB réel	43	44	47	47	47	48	48	49	50	51	51	52
B2. Solde primaire	43	44	47	46	44	43	42	41	41	40	40	39
B3. Exportations	43	45	51	50	49	48	47	46	45	44	43	42
B4. Autres flux <sup>2</sup>	43	42	42	41	40	40	39	39	38	38	37	37
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	43	43	40	38	36	34	33	31	30	29	28	28
B6 Combinaison de B1–B5	43	44	43	42	40	39	39	38	37	37	37	36
<b>C. Tests sur mesure</b>												
C1. Passifs conditionnels combinés	43	47	46	45	43	42	41	41	40	39	39	39
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	43	43	45	47	49	50	51	51	52	53	54	54
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Repère de la dette publique</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>	<b>55</b>
<b>Ratio VA de la dette/recettes</b>												
<b>Scénario de référence</b>	<b>349</b>	<b>315</b>	<b>303</b>	<b>295</b>	<b>286</b>	<b>282</b>	<b>275</b>	<b>266</b>	<b>265</b>	<b>265</b>	<b>260</b>	<b>265</b>
<b>A. Autres scénarios</b>												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2018–38 <sup>1</sup>	349	338	342	348	352	360	362	362	371	380	381	397
<b>B. Tests paramétrés</b>												
B1. Croissance du PIB réel	349	341	354	355	356	361	361	359	365	372	373	386
B2. Solde primaire	349	347	363	350	338	330	318	306	302	299	291	294
B3. Exportations	349	355	396	384	372	365	353	341	335	327	314	314
B4. Autres flux <sup>2</sup>	349	327	326	317	307	303	294	285	283	280	273	277
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	349	342	316	297	277	263	247	231	224	218	209	208
B6 Combinaison de B1–B5	349	342	334	319	307	301	290	279	276	274	268	272
<b>C. Tests sur mesure</b>												
C1. Passifs conditionnels combinés	349	372	354	342	330	322	311	299	296	293	286	289
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	349	380	391	407	405	404	394	379	386	392	391	405
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Ratio service de la dette/recettes</b>												
<b>Scénario de référence</b>	<b>112</b>	<b>105</b>	<b>111</b>	<b>106</b>	<b>105</b>	<b>106</b>	<b>100</b>	<b>86</b>	<b>81</b>	<b>75</b>	<b>70</b>	<b>73</b>
<b>A. Autres scénarios</b>												
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2018–38 <sup>1</sup>	112	108	116	113	112	115	109	95	91	85	81	86
<b>B. Tests paramétrés</b>												
B1. Croissance du PIB réel	112	112	127	127	130	136	133	120	117	113	109	116
B2. Solde primaire	112	105	128	133	127	130	119	101	95	87	81	84
B3. Exportations	112	105	111	108	106	107	101	87	85	81	75	79
B4. Autres flux <sup>2</sup>	112	105	111	107	105	106	100	86	82	76	71	75
B6. Dépréciation nominale ponctuelle de 30 %	112	101	108	102	101	101	96	83	78	72	67	70
B6 Combinaison de B1–B5	112	104	112	122	114	119	111	95	89	82	76	80
<b>C. Tests sur mesure</b>												
C1. Passifs conditionnels combinés	112	105	142	123	128	125	114	99	93	84	78	81
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	112	120	135	141	146	151	145	129	126	121	116	123
C4. Financement de marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Les variables incluent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB et le déficit primaire en pourcentage du PIB.<sup>2</sup> Transferts officiels et privés et IDE inclus.

**Déclaration de MM. N'Sonde, Matungulu, Bangrim Kibassim concernant la réunion  
du conseil d'administration consacrée au Niger  
Le 17 juillet 2024**

## I. INTRODUCTION

**Au nom des autorités nigériennes, nous tenons à remercier la direction et les administrateurs pour le soutien continu du FMI au Niger.** Les autorités saluent le dialogue constructif avec les services du FMI et la reprise des programmes au moment où cela est le plus nécessaire.

**À la suite d'un processus consultatif inclusif, les autorités ont adopté un nouveau programme de développement (PRSP) en vue d'établir une économie résiliente et inclusive.** Un *Fonds de solidarité pour la sauvegarde de la patrie (FSSP)* a également été créé pour apporter un soutien aux populations vulnérables et pour renforcer les capacités de défense du pays. Pour améliorer la sécurité alimentaire, le *programme de développement de la grande irrigation (PDGI)* augmentera les surfaces irriguées du Niger qui passeront de 18 000 à 39 700 hectares en 2027. Pour atteindre leurs objectifs de développement dans le cadre du PRSP, les autorités demandent l'achèvement des programmes appuyés par les accords au titre de la FEC (facilité élargie de crédit) et de la FRD (facilité pour la résilience et la durabilité), la prolongation des accords actuels jusqu'à la fin de l'année 2025 et la modification des critères relatifs au financement intérieur de l'État.

## II. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES

**En raison des contraintes créées par une évolution intérieure et internationale difficile, la croissance et les indicateurs macroéconomiques se sont considérablement dégradés au cours des deux dernières années.** À la suite de la prise de contrôle par les militaires, des sanctions lourdes de conséquences ont été imposées au pays par des acteurs régionaux et internationaux, notamment des fermetures de frontières, des restrictions sur les activités de transport régional, mais aussi la suspension de la coopération avec les principaux partenaires du développement. Ce contexte économique défavorable a entraîné une réduction des investissements, de la consommation publique et privée, en plus des mauvais résultats du secteur agricole. En conséquence, la croissance du PIB réel est tombée à 2,4 % en 2023, contre un taux élevé de 11,9 % en 2022. L'inflation a atteint 7,2 % en décembre 2023, contre 3,1 % un an auparavant, en raison notamment de l'insuffisance de l'approvisionnement intérieur en denrées alimentaires. Sur le plan budgétaire, dans le contexte d'une faible mobilisation des recettes, le déficit s'est réduit, passant de 6,8 % du PIB en 2022 à 5,4 % en 2023, principalement en raison de la limitation des dépenses d'investissement public et de la disponibilité restreinte des financements intérieurs et extérieurs. Néanmoins, si la dette publique du Niger a augmenté pour atteindre 56,6 % du PIB en 2023, contre 50,6 % en 2022, les risques de surendettement restent modérés à moyen terme. Parallèlement, le déficit des transactions extérieures courantes a chuté, passant de 16,2 % du PIB en 2022 à 14,4 % en 2023, compte tenu des importations limitées. Le système financier a également souffert des

sanctions, notamment en raison des pénuries de liquidités et des restrictions sur les transactions économiques de base. Ces conditions défavorables ont affecté les secteurs public et privé et aggravé une situation sociale et humanitaire déjà désastreuse, le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire aiguë et de personnes déplacées à l'intérieur du pays étant estimé respectivement à 3,3 millions (PAM) et à 1,5 % de la population du Niger (HCR).

**Les sanctions ont été levées au début de 2024, ce qui a amélioré les perspectives économiques.** L'activité économique devrait, en effet, se renforcer à moyen terme, soutenue par l'évolution du secteur pétrolier. Compte tenu de l'augmentation envisagée des investissements publics, notamment dans le cadre du PDGI, les perspectives à moyen terme pour l'agriculture sont favorables. L'achèvement de l'oléoduc Niger-Bénin a ouvert la voie à une augmentation des exportations de pétrole, qui sont passées de 20 000 barils/jour actuellement à 90 000 barils/jour, sachant que la production totale devrait s'élever à 110 000 barils/jour à court terme. Les effets catalytiques sur l'ensemble de l'économie soutiendront les objectifs prévus par les autorités qui envisagent un processus de développement endogène, dynamique et inclusif pour le Niger. Dans ce contexte et compte tenu de la levée des sanctions et de la revitalisation du secteur minier, la croissance du PIB devrait augmenter de 10,6 % en 2024 et de 6,1 % en moyenne à partir de 2025. Dans le même temps, l'inflation devrait baisser à 3 % cette année et converger vers l'objectif de l'UEMOA de 3,0 % d'ici 2026. Le déficit budgétaire devrait tomber à 4,1 % en 2024 et à 3 % en moyenne à moyen terme. Le déficit du compte des transactions extérieures courantes devrait tomber à 5,0 % à moyen terme, grâce au dynamisme des exportations minières et pétrolières. Les risques qui pèsent sur les perspectives sont liés aux conditions financières à l'échelle mondiale, à l'évolution de la sécurité régionale et internationale et aux catastrophes naturelles. Par ailleurs, les secteurs pétrolier et minier pourraient améliorer les perspectives. Le Niger a rouvert les discussions avec le Tchad et recherche une voie pour ses exportations de pétrole.

### **III. RÉSULTATS OBTENUS DANS LE CADRE DES PROGRAMMES APPUYÉS PAR LA FEC ET LA FRD**

**Malgré le contexte difficile en matière de sécurité et de gouvernance auquel elles doivent faire face, les autorités ont progressé dans la mise en œuvre de leur programme appuyé par la FEC.** Elles souhaitent souligner les résultats globalement louables du programme appuyé par le FMI avant l'interruption de 2023 et les sanctions sévères imposées au Niger, notamment le gel des avoirs du Trésor à la banque centrale et les fermetures paralysantes des frontières. Bien que la plupart des objectifs liés à la FEC pour la période considérée aient été atteints, les critères de réalisation relatifs à l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements extérieurs et au financement intérieur net de l'État (hors financement net du FMI), l'objectif indicatif relatif au plancher des recettes de trésorerie et le repère structurel relatif à la stratégie de gestion des recettes pétrolières n'ont pas été respectés. Les mesures correctives mises en place comprennent un plan d'apurement des arriérés et la mise en œuvre d'une politique prudente de la dette.

**Par ailleurs, l'accord au titre de la FRD demeure en bonne voie, mais sa mise en œuvre**

**ordonnée nécessite quelques ajustements.** Quatre mesures de réforme (MR) prévues ont été mises en œuvre, dont trois avec un retard. Il s'agit i) de la publication d'un guide sur l'analyse des risques budgétaires liés aux catastrophes naturelles (MR 7) ; ii) de la désignation de deux points focaux chargés de l'application de la nouvelle loi sur la gestion des risques de catastrophes (MR 9) ; iii) de la publication d'une évaluation des risques d'inondation et de sécheresse dans les principales zones exposées (MR 10) ; iv) de la création d'une unité au sein du Fonds national d'appui aux petites et moyennes entreprises et aux moyennes industries (FONAP<sup>1</sup>) pour soutenir la mise en œuvre de projets dans le domaine de l'énergie renouvelable (MR 11). Il convient de rappeler que l'ensemble des sanctions imposées au Niger a entravé la mise en œuvre du programme appuyé par le FMI et a eu une incidence négative sur la fourniture de l'assistance technique. Afin d'achever les réformes restantes et de s'adapter à l'assistance technique, les autorités demandent une prolongation de six mois et un rééchelonnement du programme.

#### **IV. POLITIQUES MACROÉCONOMIQUES ET RÉFORMES STRUCTURELLES POUR 2024 ET LE MOYEN TERME**

**Les autorités sont déterminées à mettre en œuvre des politiques macroéconomiques prudentes et des réformes structurelles solides dans le but de favoriser une croissance tirée par le secteur privé et de promouvoir une économie diversifiée, plus verte et résiliente au changement climatique.** Elles restent attachées à la poursuite de leurs plans de rééquilibrage budgétaire dans le cadre de l'accord au titre de la FEC et à une politique d'endettement prudente donnant la priorité aux financements concessionnels. Elles prennent les mesures nécessaires pour réduire les facteurs de vulnérabilité du système financier et faire avancer les réformes structurelles dans le but d'accroître la résilience de l'économie aux chocs. Pour assurer l'efficacité des politiques et renforcer les capacités, les autorités sollicitent l'assistance technique du FMI, notamment en matière de gestion de la dette et de la trésorerie.

##### *Politique budgétaire*

**Le plan de rééquilibrage budgétaire des autorités met l'accent sur une forte mobilisation des recettes, la création d'une marge budgétaire suffisante pour soutenir la reprise socioéconomique en cours et des progrès constants en matière de viabilité budgétaire.** Afin de maîtriser le déficit budgétaire à 4,1 % du PIB en 2024 et de s'attaquer aux dépenses prioritaires urgentes, les autorités renforceront la mobilisation des recettes intérieures et rationaliseront les dépenses publiques.

Pour renforcer la *mobilisation des recettes intérieures* et atteindre l'objectif de déficit budgétaire de l'UEMOA de 3 % du PIB d'ici 2025, elles sont en train de simplifier le code général des impôts et ont l'intention i) d'introduire des mesures budgétaires cruciales, ii) de rationaliser les exonérations fiscales et douanières, iii) de mettre en œuvre des réformes dans l'administration des douanes, (iv) de revigorer leur réforme de l'impôt foncier, et v) de renforcer la transformation numérique.

---

<sup>1</sup> Fonds national d'appui aux petites et moyennes entreprises et aux petites et moyennes industries

En particulier, de nouvelles taxes de réexportation sur le sucre et le pétrole et de nouvelles redevances statistiques sur les exportations de pétrole, d'or et d'uranium seront établies pour empêcher l'évasion fiscale et réaliser une harmonisation fiscale. Deuxièmement, une unité spéciale d'intervention rapide (USIR) sera créée pour accroître l'apport des taxes douanières et lutter contre la fraude. Les autres mesures de l'administration des douanes comprennent i) des mesures visant à améliorer le respect de la réglementation, notamment la mise en œuvre du plan national de lutte contre la fraude dans le secteur des hydrocarbures, ii) le programme régional d'inspection, et iii) le plan annuel pour les enquêtes douanières et l'analyse des risques. Troisièmement, la mise en place d'un cadastre et l'amélioration de la géolocalisation et de l'enregistrement des propriétés devraient accroître les recettes de l'impôt foncier. Quatrièmement, l'expansion du système de factures électroniques certifiées (e-SECeF), de la plateforme numérique de l'administration fiscale (e-SISIC) et des systèmes de paiement numérique de l'impôt, la rationalisation des exonérations et l'automatisation et l'interconnexion des registres fiscaux et douaniers devraient permettre d'élargir l'assiette fiscale et d'accroître le respect des règles et l'efficacité.

La *politique de dépenses* donne la priorité à l'amélioration de l'efficacité des dépenses et au renforcement de la sécurité nationale, du développement rural et de la sécurité alimentaire. L'accent est mis sur l'amélioration des dépenses sociales en faveur des groupes vulnérables et des secteurs sociaux. À cette fin, le registre social unifié (RSU) sera étendu avec pour objectif d'inscrire 800 000 ménages à moyen terme. Le gouvernement prévoit d'augmenter les effectifs de la fonction publique par le biais d'un programme de recrutement qui ajoutera chaque année 7 654 fonctionnaires pour la période 2024-26 dans les services désignés comme prioritaires : éducation nationale, administration fiscale et ministère de la Santé.

### ***Réformes de la gestion des finances publiques***

**Les réformes de la gestion des finances publiques restent axées sur les principaux objectifs que sont l'amélioration des procédures budgétaires et le renforcement de la transparence et de l'efficacité dans la prestation des services publics, notamment en ayant recours à la transformation numérique.** Depuis l'adoption de l'accord au titre de la FEC, la priorité a été accordée au renforcement de la gouvernance budgétaire par le biais de la réforme de la budgétisation du système de double comptabilité AE/CP (autorisations d'engagement et crédits de paiement). Compte tenu de l'efficacité obtenue dans les ministères pilotes et du développement des capacités prévu dans les ministères dépensiers pour renforcer l'appropriation, la mise en œuvre sera étendue à tous les ministères d'ici 2025. Pour améliorer les résultats des entreprises publiques et des institutions du secteur public, l'accent a été mis sur l'application des contrats de performance, l'établissement de rapports financiers, la mise en œuvre d'un système d'information de gestion et d'une procédure stricte d'approbation du budget des ministères dépensiers. La transformation numérique des systèmes de paiement offre un cadre solide qui fera du Trésor une véritable banque d'État. L'objectif est de réduire les coûts de transaction et d'assurer la traçabilité et l'interconnexion entre les banques et le Trésor. De même, la réforme du compte unique du Trésor permet d'améliorer encore la gestion de la trésorerie et de mettre sous contrôle les comptes bancaires détenus par les entités publiques et les collectivités et d'empêcher l'ouverture de nouveaux comptes dans les banques commerciales. Pour

améliorer l'efficacité des dépenses et l'efficacité de la chaîne des dépenses, les autorités envisagent des mesures administratives, notamment l'élaboration de notes d'orientation sur la nomenclature budgétaire et l'exécution des dépenses publiques, ainsi que l'adoption de décrets visant à promouvoir un cadre réglementaire favorisant une gestion efficace des services publics.

### *Gestion de la dette*

**Les autorités attachent une grande importance au maintien de la dette publique à un niveau modéré.** C'est pourquoi elles mettront en œuvre une politique prudente de la dette et continueront à en renforcer la gestion. Comme le souligne l'analyse de viabilité de la dette (AVD), le Niger conserve un risque modéré de surendettement, compte tenu de la préférence des autorités pour les financements à des conditions concessionnelles et semi-concessionnelles. Vu les difficultés imposées par des conditions de financement restrictives, la nécessité d'assurer la réussite du plan d'apurement des arriérés et de traiter les vulnérabilités potentielles liées au financement intérieur, les ressources mises à disposition du service de la gestion de la dette seront renforcées.

**Le gouvernement s'est engagé à poursuivre les discussions de bonne foi avec les créanciers et a adopté un plan pour s'attaquer à tous les arriérés d'ici la fin de l'année 2024.** Les sanctions contre le Niger ont empêché le pays de respecter ses engagements en matière de remboursement de la dette. Au 15 mai 2024, l'encours des arriérés et du service de la dette pour 2024 étaient estimés respectivement à 172,9 milliards de francs CFA et 456 milliards de francs CFA. Pour honorer ces obligations, les autorités ont émis des titres sur le marché financier régional. Elles visaient 419 milliards de francs CFA et ont obtenu 458 milliards de francs CFA. Cette sursouscription de 109,3 % confirme la confiance des investisseurs dans l'économie nigérienne.

**Pour garantir le succès de leur plan d'apurement des arriérés, les autorités envisagent les mesures suivantes :** i) un refinancement de la dette sur le marché régional ; ii) l'adoption d'un budget rectificatif ; iii) la restructuration de 74 milliards de francs CFA de dette de marché par le biais d'opérations d'appel public à l'épargne ; iv) le maintien du dialogue avec les investisseurs nationaux et régionaux ; v) la mobilisation d'un appui budgétaire par les partenaires extérieurs ; vi) le renforcement de la réglementation budgétaire pour synchroniser les dépenses et les flux de trésorerie ; vii) l'amélioration de la qualité des dépenses pour prévenir l'accumulation d'arriérés.

### *Secteur financier*

**Les autorités restent vigilantes pour remédier aux vulnérabilités du secteur financier et préserver la stabilité financière alors que les effets des sanctions appliquées en 2023 et le ralentissement de l'activité économique qui s'en est suivi se dissipent progressivement.** Le système bancaire et les institutions financières du Niger demeurent résilients, mais les indicateurs de solidité financière se sont détériorés. En raison de la restriction totale des transactions financières et du ralentissement de l'activité économique l'année dernière, les banques ont été confrontées à de fortes tensions sur les liquidités. Dans le même temps, les ratios de solvabilité et la qualité des actifs se sont détériorés avec

l'affaiblissement des ratios de fonds propres et l'augmentation des prêts improductifs qui ont atteint 22,6 % en décembre 2023, contre 17,0 % l'année précédente.

### ***Gestion des ressources pétrolières***

L'adoption d'une stratégie de gestion des recettes pétrolières est un engagement clé du programme et figure en bonne place dans le calendrier des réformes, l'objectif étant d'achever sa mise en œuvre d'ici à fin 2024. Les autorités reprendront la publication des rapports d'exécution du budget, qui comprendront une section sur l'utilisation des recettes pétrolières et des avances. Elles sont fermement attachées à la transparence dans l'utilisation des recettes pétrolières et accéléreront l'adoption de la stratégie de leur gestion. En ce qui concerne le préfinancement de 400 millions de dollars par la compagnie pétrolière, les recettes sont principalement utilisées pour l'apurement de la dette. Malgré une situation sociale et financière délicate, les autorités ont pris la décision difficile d'honorer leur dette et ont utilisé les recettes du préfinancement pétrolier à cette fin.

Un comité technique interdépartemental chargé d'élaborer les cadres macroéconomiques et budgétaires pour les projets de loi de finances, les prévisions de recettes pétrolières issues de la production et des exportations, l'évaluation des risques budgétaires et d'assurer la cohérence des comptes macroéconomiques, a été mis en place. De plus, un texte réglementaire sera adopté pour établir la feuille de route de mise en œuvre de la stratégie de gestion des recettes pétrolières avant la fin de l'année 2024.

### ***Réformes structurelles***

**Les autorités sont fermement déterminées à renforcer les institutions, à consolider l'environnement juridique et commercial et à promouvoir une croissance tirée par le secteur privé, ainsi qu'à développer le capital humain pour que le pays puisse mieux tirer parti de son avantage démographique.**

Les autorités s'engagent à rétablir l'*institution supérieure de contrôle des finances publiques* d'ici la prochaine revue du programme. Elles sont en train de parachever les textes juridiques régissant la nouvelle cour des comptes et les ressources financières nécessaires ont déjà été affectées au budget. Pour *créer un environnement favorable*, le gouvernement est déterminé à lutter contre l'impunité et à renforcer la gouvernance économique et l'intégrité financière. À cet égard, les autorités ont mis en place la commission de lutte contre la délinquance économique, financière et fiscale (CoLDEFF), et envisagé la transposition en droit national de la législation uniforme LBC/FT de l'UEMOA ainsi que la mise en œuvre des recommandations formulées par le groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment d'argent. Les autorités demandent au FMI d'accélérer la préparation de l'évaluation du diagnostic sur la gouvernance et remercient les services du FMI pour leur soutien inestimable.

Afin de *promouvoir davantage le secteur privé*, des efforts seront déployés pour améliorer la compétitivité, renforcer le dialogue public-privé et accroître l'accès à l'énergie. La promotion de l'inclusion financière restant au cœur de la stratégie de développement du Niger, une attention particulière est accordée à la mise en œuvre de la réglementation de l'UEMOA en matière de microfinance et à la garantie de la pérennité des institutions de microfinance et des fonds nationaux spéciaux (FONAP et FDIF2).

L'amélioration du *système éducatif* est également un élément clé du programme de réformes des autorités et comprend l'établissement de contrats de performance pour les enseignants, la promotion de l'enseignement à distance, la construction d'internats pour les filles et de salles de classe en matériaux durables ainsi que de centres d'accueil pour les populations déplacées.

### *Politiques climatiques*

**Les politiques climatiques des autorités donnent la priorité au renforcement de l'adaptation au changement climatique et à la transition vers une économie plus verte et résiliente au changement climatique.** Le Niger est en effet très vulnérable au changement climatique, comme en témoignent les événements climatiques extrêmes récurrents tels que la sécheresse et l'effet dévastateur des récentes inondations sur les ménages et le bétail. Avec l'aide de partenaires, notamment la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, les autorités élaborent une stratégie de développement des marchés du carbone et prévoient de renforcer la capacité des institutions financières afin qu'elles aient accès aux fonds verts. Les autorités s'emploient également à la mise en place d'un dispositif de suivi, notification et vérification (MRV) afin d'évaluer les progrès réalisés dans le cadre de leur contribution déterminée au niveau national (CDN). Dans ce contexte, compte tenu des besoins de financement annuels de la CDN de 2021 à 2030, une coordination internationale accrue est indispensable pour permettre au Niger d'accéder au financement de l'action climatique. De même, une assistance technique adaptée sera nécessaire pour augmenter le nombre d'organismes nationaux accrédités auprès des fonds pour l'adaptation. Les autorités sont encouragées par les progrès réalisés dans le cadre de la FRD dans les domaines des énergies renouvelables, de la gestion des risques budgétaires liés aux catastrophes naturelles et de la gestion des risques de catastrophes naturelles. À l'avenir, elles redoubleront d'efforts pour mener à bien les mesures de réforme prévues pour la deuxième revue au titre de la FRD.

## **I. Conclusion**

**Les autorités nigériennes restent attachées à étroite collaboration avec le FMI.** Elles ont exprimé leur détermination à continuer à adhérer étroitement aux objectifs des accords appuyés par la FEC et la FRD. Les réformes entreprises dans le cadre de ces deux programmes sont des composantes essentielles du Plan de résilience pour la sauvegarde de la Patrie (PRSP), leur plan de développement. Afin de répondre aux besoins de financement de la balance des paiements du Niger et de satisfaire aux exigences de leurs priorités en matière d'adaptation au changement climatique, les autorités demandent l'achèvement des quatrième et cinquième revues du programme appuyé par la FEC et de la première revue du programme appuyé par la FRD. Nous serions reconnaissants aux administrateurs de bien vouloir donner une issue favorable à cette demande.

